# ÉPITRE

# AUX ROMAINS

### CHAPITRE I

- 1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé apôtre, mis à part pour l'évangile de Dieu,
- que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Ecritures.
- 3. touchant son Fils, qui lui est né de la race de David, selon la chair;
- 1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in evangelium Dei.
- 2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,
- 3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David, secundum carnem;

#### PROLOGUE

1º La salutation. I, 1-7.

Ello est très solennelle et relativement longue, car l'apôtre y a inséré, comme en d'autres épitres (cf. Gal. 1, 1 et ss.; Tit. 1, 1 et ss., etc.), quelques propositions intermédiaires, qui introduisent déjà le sujet principal de la lettre.

CHAP. I. - 1-7. Adresse de l'épître. - Paulus. Sur ce nom, voyez Act. xni, 9, et le commentaire. - Servus. Dans le grec : δοῦλος, esclave dans le sens strict. Titre d'humilité, que saint Paul mentionne avant son titre glorieux d'apôtre : avant toutes choses, il se regardait comme entièrement dévoué au service de Jésus-Christ, comme lui appartenant tout entier. Cf. Phil. I, 1; Tit. I, 1. Voyez aussi Jac. I, 1; II Petr. 1, 1, etc. - Jesu Christi. Nous retrouverons à tout instant ce nom sacré dans les écrits de l'apôtre. Sur sa signification, voyez Matth. 1, 1 et les notes. - Vocatus. Cet appel à l'apostolat avait eu lieu au moment même de la conversion de Saul. Cf. Act. IX, 15 et xxvI, 16-18; Gal. I, 1, etc. - Apostolus. C.-à-d. un envoyé, un délégué du Sauveur. Paul ent souvent « à insister sur le fait et les droits de son apostolat ». Cf. I Cor. 1x, 1-2; II Cor. xII, 12, etc. Ici, il tient à se présenter à l'Église de Rome avec tout l'appareil de sa dignité. -Segregatus (ἀφωρισμένος) : mis à part pour

remplir un rôle spécial. Cf. Act. IX, 15; XIII, 2; Gal. I, 15. - In evangelium, C. a.d. pour prêcher au loin cette « bonne nouvelle », qui est appelée ici l'évangile de Dieu, parce que c'est Dieu lui-même qui l'avait révélée, et qu'elle était destinée à le faire mieux connaître. Cf. xv, 16; II Cor. x1, 7; I Thess. II, 2, etc. -Quod ante... L'écrivain sacré caractérise en quelques mots cet évangile. D'abord (verset 2) il avait été promis et prédit depuis longtemps au nom de Dieu par les prophètes d'Israël : promiserat per... L'évangile est donc vraiment universel sous le rapport du temps. « La promesse du grand Libérateur, qui se trouve à travers tout l'Ancien Testament, est un des plus merveilleux phénomènes de l'histoire. » Voyez xvi, 26; Luc. xxiv, 27, 44; Act. III, 18; Hebr. 1, 1, etc. - In Scripturis. L'épithète sanctis est ajoutée respectueusement pour rendre hommage à ces livres uniques au monde, dont l'origine est toute divine et dont le sujet est particulièrement saint et sanctiflant. - De Filio ... (vers. 3). Ces mots se rattachent au verbe « promiserat » du vers. 2. La promesse en question concernait surtout le Fils de Dieu, qui est lui-même l'objet direct du message évangélique. - Saint Paul va nous dire ce qu'était ce Fils. D'une part, secundum carnem, c.-à-d., envisagé du côté de sa nature humaine (cf. IX, 5), il était ex semine David : assertion par laquelle 4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi, Domini nostri,

5. per quem accepimus gratiam et apostolatum, ad obediendum fidei in omnibus gentibus, pro nomine ejus;

6. in quibus estis et vos vocati Jesu Christi:

7. omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vebis et pax 4. qui a été prédestiné comme Fils de Dieu avec puissance, selon l'esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts; Jésus-Christ notre Seigneur,

5. par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations, en son nom;

6. au rang desquelles vous êtes aussi, ayant été appelés par Jésus-Christ:

7. à tous ceux qui sont à Rome, bien aimés de Dieu, appelés saints. Que la

débute l'évangile (cf. Matth. 1, 1) et qui est démontrée officiellement par la généalogie du Christ (Matth. 1, 2-17; Luc. 111, 23 et ss.). D'après l'Ancien Testament, le Messie devait être fils de David : cf. II Reg. VII, 12 et ss.; Ps. cxxxII, 11; Jer. xxIII, 5, etc. - Qui factus est. Dans le grec : τοῦ γενομένου, qui est devenu. Le pronom ei a été ajouté par la Vulgate. - D'autre part, selon sa nature supérieure, il était vraiment Filius Dei (vers. 4), comme la voix céleste l'avait clairement affirmé (cf. Matth. . III, 17; xv, 5), comme sa vie entière l'avait démontré, et comme le prouvent tous les livres du Nouveau Testament. - Prædestinatus. La signification du grec (τοῦ ὀρισθέντος) est plutôt : qui a été déterminé, marqué par des signes certains; par conséquent, démontré (saint Hilaire : « destinatus »). Selon d'autres : établi, constitué. Jésus-Christ est le Fils de Dieu d'une manière indéniable. — In virtute (ἐν δυνάμει): avec puissance, par un acte éclatant de puissance. Ce trait met aussi en relief la parfaite certitude des preuves qui démontrent la divinité du Sauveur. Cf. II Cor. XIII, 4. Au lieu de rattacher les mots « in virtute » au verbe « prædestinatus est », comme nous venons de le faire à la suite de la plupart des interprètes, on peut les joindre directement à « Filius Dei », à la suite de divers commentateurs; dans ce cas, ils équivaudraient à l'adjectif « potens » : Jésus-Christ a été établi Fils de Dieu toutpuissant. La locution secundum spiritum sanctificationis (plus exactement, d'après le grec : selon l'esprit de sainteté) est évidemment opposée à « secundum carnem » du vers. 3. Puisque cette dernière expression désignait la nature humaine du Christ, par les mots « secundum spiritum... » il faut entendre sa nature divine. L'esprit de sainteté n'est donc pas ici la troisième personne de la sainte Trinité; mais la divinité de Jésus, en tant qu'elle se confond avec l'infinie sainteté. Cette locution revient donc à dire : selon la divinité. Comp. I Tim. III, 16, οù le mot πνεύμα, esprit, désigne pareillement la divinité de Notre-Seigneur. Voyez aussi Hebr. IX, 14; I Petr. III, 18. C'est donc à tort, croyons-nous, que plusieurs commentateurs anciens et modernes traduisent comme s'il y avait : Ainsi que l'Esprit-Saint l'avait prédit. Ex resurrectione. La préposition ἐξ signifie en cet endroit : en conséquence de, comme un résultat de. Le sens général est donc que le

grand prodige de la résurrection de Jésus-Christ, accompli avec tant d'éclat et si parfaitement démontré, était une preuve irrécusable de sa divinité. -- Jesu Christi, Domini... D'après le grec, ces noms devraient être à l'ablatif (« de Jesu Christo, Domino ... >), car ils sont une apposition à « Filio suo » du vers. 3°. - Accepimus (vers. 5). D'après le sentiment le plus probable, il ne s'agit que de saint Paul, malgré l'emploi du pluriel. - Gratiam et apostolatum. C.-à-d., les hautes fonctions conflées par Dieu à ses apôtres et les grâces nécessaires pour les bien accomplir. On affaiblit la pensée, lorsqu'on traduit : la grâce de l'apostolat ; ou bien : l'apostolat envisagé comme un don gratuit. - Ad obediendum. Tel est le résultat du ministère apostolique : faire naître dans les cœurs la foi et l'obéissance réclamée par la foi. Cf. x, 3; I Petr. 1, 12. - In... gentibus. En effet, en vertu de ses anciennes promesses, Dieu appelait tous les peuples à la foi, et déjà saint Paul avait contribué pour sa grande part à la réalisation de ce plan divin. Cf. xv, 19b, etc. -Pro nomine... Ce qui revient à dire, d'après l'usage biblique : pour lui (le Christ), pour sa gloire. Le but final de l'apostolat est de faire connaître et aimer Jésus-Christ. - In quibus (parmi lesquels peuples, vers. 6). Après ces considérations générales, l'écrivain sacré arrive à ses lecteurs. - Vocati Jesu Christi : et par suite, appartenant au divin Maître. L'appel en question ne consiste pas seulement à avoir entendu la prédication évangélique, mais à avoir effectivement correspondu aux grâces divines dont elle était accompagnée. - Omnibus qui..., dilectis... (vers. 7). On peut traduire aussi : A tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome. - Sanctis. Sur ce nom donné aux premiers chrétiens, voyez Act. 1x, 13; xxvi, 9, etc. -Gratia... et pax (χάρις καὶ εἰρήνη). Cette même formule se retrouve au début des épîtres suivantes : I Cor., II Cor., Gal., Eph., Phil., Col., I Thess., II Thess. et Philem. Elle combine de la façon la plus intéressante la salutation grecque χαίρειν, qui souhaite la joie, et celle des Hébreux, šalôm, qui souhaite la paix. Le mot « grâce » représente ici toutes les faveurs divines réservées aux chrétiens; la paix, c.-à-d. la parfaite sécurité de l'âme, est le résultat de la grâce. — A Deo... et Domino... Ces deux précieuses bénédictions nous viennent simultanément de Dieu le Père et de son Fils Jésusgrâce et la paix vous soient données par Dieu, notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ!

8. En premier lieu, je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ pour vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

9. Car le Dieu que je sers en mon esprit dans l'évangile de son Fils m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous

10. dans mes prières, demandant continuellement que je puisse avoir enfin, par sa volonté, quelque voie favorable pour aller vers vous.

11. Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque grâce spirituelle,

afin de vous affermir;

12. c'est-à-dire afin que, chez vous, nous recevions une consolation mutuelle par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.

a Deo, Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio

10. semper in orationibus meis obsecrans, si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis, ad confirmandos vos;

12. id est, simul consolari in vobis, per eam que invicem est, fidem vestram

atque meam.

Christ. Comme le remarquent quelques anciens docteurs grees, la manière dont Notre-Seigneur est associé au Père dans cette formule et en d'autres semblables (cf. I Cor. 1, 3; II Cor. 1, 2; Eph. 1, 2; Phil. 1, 2, etc.) démontre à elle seule sa divinité.

2º Intérêt très vif que porte saint Paul à l'évaugélisation de plus en plus complète de l'Église de Rome. I, 8-15.

8. Excellente renommée dont jouissaient partout les chrétiens de Rome. -- Gratias ago... De nombreuses épîtres de saint Paul débutent par cette action de grâces à Dieu. Cf. I Cor. 1, 4; Eph. 1, 16; Phil. 1, 3; Col. 1, 3; I Thess. 1, 2, etc. L'apôtre des Gentils emploie volontiers aussi l'expression « mon Dieu » (Deo meo): le Dieu dont il avait reçu tant de bienfaits et auquel il s'était entièrement consacré. Cf. I Cor. 1, 4; II Cor. xii, 21; Phil. 1, 3 et iv, 19, etc. - Per Jesum. C'est par ce tout puissant médiateur (« velut per pontificem magnum », Origene) que Paul voulait faire parvenir à Dieu son action de graces et sa prière. Cf. VIII. 34. Motif de cette action de grâces : quia fides. vestra... Leur foi soit théorique, soit pratique, était partout proclamée, vantée, « comme une chose de notoriété publique ». - In universo...: dans tout l'empire romain. Cf. Act. XI. 28; xvII, 6; Col. I, 6, etc. L'Église de Rome était alors très florissante.

9-15. Saint Paul désire ardemment les visiter, pour leur faire part à eux aussi des grâces célestes. — Testés... mihi... Il fait souvent appel au témoignage divin dans ses écrits. Cf. II Cor. 1, 25; x1, 31; x11, 19; Gal. 1, 20; Phil. 1, 8, etc. Peut-être avait-il contracté cette habitude à cause des calomnies fréquentes dont il était l'objet de la part de ses adversaires. — Cut servio... Le grec λατρεύω signifie: J'adore. — In spiritu meo. Cr. à · d., de toute mon âme, par toutes mes fa-

cultés intérieures. - In evangelio Filii... L'évangile que Jésus-Christ avait apporté au monde et dont il est lui-même le centre était en quelque sorte le théâtre et l'activité des efforts réitérés de saint Paul. - Sine intermissione memoriam... Les détails du chap. xvi nous montreront à quel point ce trait était exact. -Obsecrans st ... (vers. 10). Point spécial sur lequel l'apôtre insistait dans ses prières. Il y a là un compliment très délicat pour les chrétiens de Rome. Le livre des Actes, xix, 21, nous apprend l'ardent désir que saint Paul éprouvait depuis longtemps d'aller à Rome. - Prosperum iter. En écrivant ces mots, il ne se doutait guère des terribles obstacles qu'il aurait à traverser avant de pénétrer dans la capitale de l'empire. Cf. Act. xxI, 17-xxvIII, 31. - In voluntate Det. Restriction tout apostolique : le désir de Paul était entièrement soumis à la volonté divine. - Ut... impertiar... (vers. 11). Motif pour lequel il souhaitait si ardemment d'aller à Rome. - Aliquid... gratiæ spiritualis (τι γάρισμα πνευματικόν). Le substantil γάρισμα n'est pas pris ici dans le sens spécial qu'il a dans la première épître aux Corinthiens, où il représente des dons miraculeux, tels que la prophétie, le don des langues, etc.; il désigne d'une manière générale « un accroissement de foi, d'amour et de vie chrétienne ». Paul espérait être pour les Romains une source abondante de bénédictions spirituelles : ad confirmandos... - Id est, simul... (vers. 12). Autre trait d'une grande délicatesse et d'un tact parfait. L'apôtre se reprend, comme s'il avait parlé trop avantageusement de lui-même. Se mettant en quelque sorte au niveau de ses lecteurs, il affirme qu'il aura lui aussi beaucoup à gagner de ses relations avec l'Église de Rome. - Per eam quæ invicem... C.-à-d., par les manifestations réciproques de notre foi. - Nolo... vos

- 13. Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc, ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in ceteris gentibus.
- 14. Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.
- 15. Îta, quod in me, promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare.
- 16. Non enim erubesco evangelium : virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco.
  - 17. Justitia enim Dei in eo revelatur

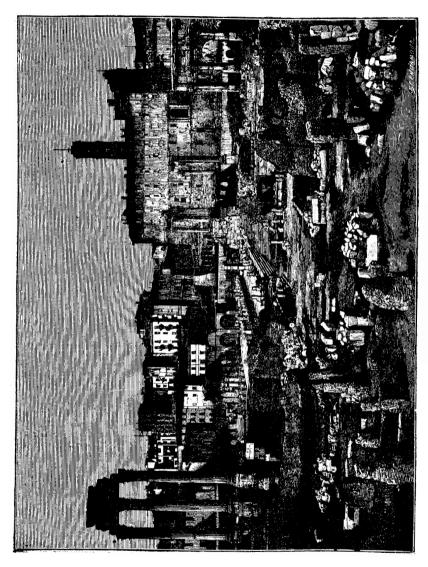
- 13. Aussi je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que je me suis souvent proposé d'aller chez vous (j'en ai été empêché jusqu'à présent), pour obtenir aussi quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations.
- 14. Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants.
- 15. Ainsi, autant qu'il dépend de moi, j'ai à cœur de vous annoncer l'évangile, à vous aussi qui êtes à Rome.
- 16. En effet, je ne rougis point de l'évangile; car il est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec.
  - 17. Car la justice de Dieu y est révé-

ignorare... (vers. 13). Encore une formule favorite de saint Paul. Cf. x1, 25; I Cor. x, 1 et xii, 1; II Cor. 1, 8; I Thess. iv, 13. - Sæpe proposui... L'apôtre revient sur son ancien désir de venir à Rome. Il y avait vingt ans qu'il évangélisait le monde ; comment n'avait - il point encore visité les Romains? - Prohibitus sum... Plus loin, xv, 22-23, il dira ce qui l'avait empêché d'executer son dessein : son apostolat en Orient lui avait enlevé toute liberté. — Ut aliquem fructum... Expression bien modeste, pour désigner les résultats spirituels que saint Paul attendait de sa visite aux Romains. L'image est empruntée à la moisson. - Les mots sicut et in ceteris... prouvent que la plupart des chrétiens de Rome étaient des convertis du paganisme. — Græcis ac Barbaris... (vers. 14). L'humanité entière se partageait entre ces deux catégories sous le rapport du langage : ceux qui parlaient le grec et ceux qui ne le parlaient pas. Sur la signification étymologique du mot Barbare, voyez Act. xxvIII, 4 et les notes. -Debitor sum. En tant qu'apôtre des Gentils, Paul se devait à tons sans exception. Cf. I Cor. ıx, 16-17. — Sapientibus et... L'humanité est divisée en deux autres catégories, cette fois sous le rapport de la civilisation : d'une part, les sages et les savants; de l'autre, les hommes simples et sans instruction. - Quod in me (vers. 15). Périphrase qui équivant au pronom Moi. — Promptum est. Le grec πρόθυμον exprime une disposition ardente, généreuse. -Et vobis ...: puisqu'ils étaient, eux aussi, ses créanciers sous le rapport de l'évangile.

3º Thème de l'épitre. I, 16-17.

16-17. La justification par la foi. — Non... erubesco... La particule enim sert de transition, rattachant ce passage à la pensée qui précède. Prêcher l'évangile, c'était en réalité prêcher Jésus crucifié (cf. I Cor. 1, 18 et ss.); or, porter ce message dans la capitale du monde civilisé pouvait paraître, au point de vue purement humain, une humiliation pour le prédicateur. Mais Paul ne connaissait pas un tel sentiment. — Evangelium. Les mots τοῦ χρίστου, ajoutés par quelques manuscrits, sont très probablement

apocryphes. - Virtus enim ... Raison pour laquelle Paul ne rougissait pas de l'évangile, et belle définition de ce message céleste, qui est véritablement une force divine, une manifestation admirable de l'énergie du Seigneur, en vue de la rédemption des hommes : in salutem... Cf. I Cor. 1, 1-18, 23-24; 11, 4; 1v, 20, etc. L'évangile n'est donc pas une lettre morte, une simple théorie; il ne se compose pas de phrases sans vie, à la façon de la philosophie païenne. C'est une parole vivante et créatrice; c'est un instrument très efficace pour nous sauver. Le mot « salut » doit être pris dans son acception spirituelle la plus générale : c'est, au négatif, la délivrance de la damnation éternelle, grâce à Notre - Seigneur Jésus - Christ, et, au positif, la communication de la vie éternelle, également par Jésus-Christ. - Omni credenti. Deux mots fortement accentués, qui expriment la condition à laquelle nous est accordé le salut. Pour l'obtenir, la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ est absolument nécessaire; mais quiconque aura cette foi pourra être sauvé, quels que soient ses antécédents. Voyez Marc. x, 30; Joan. 111, 15-16; Act. IV, 12; XIII, 26, etc.; le concile de Trente, Sess. vi, de Justific., cap. 8. Saint Paul développera et démontrera ce fait durant toute la première partie de l'épître. - Judæo... et Græco. Ces mots désignent aussi le genre humain tout entier, envisagé sous le rapport de la religion. - Primum marque non seulement l'ordre historique d'après lequel la rédemption fut présentée aux hommes par Jésus-Christ, mais aussi le droit spécial que les Juifs, par suite de leurs relations avec Dieu et avec le Messie, avaient à cette rédemption. Ils possédaient vraiment la priorité sous ce rapport, et ce n'est pas sans raison qu'ils furent appelés les premiers auprès de la crèche du Sauveur. Cf. Luc. 11, 8 et ss. Saint Paul leur concédait volontiers ce privilège. Voyez 111, 1; 1x, 1 et ss.; x1, 16 et ss.; Act. x111, 46, etc. - Justitia... (vers. 17). Un troisième enim (comp. le vers. 16) marque l'enchaînement étroit des pensées. Cette fois, l'écrivain sacré va indiquer brièvement pourquoi l'évangile est « une force de Dieu pour le salut de quiconque croit ».



ex fide in fidem, sicut scriptum est : Thee par la foi et pour la foi, ainsi qu'il Justus autem ex fide vivit.

18. Revelatur enim ira Dei de cælo,

est écrit : Le juste vivra par la foi.

18. En effet, la colère de Dieu se ré-

C'est, en somme, une nouvelle définition qu'il donne de la bonne nouvelle. L'expression € justice de Dieu » (δικαιοσύνη Θεοῦ) est employée sept fois encore dans cette épître. Cf. 111, 5, 21, 22. 25, 26; x, 3 (deux fois). Voyez aussi II Cor. v, 21. Ici elle ne désigne pas une qualité subjective de Dieu, sa justice personnelle (elle a ce sens aux passages III, 5, 25, 26), mais une qualité que l'homme recoit de Dieu. C'est donc comme s'il y avait : « justitia ex Deo », la justification dont Dieu est l'auteur. qui tire de lui son origine, moyennant certaines conditions. En effet, d'après la doctrine que l'apôtre va bientôt développer, tous les hommes sans exception sont ἄδικοι, injustes, profanes (« natura filii iræ », Eph. 11, 3). Ils ne peuvent sortir par eux-mêmes, par leur « propre justice » (cf. x, 3), de ce triste et terrible état. La loi juive elle-même était incapable de les en tirer; mais Dieu a daigné les sauver par son Christ, à condition qu'ils croiraient en lui. - L'apôtre revient sur le mode de cette justification : revelatur... Le verbe est au temps présent, pour dénoter un fait qui se reproduit sans cesse. Il est fort bien choisi : jusqu'à Jésus-Christ, la nature de la justification avait été un secret divin, que le Sauveur a lui-même dévoilé, manifesté. - Ex fide in fidem (έx πίστεως είς πίστιν). Ces mots, qu'on a rattachés tantôt à « justitia Dei », tantôt à « revelatur », ont été interprétés de manières bien différentes. Les uns y ont vu la révélation en question, ayant pour point de départ la foi des prédicateurs de l'évangile, et aboutissant à la foi des auditeurs (Sedulius, etc.). D'autres ont pensé à un progrès dans l'objet même de la foi : « ex fide Legis in fidem Evangelii D (Tertullien, saint Jean Chrys.). D'autres ont supposé que l'apôtre veut parler ici du passage d'un foi subjective imparfaite à une foi plus parfaite (Théophylacte, Estius, etc.). Pour d'autres encore, l'expression « ex fide » serait à l'abstrait et équivaudrait à « per fidem »; les mots « in fidem », au contraire, seraient au concret et désigneraient tous ceux qui croient, « in omnem credentem ». Comp. le passage parallèle III, 21-22, qui favorise grandement cette interprétation, à laquelle nous donnons notre assentiment (Ecumenius, Beelen, Cornely, etc.). Non que la foi seule soit suffisante; mais elle est la condition essentielle sans laquelle la « justice de Dieu » ne peut être obtenue. D'où il suit que l'évanglie est récliement une force divine pour le salut de tout croyant, puisqu'il révèle que la justification, sans laquelle l'homme serait incapable d'arriver à la vie éternelle, a sa source dans la foi en Jésus-Christ et n'est accordée qu'aux seuls croyants. - Saint Paul démontre, par un texte de l'Ancien Testament, l'incontestable vérité de son affirmation: Sicut scriptum est. Formule de citation employée par Jesus-Christ lui-même. Cf. Matth. Iv, 4, 7,

10. - Justus... ex fide... Comp. Habacuc, 11, 4, où on lit, d'après l'hébreu : Le juste vivra par sa foi. L'apôtre cite librement, d'après les Septante. « Axiome concis, mais profond. » Le prophète oppose aux Chaldéens orgueilleux, impies, dent il prédit la ruine, les humbles et pieux Israélites, auxquels il promet la vie spirituelle. le salut, à cause de leur foi en Jéhovah. Cf. Gal. m, 11.

#### PREMIÈRE PARTIE

De la justification par la foi en Jésus-Christ. I, 18-XI, 36.

C'est la démonstration très développée de la thèse contenue dans les vers. 16-17.

> SECTION I. - NÉCESSITÉ ET NATURE DE LA JUSTIFICATION. I, 18-V, 21.

§ I. - Tous les hommes sans exception ont besoin de la justification chrétienne. I, 18-III, 31.

C'est ici comme la base de l'argumentation de saint Paul. Avant de décrire la nouvelle voie de salut qui nous a été ouverte par le Christ, moyennant la foi , l'apôtre fait voir jusqu'à l'évidence le besoin absolu que tous les hommes avaient de la rédemption messianique. Reprenant la division donnée plus haut du genre humain en deux catégories (cf. vers. 16b), les païens, ou les Grecs, et les Juifs, il établira successivement ce besoin pour chacune d'elles.

1º La culpabilité et le châtiment des païens. I, 18-32.

Ce que saint Paul va dire du paganisme, de son origine et de ses conséquences funestes, est assurément ce qu'on a écrit de plus profond et de plus remarquable sur ce sujet.

18-23. La colère divine, excitée par le crime inexcusable des païens. - La particule enim sert pour la quatrième fois de trait d'union depuis le vers. 16\*. La justification par la foi est l'unique voie de salut, puisque, en dehors d'elle, tous les hommes sont sous le coup de la colère divine, à cause de leurs péchés. Sans elle, ils seraient à tout jamais perdus. Cf. Eph. 11, 3. - Remarquez l'antithèse frappante qui existe entre la première ligne du vers. 18 et le début du vers. 17. - Ira Dei. Car, dans le cœur de Dieu, il y a place pour la colère, à côté de l'amour infini et de l'infinie bonté; l'histoire entière de l'humanité, et en particulier celle de la révélation, le prouvent. Colère qui est d'ailleurs toujours celle d'un Juge souverainement juste. C'est « la réaction intime de la sainteté divine contre le péché » qui lui résiste insolemment. Nous la verrons à l'œuvre à partir du vers. 24. - Revelatur. Au temps présent, comme au vers. 17 et pour le même motif; mais, là c'était l'heureuse révélation du salut, tandis qu'ici c'est la révélation terrible du châvèle du haut du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice;

19. car ce que l'on connaît sur Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur

ayant fait connaître.

20. En effet, ses perfections invisibles sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses œuvres en donnent; de même sa puissance éternelle et sa divinité: de sorte qu'ils sont inexcusables.

21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces; mais ils se sont

super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent;

19. quia quod notum est Dei manifestum est in illis; Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas: ita ut sint inexcusabiles,

21. quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationi-

timent. - De cælo. Cette colere se manifestera du haut du ciel, le séjour de Dieu par excellence. — Super (pour descendre sur) omnem ... On a dit que les deux substantifs impietatem et injustitiam désignent le péché sous un double aspect général : en tant qu'il est commis contre Dieu et contre les hommes. Mais il est plus exact de dire que le premier représente l'irréligion, et le second, tout acte allant contre la volonté de Dieu. - Hominum eorum qui... Les païens ne sont pas nommés directement; mais il est visible, par le sens, qu'il s'agit d'eux dans toute la suite de ce chapitre. — Toute leur vie criminelle est résumée dans le trait énergique veritatem (ici, la vraie connaissance de Dieu et des choses divines)... detinent. Ce verbe est très expressif : retenir une chose de manière à l'empêcher de remplir son but; par suite, la retenir captive, la supprimer. Cf. Luc. IV, 22; II Thess. 11, 6 et 7. Saint Paul reproche à bon droit aux païens d'empêcher la vérité de briller au dehors : par sa nature même, la vérité frappe à la porte des intelligences et des cœurs : si elle ne peut pénétrer, c'est qu'on la repousse volontairement. - Le mot Dei manque dans le grec; la Vulgate l'a suppléé d'une manière très conforme au sens. — In injustitia : en vertu de l'injustice qui vient d'être signalée. - Quia... (vers. 19). Preuve que les païens ont librement et criminellement rejeté la vérité religieuse : il ne tenait qu'à eux de l'accepter. - Quod notum... Dei (τὸ γνωστὸν τοῦ θεοῦ). C.-à-d., en fait, ce que nous pouvons connaître de Dieu. Ou bien, d'après le sens primitif de l'expression, ce que Dieu nous a fait connaître de lui au moyen du monde extérieur, sans révélation spéciale. — Manifestum est...: s'imposant en quelque sorte à l'esprit. - Deus... manifestavit. Le vers. 20 précise la nature de cette manifestation. Il s'agit de la révélation naturelle que Dieu fait de son être et de ses attributs par l'intermédiaire de ses œuvres extérieures : invisibilia enim... Cf. Act. xIV, 17; xVII, 26-28. -Ces mots sont expliqués à la ligne suivante par sempiterna... ejus virtus et divinitas, qui représentent l'existence et les attributs invi-

sibles de Dieu, par opposition à ses œuvres visibles. — A creatura (ἀπὸ τῆς κτίσεως)... C.-à-d., depuis la création du monde. Moins bien, selon quelques interprètes : par la création ; ou, ce qui revient au même, par les créatures. - Per ea quæ facta... Simplement dans le grec : par les œuvres. Nous avons ici, on le voit, la démonstration de l'existence de Dien par ce qu'on nomme l'argument physique. Saint Paul raisonne à la façon d'Aristote, qui disait : « Le Dieu invisible est vu dans ses œuvres » (de Mundo, 6). Cet argument revient souvent aussi dans l'Ancien Testament; cf. Job, xII, 9; xxvi, 14; Ps. xviii, 1 et ss.; xcii, 1 et ss.; Is. xLII, 5; XLV, 18; Sap. II, 23 et XIII, 1, 5, etc. - Conspiciuntur. Le grec a un verbe composé : καθορᾶται, sont vues clairement. Intuition tout intellectuelle (intellecta, νοούμενα). - Virtus (δύναμις): la toute-puissance divine, telle qu'elle nous est manifestée dans la création. --Ita ut... inexcusabiles, Puisqu'il est si facile à l'homme de parvenir à la connaissance de Dieu, il ne peut alléguer aucune excuse valable, s'il n'obtient pas ce résultat. — Quia cum... (verset 21). La pensée fait un pas en avant : non seulement les païens n'ont pas reconnu Dieu dans ses œuvres; parfois, l'ayant connu, ils ne l'ont pas honoré comme Dieu. -- Les expressions glorificaverunt et gratias egerunt embrassent ici tout l'ensemble du culte religieux, résumé dans le double devoir de l'adoration et de la reconnaissance. Il y eut donc un moment dans l'histoire où les hommes, après avoir connu le vrai Dieu, cesserent de lui rendre hommage; ensuite, ils transportèrent leurs adorations aux idoles, comme il va être dit bientôt. Telle fut l'origine du paganisme, qui ne fut pas, comme l'affirment, d'une manière erronée, certains philosophes contemporains, une sorte de prélude nécessaire du monothéisme. Il en fut, au contraire, une altération et une dépravation. - Sed evanuerunt in... Littéralement dans le grec : Ils furent rendus vains dans leurs raisonnements. C.-à-d. que Dieu les châtia, en permettant qu'ils raisonnassent comme des insensés, et qu'ils tombassent dans des erreurs de plus en

bus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.

22. Dicentes enim se esse sapientes,

stulti facti sunt;

23. et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora

sua in semetipsis;

25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium, et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula, amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ; nam feminæ eorum

égarés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci.

22. Ainsi, en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous,

23. et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant l'homme corruptible, et les oiseaux, et les quadrupedes, et les reptiles.

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes

leurs propres corps:

25. eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses; car leurs femmes

plus grossières. Voyez le vers. 22. — Obscuratum est... cor... Souvent, dans la Bible, le cœur est regardé comme le centre et le foyer des connaissances. — Dicentes..., stulti... (vers. 22). « Sévère mais juste description des systèmes,



Divinité égyptienne à tête de crocodile.

anciens ou modernes, qui ignorent la révélation, lorsque la révélation a parlé. » En réalité, le paganisme n'est pas moins une folie qu'une erreur. - Mutaverunt... (vers. 23). Notez la solennité douloureuse du langage, et la manière saisissante dont est décrit le grand crime positif du paganisme. -Gloriam : la majesté, les perfections visibles. - In similitudinem... De façon à rendre la divinité semblable aux êtres les plus vils. Ce sont des « caricatures de Dieu » qu'adorent les idolatres. Voyez le Ps. cv, 20; Sap. XIII et xIV. - Hominis, et..., et... On est allé jus-

qu'au bout, jusqu'au « monstrueux et avilissant fétichisme ».

24-32. Les turpitudes morales des païens, envisagées comme la juste punition de leur oubli du vrai Dieu. Tout ce passage est empreint d'une grave tristesse. — Propter quod. Cette expression est à noter. Comp. les vers. 28-et 28-. Il y a une connexion intime entre l'idolâtrie et l'immoralité, dans ce que celle-ci a de plus révoltant. L'expérience quotidlenne démontre que la civilisation et l'éducation sont, à elles seules, incapables de mettre un frein aux passions grossières. — Tradidit (παρέδωκεν).

Locution plus remarquable encore. L'apôtre ne dit pas simplement : Dieu a permis ; mais : Dieu a livré. Ce qui marque un châtiment intentionnel, une vraie & némésis divine ». Cf. Act. VII. 42, etc. C'est, en effet, une loi de l'ordre moral que le péché enfante le péché. Quiconque abandonne Dieu ne tarde pas à tomber dans l'esclavage de la nature matérielle, et, de chute en chute, il arrive à la boue de la matière. L'homme qui oublie la gloire de Dieu (ef. vers. 23ª), en vient bientôt à profaner ignominieusement sa propre « gloire » dans son corps aussi bien que dans son ame. - Les mots in desideria... sont expliqués par les suivants, in immunditiam (ἀκαθαρσίαν, l'impudicité), qui sont euxmêmes ensuite développés : ut contumeliis... Rien ne déshonore et ne souille le corps de l'homme autant que l'impureté. - In semetipsis. Cette locution a probablement ici le sens de « in se invicem ». Voyez le vers. 27. — Qui commutaverunt... (vers. 25). C.-à-d., qui ont travesti. L'écrivain sacré répète avec douleur le motif du châtiment. - Veritatem Dei : ce qui n'est réel que de Dieu seul, « la vraie nature de l'Être divin. » — In mendacium. C.-à-d., en idolâtrie, la grande erreur par excellence. Comp. Jer. xvi, 19, où les faux dieux sont appelés šéqer, mensonge. - Coluerunt et servierunt. Le premier de ces verbes marque le culte intérieur; le second, le culte extérieur. - Il y a une antithèse très énergique entre les mots creaturæ et Creatori. - Potius quam... Mieux, d'après le grec : en négligeant le Créateur (saint Cyprien : « relicto Creatore »). - Qui... benedictus... Pieuse doxologie à la manière des Juifs (cf. Ix, 5, etc.), comme pour protester contre l'outrage fait à Dieu par les païens. - Amen. Conclusion de la doxologie : en vérité, ainsi soit-il. — Propterea tradidit (vers. 26). Comme au vers. 24, mais avec une gradation ascendante, car les mots passiones ignominiæ disent bien plus que « in immunditiam » : des passions qui dégradent par elles - mêmes ceux qui s'y livrent, des vices contre nature. - Nam feminæ...; siont changé l'usage naturel en celui qui est contre la nature.

27. De même aussi les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leurs désirs les uns pour les autres, les hommes commettant l'infamie avec les hommes, et recevant en eux-mêmes le salaire dû à leur égarement.

28. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé, de sorte qu'ils ont fait des choses qui ne

conviennent pas:

29. remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité; délateurs,

30. médisants, hais de Dieu, insolents, orgueilleux, hautains, inventeurs du mal,

désobéissants à leurs parents,

31. inintelligents, dissolus, sans affection, sans loyauté, sans miséricorde. immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.

- 27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.
- 28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt:
- 29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate; susurrones,

30. detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,

31. insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

militer... (vers. 27). L'histoire du paganisme, surtout à cette époque de décadence pour la Grèce et pour Rome (« époque de brutal égoïsme et de sensualité raffinée »), démontre que l'apôtre n'a pas exagéré. Comp. Sénèque, de Ira, 11, 9: « Omnia sceleribus ac vitiis plena sunt. Nec furtiva jam scelera sunt, præter oculos sunt. » Voyez aussi saint Justin, Apol. 1, 27; Tatien, Orat. ad Græc. 28; Clément d'Alex., Pædag. III, 3. On frémit, lorsqu'on pense que Socrate et Platon, Aristote, Zénon et d'autres personnalités notables du paganisme furent accusés de ces turpitudes. Il est à remarquer que l'écrivain sacré emploie ici les mots feminæ et mascult, comme s'il craignait de profaner, par de tels détails, les noms si nobles de « mulier » et de « vir ». Il touche plus brièvement aussfaux crimes du vers. 26 qu'à ceux du vers. 27; mais il les met en avant comme plus affreux. - Mercedem quam oportuit... Ces crimes furent donc la punition de leur idolatrie (erroris sui). - Sicut non probaverunt... (vers. 28). L'apôtre répète pour la troisième fois (cf. vers. 24 et 26) que c'est pour avoir abandonné le vrai Dieu que les païens étaient tombés dans cette dégradation morale. — In reprobum sensum (εἰς ἀδόκιμον vouv, « in reprobam mentem, » comme traduit fort bien saint Augustin). Cette expression désigne « un sens moral de plus en plus déprimé, incapable de remplir sa tâche (d'apprécier le bien et le mai), et auquel on ne peut plus se fier ». - Résultat de cette situation : ut faciant... Le trait que non conveniunt est une litote manifeste, comme le montre l'effrayante nomenclature qui suit. Dans cette liste, saint Paul ne s'astreint pas à suivre un ordre rigoureusement logique. On peut du moins établir queiques ca-

tégories et « un enchaînement par association d'idées ». - Premier groupe, comprenant des vices qui portent atteinte aux biens du prochain : repletos... intquitate ( abinia, l'injustice : expression générale, qui domine et comprend tout le reste),... nequitia (vers. 29a). ... Malitia (πονηρία): la méchanceté active. Fornicatione manque dans les meilleurs manuscrits grecs. Avaritia: vice non moins fréquent chez les païens que l'impudicité. Nequitia (xaxía): la disposition intérieure à la méchanceté. — Le deuxième groupe, plenos invidia,... malignitate (vers. 29b), renferme les actions criminelles commises contre la personne du prochain. L'adjectif « plenos » marque le début de cette seconde série, de même que le participe « repletos » ouvrait la première. — Avec le mot susurrones commence le troisième groupe, marqué lui aussi par un changement dans la construction. C'est le plus long de tous, car il va jusqu'à la fin du vers. 31; il s'occupe des mauvais caractères. des hommes vicieux envisages au concret. -Le premier nom désigne ceux qui calomnient en secret, ceux qui « murmurent en dessous ». - Detractores (vers. 80) : ceux qui dénigrent ouvertement le prochain. - Deo odibiles. Le mot grec θεοστυγεῖς représente plutôt, au sens actif, ceux qui haïssent Dieu; mais la signification passive, adoptée par la Vulgate et légitimée par l'usage classique, est admise par de nombreux commentateurs. — Les trois mots suivants : contumeliosos, superbos, elatos, se rapportent à l'orgueil. - Inventores malorum : ceux qui passent leur temps à rechercher quel tort ils pourraient faire au prochain. - Parentibus non... « Symptôme d'un profond désordre moral et social. " - Insipientes, incompositos

32. Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte; et non solum quia ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

32. Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font de telles choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.

## CHAPITRE II

- 1. Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas; in quo enim judicas alterum, teipsum condemnas: eadem enim agis que judicas.
- 2. Seimus enim quoniam judicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.
  - 3. Existimas autem hoc, o homo qui
- 1. C'est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, qui que tu sois, qui juges les autres; car en jugeant autrui, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais les choses mêmes que tu juges.
- 2. Car nous savons que le jugement de Dieu contre ceux qui se conduisent ainsi est conforme à la vérité.
  - 3. Penses-tu, ô homme qui juges ceux

(vers. 31). Les hommes dépourvus soit de sens, soit de loyauté. Il y a un jeu de mots dans le grec : ἀσυνέτους, ἀσυνθέτους. — Trois vices contraires à la charité: sine affectione, absque fædere (sans alliance intime avec personne; marque d'une âme égoïste), sine misericordia (sans pitié pour les pauvres, les affligés, etc.). - Qui cum..., non intellexerunt... (vers. 32). Les païens s'abandonnaient à tous ces vices parce qu'ils résistaient à leur conscience. -Justitiam Dei. D'après le grec, ce que Dieu déciare juste; par conséquent, ses volontés positives. - Talia: toutes les horreurs mentionnées depuis le vers. 24. - Digni... morte. C.-à-d., de la mort éternelle, qui est la pénalité la plus sévère du tribunal divin. - Etiam qui consentiunt. Ceux qui applaudissent au mal commis par les autres. — Selon la plupart des manuscrits grecs, plusieurs des principales versions et les interprètes grecs, le vers. 32 revêt cette forme légèrement variée, qui est adoptée par la plupart des commentateurs modernes : « Bien qu'ils connussent le jugement de Dieu, qui déclare dignes de mort ceux qui font de pareilles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les pratiquent. » La culpabilité des païens n'en ressort que mieux, car « c'est le plus profond degré de l'affaissement moral, lorsqu'on en vient à se réjouir à la vue du péché, à approuver sciemment le vice; alors on prend plaisir au mal pour le mal ».

2º La culpabilité et le châtiment des Juifs. II, 1-29.

Saint Paul vient de montrer les côtés les plus ténébreux du paganisme; il a prouvé que la « justitia Dei » révélée dans l'évanglle manquait totalement aux païens et qu'ils en avaient un besoin absolu. Il va faire la même démonstration en ce qui concerne les Juits.

Chap. II. — 1-11. Développement de la pensée à un point de vue plus général. — Propier quod.

Transition. Après avoir démontré que les païens sont inexcusables, il tire cette conclusion très légitime : Quiconque se permet de les condamner, tout en imitant leur conduite criminelle. ne mérite pareillement aucune excuse et sera sévèrement puni par le Seigneur. — O homo (omnis, qui que tu sois)... Apostrophe directe, qui est d'un puissant effet. Elle ne s'adresse pas d'une manière générale, comme on l'a dit parfois, aux juges et aux magistrats, ni à tous ceux qui se permettent de juger leur prochain, ni aux philosophes superbes; mais très spécialement à un Juif, pris à part, et envisagé comme type de tous les autres. Tel est à bon droit, d'après le contexte, le sentiment commun. Paul suppose que ces juges sévères des païens imitaient jusqu'à un certain point la conduite coupable de ces derniers; c'est pourquoi il ajoute : In quo enim ..., teipsum condemnas. Se faire l'accusateur d'autrui dans ces conditions, c'est prononcer par là même l'arrêt contre soi. C'était aussi alors une époque de décadence pour les Israélites. Sans doute ils avaient renoncé, depuis la fin de la captivité de Babylone, aux pratiques grossières de l'idolâtrie; mais la superstition, l'immoralité, l'orgueil et les autres vices signalés à partir de 1, 26, s'étalaient plus ou moins ouvertement chez eux : eadem enim agis ... -Scimus enim... (vers. 2). Connaissance qui rendait plus téméraire encore la manière d'agir des Juifs. - Judicium. Dans le Nouveau Testament, ce mot désigne très souvent une sentence de condamnation et sa mise à exécution. Voyez le vers. 3. - Secundum veritatem : conformément à la réalité des choses, à la justice. - Existimas...? Apostrophe plus grave encore que la précédente. Le tour interrogatif la rend très vigoureuse : Irais - tu jusqu'à penser ... ? Paul annonce aux Juifs, avec une majesté sévère, qu'ils n'échapperont pas plus que les païens au jugement divin. - Qui judicas... et facis... La croyance qui font de telles choses, et qui les fais toi-même, que tu échapperas au jugement de Dieu?

4. Est-ce que tu méprises les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité? Ignores-tu que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence?

5. Cependant, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. qui rendra à chacun selon ses

7. à ceux qui, par la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, la vie éternelle:

8. mais à ceux qui ont l'esprit de dispute, et qui ne se rendent pas à la vérité, mais qui suivent l'iniquité, la colère et l'indignation.

9. Tribulation et angoisse sur toute

judicas eos qui talia agunt, et facis ea, quia tu effugies judicium Dei?

- 4. An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad poenitentiam te adducit?
- 5. Secundum autem duritiam tuam, et impoenitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, et revelationis justi judicii Dei,

6. qui reddet unicuique secundum opera ejus:

7. iis quidem qui secundum patientiam boni operis, gloriam, et honorem, et incorruptionem quærunt, vitam æternam;

- 8. iis autem qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio.
  - 9. Tribulatio et angustia in omnem

qu'ils seraient tous sauvés infailliblement, en vertu de leur nationalité même, n'existait que trop chez les Juifs de ces temps. Cf. Matth. III, 8-9; Joan. vii, 49 et viii, 33. On lit dans le Talmud des assertions comme celles-ci : « Tout Israël a une part dans le monde à venir, c.-à-d. dans le ciel; Celui qui a sa demeure perpétuelle en Palestine est assuré de la vie à venir. » L'apôtre proteste de toutes ses forces contre cette immunité prétendue, en montrant l'injure qu'elle fait à Dieu : An divitias... (verset 4). En effet, penser ainsi, c'était abuser indignement de l'infinie bonté du Seigneur (notez l'expression : « les richesses de sa bonté; » cf. Ps. cviii, 8; Eph. 1, 7; ii, 7, etc.) et de son infinie patience, qui devraient engager les pécheurs non à persévérer dans le mal, mais au contraire à se convertir promptement : Ignoras quoniam... ad pænitentiam...? Ce passage trouve un long et beau commentaire dans l'histoire d'Israël : Dieu avait comblé son peuple de bienfaits, et avait patiemment supporté ses défauts et ses ingratitudes. - Secundum autem ... (vers. 5). Contraste : en méprisant ces trésors de bonté et en demeurant impénitent, on se prépare des trésors éternels de colère. - In die iræ. C'est dans ce jour terrible qu'éclatera l'indignation du souverain juge contre les méchants. Comp. Is. 11, 12 et ss.; 13, 6 et ss.; Am. v, 18; Act. xvII, 31, etc. - Et revelationis : la manifestation des fautes des pécheurs. - Justi judicii. Quoique sévère, le jugement de Dieu sera d'une parfaite équité. — Suit une petite description (vers. 6-11) qui développe cette pensée, et qui met en relief l'impartialité de Dieu, en tant que juge des vivants et des morts. D'abord, la norme d'après laquelle il portera ses sentences : reddet ... secundum opera... En verité, chaque individu se

jugera lui-même. Sur cette règle, voyez Matth. xvi, 27; II Cor. v, 10; Apoc. xxii, 12, etc. Il importe de signaler que, dans cette épître qui traite surtout de la justification par la foi, la nécessité des bonnes œuvres est en même temps supposée. Les protestants contemporains n'osent plus le nier, comme faisaient leurs pères. -Its quidem ... (vers. 7). Promesse d'une récompense éternelle pour les bons. -- Secundum patientiam boni... C.-à-d., en pratiquant avec persévérance tout le bien qu'exige une vie sainte, conforme à la volonté de Dieu. — Gloriam et honorem. Deux expressions à peu près synonymes, pour représenter l'état glorieux et triomphant des bienheureux dans le ciel. - Incorruptionem. La perpétuité de cette vie glorieuse. Cf. I Cor. xv, 42; II Tim. 1, 10, etc. - Quærunt. En effet le ciel, avec ses gloires et ses joies, doit être l'objet constant de nos recherches icibas. Cf. Hebr. XIII, 14. -- Ils autem ... (vers. 8). Menace d'une punition éternelle pour les méchants. - Qui ... ex contentione. C.-à-d., les factieux, les rebelles à Dieu. Allusion tacite à l'opposition que les Juifs faisaient à l'évangile. Ils sont aussi très nettement caractérisés par les traits qui suivent : non acquiescunt,... credunt autem... Par « iniquité » il faut entendre le peché dans son acception la plus étendue. -- Ira et... Comme il a été dit plus haut, vers. 5 et 1, 18. — Tribulatio et angustia (vers. 9). Dans ce verset et dans le suivant, saint Paul réitère sous une autre forme ses affirmations des vers. 7 et 8, en ce qui concerne le jugement des bons et des méchants, et il en fait l'application directe aux Juifs et aux païens. Cette fois, il commence par les méchants. Les mots tribulation et angoisse expriment une peine extrême, les tourments de la damnation. - Judæi primum... Même priorité

animam hominis operantis malum : Ju-

dæi primum, et Græci;

10. gloria autem, et honor, et pax omni operanti bonum: Judeo primum, et Græco.

11. Non enim est acceptio personarum

apud Deum.

12. Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt; et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.

13. Non enim auditores legis justi sunt apud Deum; sed factores legis

justificabuntur.

14. Cum enim gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex;

15. qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se inviâme d'homme qui fait le mal: sur le Juif d'abord, puis sur le Grec.

10. Mais gloire et honneur et paix sur quiconque fait le bien : sur le Juif d'abord, puis sur le Grec.

11. Car Dieu ne fait point acception

de personnes.

12. Et ainsi tous ceux qui auront péché sans avoir la loi, périront sans la loi; et tous ceux qui auront péché, ayant la loi, seront jugés par la loi.

13. Car ce ne sont pas ceux qui entendent la loi qui sont justes devant Dieu; mais ce sont ceux qui accomplissent la

loi qui seront justifiés.

14. Lors donc que les païens, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, tout en n'ayant point la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi;

15. ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience leur rendant témoignage, et leurs pen-

que ci-dessus, I, 16. Lorsqu'ils péchaient, les Juifs étalent plus coupables que les païens, parce qu'ils avaient reçu de Dieu des lumières et des grâces plus abondantes; ils méritaient donc un châtiment plus sévère. — Gloria autem... (vers. 10). Comme au vers. 7, avec cette différence que la paix est nommée à la place de l'incorruptibilité. — Judæo primum: à cause des promesses spéciales qu'avait reçues la nation théocratique. — Non enim... acceptio... Comp. Act. x, 34, où nous avons déjà trouvé cette parole sur les lèvres de saint Pierre. Elle signifie que « le Juge suprème n'a pas deux poids et deux mesures pour les différentes races de la famille humaine ».

12.24. Les avantages que les Juifs prétendent avoir sur les païens ne leur donnent pas le droit d'échapper à la colère divine. Dans le présent alinéa, cette vérité est démontrée relativement à la possession de la loi mosaïque; plus loin, vers. 25-29, l'apôtre prouvera que la circoncision ne suffit pas non plus pour opérer la rédemption. - Quicumque enim ... L'impartialité de Dieu apparaît aussi en ce qu'il juge les hommes suivant les moyens qu'ils auront eus à leur disposition pour accomplir leurs devoirs, et notamment suivant leur connaissance de la loi morale. - Sine lege (ἀνόμως). C.-à-d., en l'absence d'une loi positive, et, d'après le contexte, de la loi mosaïque. Quoique les païens n'aient reçu aucune loi de ce genre, ils seront punis quand même, s'ils se livrent au péché, car ils ont la loi naturelle gravée au fond de leur cœur. Voyez les vers. 14-15. - Quicumque in lege... C.-à-d., étant en possession d'une loi positive. Tel était le cas des Juiss; c'est donc d'après la loi mosaïque qu'ils seront jugés. -Non enim ... (vers. 13). Principe important : pour être sauvé, il ne suffit pas d'avoir une loi venue du ciel et qu'on entend lire dans les assemblées religieuses (auditores legis); il faut l'observer fidèlement (sed factores...). Cf. Lev. xviii, 5; Gal. iii, 12. Non que l'obéissance à la loi justifie par elle-même (comp. 111, 20, où saint Paul dit formellement le contraire); mais l'accomplissement de la volonté de Dieu est une condition absolue de la justification. -- Cum (δταν, dans le cas où; c'est une hypothèse que fait l'apôtre). Ce verset 14 et le suivant nous ramenent au 12°, dont ils expliquent la première partie, et spécialement les mots « sine lege peribunt ». — Naturaliter (φύσει): par suite d'une impulsion naturelle, qui ne provient pas d'une loi révélée. - Ea quæ legis sunt (τὰ τοῦ νόμου): ce que la loi prescrit ou ce qu'elle interdit. - Ipsi sibi... lex. Dans le cas supposé, la conscience de chacun lui sert de loi. - Qui... (vers. 15). Développement du vers. 14. --Ostendunt. Cette manifestation a lieu par les faits. — Opus legis. Probablement : ce que la loi opère dans les âmes, la distinction du bien et du mal. - Scripium in cordibus. Métaphore qui a été vraisemblablement suggérée par le souvenir des tables de pierre sur lesquelles avait été gravé le Décalogue. - Testimonium reddenie. Le pronom illis manque dans le grec. Le verbe συγμαρτυρόυσης signifie : rendant témoignage avec. C.-à-d. : avec l'acte lui-même, que la conscience approuve; ou mieux encore: avec la personne à laquelle la conscience appartient, et dont elle est censée être séparée moralement, comme formant un être à part. C'est ainsi qu'Origène, dans son commentaire sur ce passage, compare la conscience à un pédagogue associé à l'âme, et la guidant, l'avertissant, la louant ou la blamant. - Inter se invicem. C'est

sées les accusant, ou même les défendant tour à tour :

16. on le verra au jour où, selon mon évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.

17. Mais toi, qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies en Dieu.

18. qui connais sa volonté, et qui,

instruit par la loi, sais discerner ce qui est plus utile.

19. tu te flattes d'être le guide des

cem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus:

16. in die, cum judicabit Deus occulta hominum, secundum evangelium meum, per Jesum Christum.

17. Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo,

18. et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem,

19. confidis teipsum esse ducem cæco-

à tort que quelques interprètes voient dans ces mots une allusion à des discussions publiqués que les païens auraient eues entre eux sur la valeur morale des actes du prochain. Non, elles ont lieu au fond du cœur de chaque individu et ont pour objet ses actes personnels. - Accusantibus, aut... Trait dramatique. Il y a comme une lutte intérieure entre les différentes tendances de l'âme, qui ont tour à tour le dessus et le dessous ; lutte qui suppose l'existence d'une loi naturelle écrite au fond des cœurs. Gœthe, ce grand païen, disait : « Un Dieu parle à voix basse dans notre poitrine, d'une voix très basse, mais très distincte, nous indiquant ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. » - In die, cum... (vers. 16). On rattache assez communément ces mots aux vers. 12 et 13; dans ce cas, ils déterminent l'époque du jugement et de la justification dont il a été parlé plus haut. Selon quelques auteurs ils dépendraient du vers. 15, et signifieraient que le conflit mentionné par l'apôtre témoignera, au jour du jugement, en faveur de la parfaite justice de Dieu. Cette opinion nous paraît moins fondée. Saint Paul a dénoncé plus haut très vigoureusement les vices des païens; il prend maintenant, en face du judaïsme, la défense de ceux d'entre eux qui pratiquaient plus ou moins bien la loi naturelle. - Occulta hominum. C .- à-d., leurs pensées et leurs actions les plus secrètes. Dieu mettra tout cela en lumière au jour du jugement; les faux dehors de piété, de vertu, ne le tromperont pas. - Secundum evangelium meum. L'apôtre nomme ainsi tout l'ensemble de sa predication. Cf. xvi, 25; II Tim. π, 8. La formule signifie donc : Ainsi que je le prêche au nom du Seigneur. -- Per Jesum... Dans son évangile, saint Paul insistait sur ce point spécial : c'est à Jésus-Christ que Dieu a confié le rôle de juge suprême. Cf. Joan. v. 22 et ss. - Si autem ... (vers. 17). Dans les vers. 17-24, qui forment, comme le dit Estius, une coratio splendida ac vehemens , saint Paul combat d'une manière encore plus directe l'illusion des Juifs, d'après laquelle il aurait suffi de posséder la loi mosaïque pour être justifié. Comme dans les premiers versets de ce chapitre. il prend à partie un adversaire fictif et discute avec lui : ce procédé donne beaucoup de force à sa parole. Notons aussi, sous le rapport du style, que la longue phrase hypothétique des vers. 17-20 n'est pas achevée. Dans la magni-

fique énumération qu'elle contient, l'apôtre cite les principaux avantages que les Juifs se vantaient de posséder en vertu de la révélation, à l'exclusion des païens. Il ne le fait pas sans ironie; car, en vérité, c'est une peinture de l'orgueil national des Juifs qu'il trace ici. Son expérience personnelle durant sa vie juive lui fut certainement d'un grand secours pour composer ce tableau si vivant. - Judæus. Nom tout à fait honorable, puisqu'il dérive de celui du patriarche Judas, auquel Dieu avait rattaché les promesses messianiques. — Requiescis in... Metaphore expressive, qui marque la complaisance avec laquelle les Juifs « se reposaient » sur la loi, comme sur un appui solide et agréable. -Gloriaris in Deo. En soi, rien de plus juste encore, puisque, en vertu de l'alliance, Jéhovah était comme le propre Dieu d'Israël; mais c'est l'orgueil issu des privilèges qui est blâme par l'apôtre, et non les privilèges eux-mêmes. --Nosti voluntatem ... (vers. 18). Malheureuse-



Rome suivie d'un magistrat. (Bas-relief du Louvre.)

ment, cette connaissance purement théorique ne suffisait pas pour produire la vertu. — Probas utiliora. C. à d., ce qui est meilleur, plus parfait. Le grec peut signifier aussi: les choses qui diffèrent, ou la diffèrence qui existe entre le blen et le mal, ce que Dieu ordonne et ce qu'il défend. — Confidis teipsum... (verrum, lumen eorum qui in tenebris sunt,

20. eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege.

21. Qui ergo alium doces, teipsum non doces; qui prædicas non furandum,

furaris;

- 22. qui dicis non mœchandum, mœcharis; qui abominaris idola, sacrilegium facis;
- 23. qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.
- 24. Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est.
- 25. Circumcisio quidem prodest, si legem observes; si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.
- 26. Si igitur præputium justitias legis custodiat, nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur?

aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20. le docteur des ignorants, le maître des enfants, d'avoir dans la loi la regle de la science et de la vérité.

21. Toi donc, qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même; tu prêches qu'on ne doit pas voler, et tu voles;

22. tu dis de ne pas commettre d'adultères, et tu commets l'adultère; tu as en abomination les idoles, et tu fais des sacrilèges;

23. tu te glorifies dans la loi, et tu déshonores Dieu par la transgression de

la loi.

24. Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations, ainsi qu'il est écrit.

25. La circoncision est utile, sans doute, si tu accomplis la loi; mais si tu transgresses la loi, avec ta circoncision tu deviens incirconcis.

26. Si donc l'incirconcis observe les ordonnances de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision?

set 19). Tous les détails contenus dans ce verset sont particulièrement ironiques. Ils décrivent fort bien les prétentions orgueilleuses des Juifs, qui, sans valoir mieux que les autres sous le rapport moral, prétendaient se faire les réformateurs du monde entier. - Ducem cacorum. Figure employée déjà par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. xv, 14 et xxIII, 16. Elle est développée par les mots lumen eorum qui... Les Juifs auraient dû être cela en réalité, s'ils avaient été fidèles aux principes de la loi mosaïque; mais leur confiance hautaine n'était qu'un sot orgueil. - Les mots insipientium et infantium représentent l'idée que les Israélites se faisaient des païens. — Formam (την μόρφωσιν): l'esquisse très nette, la règle parfaite et adéquate. C'est parce qu'ils croyaient posséder pleinement cette règle, que les Juiss prétendaient pouvoir servir de guides et d'instructeurs aux païens. - Qui ergo ... (vers. 21). Saint Paul interrompt tout à coup son énumération pour établir un contraste saisissant, mais très humiliant pour ses anciens coreligionnaires, entre leurs prétentions et la réalité de leur conduite. Ces lignes sont une véritable flagellation de l'esprit, des principes du rabbinisme, et par conséquent de ceux qui se conformaient à cet esprit et à ces principes. — Alium..., teipsum non... C.-à-d., tu agis de fait comme si tu étais toi-même dans l'ignorance. Cf. Matth. xxIII, 3. - Furaris. Faute choisie à dessein parmi les plus ignobles. Le vers. 22 signale des crimes encore plus affreux : macharis, sacrilegium facis (le verbe isposulsis désigne, à proprement parler, le vol des choses saintes;

mais il peut avoir ici la signification générale que lui donne la Vulgate), — Per prævaricationem... inhonoras (vers. 23). C'était la plus grande faute qu'il fût possible de commettre. Le vers. 24 montre que les Juifs s'en rendaient très réellement coupables: Nomen enim... La citation est empruntée à Is. LH, 5, d'après les Septante. Voyez aussi Ezéchiel, xxxvi, 20-23. Témoins de la mauvaise conduite des Juifs, les païens en accusaient leur Dieu.

25-29. La circoncision est également insuffisante pour sauver Israël. - Circumcisio quidem... L'apôtre prévient une objection des Juifs. Il leur a prouvé que, sans la stricte observation de la loi, leurs privilèges étaient de nulle valeur. Mais, pouvait-on lui répondre, le signe sacré de la circoncision ne nous élève-t-il pas bien audessus des Gentils? Sur ce point aussi, Paul détruit sans pitié leurs illusions. - Prodest. Plus loin, III, 2 et IV, 11, il reviendra sur la supériorité très réelle que la circoncison conférait aux Juifs sur les païens. Mais, pour que le signe de l'alliance fût vraiment profitable (cf. Act. vii, 8, etc.), il fallait qu'on obéit à la loi, qu'on se montrât par là même fidèle à l'alliance. - Præputium facta est. Expression d'une vigueur particulière, pour dire que, dans le cas indiqué (si... prævaricator...), la circoncision ne sert absolument de rien; on retombe, pour ainsi dire, au niveau du paganisme. - Si igitur... (vers. 26). C'est l'hypothèse contraire : celle d'un incirconcis, d'un païen (præputium est employé au concret dans la première partie du verset), qui pratique la volonté de Dieu autant qu'il la connaît. Ce pa'ien valait à coup sûr beaucoup

27. Et l'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te jugera-t-il pas, toi qui, ayant reçu la lettre de la loi et la circoncision, es un violateur de la loi?

28. Car le Juif, ce n'est pas celui qui l'est au dehors; et la circoncision n'est pas celle qui paraît au dehors, dans la chair:

29. mais le Juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle du cœur, qui a lieu selon l'esprit, et non selon la lettre; de ce Juif la louange ne vient pas des hommes, mais de Dieu. 27. et judicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es?

28. Non enim qui in manifesto, Judeus est; neque quæ in manifesto, in

carne, est circumcisio:

29. sed qui in abscondito, Judæus est; et circumcisio cordis in spiritu, non littera; cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.

# CHAPITRE III

- 1. Quelle est donc la prérogative du Juif? ou quelle est l'utilité de la circoncision?
  - 2. Elles sont grandes de toutes ma-
- Quid ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis?
  - 2. Multum per omnem modum; pri-

mieux qu'un Juif désobéissant. - Justitias... C.-a-d., les préceptes de la loi. - Et judicabit... (vers. 27). Dans le sens de condamner, comme au début du chapitre. Il n'est pas nécessaire de donner a la phrase un tour interrogatif; elle ne perd rien de sa force en étant traitée comme une simple assertion. — Ex natura præputium. C.-à-d., un païen né et élevé comme tel. Quelle ignominie pour un Juif d'être jugé et condamné justement par un Gentil! - Consummans: accomplissant parfaitement la loi. - Per litteram et... Dans le sens de : malgré la lettre et la circoncision. La lettre, c'est la loi écrite que possédaient les Juifs, - Non enim qui... (verset 28). Principe général, qui sert tout à la fois de conclusion et d'explication : le vrai Juif n'est pas celui qui le paraît au dehors, mais celui qui a toutes les qualités d'un membre du peuple de Dieu. De même, la circoncision n'a aucune valeur si elle consiste simplement en une opération extérieure. - Sed qui in abscondito... (vers. 29). Le Talmud dit aussi : « Judæus in penetralibus cordis. » - Circumcisio cordis. Une circoncision qui n'atteint pas seulement le corps, mais le plus intime de l'être. Elle n'a pas lieu littera, parce que la lettre de la loi, à elle seule, ne peut pas transformer le cœur et la volonté; mais in spiritu, par l'Esprit-Saint, qui seul est capable de produire un tel changement. L'idée de la circoncision du cœur remonte jusqu'au Deuteronome, x, 16. Cf. Jer. 1x, 26; Ez. XLIV, 7; Act. VII, 51. - Le pronom cujus représente le Juif parfait selon le cœur de Dieu.

3º Récapitulation: les Juifs et les païens sont coupables et ont besoin d'une justification. III, 1-20.

Saint Paul a déjà donné la preuve de ce double fait d'une manière irrécusable, il pourrait maintenant passer à la démonstration de la thèse qui fait l'objet de la partie dogmatique de cette épitre; mais il préfère attendre encore, pour écarter quelques objections. Ce passage contient une discussion en règle, avec questions et réponses: genre très naturel, vu surtout la vivacté de l'apôtre, qui aimait à se figurer un adversaire en face de lui et à lutter de toutes ses forces. Cf. 1v, 1 et ss.; 1v, 1 et ss., 15 et ss.; vu, 7 et ss., etc. L'argumentation est très serrée.

CHAP, III. - 1-8. Réponse à quelques objections que pouvaient présenter les Juifs au sujet des affirmations qui précèdent. - Quid ergo...? Première objection, vers. 1-2 : Si un païen peut l'emporter devant Dieu sur un Juif, que deviennent les privilèges d'Israël? Les deux questions du vers. 1 sont pleines de vie et d'entrain; c'est un Juif qui est censé les adresser à l'apôtre. - Amplius : τὸ περισσόν, « quod insuper est, » la supériorité de la nation théocratique sur les païens. L'article suppose quelque chose de bien connu, de certain. — Aut quæ utilitas...? D'après 11, 25-29, la circoncision semblait se réduire à néant, et pourtant c'était le « symbole matériel de l'élection d'Israël ». Paul ne répondra que plus tard à cette seconde question, qui n'avait d'ailleurs pour but que de préciser la première. Cf. 1v, 9 et ss. — Multum... (vers. 2). Réponse à l'objection : à tous les points de vue, de toutes façons (per omnem modum), les prérogatives des Juifs sont très nombreuses, très réelles. L'apôtre se disposait peut-être à les énumérer, comme l'indique la formule primum quidem, après laquelle on attendrait « et ensuite »; mais il s'interrompra bientôt, entraîné par ses pensées. Voyez, 1x, 4-5, une liste de privilèges analogue à celle qu'il aurait pu placer ici. Du moins, il cite le principal avantage, qui commum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei.

- 3. Quid enim si quidam illorum non crediderunt? numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Absit.
- 4. Est autem Deus verax, omnis autem homo mendax, sicut scriptum est: Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris.
- 5. Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus? Numquid iniquus est Deus, qui infert iram?
- 6. (Secundum hominem dico.) Absit; alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum?
  - 7. Si enim veritas Dei in meo menda-

nières; et premièrement en ce que les oracles de Dieu ont été confiés aux Juifs.

3. Qu'importe, en effet, si quelquesuns d'entre eux n'ont pas cru? Leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non. certes.

4. Dieu est véridique, et tout homme est menteur, selon ce qu'il est écrit: Afin que vous soyez reconnu fidèle dans vos paroles, et que vous triomphiez lorsqu'on vous juge.

5. Mais si notre iniquité met en relief la justice de Dieu, que dirons nous? Dieu n'est-il pas injuste en laissant agir

sa colère?

6. (Je parle à la manière des hommes.) Non, certes; autrement, comment Dieu jugerait-il ce monde?

7. Car si, par mon mensonge, la vé-

prenait tous les autres : quia credita ... - Eloquia Dei (τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ). Saint Paul semble nommer ainsi, non pas l'Ancien Testament tout entier, mais les parties les plus essentielles de ce livre sacré, telles que la loi mosaïque et surtout les oracles relatifs au Messie. Le substantif λόγιον a souvent dans les Septante cette signification spéciale d'oracle, de prophétie. Le Seigneur avait fait au peuple juif un honneur insigne en le choisissant pour garder le dépôt de la vérité religieuse, qui était en réalité celui des prophéties messianiques. - Quid enim ... ? Seconde objection, vers. 3-4 : l'incrédulité des Juifs n'a-t-elle pas annulé les divines promesses? Objection d'autant plus naturelle, qu'Israël semblait précisément alors exclu de la participation aux bienfaits du Messie, dont les païens jouissalent presque seuls. - Si quidam illorum... La forme hypothétique donnée à la pensée et l'euphémisme « quelques-uns d'entre eux » sont dus à la délicatesse de Paul, qui évite ce qui pourrait blesser trop profondément ses anciens coreligionnaires. - Non, crediderunt. Lorsque le Rédempteur annoncé par les divins oracles se présenta, muni de toutes les garanties qui le faisaient reconnaître comme l'envoyé du Seigneur, la plus grande partie d'Israël refusa de croire en lui. - Fidem Dei : sa fidélité à tenir les promesses qu'il avait faites aux Juifs. — Evacuabit (καταργήσει). A la lettre : rendra inertes, inactives. Puis, au figuré : abolira, abrogera. Cette expression est chère à saint Paul (environ 25 fois dans ses épîtres). - Absit (μή γένοιτο)! Formule énergique de dénégation, qu'il emploie volontiers aussi (14 fois dans cette lettre). L'hypothèse qu'il vient de faire émettait un doute sur la véracité ou la fidélité de Dieu; c'est pourquoi il la rejette aussitôt avec horreur. Comp. le chap. x1, où il parlera longuement du salut final des Juifs. - Est autem... (vers. 4). Dans le grec : γινέσθω ; ou « flat autem », comme traduisent saint Jérôme

et Rufin; que le Seigneur devienne fidèle à sa parole (verax)! C.-à-d,, qu'il soit reconnu comme tel par tous les hommes. -- Les mots omnis... homo ... sont empruntés au Ps. cxv, 11. - Sicut scriptum est. A l'appui de son assertion, l'apôtre cite très exactement, d'après les Septante, le vers. 6 du Ps. L, où David, après avoir confessé publiquement ses fautes, ajoute qu'il fait cette confession pour que Dieu paraisse juste (ut justificeris) dans la sentence portée par lui contre le prince coupable (in sermonibus...). et qu'il ait gain de cause (et vincas), qu'il soit mis hors de blame, si les hommes osaient attaquer son verdict (cum judicaris). De même, dans l'application faite ici par saint Paul. l'incrédulité des Juifs atteste la véracité et la fidélité parfaites du Seigneur, puisqu'il persiste, malgré l'ingratitude de son peuple, à accomplir généreusement ses promesses. Ici ce fait est simplement constaté; nous en aurons plus tard la démonstration. — Iniquitas nostra. Expression générale, qui désigne spécialement l'incrédulité des Juifs, mentionnée au vers. 3. La locution justitiam Dei est générale aussi et représente en cet endroit la fidélité de Dieu à tenir ses promesses. - Quid dicemus? Autre formule qui caractérise cette épitre, où on la rencontre sept fois; elle n'est pas employée ailleurs dans le Nouveau Testament. Elle signifie : Que s'ensuitil? Quelle conséquence devons-nous tirer de là? - Numquid iniquus...? Une pareille supposition renfermant un blasphème implicite, Paul se hâte de l'adoucir en ajoutant, par manière d'excuse : Secundum hominem dico (vers. 6). C.-à-d., je parle comme font les hommes dans une conversation toute profane. Puis il la rejette au loin par un nouvel Absit. - Alioquin quomodo ...? Première réponse à cette seconde objection. Pour Paul et pour ses lecteurs, c'était un dogme de foi que Dieu devait juger tous les hommes (hunc mundum) à la fin des temps : or cela supposait qu'il était infiniment juste. -

rité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je moi-même en-

core jugé comme pécheur?

8. Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien (comme quelques-uns, qui nous calomnient, nous accusent de dire)? Leur condamnation est juste.

9. Quoi donc? L'emportons-nous sur eux? Nullement; car nous avons déjà prouvé que les Juifs et les Grecs sont tous sous l'empire du péché;

10. selon qu'il est écrit : Il n'y a pas

un seul juste.

11. Nul n'est intelligent, personne ne cherche Dieu.

- 12. Ils se sont tous égarés, ils sont tous devenus inutiles; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.
- 13. Leur gosier est un sépulcre ouvert; ils se sont servis de leurs langues pour tromper; un venin d'aspie est sous leurs lèvres.
- 14. Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume.

- cio abundavit in gloriam ipsius, quid adhuc et ego tanquam peccator judicor?
- 8. Et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala, ut veniant bona: quorum damnatio justa est.
- 9. Quid ergo? præcellimus eos? Nequaquam; causati enim sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse;
- 10. sicut scriptum est : Quia non est justus quisquam.
- 11. Non est intelligens, non est requirens Deum.
- 12. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.
- 13. Sepulcrum patens est guttur eorum; linguis suis dolose agebant; venenum aspidum sub labiis eorum.
- 14. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est.

Si enim... (vers. 7). Seconde réponse. Au verset 6, saint Paul a envisagé l'objection du côté de Dieu; il la prend maintenant du côté de l'homme et la réfute « per absurdum ». -Veritas Dei. De nouveau, d'après le contexte, sa fidélité à exécuter ses promesses. - Meo mendacio: le mensonge que l'on commet en niant qu'il les ait accomplies. Notez le pronom de la première personne : l'apôtre aime, dans les cas de ce genre, à se mettre lui-même en scène, afin de rendre moins odieux le rôle qu'il prête à ses adversaires. Cf. I Cor. IV, 6, etc. -Abundavit in gloriam... C'était le fond même de l'objection. Comp. le vers. 5. - Quid adhuc et ego...? Pourquoi, dans l'hypothèse, Dieu punirait-il ceux qui lui procurent en réalité de la gloire? — Et non... (vers. 8). Troisième réponse, qui montre encore mieux l'absurdité et le caractère odieux de l'objection. - Blasphemamur. C.-à-d., nous sommes faussement accusés, en vertu d'une horrible calomnie. On voit par ce trait que les adversaires de saint Paul l'accusaient de prétendre que peu importait la conduite morale des hommes, puisque la justification était un don tout gratuit de Dieu. - Faciamus mala ut... Maxime tout à fait impie : Péchons sans crainte, puisque, en suivant librement le cours de nos passions, nous faisons valoir la bonté et la générosité de Dièu. - L'apôtre écarte avec indignation cette calomnie, en abandonnant ceux qui la profèrent au sévère jugement du Seigneur: quorum damnatio ...

9-20. Tous les hommes, sans en excepter un seul, sont demeurés en dehors de la vrale justification. — Quid ergo? C. a.d., que conclure

de tout cela? En réalité, les vers. 5-8 forment une petite digression. L'apôtre revient maintenant au sujet traité dans les vers. 1-4: les prérogatives des Juifs les rendent-elles supérieurs aux païens? - Præcellimus eos? Nous, Juifs, l'emportons-nous sur les Gentils sous le rapport moral? - Suit un Nequaquam énergique (ວັນ πάντως, entièrement non, pas du tout). --Causati enim... Cette démonstration de la culpabilité universelle a eu lieu dans les chap. I et II. L'adjectif omnes est fortement accentué. Sub peccato. Locution métaphorique très expressive : sous la puissance tyrannique du péché. - Sicut scriptum est (vers. 10). Par un nombre considérable de textes bibliques, pris de divers côtés, l'apôtre va prouver « in globo » que les Juifs et les Gentils ont tous un même besoin de justification. Les citations sont faites d'une manière assez libre, et en général d'après la version des Septante. — Premier texte, dans lequel « les traits les plus généraux de la corruption humaine » sont d'abord signales : Non est justus... usque ad unum (vers. 10b-12). Il est emprunté au Ps. xIII, 1-3 (voyez notre commentaire); mais ici le début est abrégé et très condensé. - Les vers. 13-17 mentionnent deux sortes de manifestations particulières de la corruption des hommes. Et d'abord, vers. 13-14, tous les organes de la parole commettent le péché (la gorge, la langue, les lèvres, la bouche). Sepulchrum... agebant. C'est le second texte, vers. 13a. Ii est tiré du Ps. v, 11. - Venenum... sub labits... (vers. 13b). Troisième texte, provenant du Ps. cxxxix, 4. — Quorum os... plenum est (vers. 14). Quatrième texte, cité libre15. Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

16. Contritio et infelicitas in viis eorum,

17. et viam pacis non cognoverunt.

- 18. Non est timor Dei ante oculos eorum.
- 19. Scimus autem quoniam quæcumque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur, ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo:
- 20. quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo: per legem enim cognitio peccati.
- 21. Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est, testificata a lege et prophetis.
- 22. Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes et super omnes qui

15. Leurs pieds sont agiles pour répandre le sang.

16. La désolation et le malheur sont sur leurs voies,

17. et ils ne connaissent point le chemin de la paix.

18. La crainte de Dieu n'est pas devant les yeux.

- 19. Or nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sons la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde devienne soumis à Dieu:
- 20. car nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que *vient* la connaissance du péché.

21. Mais maintenant, sans la loi, a été manifestée la justice de Dieu, à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage.

22. Or la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ est pour tous ceux et

ment d'après la traduction alexandrine de la première partie du Ps. 1x, 7. - Après la malice en paroles, nous trouvons la perversité humaine se déployant par les actes : Veloces pedes... (vers. 15-17). Cinquième texte, extrait d'Isaïe, LIX, 7-8. Il est abrégé et librement cité d'après les Septante. - Non est timor... (vers. 18). Sixième texte, emprunté au Ps. xxxv, 2. Il indique la cause, la source véritable d'une si grande corruption : lorsque le principe sanctifiant de la crainte de Dieu a disparu du cœur et des pensées, tout l'être humain s'abandonne au mal sans aucune réserve. - Scimus autem ... (vers. 19). Les Juifs auraient pu répondre à l'apôtre que ces textes ne concernaient que les païens et ne les regardaient nullement euxmêmes. Il leur affirme qu'ils les concernaient également et directement, puisque c'est pour eux qu'ils avaient été écrits. - Lex. La partie pour le tout; c.-à-d., l'Ancien Testament personnifié (loquitur). Cf. I Cor. xiv, 21. - Iis qui in lege... « Paul en appelle au bon sens de ses lecteurs : la loi s'adresse aux sujets de la loi, » par conséquent aux Juifs. Ceux-ci n'ont donc rien à alléguer pour se dire exempts de la réprobation universelle : ut omne os ... - Subditus flat... Le mot grec ὑπόδικος est plus précis : soumis, dans le sens judiciaire : redevable de satisfaction à Dieu, comme l'ayant offensé. - Quia ex operibus... (vers. 20). Raison pour laquelle toute l'humanité (omnis caro: cf. I Cor. 1, 29, etc.) est condamnable : elle a péché, et n'a rien qui puisse la justifier de son péché. Si elle avait quelque chose, ce seraient les œuvres de la loi; mais tout ce dont la loi est capable, c'est de faire connaître le mal aux hommes : per legem enim ... Voyez vii, 7 et ss., où cette pensée sera développée. - Cognitio: ἐπίγνωσις, une connaissance très claire.

4º Le nouveau système de la justification. III, 21-31.

Les détails qui précèdent ont admirablement préparé l'exposé de la théorie chrétienne sur ce point capital. En effet, si toutes les autres voles de salut sont fermées, il faut bien que celle que proclame l'évangile et qu'opère Notre-Seigneur Jésus-Christ soit la seule réelle. Cf. 1, 16-17. A la révélation de la colère divine, saint Paul oppose la manifestation de sa bonté dans le mystère de la rédemption; à « la situation de fait », il oppose « la situation de droit ».

21-26. C'est par la foi en Jésus-Christ que la justification est produite indistinctement pour tous les hommes. - Nunc autem. Expression pleine de solennité : maintenant, sous la loi nouvelle, par contraste avec les périodes décrites ci-dessus. - Sine lege: d'une manière tout à fait indépendante de la loi mosaïque. Antithèse avec les mots « per legem » du vers. 20. Justitia Dei. Comme plus haut, 1, 17, la justification conférée par Dieu. - Manifestata est. L'emploi du temps parfait (περανέρωται) dénote un acte déjà accompli. - Quoique produit sans la loi, le nouveau système de justification n'est pas en contradiction avec elle: il en est même le développement, puisque les écrivains sacrés de l'ancienne Alliance l'ont annoncé d'avance et lui ont rendu témoignage : testificata... Cf. IV, 1 et ss. Sur la locution « la loi et les prophètes », pour désigner l'Ancien Testament, voyez Matth. v, 17 et le commentaire. -Justitia autem... (vers. 22). L'apôtre passe au caractère particulier de cette justification, à son côté positif : per fidem... Elle a lieu par l'intermédiaire de la foi en Jésus-Christ (Jesu Christi : génitif de l'objet). Le divin Rédempteur nous l'a méritée, et nous nous l'approprions en croyant en lui. - In omnes... Son extension

sur tous ceux qui croient en lui. Car il n'y a pas de distinction,

23. parce que tous ont péché, et ont

besoin de la gloire de Dieu,

24. étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ.

25. Cest lui que Dieu avait destiné à être une victime de propitiation, par la foi en son sang, pour manifester sa justice par le pardon des péchés passés,

26. que Dieu a supportés avec tant de patience; pour manifester, dis-je, sa justice dans le temps présent, montrant qu'il est juste, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.

credunt in eum. Non enim est distinctio:

23. omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei,

24. justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quæ est in Christo Jesu,

25. quem proposuit Deus propitiationem, per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum.

26. in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore; ut sit ipse justus, et justificans eum qui est ex fide Jesu Christi.

sur la phrase. Mais les idées sont suffisamment

est universelle : tous les hommes, sans en excepter un seul, peuvent en jouir, à la condition indiquée, qui credunt ... - Les mots et super omnes sont omis par les manuscrits grecs les plus anciens et par plusieurs versions. Néanmoins, de nombreux critiques croient à leur authenticité; saint Paul aime les répétitions de ce genre. - Non enim est... Ainsi qu'il a été prouvé plus haut, plus de distinction désormais entre Juifs et païens. Ils sont coupables les uns et les autres (omnes enim..., vers. 23), et la justification leur est offerte aux mêmes conditions. Egent gloria... Par cette gloire de Dieu, dont tous les hommes ont été privés par le péché, et qu'ils peuvent recouvrer par la justification, il faut probablement entendre la gloire éternelle (saint Jean Chrys., Theophylacte, etc.). Selon d'autres, à la suite de saint Jérôme, la grâce même de la justification. - Justificati... (verset 24). Le mot gratis est essentiel ici, et il est encore accentué par les mots per gratiam ipsius. Comme le dit le concile de Trente, sess. VI, cap. 8, « gratis justificari dicimur, quia nihil eorum quæ justificationem præcedunt, sive fides, sive opera, justificationis gratiam promerentur. > La grâce miséricordieuse du Seigneur, telle est donc l'unique cause efficiente de la justification. - D'après le même concile, Sess. VI, cap. 7, les mots per redemptionem... en désignent la cause méritoire : « Causa meritoria justificationis... dilectissimus Unigenitus suus D. N. Jesus Christus, qui.. sua sanctissima passione nobis justificationem meruit et pro nobis Deo satisfecit. » Le substantif grec ἀπολυτρώσεως, que la Vulgate a traduit par « redemptionem », marque une délivrance opérée au moyen d'une rancon : c'est au prix de ses souffrances et de sa mort que le Sauveur nous a rachetés. Cf. Matth. xx, 28; Marc. x, 45; I Cor. vi, 20; Gal. 111, 13; I Tim. 11, 6, etc. - Quæ est in ... C.-à-d.: qui a été opéré par... C'est ce que les théologiens nomment la « satisfactio vicaria Christi ». — Quem... (vers. 25). Dans ce verset et dans le suivant, saint Paul continue de définir ce qu'il entend par la justification nouvelle. La construction est un peu enchevêtrée, compliquée; ce qui jette à première vue un peu d'obscurité

claires. - Proposuit. Le verbe προέθετο a ici le sens de mettre en avant d'une manière publique. Quelques auteurs le traduisent moins bien par « sibi proposuit, decrevit ». - Propitiationem, ίλαστήριον. C.-a-d., un moven de propitiation, une victime expiatoire. Le syriaque, l'Itala et quelques manuscrits de la Vulgate ont « propitiatorem » au masculin; signification adoptée par quelques interprètes. - Per fldem. Encore la condition, absolument essentielle. - Les mots in sanguine ipsius doivent être rattachés à « proposuit... propitiationem », et indiquent le mode de notre rachat, qui a été opéré par l'effusion du sang de Jésus-Christ sur la croix. -Ad ostensionem (plutôt, d'après le grec : « ad demonstrationem »)... But final que Dieu avait en vue dans ses plans éternels de rédemption : il voulait démontrer, manifester sa justice infinie. Cette justice exigeait ou bien le châtiment rigoureux des péchés de l'humanité, ou bien une explation adéquate, qui ne pouvait consister que dans les mérites d'un Homme-Dieu. - Præcedentium delictorum : des péchés commis avant la venue de Jésus-Christ. — In sustentatione... (vers. 26). Le mot grec ἀνοχή a été traduit précedemment (II, 4) par « patientia ». Dieu, dans sa longanimité, avait supporté patiemment les péchés antérieurs du genre humain. - In hoc tempore. Par opposition à « præcedentium delictorum ». Il s'agit donc maintenant de l'ère du Messie. - Ut sit (c.-a-d., pour paraître, pour se montrer)... justus et justificans. Tel est le but final de la manifestation de la justice divine, dans la rédemption effectuée par Jésus Christ. « Dieu a voulu être à la fois juste et justifiant. C'était un grand problème, un problème digne de la sagesse divine, que celui que l'homme avait posé à Dieu en tombant dans le péché... Dieu a présenté à la foi de l'homme pécheur un objet propre à satisfaire en même temps sa grâce et sa justice. Il a manifesté dans un fait éclatant (la mort de Jésus-Christ) son droit vis-à-vis du pécheur; mais il l'a fait de telle sorte, que le pécheur croyant trouve dans cette manifestation non sa mort, mais son pardon. » - Eum qui... ex fide... C.-à-d., celui qui a pour mobile

- 27. Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non; sed per legem fidei.
- 28. Arbitramur enim justificari hominem per fidem, sine operibus legis.
- 29. An Judæorum Deus tantum? nonne et gentium? Immo et gentium.
- 30. Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.

31. Legem ergo destruimus per fidem?

Absit; sed legem statuimus.

27. Où est donc le sujet de te glorifier? Il est exclu. Par quelle loi? celle des œuvres? Non; mais par la loi de la foi.

28. Car nous estimons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi

29. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? ne *l'est-il* pas aussi des païens? Oui, *il l'est* aussi des païens.

30. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie les circoncis par la foi, et les

incirconcis par la foi.

31. Détruisons nous donc la loi par la foi? Loin de la! au contraire, nous établissons la loi.

#### CHAPITRE IV

- 1. Quid ergo dicemus invenisse Abraham, patrem nostrum, secundum carnem?
- 1. Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a obtenu selon la chair?

de ses actes la foi en Jésus-Christ. Comp. l'expression opposée, Gal. 111, 10 : « qui... ex operibus legis sunt. »

27-31. Conséquences du nouveau système de justification. Il y en a deux : la première, c'est qu'une justification ainsi effectuée ne laisse aucune place à la vanité et aux prétentions humaines, puisqu'elle est entièrement gratuite, vers. 27-28; la seconde, c'est que les Juifs et les païens sont désormais placés sur un même pied d'égalité, vers. 29-30. Presque tout est exprimé dans ce passage sous la forme dialoguée, par une série rapide, triomphante, de questions et de répouses. - Ubi... gloriatio...? C'est aux Juiss que la question s'adresse. S'il n'existe pas de vraie justice produite par les œuvres, mais seulement une justification opérée par la bonté de Dieu, personne ne peut se vanter d'être juste et saint grâce à ses propres efforts. - Exclusa est. Elle a été pour ainsi dire mise à la porte, une fois pour toutes, par un acte de vigueur. - Per quam legem? C.-à-d., en vertu de quel système, de quel ordre de choses? Le mot νόμος est pris ici dans un sens très général. - Factorum : des œuvres, par opposition à la foi. - Per legem fidei. « Par un système dont l'essence est la foi. » — Justificari... per fidem sine... (vers. 28). Tout est là : la foi est le commencement et la fin de la justification. — An Judæorum...? Les vers. 29 et 30 démontrent aussi par mode d' « argumentum e contrario » que la justification a lieu uniquement par la foi sans les pratiques légales. Si Dieu l'avait rattachée aux œuvres de la loi, il semblerait n'être que le Dieu des Juifs, puisqu'il exclurait du salut tous les païens. Mais cela n'est pas, attendu qu'il justifie également

ces derniers par la foi. - Immo et... Dans le grec : Oui, aussi des païens, Assertion très énergique. - Preuve qu'il en est vraiment ainsi : Quoniam quidem ... - Unus est Deus : un seul et même Dieu pour toutes les races humaines. et se conduisant désormais envers toutes de la même manière. - Les substantifs circumcisionem et præputium sont au concret (cf. II, 27a) : les circoncis et les incirconcis, les Juifs et les palens. - Ex fide, per fidem. Ce n'est là qu'une simple nuance de langage : éx marque la source, διά le moyen. De part et d'autre, la foi est indiquée comme l'unique chose nécessaire. - Legem ergo ... (vers. 31). Saint Paul cite, pour la réfuter, une fausse conclusion qu'on aurait pu tirer de ses paroles. S'il n'existe qu'une seule sorte de justification, qui ne peut être obtenue que par la foi, indépendamment des œuvres de la loi mosaïque, il semblerait que cette loi est par là même abolie, rendue inutile. Mais l'apôtre rejette vivement cette déduction (Abstt!) et proteste que, par son enseignement, la loi est plutôt confirmée, consolidée : legem statuimus. Affirmation dont il prouvera la vérité dans le chapitre suivant.

§ II. — L'existence de la justification par la foi est démontrée au moyen de l'Ancien Testament. IV, 1-25.

En réalité, c'est surtout par l'histoire d'Abraham que cette démonstration a lieu. L'exemple ne pouvait pas être mieux choisi, à cause du grand rôle que le « père des croyants » (comp. les vers. 16 et 17) avait joué dans les préliminaires de l'institution de la théocratie, et aussi parce que, pour les Juifs, ses descendants selon la chair, Abraham était comme l'incarnation du

- 2. Car si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu.
- 3. En effet, que dit l'Écriture? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.
- 4. Or à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une dette.
- 5. Et à celui qui ne fait pas d'œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu.
- 2. Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.
- 3. Quid enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam.
- 4. Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.
- 5. Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam, secundum propositum gratiæ Dei.

salut et le type par excellence du juste. Ce passage nous fournit un spécimen intéressant de la manière dont Paul argumentait d'après l'Écriture sainte.

1º Abraham a été justifié par la foi. IV. 1-8. CHAP. IV. - 1-5. La preuve biblique de ce fait. - Quid ergo ... ? La particule où rattache ce passage au précédent (mr. 31): l'apôtre se dispose à prouver que la doctrine prêchée par lui n'est pas contraire à la loi et ne la détruit point. - Invenisse. Ce verbe n'occupe pas la même place dans les anciens manuscrits et les versions. Tantôt il est renvoyé après les mots « patrem nostrum »; tantôt, et c'est la leçon la mieux garantie, il vient immédiatement après le verbe dicemus. Dans le premier cas, la phrase signifie : Que dirons-nous qu'Abraham a gagné selon la chair? C.-à-d., par des moyens purement naturels et sans le secours de la grâce. Dans le second cas : Que dirons-nous qu'Abraham, notre père selon la chair, a trouvé? La divergence n'est pas bien grande, quelque variante que l'on admette. - Patrem nostrum. D'après les meilleurs manuscrits : τὸν προπάτορα ήμῶν (au lieu de πατέρα), notre ancêtre. La mention de la paternité d'Abraham n'est pas oiseuse en cet endroit. En tant qu'il était l'ancêtre des Juifs, il était aussi le type de tous ses descendants ; si donc if n'a pas été justifié par les œuvres extérieures, mais par la foi, il doit en être de même de sa postérité. - Secundum carnem. D'après l'opinion que nous avons adoptée plus haut, ces mots équivalent à « propriis viribus »: par ses efforts naturels, par ses œuvres. La réponse à la question n'est pas donnée en termes explicites; mais il est aisé de la sous-entendre : Abraham n'a rien trouvé selon la chair. - Si... ex operibus... (vers. 2). Si la justification du grand patriarche avait été le résultat de ses actes personnels, il pourrait avoir quelque motif de se vanter (habet gloriam, καύχημα) devant les autres hommes, moins parfaits que lui; mais non pas devant Dieu (sed non...). En effet, Abraham lui-même ne pouvait pas affirmer devant Dieu qu'il était justifié par ses propres mérites. Le Seigneur ne dit-il pas formellement dans les saints Livres que son fidèle serviteur avait été justifié par la foi : Quid enim... (vers. 3)? — Scriptura. La Genèse, xv, 6, citée d'après les Septante. Les

Juifs contemporains de Notre-Seigneur attribuaient une importance particulière à ce texte, et à la foi d'Abraham qui y est célébrée. Philon le mentionne jusqu'à dix fois. Voyez I Mach. II, 52; Gal. III, 6; Jac. II, 23. - Credidit ... Deo. Cette foi consista directement dans l'adhésion complète d'Abraham à la promesse que Dieu lui avait faite, en dépit de toute impossibilité naturelle, d'une postérité considérable. Mais elle ne se borna pas à ce point isolé, car elle était accompagnée d'une disposition générale à admettre toutes les révélations divines sans exception (c'est ce qu'exprime fort bien la formule : Il crut à Dieu); c'est pourquoi elle produisit un si merveilleux effet. - Et reputatum est... Métaphore : cela fut mig à son compte, à son avoir. Dieu est censé tenir une comptabilité, dans un livre où l'actif et le passif de chaque individu sont très exactement notés. Cf. Is. LXV, 6; Dan. VII, 10; Mal. III, 16, etc. Cette idée de l'imputation des mérites ou des démérites était très courante chez les Juifs d'alors. — Ad justitiam. Mieux, d'après le grec : « in justitiam. » En considération de sa foi. Dieu daigna lui accorder gratuitement la justification. Tout le reste du chapitre sera un commentaire de ce texte de la Genèse. - Et autem... (vers. 4 et 5). Exemple emprunté à la vie quotidienne, pour montrer qu'Abraham n'a pas été justifié par les œuvres, mais par la foi. Un ouvrier gagne strictement son salaire, et, lorsqu'on le paye, on ne lui fait pas un don gratuit (merces non... secundum...), mais on lui accorde ce à quoi il a un droit rigoureux (secundum debitum). - Au contraire, ei... qui non..., reputatur... (vers. 5). Le principe, quoique général encore en apparence, se spécialise en verité et nous ramène à Abraham, qui ne fut pas justifié pour des actes personnels, mais pour sa foi très intense, credenti autem. - In eum qui... C.-à-d., en Dieu. L'épithète impium représente ici tous les impies d'une manière générale. Elle renforce singulièrement la pensée : si Dieu justifie les pécheurs, à condition qu'ils aient la foi, à plus forte raison justifiera-t-il des saints comme Abraham. - Les mots secundum propositum... (c.-a-d., conformément au décret miséricordieux en raison duquel le Seigneur a résolu de toute éternité de sauver l'humanité) ne sont pas dans le grec. C'est pro6. Sicut et David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus:

7. Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.

8. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.

9. Beatitudo ergo hæc in circumcisione tantum manet, an etiam in præputio? Dicimus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justitiam.

10. Quomodo ergo reputata est? In circumcisione, an in præputio? Non in circumcisione, sed in præputio.

11. Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei quæ est in

6. C'est ainsi que David parle du bonheur de l'homme agréable à Dieu, à qui la justice est imputée sans les œuvres:

7. Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont

couverts.

8. Heureux l'homme à qui Dieu n'a

point imputé de péché.

9. Or ce bonheur est-il seulement pour les circoncis, ou est-il aussi pour les incirconcis? Car nous disons que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10. Comment donc lui a-t-elle été imputée? Est-ce après sa-circoncision, ou lorsqu'il était incirconcis? Ce n'est pas après la circoncision, mais lorsqu'il était incirconcis.

11. Et il recut le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il

bablement une glose qui a pénétré dans le texte; elle rend d'ailleurs la pensée plus claire.

6-8. Le sens qui vient d'être attribué au texte de la Genèse est confirmé par une parole de David : Sicut et ... Plus haut, fir, 21, saint Paul a dit que sa théorie de la justification avait reçu le témoignage de la loi et des prophètes; après avoir emprunté une citation au Pentateuque, il en prend une dans le psautier. Cf. Ps. xxx1, 1-2. Ce poème sacré est attribué à David par le titre qui le précède dans le texte hébreu et dans les LXX. Il fut probablement composé après que le prophète Nathan eut rappelé au roi ses grands péchés, dont il demanda aussitôt à Dieu un humble pardon. Cf. II Reg. xII, 1 et ss. - La locution dicit beatitudinem signifie: (David) proclame blenheureux. - Cui... accepto. Ce participe manque dans le grec, où nous lisons : La béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres. - Beati quorum... (vers. 7 et 8). La citation est faite exactement d'après les Septante. - Remissæ sunt : sans efforts personnels, sans rien qui mérite à proprement parler le divin pardon. Il faut aussi sous-entendre cette pensée dans les deux propositions suivantes. - Cui non imputavit (vers. 8). Le texte de la Genèse relevait le côté positif de la justification : celui de David en fait ressortir le côté négatif, la non-imputation des péchés. Il est vrai que le roi-prophète ne mentionne pas explicitement la foi: mais il ne signale aucune condition mise au pardon divin, et de la résulte l'entière gratuité de celui-ci.

2º Abraham n'a pas été justifié par la circoncision. IV, 9-12.

Les versets qui précèdent ont démontré qu'Abraham a été justifié par sa foi; ceux-ci et les suivants ajontent qu'il l'a été par sa foi seule.

9-10. Le fait historique, simplement affirmé.

— Beatitudo... hæc. Comme au vers. 6 : cette
proclamation du bonheur (faite par David). —

In circumcisione... aut in... A la lettre dans le grec: Cette béatitude fut-elle sur la circoncision, ou aussi sur l'incirconcision? C. à d.: les paroles de David s'appliquent-elles seulement aux Julis, ou concernent-elles également les païens? Les mots tantum manet ont été insérés par la Vulgate. — Dictmus enim... Répétition emphatique du texte de la Genése. Cf. vers. 3. — Quomodo ergo... (vers. 10). La réponse à cette question était facile d'après l'histoire, car



Le sacrifice d'Abraham. (D'après un fond de verre.)

Abraham n'avait pas encore été circoncis lorsqu'il accomplit l'acte de foi qui lui mérita d'être justiflé. Cf. Gen. xvii, 10 et ss. Ce n'est donc pas la circoncision qui lui valut cette grâce.

11-12. But de la circoncision d'Abraham. — Signum (σημεΐον). Dans la Genèse, xvII, 11, nous trouvons cette même expression à propos de la circoncision. — Signaculum (σφραγίδα): le sceau de l'alliance conclue entre Dieu et

avait obtenue par la foi, lorsqu'il était encore incirconcis; afin d'être le père de tous ceux qui croient n'étant pas circoncis, pour que leur foi leur soit aussi imputée à justice;

12. et d'être le père des circoncis, qui non seulement ont recu la circoncision, mais encore qui suivent les traces de la foi que notre père Abraham eut lors-

qu'il était encore incirconcis.

13. En effet, ce n'est point par la loi qu'a été faite à Abraham, ou à sa postérité, la promesse d'avoir le monde pour héritage; mais c'est par la justice de la foi.

14. Car si les héritiers le sont par la loi, la foi est rendue vaine, la promesse est abolie.

15. En effet, la loi produit la colère, puisque, là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression.

16. C'est donc par la foi que vient l'hé-

præputio, ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam;

- 12. et sit pater circumcisionis, non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahæ.
- 13. Non enim per legem promissio Abrahæ, aut semini ejus, ut heres esset mundi ; sed per justitiam fidei.
- 14. Si enim qui ex lege, heredes sunt, exinanita est fides, abolita est promissio.
- 15. Lex enim iram operatur: ubi enim non est lex, nec prævaricatio.
  - 16. Ideo ex fide, ut secundum gratiam

Abraham. — Ut sit (sic tò sivat, de manière à être)... Du double fait qu'il vient de signaler, à savoir, la foi d'Abraham et sa circoncision antérieure à son acte de foi, saint Paul tire une belle et grave conclusion : le saint patriarche est ainsi devenu, conformément au plan divin, le père de tous ceux qui croient, chez les Gentils comme chez les Juifs; d'où il résulte, comme l'apôtre l'a dit plus haut, que le genre humain tout entier, sans distinction de nationalité, doit être sauvé par la foi. Dans un ancien écrit rabbinique, il est dit qu'Abraham devint le père de nations nombreuses, « parce qu'il leur apprit à croire. » - Credentium per præputium, C.-à-d., les païens devenus croyants. Pater circumcisionis (vers. 12). Encore l'abstrait pour le concret. Le père des circoncis, des Juifs. - Non iis tantum qui... ex... Il ne suffit pas d'avoir été circoncis pour être vraiment fils d'Abraham et justifié comme lui : il faut encore imiter sa foi : iis qui sectantur... Belle expression figurée. - Quæ... in præputio... C.-à-d., la foi que manifesta Abraham avant de recevoir le signe de la circoncision.

3º Abraham n'a pas été justifié non plus par les œuvres de la loi. IV, 13-17.

L'apôtre a encore recours, pour cette démonstration, à sa méthode favorite, qui consistait à faire ressortir les graves inconvénients de la doctrine opposée à la sienne.

13-15. Le côte négatif de la thèse. - Non... per..., sed per... Le vers. 13 contient la proposition qui fait l'objet de cet alinea. Elle est étroitement unie à la précédente par la particule enim : Abraham est aussi bien le père des Gentils que des Juifs. - Per legem : par le système de la loi mosaïque. — Promissio. La promesse messianique qui, à cette époque, préoccupait Israël à un si haut degré. - Aut semini ejus. Mots importants : dans ses points essentiels, la promesse n'était pas moins pour la postérité que pour le père. - Ut heres... mundi... Plusieurs concepts sont réunis dans cette expression, de même que dans les promesses faites à Abraham. Le patriarche devait avoir un fils, et, par ce fils, une nombreuse postérité naturelle; dans l'un de ses descendants, le Messie, le monde entier devait être béni; grâce au Messie, la possession du monde entier était assurée à la vraie race d'Abraham. -Justitiam fidei : la justification que procure la foi. Cf. vers. 11°, etc. - Si enim ... (vers. 14). La locution qui ex lege (oi ex vouou, ceux qui dépendent de la loi) désigne les Juifs. Si eux seuls, dit l'apôtre, étaient les héritiers de ces promesses grandioses faites à Abraham, dans ce cas la foi, à laquelle l'Écriture sainte attribue formellement la justification du patriarche, perdrait toute son efficacité (exinanita est; κεκένωται, elle est devenue vide), et la promesse elle-même deviendrait inutile (abolita est), puisque ce qui a été promis par la grâce serait de fait accordé par la loi. - Lex enim... (vers. 15). Preuve qu'il en serait vraiment ainsi dans l'hypothèse indiquée. La loi et la promesse ne peuvent pas exister ensemble, tant il y a d'opposition entre les effets qu'elles produisent. - Iram operatur. C.-à-d., provoque la colère divine. La loi excite l'homme à pécher, le rend prévaricateur en fait ; ce qui irrite par la même Dieu contre lui. Saint Paul reviendra encore plusieurs fois sur « ce résultat désastreux ». Cf. III, 20; v, 13, 20; VII, 7 et ss., etc. - Prævaricatio. Le grec παράδασις a plutôt le sens de transgression. L'expression est fort bien choisie : comme le dit saint Augustin, « sans loi, on peut être pécheur, mais non transgresseur. » En violant la loi, on franchit une limite fixée par elle.

16-17. Le côté positif de la thèse. - Ideo ex

firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abrahæ, qui pater est omnium nostrum

- 17. (sicut scriptum est: Quia patrem multarum gentium posui te), ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.
- 18. Qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium, secundum quod dictum est ei : Sic erit semen tuum.
- 19. Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum emortuum, cum jam fere centum esset annorum, et emortuam vulvam Saræ.
- 20. In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo;

21. plenissime sciens quia quecumque

promisit, potens est et facere.

22. Ideo et reputatum est illi ad justitiam.

ritage, afin que la promesse soit gratuite et assurée à toute la postérité, non seulement à celle qui a reçu la loi, mais encore à celle qui a la foi d'Abraham, notre père à tous

17. (selon qu'il est écrit: Je t'ai établi le père de nations nombreuses); il l'est devant Dieu, auquel il a cru, qui rend la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui sont.

18. Ayant espéré contre l'espérance, il a cru qu'il deviendrait le père de nations nembreuses, selon qu'il lui avait été dit: Telle sera ta postérité.

19. Il ne s'affaiblit pas dans sa foi, et il ne considéra point que son corps était usé, puisqu'il avait déjà près de cent ans, et que Sara n'était plus en état d'avoir des enfants.

20. Il n'hésita point, par défiance, au sujet de la promesse de Dieu; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu,

21. très pleinement persuadé qu'il est puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22. C'est pourquoi cela lui a été imputé à justice,

fide (sous entendu: « heredes sunt »). « Dans son rapide et rigoureux raisonnement, saint Paul se contente de quelques traits hardis, laissant au lecteur le soin de compléter la pensée. » C'est de la foi que viennent la justification, l'accomplissement de la promesse, etc. - Motif pour lequel Dieu a voulu qu'il en fût ainsi : ut secundum gratiam... Ces mots neus ramènent à l'idée émise plus haut, vers. 11b-12, qu'ils répétent sous une forme nouvelle. - Omni semini. L'adjectif est très accentué : la race entière d'Abraham, sa postérité spirituelle aussi bien que ses descendants suivant la chair. -Non ei qui (deux fois de suite il faudrait « quod » au neutre, puisque le pronom se rapporte à « semini ») ex lege... Si la loi avait pu mériter aux hommes la justification, les Juifs seuls auraient profité de celle-ci, à l'exclusion des païens. En justifiant gratuitement le genre humain, Dieu a fait participer aussi les Gentils a son bienfait : sed et ei qui... - Sicut scriptum est... Cf. Gen. xvII, 5, d'après la version des Septante. - Multarum gentium. L'hébreu représente une multitude frémissante, immense. - Cui credidit. Ce mot, de même que « fides », retentit à tout instant dans ce chapitre comme un refrain. C'est lui qui contient la pensée principale. - Qui vivificat... Allusion soit à la naissance miraculeuse d'Isaac, soit à la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. - Et vocat... C.-à-d., qui appelle à la vie, qui crée d'une simple parole.

4º Eloge de la foi d'Abraham. IV, 18-22.

18-22. Cette foi fut admirable en tous points, malgré les circonstances capables de l'affaiblir. - Saint Paul la caractérise d'abord par un mot devenu célèbre : contra spem in spem (παρ έλπίδα ἐπ' ἐλπίδι)... Il y a là une contradiction apparente; mais la grandeur de la foi d'Abraham n'en ressort que mieux. « Naturali spe destitutus, supranaturali spe fretus. » Considérée en elle-même, la foi du saint patriarche était sans fondement, puisque son objet n'était pas réalisable d'une manière humaine; mais elle était malgré tout parfaitement fondée, puisqu'elle avait pour base une promesse divine. - Dictum est ei. Cf. Gen. xv, 5. - Sic. D'après ce même passage, comme les étoiles du ciel. - Et non infirmatus... Très beau développement de la pensée, vers. 19-21. Le vers. 19 commente les mots Contra spem credidit . - Non consideravit. Le grec a ici deux leçons distinctes : ceile qu'a adoptée la Vulgate, οὐ κατενόησε, et. d'après les plus anciens manuscrits, κατενόησε, sans négation : Il considéra. Le sens est en réalité le même dans les deux cas : Il ne considéra pas, et c'est pourquoi il crut; Il considéra, et malgre cela il crut. - Corpus... emortuum. Comp. Gen. xvii, 17, où Abraham propose à Dieu ce fait comme une objection respectueuse. — In repromissione... (vers. 20 et 21). Commentaire des mots « In spem credidit », soit au négatif (non hæsitavit ...), soit au positif (sed confortatus...). — Dans gloriam... Hébraïsme. Cf. Jos. vII, 19; I Reg. vI, 1; Joan. IX, 24. -Plenissime sciens... Etant pleinement convaincu 23. Mais ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que cela lui a été imputé à instinct.

à justice;

24. c'est aussi pour nous, à qui cela sera imputé de même; pour nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur,

25. lequel a été livré pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justifi-

cation.

23. Non est autem scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam.

24. sed et propter nos, quibus reputabitur credentibus in eum qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis.

25. qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.

### CHAPITRE V

1. Étant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

2. à qui nous devons aussi d'avoir accès par la foi à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et de nous glorifier dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu.

3. Et non seulement cela, mais nous

- Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum,
- 2. per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.
- 3. Non solum autem, sed et gloriamur

de la pulssance infinie de Dieu. — Le vers. 22, ideo et reputatum..., résume toute l'argumentation qui précède.

5° Nous aussi, nous sommes justifiés par la foi. IV., 23-25.

23-25. En terminant, saint Paul applique à tous les croyants ce qu'il vient de dire d'Abraham; « il dégage un principe permanent de l'exemple du père des croyants. » - Et propter nos (vers. 24). En effet, l'histoire d'Abraham n'a pas seulement une signification individuelle; elle possède une signification symbolique universelle. En outre, comme il a été déjà dit, ses vrais descendants ne sont pas ceux qui sont nés de lui selon la chair, mais ceux qui ont un même esprit avec lui, c.-à-d., les croyants (quibus... credentibus...). - Eum qui... Dieu le Père, qui a ressuscité son divin Fils. - Qui traditus est... (vers. 25). Résumé très profond de tout le mystère de la rédemption en ce qui concerne Notre-Seigneur Jésus-Christ. - Resurrexit propter... Dans l'enseignement de saint Paul, la résurrection de Jesus-Christ occupe « une place immense »: aussi la mentionne-t-il fréquemment, avec une emphase visible. Cf. VIII, 11; Act. xvii, 31; I Cor. xv, 1-11, 14-15; II Cor. IV, 14; Col. I, 18, etc.

# § III. — Plinitude merveilleuse de la justification chrétienne. V, 1-21.

Saint Paul, lorsqu'il a développé quelques vérités fondamentales du christianisme, aime à en tirer quelques conséquences pratiques. C'est ce qu'il va faire dans ce chapitre.

1º Influence bienfaisante du nouveau moyen de salut. V, 1-11.

CHAP. V. - 1-5. La paix, l'espérance, la

patience et l'amour de Dieu que produit dans l'âme la justification chrétienne. - Pacem habeamus. Telle est la leçon la plus autorisée (ἔχωμεν); le temps présent (ἔχομεν), qu'on lit dans un certain nombre de manuscrits, n'est peut-être qu'une correction. Pleinement justifié, et ne sentant plus peser sur lui la colère céleste, le chrétien jouit d'une paix profonde relativement à Dieu (ad Deum). - Les mots per... Jesum... désignent le médiateur de cette paix. qui ne diffère pas du médiateur de la justification elle-même. - Per quem et habemus (vers. 2). Plutôt, d'après le grec : Par qui nous avons obtenu (ἐσχήκαμεν). C'est un fait entièrement réalisé. - Per fidem. L'accès en question est donc dû à une double cause : l'une; objective, qui est le Christ, notre principal introducteur; l'autre, subjective, qui est la foi. In gratiam istam : l'état de grâce dans

lequel le chrétien est place par la justification. - Et gloriamur. Les Juifs avaient leur gloire mensongère (cf. III, 27); nous aussi, nous avons la nôtre, qui est sérieuse et solide. — In spe gloriæ filiorum... Dans le grec, on lit seulement : Dans l'espérance de la gloire de Dieu. Sur cette gloire, qui sera finalement celle du ciel, voyez III, 23; VIII, 30, etc. - Non solum autem... (vers. 8 et 4). Troisième résultat de la justification : une patience inaltérable et même la joie dans les souffrances. — In tribulationibus. En effet, saint Paul suppose partout, à la suite du Christ lui-même, que les afflictions de divers genres sont ici-bas la part nécessaire des chretiens. Cf. viii, 35-39; I Cor. iv, 11-13; VII, 26-32; xv, 30 et ss.; II Cor. 1, 3-10, etc. La formule « se glorifier dans les tribulations » est paradoxale en apparence; car, dans l'ordre

in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur,

4. patientia autem probationem, pro-

batio vero spem.

- 5. Spes autem non confundit, quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.
- 6. Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?
- 7. Vix enim pro justo quis moritur; nam pro bono forsitan quis audeat mori.
- 8. Commendat autem caritatem suam Deus in nobis, quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus
- 9. Christus pro nobis mortuus est.

nous glorifions même dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience:

4. la patience l'épreuve, et l'épreuve

l'espérance.

5. Or l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint, qui nous a été donné.

6. Car pourquoi, lorsque nous étions encore faibles, le Christ est-il mort, au

temps marqué, pour les impies?

- 7. Car à peine quelqu'un mourrait-il pour un juste; peut-être, néanmoins, quelqu'un se résoudrait-il à mourir pour un homme de bien.
- 8. Mais Dieu fait éclater son amour pour nous en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, au temps marqué
  - 9. le Christ est mort pour nous. A

naturel, les souffrances ne sont rien moins qu'un sujet de gloire. - Scientes quod... Le motif qui doit encourager le chrétien à se complaire dans ses peines, c'est qu'elles lui procurent toutes sortes de précieux avantages. Saint Paul énumère les principaux en gradation ascendante. - Patientiam : une constance toute virile. Les peines de cette vie, bien supportées, contribuent singulièrement à tremper une âme. - Probationem (δοχιμήν). On dit de quelqu'un qui est dans cet état, qu'il a fait ses preuves; c'est le jeune soldat devenu un vétéran. - Spem. Chaque' « probatio » excite, exalte l'espérance et la confiance. Le chrétien généreux ne redoute plus rien ici-bas; il sait que la gloire et le bonheur l'attendent dans le ciel. Cf. Matth. v, 11-12. - Cette espérance n'apporte jamais de désappointement, non confundit. Cf. Is. xxvIII, 16. Si elle ne se réalise pas, ce sera la faute des hommes. - Quia caritas... D'après les uns, l'amour de Dieu pour nous. Le vers. 8 favorise cette interprétation, qui est celle d'Origène et de saint Jean Chrys. D'après d'autres (Théodoret, saint Augustin, etc.), notre amour pour Dieu. Diffusa est (ἐκκέχυται): a été versé, répandu. Belle métaphore. - Per Spiritum... La diffusion du divin amour dans nos cœurs est attribuée à l'Esprit-Saint par appropriation, comme disent les théologiens, parce qu'il procède de l'amour du Père et du Fils. - Qui datus est... Ce don précieux nous a été fait au moment où nous devenions chrétiens, au baptême.

6-11. L'amour de Dieu, hase de notre justification et de la certitude de notre gloire future.

— Cum... infirmi...: avant d'être justifiés, quand
nous étions absolument incapables de mériter
par nous-mêmes notre pardon et notre rédemption. — Secundum tempus. Au temps voulu par
Dieu, moment à jamais célèbre dans l'histoire
du monde, Cf. II Cor. vi, 2; Gal. iv, 4, etc. —

Pro impiis mortuus... Par conséquent, pour ses pires ennemis, « Infirmi » marquait le côté négatif de notre misère morale; « impii » en exprime le côté positif. - Vix enim... (vers. 7). L'apôtre s'interrompt pour mettre en relief le caractère en quelque sorte héroïque de l'affection de Jésus-Christ pour nous. On donne rarement sa vie (τάγα, forsitan, peut être), dit-il, pour un homme bon, et plus rarement encore (μόλις, vix, à peine) pour un juste; mais le Christ est mort pour des ennemis de Dieu et de lui-même, pour des pécheurs. -Pro justo, pro bono. Il y a une sorte d'antithèse entre ces deux expressions, qui ne sont pas précisément synonymes, comme on l'a cru parfois. Le langage de saint Paul suppose qu'il est plus difficile de donner sa vie dans le premier cas que dans le second. C'est que l'homme juste. est envisagé simplement en sa qualité de juste, d'homme de devoir, tandis que l'homme bon est censé plus généreux, plus aimable, de sorte que l'on se dévoue plus aisément pour lui. Il n'est pas vraisemblable que le mot ἀγαθοῦ (« bono ») soit au neutre et à l'abstrait (mourir pour le bien), ni qu'il ait la signification de bienfaiteur. - Audeat : avoir le courage nécessaire pour un tel devouement. - Commendat (c'est-àdire, démontre, manifeste ouvertement)... Deus (vers. 8). Paul va décrire jusqu'où s'étend le dévouement divin par contraste avec celui des hommes. - Caritatem suam. Plus fortement dans le grec : sa propre charité. Dieu ne pouvait pas mieux nous prouver son amour qu'en livrant pour nous à la mort son Fils unique, surtout lorsque nous étions entièrement indignes de sa miséricorde : cum adhuc peccatores,.. - Secundum tempus. Comme au vers. 6. - Multo igitur magis... (vers. 9). Cet « a fortiori » est facile à comprendre : « Celui qui a fait le plus, et cela pour des ennemis, ne manquera pas de faire le moins pour ces mêmes êtres devenus ses

plus forte raison donc, maintenant que nous avons été justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.

10. En effet, si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, seronsnous sauvés par sa vie.

11. Et non seulement cela, mais encore nous nous glorifions en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

12. C'est pourquoi, de même que par un seul homme le péché est entré dans Multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus, multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

11. Non solum autem, sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

12. Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit,

amis. 2 - Salvi... ab ira... Le salut final, à la fin des temps. - Si enim ... (vers. 10). Ce n'est pas simplement la répétition de la pensée; mais elle est mise sous une forme nouvelle, qui lui donne encore plus de force. - Salvi... in vita... En mourant, le Christ nous a justifiés: en ressuscitant, il a complété notre salut. Dans ces deux circonstances de sa vie, il a daigné nous mettre en communion personnelle avec lui. -- Non solum autem... (vers. 11). La pensée fait encore un pas en avant. - Gloriamur in Deo. Ce privilège, autrefois réservé aux membres de la nation théocratique, est devenu désormais celui de tous les chrétiens. - Per Dominum... L'apôtre ne se lasse pas de redire quel est le divin auteur de notre rédemption. L'adverbe nunc est très accentué.

2º Parallèle entre Adam et le Christ. V, 12-21.

La pensée qui précède, à savoir, que c'est à la médiation de Jésus-Christ que nous devons notre salut, pensée sur laquelle s'appuie finalement toute la théorie de la justification, demandait quelques développements. Saint Paul les fournit sous la forme d'une antithèse éloquente. dont voici le sommaire : Le genre humain, envisagé comme un organisme complét sous le rapport religieux, a eu successivement deux représentants bien différents l'un de l'autre. Adam a joué ce rôle pour notre malheur, car il a introduit dans le monde, par sa désobéissance, le péché et ses suites effroyables. Au contraire, le Christ a exercé à notre égard une médiation tout à fait salutaire; grâce à son obéissance admirable, il est devenu pour nous une source intarissable de justice et de sainteté. La grandeur et l'étendue de l'œuvre du Sauveur ne pouvaient pas être mises sous un jour plus

12-14. Le péché et la mort sont devenus héréditaires dans l'humanité par suite du péché d'Adam. — Le mot propierea rattache cette seconde moitié du chapitre à la première. Le début est très majestueux; nous y voyons le péché et la mort personnifiés faisant leur entrée dans le monde comme deux conquérants terribles. — Sicut... On remarquera que la phrase

est restée inachevée; ce qui est encore plus apparent dans le grac. L'idée subsidiaire insérée dans les vers. 13 et 14 a fait oublier à l'écrivain saoré la seconde partie de la comparaison, qu'il est d'allieurs facile de suppléer, à la suite du vers. 14, comme le faisait déjà Origène: « De même, par un seul homme la justice est entrée dans ce monde, et par la justice la vie, et ainsi la vie a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont été vivifiés. » — Le trait per unum hominem est fortement accentué. Un seul homme a suffi pour introduire le péché dans toute l'humanité, dont il était le père et le fondateur. Sans doute, c'est ève qui fut l'ins-



Adam et Ève chassés du paradis terrestre.
( Mosaïque antique.)

tigatrice du péché d'Adam; mais elle n'est pas mentionnée ici, car ce n'est pas d'elle, mais de notre premier père, que Dieu nous avait rendus solidaires. — Peccatum. Avec l'article dans le gree: le péché envisagé dans toute son étendue, le principe mauvais qui est la source de toutes nos fautes isolées. — In hune mundum...: pas seulement dans le monde humain, mais dans le monde terrestre en général, puisque la nature aussi a été contaminée par le péché d'Adam. Cf. viii, 20 et ss. — La formule « entrer dans ce monde » est souvent émployée par saint Jean. Cf. Joan. 1, 9, 10; III, 17, 19; vi, 14; IX, 5, 39, étc. Voyez aussi I Tim. I, 15; Hebr. X, 5. — Et per peccatum... Conséquence et pénalité

et per peccatum mors; et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.

13. Usque ad legem enim peccatum erat in mundo; peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset.

14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.

ce monde, et par le péché la mort, ainsi la mort a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché.

13. Car jusqu'à la loi le péché était dans le monde; mais le péché n'était pas imputé, puisque la loi n'existait pas.

14. Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir.

de ce grand peché. Saint Paul fait visiblement allusion à Gen. 11, 17, et 111, 19. Comp. Sap. 1, 13 et ss.; II, 23 et ss.; Eccli. xxv, 24, etc. -Mors: la mort physique, et non pas la mort morale, la mort éternelle, comme le veulent quelques interprètes. - Et tta (en raison du péché) in omnes... La mort est devenue l'apanage de toute l'humanité. Le verbe pertransit (διῆλθεν) exprime fort bien la manière dont ce triste héritage laissé par le premier homme passe à chacun de ses descendants. La mort se propage à travers tous les rangs de l'humanité sans s'arrêter jamais. - In quo. C.- à-d. dans Adam, d'après l'interprétation d'Origène, de notre version latine, de saint Augustin, etc. Peut-être vaut-il mieux, à la suite de Théodoret, d'Euthymius, etc., regarder le grec έφ'ω comme une locution conjonctive, et traduire par « quia, propterea quod » : Parce qu'ils ont tous péché. - Tout ce passage, vers. 12b-14, est important sous le rapport dogmatique, car il démontre de la façon la plus évidente l'existence du péché originel. Voyez saint Irénée, Adv. Hær., v, 16; saint Aug., Enchirid., 26; le concile de Trente, sess. v, c. 2, et les théologiens. Saint Augustin, de Bapt., 1, 10, a sur ce point une parole non moins énergique que concise : « Omnes in Adam peccaverunt, quando omnes ille unus homo fuerunt; » c.-à-d., lorsque toutes nos volontés étaient unies comme en faisceau à celle de notre ancêtre commun, comme à celle d'un mandataire. - Usque ad legem (vers. 13). L'apôtre s'interrompt brusquement, pour prouver la vérité de l'assertion qu'il a émise en dernier lieu, à savoir, que la mort, qui atteint tous les hommes, a été occasionnée par le péché d'Adam. Son argumentation est très serrée, et par là même plus difficile à saisir. Il part de ce fait, tout évident des les premiers chapitres de la Genèse (voyez, par exemple, l'histoire de Caïn, celle du déluge, de la tour de Babel, de Sodome), que, bien avant l'institution de la loi mosaïque, depuis Adam jusqu'à Moïse, le péché régnait déjà dans l'humanité sous des formes multiples. Cependant, continue-t-il, ces péchés. commis avant l'existence d'une loi positive, ne pouvaient amener comme châtiment la mort de leurs auteurs : peccaium autem ... Notons que les imparfaits imputabatur, esset, sont inexacts. Ces deux verbes sont au présent dans le grec, d'après la plupart des manuscrits (et aussi en de nombreux manuscrits de la Vulgate). C'est

un principe général qu'énonce ici l'apôtre : Là où il n'y a point de loi positive, le caractère personnel des fautes est moins saillant; les péchés sont pour ainsi dire des péchés de race, des fautes générales auxquelles ne sont pas appliquées des sentences particulières. Tel est le sens de l'expression οὐκ ἐλλογεῖται, n'est pas imputé (par Dieu), n'est pas porté en compte. Par conséquent, si, avant la promulgation de la loi du Sinal, tous les hommes sont morts, même ceux qui n'avaient pas péché, tels que les justes et les enfants, c'est en vertu de la désobéissance d'Adam, à laquelle ils avaient participé d'une manière mystérieuse, mais très réelle. La pensée de saint Paul n'est évidemment pas que l'absence d'une loi positive enlevait toute responsabilité; il a montré clairement plus haut (11, 12 et ss.) que les païens, quoique n'ayant pas reçu de loi de ce genre, avaient mérité la condamnation divine. Ce qu'il affirme, c'est que, des l'origine, tous les hommes avaient peché par Adam et en Adam. - Sed regnavit mors... (vers. 14); à la façon d'un odieux et cruel tyran, auquel personne ne pouvait se soustraire. - In eos qui non... La négation est omise par quelques Pères latins; mais elle est parfaitement garantie, et exigée d'ailleurs par le contexte. Si la mort a atteint tous les hommes, même les meilleurs d'entre eux, durant la période antérieure à la législation du Sinaï, alors que les fautes n'étaient pas imputables de la même manière qu'elles le furent eusuite, c'est qu'ils avaient pris part au péché d'Adam et qu'ils en subissaient ainsi la peine. — In similitudinem prævaricationis... C.-à-d. qu'ils n'avaient commis aucune désobéissance positive à laquelle Dieu efit attaché, comme à celle d'Adam, la mort comme sanction. - Qui est forma. C.-à-d., le modèle, le type (il y a précisément τύπος dans le grec), l'image prophétique. - L'adjectif futuri est au masculin (scil. « Adami ») et désigne celui que saint Paul appelle ailleurs le second Adam, ou le dernier Adam, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I Cor. xv, 45, 47. Les rabbins donnaient un nom semblable au Messie. De ce qu'Adam a été pour l'humanité on peut conclure à ce que le Christ sera pour elle : pensée qui fera l'objet des versets suivants.

15-19. Les cinq contrastes entre Adam et le Christ. Aux tristes conséquences du péché d'Adam pour la race humaine, saint Paul oppose main-

- 15. Mais il n'en est pas du don comme du péché; car si, par le péché d'un seul, beaucoup sont morts, à plus forte raison la grâce et le don de Dieu se sont-ils répandus abondamment sur un grand nombre par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ.
- 16. Et il n'en est pas du don comme du péché unique; car le jugement est devenu condamnation pour un seul péché, tandis que la grâce est devenue justification après des fautes nombreuses.
- 17. Si donc, par la faute d'un seul, la mort a régné par ce seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don, et de la justice, régneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ.
- 18. Ainsi donc, de même que par la faute d'un seul, la condamnation at-

- 15. Sed non sicut delictum, ita et donum; si enim unius delicto multi mortui sunt, multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.
- 16. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum; nam judicium, quidem ex uno in condemnationem, gratia autem ex multis in justificationem.
- 17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.
- 18. Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic

tenant les bienfalts que nous devons au Christ, bienfaits beaucoup plus considérables que n'avaient été les résultats fâcheux produits par la faute de notre premier père. Le principe de la . grâce et de la vie nouvelle est devenu héréditaire dans l'humanité, par suite de la rédemption opérée par Jésus-Christ. Les mots « superabundavit gratia » (cf. vers. 20b) sont la note dominante de ce passage. La même pensée est répétée cinq fois de suite, avec des nuances; ce qui la rend singulièrement expressive. - Sed non sicut... L'écrivain sacré se hâte de dire qu'Adam n'est pas à tous les points de vue le type du Messie. L'assertion est d'abord toute générale (vers. 15a). - Delictum. Le substantif grec παράπτωμα désigne à proprement parler un faux pas, une chute. - Si enim... C'est le premier contraste (vers. 15b), qui a lieu principalement sous le rapport des causes agissantes : d'un côté l'œuvre d'Adam, de l'autre l'œuvre du Christ. - Unius. Dans le grec : τοῦ ἐνός, avec l'article ; l'homme unique bien connu. Adam. A « unius » correspond l'adjectif multi (οἱ πολλοί, les nombreux), qui équivaut de fait à « omnes » du vers. 12b. Cf. vers. 18; xu, 5; I Cor. x, 17. — Multo magis. Cette expression se retrouvera, implicitement ou explicitement, dans les antithèses suivantes. — Gratia Dei: la grâce qui donne la vie aux croyants. - Donum : la justification gratuite accordée aux pécheurs, en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ (in gratia... Jesu...). - Unius hominis. Le second Adam, par opposition au premier ; Jésus envisagé dans son humanité, en tant qu'il est à son tour le chef de notre race. Des deux parts, c'est un seul homme qui détermine le sort de tous. -In plures (είς τοὺς πολλούς, de nouveau avec l'article; par conséquent, « in multos, » comme dit saint Augustin): sur toute l'humanité, ou du moins sur tous ceux de ses membres qui se sont approprié le salut. -- Et non sicut... Second

contraste (vers. 16), qui a lieu sous le rapport des effets produits. - D'une part, un seul péché (per unum...; ex uno, s.-ent. « peccato »), commis en Adam et recevant un châtiment terrible (judicium... in condemnationem); d'autre part, de nombreux péchés (ex multis...), pardonnés et aboutissant à la justification (in justificationem). - Dans cette première moitié du verset, la Vulgate a suivi, comme les autres versions anciennes, la leçon δι ένος άμαρτήματος, par un seul péché, qui est probablement la meilleure. D'excellents manuscrits grecs portent : δι' ένὸς άμαρτήσαντος, par un seul (homme) ayant péché. Le sens est le même dans les deux cas. Notez aussi, dans le grec, l'allitération κρίμα... είς κατάκριμα. — Gratia autem... L'équivalent grec du mot « grâce » n'est pas χάρις, comme au vers. 15, mais χάρισμα, un acte gracieux; ici, l'œuvre entière de la rédemption. - Si enim... Troisième contraste (vers. 17). Il a lieu par rapport à d'autres effets et aux agents qui les produisent. D'un côté, le péché d'un seul, produisant la mort de tous les hommes (unius delicto mors ...; quelques manuscrits grecs disent à tort : par une seule faute); de l'autre côté, la grâce divine conférant abondamment la vie (multo magis... in vita...). - Le langage est très énergique : abundantiam gratiæ, et..., et... Le second « et » est omis dans le grec, où nous lisons : Et l'abondance du don de la justice, c.- a - d., de la justification. — In vita (dans la vie éternelle) regnabunt : par opposition au règne tyrannique de la mort, qui a été mentionné plus haut. Cf. vers. 14. Les élus régneront à jamais avec Jésus-Christ dans le ciel. -Per unum Jesum...: de même qu'Adam, à lui seul, avait inauguré le règne universel de la mort. — Igitur... Quatrième contraste (vers. 18), qui est comme une récapitulation des trois premiers. Les expressions sont très rigoureusement opposées l'une à l'autre : sicut per unius à sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per unius obeditionem justi constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit deli-

ctum, superabundavit gratia;

21. ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.

teint tous les hommes, de même, par la justice d'un seul, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.

19. Car, comme beaucoup sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul homme, de même beaucoup seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20. Or la loi est survenue pour que la faute abondât; mais là où la faute a

abondé, la grâce a surabondé.

21. afin que, comme le péché a régné pour la mort, de même la grâce régnât. aussi par la justice pour la vie éternelle, par Jesus Christ Notre - Seigneur.

et per unius, delictum à justitiam, in redemptionem à in justificationem ... - Des deux parts, in omnes homines. Tous les hommes ont encouru la sentence de mort portée contre Adam: dans les intentions divines, tous les hommes sont appelés à participer à la rédemption messianique. -- Les mots « per unius justitiam » ne sont pas interprétés de la même manière par tous les commentateurs. Suivant les uns, ils désignent la justification gratuitement accordée par Dieu aux hommes, à cause de la mort du Christ. Selon d'autres, ils représenteraient les actes méritoires par lesquels Notre-Seigneur a obtenu notre pardon. Le premier sentiment nous paraît le meilleur, car il laisse au mot grec δικαίωμα la même signification qu'au vers. 16. — La locution « justificationem vitæ » marque l'effet produit pour chaque chrétien au moment où Dieu le justifie : de mort qu'il était, il devient vivant au point de vue spirituel. Donc : la justification d'où procède la vie. - Sicut enim... Cinquième contraste (vers. 19): le résultat final et sa cause. - D'une part, peccatores... multi; de l'autre, justi... multi... D'un côté, per inobedientiam unius; de l'autre, per unius obeditionem. Le péché d'Adam avait consisté directement et premièrement en un acte de désobéissance (cf. Gen. II, 17; III, 1 et ss., 17); la passion et la mort du Christ étaient déjà signalées par les prophètes comme un acte d'obéissance héroïque (cf. Is. L, 4 et ss.; LIII, 4 et ss; Matth. XXVI, 39; Phil. II, 8; Hebr. v, 8-9).

20-21. Coopération de la loi mosaïque au dé-

veloppement soit du péché, soit de la grâce. C'est une sorte d'objection tacite que l'apôtre formule, pour y répondre aussitôt. Cf. 111, 31. -Lex autem... La loi du Sinaï, comme plus haut. Le verbe subintravit (παρεισηλθεν) fait image : pénétrer en passant à côté de... « La loi est entrée sur la scène du monde à côté d'un autre fait dont elle a accompagné le développement : le règne du péché. » - Ut abundaret... Non que la multiplication des péchés ait été le but direct, l'effet direct de la loi; du moins, tel fut le résultat qu'elle produisit indirectement. « La loi transforme en péchés délibérés des actes qui n'auraient pas eu ce caractère, s'ils n'avaient pas été interdits si expressément. » -- Ubi autem... Heureusement, la loi mosaïque amena aussi, d'une manière indirecte, cet autre résultat. - Superabundavit gratia. Le verbe ὑπερεπερίσσευσεν est très expressif : c'est une sorte de superlatif relativement à abundavit (ἐπλεόνασεν). La grace se montra beaucoup plus puissante dans ses effets que le principe du mal dans les siens. - Ut sicut... in mortem (vers. 21). Nuance dans le grec : « in morte, » dans la mort. C'est sur des morts que le péché exerce son empire. — Ita et gratia... ← Le règne de la grâce est rendu possible par le don de la justification, que le chrétien doit à la médiation du Christ, et qui lui ouvre la perspective de la vie éternelle. » - Per Jesum... Le nom du Sauveur conclut dignement tout ce passage, qui nous a montré en Jésus la cause et le médiateur de notre justification.

### CHAPITRE VI

- 1. Que dirons-nous donc? Demeurerons-nous dans le péché pour que la grâce abonde?
- 2. Loin de la! Car nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore en lui?
- 3. Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés?
- 4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir, afin que comme le Christ est ressuscité d'entre

- 1. Quid ergo dicemus? Permanebimusin peccato ut gratia abundet?
- 2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo?
- 3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?
- 4. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Pa-

SECTION II. — EFFETS MORAUX DE LA JUSTIFI-CATION CHRÉTIENNE. VI, 1-VIII, 39.

Dans les cinq chapitres qui précèdent, saint Paul a surtout envisagé la justification par la foi dans sa nature intime; il va maintenant décrire les admirables effets qu'elle opère dans les âmes, ses conséquences mogales et pratiques.

- § I. Vie morale de ceux qui ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ. VI, 1-VII, 6.
- 1º Ceux qui ont été justifiés ne pèchent plus. VI, 1-14.

CHAP. VI. - 1-2. Introduction. - Quid ergo ...? Cf. IV, 1. L'apôtre vient d'affirmer, v, 20, que la grâce a surabondé là où avait abondé le péché. De cette proposition, quelques lecteurs peu éclairés auraient pu conclure : Permanebimus...? Cette objection tacite sert de transition. Comp. III, 8. Après l'avoir vigoureusement répudiée d'un seul mot (Absit; cf. III, 3b et 6b), saint Paul introduit une de ses théories les plus belles, les plus élevées, afin de mieux faire ressortir l'incompatibilité qui existe entre le péché et ceux qui ont reçu la grâce de la justification. Cette théorie est celle de l'union morale tout à fait intime que le baptême établit entre le Christ et les fidèles. - Mortui... peccato. Mourir au péché, c'est y renoncer totalement. Le commettre après avoir été justifié serait la plus étrange des anomalies, une sorte de contresens inadmissible : quomodo adhuc...? « Les notions de chrétien et de pécheur s'excluent. »

3-11. Union mystique très étroite qui existe entre le Christ et les fidèles, grâce au baptême. C'est par suite de leur association mystique à la mort du Sauveur que les chrétiens sont morts au péché. — An (dans le grec :  $\mathring{\eta}$ , ou bien) ignoratis... Autre question très vivante. Paul ne peut pas supposer que les chrétiens de Rome soient dans l'ignorance sur un point si fondamental. En effet, on ne manquait pas d'expliquer aux néophytes la profonde signifi-

cation des rites du baptême. Chacun sait que. dans l'antiquité chrétienne, ce sacrement était le plus souvent administré par immersion et qu'il se composait par là même de deux actes, la κατάδυσις, ou l'immersion proprement dite, et l'άνάδυσις, ou la sortie de l'eau, qui symbolisaient, d'une part, la mort spirituelle du vieil homme, du pécheur, et de l'autre, la résurrection morale, la vie nouvelle et régénérée. Cf. Tit. 111, 5, Or, cette mort au péché n'a lieu qu'en vertu de la mort de Jésus-Christ pour nous, et cette vie nouvelle n'est produite que grâce à sa résurrection. Ces quelques réflexions contiennent la clef de ce remarquable passage. - Baptizati... Personne n'ignore que ce verbe, qui signifie plonger, fait allusion au rite même du baptême. - In Christo... D'après le grec : « in Christum Jesum », à l'accusatif; baptisés de manière à être consacrés à Jésus-Christ, à lui appartenir. « Le baptême est une sorte d'incorporation avec le Christ. » - Au lieu de in morte, le grec a de même : « in mortem », à l'accusatif du mouvement; c.-à-d., relativement à la mort du Christ, de telle sorte que nous entrons en relations spéciales avec elle. Un baptisé est donc un mort par rapport au péché. - Consepulti enim... (vers. 4). C'est la continuation de la même pensée, puisque la sépulture est un signe évident de la mort. Cf. Col. 11, 12. Notre baptême a été, mystiquement parlant, et en ce qui concerne le péché, une cérémonie de funérailles; il nous a mis dans le tombeau avec le Christ, Les mots in mortem (avec l'article dans le grec : la mort de Jésus-Christ) ne dépendent pas de per baptismum, comme l'ont pensé divers interprètes, mais plutôt du verbe « consepulti sumus ». -Ut quomodo... Après nous avoir fait mourir avec le Christ, le baptême nous fait participer aussi à sa résurrection. De même que Notre-Seigneur n'est mort que pour ressusciter bientôt, ainsi notre mort et notre ensevelissement n'ont eu lieu que pour servir de transition à notre vie nouvelle. - Per gloriam Patris. C.-à-d., par sa toute-puissance, qui est, dans le cas en questris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.

- 5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus;
- 6. hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est, justificatus

est a peccato.

- 8. Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo.
- 9. scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.

les morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle.

5. Car si nous avons été faits une même plante avec lui par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable;

6. sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus esclaves du péché.

7. Car celui qui est mort est justifié

du péché.

8. Or, si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec le Christ,

9. sachant que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, que la mort n'aura plus d'empire sur lui.

tion, une cause de très grande gloire. - In novitate vitæ. Le chrétien est placé par le baptême dans une situation entièrement nouvelle; sa vie morale doit donc être par là même toute transformée. - Si enim... (vers. 5). C'est encore le développement de la même pensée. — Complantati. Le mot grec σύμφυτοι (à la lettre : « succrescentes », unis par la croissance) marque une union très étroite, celle de deux êtres qui croissent ensemble. La métaphore est celle d'une greffe qui participe à la vie de l'arbre. Nous avons été pour ainsi dire entés sur le Christ par le baptême ; notre vie et la sienne n'en font plus qu'une seule. S'il meurt, nous mourons aussi : s'il ressuscite, nous devons aussi ressusciter. La régénération chrétienne comprend donc deux éléments distincts : la cessation d'un triste état antérieur, la mort au péché; le commencement d'un état nouveau, une résurrection, une vie transfigurée. - Scientes quia... (vers. 6). Connaissance qui ne doit pas demeurer stérile, inerte; il faut qu'elle soit un mobile perpétuel d'activité dans notre vie régénérée. - Vetus homo noster. Expression remarquable. Elle désigne la nature humaine profondément corrompue, telle qu'Adam, après sa déchéance, l'a transmise à sa postérité. Le corrélatif du vieil homme, c'est le nouvel homme, dont la vie a été transformée par le Christ. Cf. Eph. 11, 15; 1v, 22, 247 Col. III, 9. L'apôtre, contemplant le chrétien avant son baptême, l'envisage comme une autre personne, tant sa situation morale était différente. - Simul crucifixus. Crucifié avec le Christ. Cf. vers. 3; Gal. II, 20, etc. C'est au baptême qu'a eu lieu le début de notre crucifiement, qui doit se continuer durant toute notre vie. - But de cette mort douloureuse et perpétuelle: ut destruatur... On a diversement interprété la formule très énergique corpus peccati : le péché personnisié, l'essence même du péché, l'ensemble de tous les crimes, etc. D'après sa signification la plus probable, elle désigne notre corps, en tant que le péché a pris possession

de lui, et qu'il est devenu le foyer de la concupiscence, des passions. C'est un corps « qui se trouve dans un rapport perpétuel avec le péché, qui ne peut s'en débarrasser par lui-même ». Comparez l'expression analogue : ce corps de mort (vii, 24). Voyez aussi I Cor. ix, 27; Phil. III. 21. — Bt ultra. Le résultat final. — Non serviamus. D'après le grec : servir en qualité d'esclaves. Le péché personnifié nous est présenté comme un maitre dur, sans pitié: mais, grâce au baptême, ce despote perd sur nous son empire. - Qui enim mortuus... (vers. 7). Au propre et au figuré tout ensemble, mais plus spécialement dans le premier sens, C'est une proposition générale : Quand un homme est mort, il n'a plus à craindre le péché (justificatus est...; c.-à-d., en cet endroit : il est libre relativement au péché), de même qu'un esclave qui a rendu le dernier soupir n'a désormais plus rien à redouter du plus cruel des maîtres. - Si autem mortui... (vers. 8). Il s'agit maintenant de la mort morale, l'apôtre passant rapidement d'une signification à l'autre. Nous trouvons ici un développement rapide de la pensée qui a été simplement ébauchée au vers. 5. - Simul... vivemus...: d'abord de la vie de la grâce, puis de la vie éternelle et glorieuse. -Scientes quod Christus... (vers. 9). La résurrection a ouvert à tout jamais à Jésus-Christ les portes de la vie; il lui est maintenant impossible de mourir. De même en est-il du chrétien. s'il le veut, sous le rapport moral. - Non dominabitur. C'est encore la métaphore du maître et de l'esclave. — Quod enim... (vers. 10). Le grec a une ponctuation différente, qui rend le sens plus clair : Quant à sa mort (littéral. : ce qu'il est mort), elle a eu lieu une fois pour toutes, à cause du péché. En effet, c'est à cause du péché des hommes, dont il s'était volontairement chargé pour les expier, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été soumis à la mort. Cf. II Cor. v, 21, etc. - Semel. L'épitre aux Hébreux insiste sur cette pensée. Cf. Hebr. vii,

10. Car en tant qu'il est mort pour le péché, il est mort une fois pour toutes; mais en tant qu'il vit, il vit pour Dieu.

11. Vous donc aussi, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivant pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

12. Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises.

13. Et n'abandonnez pas vos membres au péché comme des armes d'iniquité; mais donnez-vous à Dieu comme devenus vivants, de morts que vous étiez, et donnez à Dieu vos membres comme des armes de justice.

14. Car le péché n'aura point d'empire sur vous, puisque vous n'êtes plus sous

15. Quoi donc! pécherons-nous parce

la loi, mais sous la grâce.

que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce? Loin de là! 10. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel; quod autem vivit, vivit Deo.

11. Ita et vos, existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.

12. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis con-

cupiscentiis ejus.

13. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato; sed exhibete vos Deo tanquam ex mortuis viventes, et membra vestra arma justitiæ Deo.

14. Peccatum enim vobis non dominabitur: non enim sub lege estis, sed sub gratia.

15. Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia?

Absit.

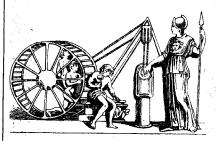
27; ix, 12, 26, 28; x, 10. Le sacrifice du Christ a eu une valeur décisive; aussi n'a-t-il pas été nécessaire de le réitérer. — Quod... vivit... Une fois rendu à la vie par la résurrection, Jésus vit éternellement pour Dieu, son seul et unique maître. — Ita et vos... (vers. 11). Saint Paul applique maintenant à ses lecteurs la magnifique théorie qu'il vient de proposer. Ce qui s'est passé pour leur chef, Jésus-Christ, a eu lieu semblablement pour eux: mortuos..., viventes...

12-14. Conséquence pratique de la théorie qui précède. « Le ton tourne à l'exhortation. L'écrivain sacré fait maintenant un appel direct aux volontés : après avoir bien compris ce qu'il est, le chrétien doit travailler à faire passer sa connaissance dans ses actes. » - Non... regnet... Car, même après la justification, le péché peut reprendre ses droits sur nous; il faut donc luirésister sans cesse. - In... mortali corpore... Toujours sujet à la mort, le corps du chretien est par là-même rempli d'infirmités, qui peuvent le rendre alsément la proie du mal. Icibas sa délivrance est nécessairement incomplete. - Ut obediatis. C.-à-d. : Qu'il ne règne pas..., de telle sorte que vous obéissiez à ses désirs dépravés (concupiscentiis...). - Sed neque... membra... (vers. 13). Continuation de la même pensée. La comparaison arma iniquitatis est toute guerrière. Cf. Eph. vi, 11-17, etc. « La volonté est envisagée comme étant en guerre pour ou contre la sainteté, » pour ou contre le péché. - Ex mortuis viventes. Deux états qui se sont succédés pour le chrétien, ainsi qu'il a été dit plus haut. - Arma justitiæ Deo. Par antithèse avec « arma iniquitatis peccato ». - Peccatum enim ... (vers. 14). Saint Paul a exhorté les chrétiens de Rome à se séparer entièrement du péché. Il attend avec d'autant plus de confiance un bon résultat de cette exhortation, que la loi, qui excite au péché, a cessé d'exister pour eux, et qu'ils sont sous l'influence puissante de la grâce, par laquelle on est fortifié dans le bien: non... sub lege, sed... — Non dominabitur. Ce sera un roi détrôné, dépourvu de puissance.

2º Ceux qui ont été justifiés portent des fruits

de sainteté. VI, 15-23.

C'est l'élément positif après l'élément négatif. De nouveau, une comparaison saisissante, empruntée à la vie des esclaves, contribuera à mettre la pensée en relief : autrefois esclave du



Minerve surveillant le travail des esclaves.

(Bas-relief de Capoue.)

péché, puis affranchi de ce joug honteux, le chrétien doit se faire l'esclave de la sainteté et produire des fruits abondants de vertu.

15-18. L'idée est d'abord présentée sous la forme d'un argument rigoureux. — Peccabimus...? L'apôtre repousse encore une fausse conséquence que l'on aurait pu tirer de ses paroles, mal interprétées. Comp. le vers. 1. — Quoniam non..., sed... Est-ce que n'être plus soumis à la loi mosaïque, et pécher, seraient deux expressions synonymes? Après avoir protesté résolument contre cette assertion par son Absit accoutumé en pareil cas, saint Paul la

- 16. Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam?
- 17. Gratias autem Deo quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ in quam traditi estis.
- 18. Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ.
- 19. Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati, ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ, in sanctificationem.
- 20. Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.
- 21. Quem ergo fructum habuistis tunc in illis in quibus nunc erubescitis? nam finis illorum mors est.

16. Ne savez-vous pas que lorsque vous vous faites les esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour y trouver la mort, soit de l'obéissance pour y trouver la justice?

17. Mais grâces soient rendues à Dieu de ce qu'après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur au modèle de doctrine sur lequel vous avez été formés

me

18. Ainsi, ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

- 19. Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. Car de même que vous avez livré vos membres au service de l'impureté et de l'iniquité, pour commettre l'iniquité, livrez-les de même maintenant au service de la justice, pour votre sanctification.
- Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.
- 21. Quel fruit avez-vous donc tiré alors des choses dont vous rougissez maintenant? Car leur fin, c'est la mort.

réfute par une sorte de dilemme, dont le vers. 16 contient la majeure, le vers. 17 la mineure et le vers. 18 la conclusion. - Nescitis...? On peut formuler ainsi cette majeure : Il faut suivre ou le péché ou la justice, être esclave du péché ou serviteur de Dieu; il n'y a point d'autre alternative. Au fond, cette proposition générale revient à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Matth. vi., 24: Nul ne peut servir deux maîtres. - Servi... peccati. Comparez cette autre parole du Sauveur, Joan. viii, 34 : Quiconque fait le péché est esclave du péché. Voyez aussi II Petr. II, 19. - Obeditionis. L'obéissance est envisagée ici comme antithèse du péché, et comme synonyme de la volonté de Dieu. - Ad mortem, ad justitiam. Résultats respectifs des deux servitudes mentionnées ici. - Gratias autem... (vers. 17). Pour le chrétien, le choix est déjà fait : Dieu l'a délivré de l'esclavage du péché. Comp. les vers. 1-14. - Fuistis. Cet heureux affranchissement est un fait accompli. - Obedislis ... ex corde : de tout cœur, joyeusement, et non pas avec une répugnance qui aurait enlevé tout mérite à l'obéissance. — In eam formam... Allusion à l'instruction chrétienne donnée aux catéchumènes. Les mots in quam traditi... sont à noter. Ils continuent la métaphore de l'esclavage : tirés des mains de leur premier maître, le péché, les chrétiens de Rome avaient été livrés, pour leur plus grand bien, à un autre Maître plein de bonté. - Liberati autem... (vers. 18). C'est la conclusion de l'argument : Donc le chrétien doit se consacrer exclusivement au service de la justice. En effet, il n'a pas d'autre choix, comme l'a indiqué la majeure.

19-23. Développement de l'argument. - Humanum dico. Saint Paul a recours à cette formule lorsqu'il veut s'excuser, en quelque sorte, d'employer un exemple un peu familier. Cf. Gal. III, 15. - Propter infirmitatem... D'après quelques interprètes : à cause des obstacles d'ordre moral qui s'opposent à la pratique parfaite de la vie chrétienne. Selon d'autres : à cause de la faiblesse de notre intelligence, qui saisit difficilement les vérités spirituelles. Nous préférons la première explication (saint Jean Chrys., Théodoret, etc.). - Sicut enim ... Telle est, suivant Origène et d'autres exégètes, la « chose humaine » que l'apôtre voulait dire à ses lecteurs. D'autres pensent qu'elle consiste plutôt dans le raisonnement que nous ont présenté les vers. 16-18. La différence entre les deux opinions est à peine sensible. — Membra... immunditiæ. L'un des plus grands vices des païens. Cf. 1, 24 et ss.; I Cor. v, 1, 9, etc. - Iniquitati. D'après le grec : la haine de la loi divine (τῆ ἀνομία), le péché d'une manière générale. Exhibete membra... C'est presque la répétition du vers. 13b. - Cum enim... (vers. 20). Triste conséquence de leur vie antérieure, toute passée dans le péché. C'est le contraire de ce qu'a exprimé le vers. 18. — Quem... fructum... (vers. 21). Appel à leur triste expérience : quel avait été le résultat pratique de leurs désordres ? Leurs fautes passées, contemplées à la lumière de la foi, ne pouvaient être pour eux qu'un

22. Mais maintenant, affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sanctification, et pour

fin la vie éternelle.

23. Car la solde du péché, c'est la mort; mais la grâce de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

22. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.

23. Stipendia enim peccati, mors; gratia autem Dei, vita æterna, in Chri-

sto Jesu Domino nostro.

# CHAPITRE VII

- 1. Ignorez-vous, mes frères (car je parle à des personnes qui connaissent la loi), que la loi a de l'autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit?
- 2. Ainsi une femme mariée est liée par la loi à son mari, tant qu'il est vivant; mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.
- 3. Si donc, du vivant de son mari, elle se donne à un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère si elle se donne à un autre homme.
- 🔀 4. C'est pourquoi, mes frères, vous

- 1. An ignoratis, fratres (scientibus enim legem loquor), quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit?
- Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi; si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege
- 3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro; si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri, ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.
  - 4. Itaque, fratres mei, et vos mortifi-

objet de honte : in quibus... erubescitis. - Finis illorum mors...: la mort éternelle, la damnation sans fin, d'après le vers. 22b. — Nunc vero... (vers. 22). Contraste avec le vers. 21. Devenus les heureux esclaves du Seigneur, les chrétiens de Rome étaient libres de ne recueillir, durant cette vie, que des fruits de sainteté, et, dans l'autre vie, le bonheur éternel. - Stipendia... (vers. 23). Autre expression empruntée au service militaire. Le péché est comparé à un général cruel qui, lorsqu'il s'agit de payer les soldats qui sont à son service, leur donne la mort pour toute solde. Comp. v, 12 et ss., où nous avons vu que la mort est le salaire, le châtiment du péché. — Gratia autem..., vita... C.-à-d.: La vie éternelle est le don gratuit (χάρισμα), la récompense almable que Dieu daigne accorder aux chrétiens. - In Christo... Encore la cause méritoire de ce don généreux. Comp. le vers. 11, etc.

3º Ceux qui ont été justifiés sont libres par rapport à la loi mosaïque. VII, 1-6.

Cette proposition, simplement énoncée plus haut, est maintenant expliquée et commentée. De nouveau, le langage de l'apôtre est rendu plus saisissant au moyen d'une métaphore, empruntée cette fois aux lois du mariage. C'est encore un argument complet, un syllogisme, que nous avons ici. La majeure est au vers. 1, la mineure au vers. 4, la conclusion au vers. 6. CHAP. VII. - 1-6. La liberté des chrétiens relativement à la loi. - La formule an ignoratis revient à dire : Vous savez certainement. - Scientibus enim... Petite parenthèse pleine de délicatesse courtoise, à la manière de saint Paul. D'après quelques interprètes, le mot legem désignerait la loi romaine; mais cette opinion est peu probable. Il est mieux de dire qu'il s'agit de la loi mosaïque, ou de la loi en général, dont l'apôtre cite immédiatement un principe tout évident, à savoir, que la mort brise les liens les plus étroits et met fin à toutes les obligations humaines : lex... dominatur quanto... Les rabbins aimaient aussi à répéter que « l'homme, lorsqu'il est mort, est délivré des préceptes ». Les vers. 2 et 3 font l'application de ce principe à un cas spécial, à la loi matrimoniale. — Quæ sub viro. Le mot grec υπανδρος était classique pour désigner une femme mariée. — Alligata... legi. Nuance dans le texte original : (La femme...) est liée par la loi à (son) mari vivant. - Le mari mort, soluta est a lege ; elle recouvre donc sa liberté. — Igitur... (vers. 3) Conclusions pratiques du double fait énoncé au vers. 2. - Itaque,... et vos... (vers. 4). Vous aussi, comme la femme en question, vous êtes morts (mortificati) à la loi. Manière de dire : La loi est morte, a cessé d'exister pour vous; elle ne vous oblige

cati estis legi per corpus Christi, ut sitis alterius qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.

- 5. Cum enim essemus in carne, passiones peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.
- 6. Nunc autem soluti sumus a lege mortis, in qua detinebamur; ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.
- 7. Quid ergo dicemus? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem; nam concupiscentiam

aussi vous êtes morts à la loi par le corps du Christ, afin d'appartenir à un autre qui est ressuscité des morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu.

- 5. Car lorsque nous étions dans la chair, les passions coupables, excitées par la loi, agissaient dans nos membres, et leur faisaient produire des fruits pour la mort.
- 6. Mais maintenant nous avons été dégagés de la loi de mort dans laquelle nous étions retenus; de sorte que nous servons dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vétusté de la lettre.
- 7. Que dirons-nous donc? La loi estelle péché? Loin de là! Mais je n'ai connu le péché que par la loi; car je

plus. — Per corpus Christi. C.-à-d., par son corps crucifié, mis à mort. L'expression signifie donc : par la mort du Christ. Jésus-Christ est notre chef; lui mourant, nous sommes tous morts avec lui, en vertu de l'union étroite qui existe entre lul et nous. Cf. vi, 6. - Ut sitis alterius... Notre mariage mystique ayant été dissous par cette mort, nous en avons contracté un autre avec Notre-Seigneur, glorieusement ressuscité (qui ex mortuis...). — Le trait ut fructificemus continue l'image. Les enfants sont le fruit du mariage; les fruits de l'union du chrétien avec le Christ consistent dans une vie sainte, digne de Dieu. - Cum enim... (vers. 5). Contraste: avant sa conversion au christianisme, lorsqu'il était encore in carne, esclave de ses sens (cf. viii, 6-7, etc.), le Juif ou le païen portait des fruits de mort, conséquence de ses passions mauvaises (passiones peccatorum, des passions qui conduisent au péché). Il faut que, devenu membre du Christ, il porte des fruits de vie. - Quæ per legem... Ainsi qu'il a été insinué précédemment et qu'il sera bientôt démontré, la loi produit et multiplie les péchés. - Ut... morti : au lieu de fructifier pour Dieu (cf. vers. 4b). - Nunc autem... (vers. 6). Les relations du chrétien avec la loi mosaïque, qui produisait indirectement la mort (a lege mortis), ont entièrement cessé. D'après une autre leçon du grec : Mais maintenant, nous avons été délivrés de la loi, étant morts à ce par quoi nous étions retenus (captifs). - Ita ut... Heureux résultat de cette libération : c'est encore la servitude, mais une servitude qui est la vraie liberté. — In novitate..., non in vetustate... Belle antithèse. Les mots spiritus et litteræ sont au génitif de l'apposition et marquent ce en quoi consistent l'état nouveau et l'état ancien. La lettre, c'est la loi écrite, la loi mosaïque; l'esprit ne diffère pas de l'Esprit-Saint. L'état-ancien, c'est le judaïsme, dirigé par le code des prescriptions mosaïques; l'état nouveau, c'est le christianisme, qui est régi directement par l'Esprit de Dieu.

- § II. Ce qu'est la lot pour l'homme déchu. VII, 7-25.
- « Passage incomparable, par sa finesse psychologique et par son mouvement dramatique, » 1° A l'occasion de la loi, le péché a été excité et s'est multiplié. VII, 7-13.
- 7-12. Rôle de la loi mosaïque relativement au péché : elle l'éveille et le développe dans l'homme. — Quid ergo...? Cf. III, 5; IV, 1; VI. 1, 15. Nous avons vu avec quel soin saint Paul, à mesure qu'il avance dans son argumentation, se préoccupe de dégager les voies, prévenant les fausses interprétations, éliminant les objections dès leur naissance; c'est ce qu'il fait encore en cet endroit. Les chrétiens d'origine juive, qui faisaient partie de l'Église de Rome, auraient pu se scandaliser de l'assertion du vers. 5, qui semblait supposer que la loi du Sinaï était mauvaise en elle-même (lex peccatum...), puisqu'elle est, a-t-il été dit, l'occasion du péché. Après avoir écarté d'un mot (Absit) cette fausse conclusion, l'apôtre établit le véritable état des choses: Sed peccatum ... - Non cognovi. Il est à noter que dans la plus grande partie de ce paragraphe l'apôtre emploie la première personne du singulier. Cette sorte d'appropriation communique beaucoup de vie et d'intérêt au tableau tracé par lui. Tous les hommes se ressemblent sous le rapport qu'il envisage ici, et il n'en est aucun qui n'ait ressenti les luttes intimes qu'il décrit avec tant de force et de vérité. « Ego », c'est donc directement saint Paul. C'est aussi, avec lui, non pas l'homme régénéré par le baptême et délivré de l'esclavage de la loi, comme l'ont pensé plusieurs Pères latins et les théologiens du moyen âge, mais plutôt, comme l'admettent aujourd'hui presque tous les interprètes catholiques, à la suite des Pères grecs et de quelques anciens auteurs latins, l'homme déchu, avant le bienfait de la régénération. Ce sentiment cadre seul avec le contexte et avec le but de l'épitre. - Nist per legem. Rien de plus vrai : « la loi produit la

n'aurais pas connu la concupiscence, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras pas.

8. Mais le péché, ayant saisi l'occasion, a produit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises; car, sans la loi, le péché était mort.

9. Et moi, je vivais autrefois sans loi; mais quand le commandement est

venu, le péché a repris la vie,

10. et moi, je suis mort; et il s'est trouvé que le commandement, qui devait me donner la vie, m'a donné la mort.

11. Car le péché, ayant pris occasion du commandement, m'a séduit, et par lui m'a fait mourir.

12. Ainsi la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

13. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort? Loin de la! Mais le péché, pour se manifester comme péché, nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.

8. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam; sine lege enim peccatum mortuum erat.

9. Ego autem vivebam sine lege aliquando; sed cum venisset mandatum,

peccatum revixit.

10. ego autem mortuus sum; et inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.

11. Nam peccatum, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.

12. Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum.

13. Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est

réflexion à propos de l'objet défendu, la curiosité, le doute, la défiance, l'imagination, le désir, la susceptibilité pour recevoir la semence de la tentation et de la séduction, finalement la rébellion la transgression. » Cf. Gen. 111, 6. La loi provoque ainsi la désobéissance et crée la conscience du péché. Sans elle, celui-ci vexiste assurément, mais il est mort (cf. vers. 8b); en d'autres termes, il est latent, on ne le reconnaît pas comme tel. - Concupiscentiam. Ce mot implique toutes sortes de désirs mauvais. - Nesciebam, nisi lex... Les païens eux-mêmes admettaient ce fait, et plusieurs textes célèbres de leurs auteurs classiques sont dans toutes les mémoires : « Nitimur in vetitum semper cupimusque negata » (Ovide); « Quod licet ingratum est, quod non licet acrius urit » (le même, Amor., 11, 19, 3); «Gens humana ruit per vetitum nefas » (Horace, Od., 111, 25). — Diceret: Non... La loi est personnifiée, et censée donner elle-même ses ordres. - Occasione ... accepta (vers. 8). A la lettre dans le grec : Ayant pris un point de départ, un point d'appui. Le péché existe dans l'homme des la naissance de celui-ci : mais, sans la loi, il n'a pour ainsi dire pas de base d'opérations. La loi lui fournit l'opportunité dont il a besoin pour déployer son activité : per mandatum... Le « Veto » perpétuel du précepte produit le « Niti in vetitum » mentionné plus haut. - Sine lege enim... Pensée déjà répétée plusieurs fois. Cf. IV, 15; V, 13, etc. -Aliquando (vers. 9). C.-à-d., dans l'état qui précède la connaissance de la loi positive, avant l'âge de raison. Alors l'homme naturel vit dans toute sa liberté, suivant ses attraits au jour le jour. - Sed cum venisset ... : avec l'âge de raison. - Revixit. Le péché, qui dormait comme le feu sous la cendre, s'est tout à coup réveillé et manifesté de la façon la plus active. Il est aisé de vérifier dans les enfants tout ce que dit ici saint Paul. Souvent, ou plutôt habituellement, iis ne pensent pas d'eux-mêmes au mal; qu'on

leur interdise de le faire, et ils le commettent en pleine connaissance de cause : l'interdiction éveille la concupiscence endormie. - Mortuus sum (vers. 10): au moral, par l'influence malsaine du péché. -- Et inventum est... Triste découverte. La formule est toute générale, comme le remarquait déjà saint Jean Chrysostome. L'apôtre ne dit pas : La loi est devenue pour moi la mort; ou : La loi m'a donné la mort. Il n'attribue pas ce résultat funeste à la loi, mais à ceux qui l'avaient reçue. En la pratiquant, ils seraient parvenus à la vraie vie; c'est pour ne l'avoir pas observée qu'ils ont péri. - Quod ... ad vitam. En effet, à plusieurs reprises il est affirmé dans l'Ancien Testament (cf. Lev. xvIII, 5, etc.) que la loi avait été donnée aux Hébreux pour que son observance fidèle leur procurât la vie. - Nam peccatum... (vers. 11). Répétition emphatique de la pensée. Le trait seduxit me fait allusion à ce qui s'était passé lors du premier péché qui fut commis sur la terre : Ève avait été séduite par le serpent tentateur. Cf. Gen. III, 13; II Cor. xI, 3; I Tim. II, 14. -Itaque lex... (vers. 12). Saint Paul insiste sur ce fait : la loi est excellente en elle-même, puisqu'elle provient de Dieu et qu'elle a été donnée aux hommes pour leur bien. Remarquez l'accumulation des épithètes synonymes : sanctum, et justum... Le μέν (« quidem ») du grec montre que l'apôtre avait dans son esprit un δέ (« autem ») corrélatif; par exemple : Mais le péché a opéré en moi la mort. La pensée n'a pas été achevée.

13. Comment il peut se faire que la loi, bonne en elle-même, donne la mort à l'homme. — Quod ergo... C'est une objection, comme au vers. 7ª. — Sed peccatum... Réponse directe à la difficulté. Notez la répétition quadruple du mot « peccatum » dans cette sombre description. — Ut appareat...: pour se manifester ouvertement comme péché. — Per bonum. Avec l'article dans le grec : par la chose bonne; c.-à-d., par la loi.

mihi mortem, ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.

14. Scimus enim quia lex spiritualis est; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor non intelligo: non enim quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum, illud facio.

16. Si autem quod nolo, illud facio, consentio legi, quoniam bona est.

17. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

18. Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum : nam velle,

m'a causé la mort par une chose bonne, afin que, par le commandement, le péché devînt une source extrêmement abondante de péchés.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel,

vendu au péché.

15. Car je ne sais pas ce que je fais; le bien que je veux, je ne le fais pas; mais le mal que je hais, je le fais.

 Or, si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi, reconnaissant

qu'elle est bonne.

17. Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi.

18. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire, dans ma chair:

- Ut... supra modum (καθ'όπερβολήν, à l'excès)... En abusant ainsi d'une chose excellente et en la faisant tourner à notre perte, le péché a manifesté toute l'étendue de sa malice. - Per mandatum: par l'intermédiaire de la loi; mais aussi, et surtout, par l'abus et le mépris de la loi. Celle-el a donc servi à démasquer complètement le péché et à révéler toute sa laideur, puisqu'elle a été transformée par lui, elle juste et sainte (comp. le vers. 12), en instrument du mal.

2º Le pécheur relativement à la loi. VII, 14-25. Autre aperçu d'une psychologie très profonde sur l'état intérieur de l'homme déchu.

14.23. Les luttes poignantes qui se passent dans l'homme. - Scimus enim... Par une analyse qui pénètre jusqu'au plus intime de l'âme humaine, l'apôtre nous fait voir comment le péché en vient à produire les fâcheux désordres qu'il a décrits précédemment. Tout n'est pas mauvais dans l'homme, même depuis la décadence causée par la faute originelle. Le désir de faire le bien s'agite souvent en lui; mais, souvent aussi, les convoitises de la chair prennent le dessus et l'entrainent au péché. -- Saint Paul signale d'abord l'opposition qui existe entre la loi et les tendances corrompues de l'homme : quia lex...; ego autem... - Spiritualis (πνευματικός). La loi est ainsi nommée parce qu'elle provient du divin Esprit (πνεῦμα), qu'elle est l'expression de sa volonté, et que sa nature est conforme à son origine. - L'homme déchu est au contraire carnalis (σάρκινος), parce qu'il ne sert que trop bien les intérêts de la chair et du sang (cf. I Cor. 111, 1, etc.), qui l'emportent sur les inspirations de son âme. - Venundatus... Locution encore plus énergique, pour décrire ce qu'il y a de pervers dans l'homme. Il a été pour ainsi dire vendu au peché en qualité d'esclave, et il en subit les lois funestes (sub peccato). - Quod enim ... (vers. 15). Saint Paul va déterminer de différentes manières le caractère de cette « venundatio ». Elle consiste soit dans l'obscurcissement de l'intelligence par rap-

port au mai, soit dans l'affaiblissement de la volonté. - Operor. Le verbe composé xatepγάζομα: a la signification de « perficio » : exécuter une chose. Il alterne avec ago, πράσσω, agir en tant qu'être moral, et facio, ποιῶ, agir en général, sans qu'il soit tenu compte de la moralité de l'acte. Voyez Trench, Synonymes du Nouveau Testament, Bruxelles, 1880, p.150 et ss. de la trad. franç. — Non intelligo. Dans le grec : οὐ γινώσκω, je ne connais pas. Dans cette situation, l'homme agit comme un aveugle; il n'a pas la pleine conscience de ses actes, ni une entière hégémonie sur ses décisions : Non enim quod..., sed quod... Les païens aussi ont fait cette observation douloureuse. Ovide, par exemple (Metam., VII, 19):

Aliudque cupido, Mens aliud suadet; video meliora proboque, Deteriora sequor.

Comp. Sénèque, Hippol., 604: « Vos testor, omnes cælites, hoc quod volo me nolle; » et Epictète, Enchir., II, 26 : « Le pécheur ne fait pas ce qu'il veut et fait ce qu'il ne veut pas. » On connaît la comparaison de Platon, « représentant l'âme humaine semblable à un chariot attelé de deux chevaux, qui le tirent, l'en en haut, l'autre en bas. > -- Si autem ... (vers. 16). C.-à-d., si je commets le mal que je voudrais ne point commettre parce que le le reconnais pour le mal, je donne par là - même raison à la loi qui l'interdit : consentio... (σύμφημι τῷ νόμω: j'affirme, de concert avec la loi, qu'elle est bonne). - Nunc autem (vers. 17) : dans les conditions où je me trouve, les choses étant ainsi. - Jam non ego... Du moins, ce n'est pas complètement moi qui commets le mal en question, sed quod ... - Scio enim quia... (vers. 18). La pensée est analysée et envisagée sous toutes ses faces. - In carne mea : dans la partie la moins noble de l'être humain. Cette misérable chair est toujours prête à se mettre au service du péché. - Adjacet mihi: est auprès de moi, est à ma portée et à ma disposition. -- Perficere ... non invento : tant en effet, vouloir est à ma portée; mais accomplir ce qui est bon, je ne le puis.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je ne

veux pas.

20. Or si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais; mais c'est le péché qui habite en moi.

21. Lorsque je veux faire le bien, je trouve donc cette loi : le mal réside en moi

22. Car je me complais dans la loi de

Dieu, selon l'homme intérieur;

23. mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.

24. Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort?

25. La grâce de Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi donc, moimême je suis soumis par l'esprit à la loi de Dieu; mais par la chair, à la loi du péché. adjacet mihi; perficere autem bonum, non invenio.

19. Non enim quod volo bonum, hoc facio; sed quod nolo malum, hoc ago.

20. Si autem quod nolo, illud facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

21. Invenio igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum

adjacet.

22. Condelector enim legi Dei secun-

dum interiorem hominem;

23. video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati quæ est in membris meis.

24. Infelix ego homo! quis me libe-

rabit de corpore mortis hujus?

25. Gratia Dei, per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei; carne autem, legi peccati.

cette volonté est flasque, dépourvue d'énergie, violemment attirée en bas par la chair. - Non enim quod ... (vers. 19). C'est presque mot pour mot la répétition du vers. 15b. - Si autem quod... Le vers. 20 reproduit de même, en les abregeant un peu, les vers. 16 et 17. - Invenio igitur... (vers. 21). Outre les deux causes qui viennent d'être indiquées, les ténèbres de l'intelligence et la faiblesse de la volonté, il en est une troisième qui porte l'homme au péché : ce sont comme deux courants, l'un bon, l'autre mauvais, qui l'entraînent en sens contraire, et malheureusement c'est le mauvais qui l'emporte souvent. - Legem, τὸν νόμον avec l'article: cette loi, c.-à-d., cette règle, cette nécessité. Il ne s'agit nullement ici de la loi mosaïque, comme on l'a quelquefois supposé. - Condelector ... (vers. 22). Telle est l'une des deux forces qui poussent l'homme : la conscience, la raison. Je me réjouis avec : c.-à-d., j'approuve volontiers ce qu'ordonne la loi divine. - Secundum interiorem ... : dans la partie la plus relevée, la plus spirituelle, la plus intime de l'être humain. - Aliam legem (vers. 23). C'est la seconde des deux forces motrices, la mauvaise. Eile a son siège dans la chair, in membris..., et se nomme la passion, la concupiscence. — Repugnantem. Le mot grec fait image : ἀντιστρατευόμενον, rangée en bataille contre. — Legt mentis... La loi de la raison, de la conscience. Elle est, au fond, identique à la loi même de Dieu. L'opposition est donc complète entre les deux forces. Hélas i la passion n'est que trop fréquemment victorleuse: captivantem me... Autre expression empruntée à la guerre.

24-25. De quel côté vient la délivrance. — Infelix ego...! Cri d'angoisse, presque de désespoir, poussé par l'homme malheureux qui se rend compte de son état. - Quis me...? Autre cri tragique, pour réclamer un prompt secours. Qui le sauvera des étreintes de son pire ennemi, son propre corps? - Corpore mortis. Le pronom grec τούτου (vulg., hujus) peut se rapporter à l'un ou à l'autre des deux substantifs. De part et d'autre, le sens est excellent; mais il est mieux de le rattacher à « corpore »: ce corps qui, en me faisant tomber dans le péché, m'entraîne par là-même à la mort. Cf. v, 12. - Gratia Dei... (vers. 25). Réponse toute consolante. Quelques manuscrits grecs portent : Grâce (soit) à Dieu... D'autres : Je rends graces à Dieu. - Per Jesum Christum. C'est en vertu des mérites du Christ que le chrétien peut ainsi compter sur la grâce divine. Les mots igitur ego... résument brièvement les vers. 14-23.

## CHAPITRE VIII

- 1. Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulant;
- 2. lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.
- 3. Nam quod impossibile erat legi in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem
- 1. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent pas selon la chair.
- 2. En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a délivré de la loi du péché et de la mort.
- 3. Car, chose impossible à la loi parce qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu, en envoyant son propre Fils dans une

§ III. — Heureux état de l'homme qui a été régénéré en Jésus-Christ. VIII, 1-39.

C'est ici, comme on l'a dit fort justement. « le point culminant, le centre et le cœur de toute cette lettre. » Les idées développées dans ce paragraphe sont entièrement opposées à celles du chap. vii. Saint Paul décrit admirablement les effets sanctifiants et bienfaisants de la vie nouvelle dans laquelle le chrétien est entré. grace au divin Rédempteur. Cette vie nouvelle nous est présentée sous la forme d'un contraste que résument les termes de chair et d'esprit. Elle est d'abord, en face de la chair, un état tout à fait spirituel, qui a pour but l'extirpation des inclinations mauvaises du vieil homme. Elle est ensuite un état de renouvellement par l'Esprit-Saint; renouvellement qui atteint même la chair et le monde extérieur, pour produire la résurrection et la transfiguration universelles. On remarque une belle gradation ascendante dans tout ce chapitre. La première partie est exposée avec calme, d'une façon toute paternelle; puis l'écrivain sacré s'échauffe à partir du vers. 18, et les dernières lignes, vers. 30-39. sont d'une éloquence splendide, formant un véritable chant de triomphe.

1º La vie nouvelle infusée par l'Esprit-Saint dans les chrétiens est entièrement opposée à la vie de la chair. VIII, 1-17.

CHAP. VIII. - 1-4. Principe de la vie chrétienne : la loi de l'Esprit nous délivre de la loi du péché et de la mort. - Les mots nihil et nunc sont très accentués. - Ergo. En conséquence de ce qui a été dit plus haut, vii, 25a: puisque nous avons trouvé en Jésus-Christ un libérateur tout-puissant.—Damnationis. D'après le grec, aucune condamnation; rien qui mérite le jugement terrible de Dieu. - Iis qui... in Christo... Locution très expressive pour designer les chrétiens après leur régénération. Elle ne les désigne pas simplement comme disciples du Christ, mais comme lui étant très intimement unis, de manière à ne former qu'un seul et même organisme avec lui. Il est la tête, ils sont les membres (cf. I Cor. xi, 3; xii, 12 et ss., etc.); il est la vigne, ils sont les sarments (cf. Joan. xiv, 19-20; xv, 4-7). Jésus vivant en eux, il n'y a rien dans leurs âmes qui puisse déplaire à Dieu et le rendre sévère à leur égard dans ses jugements. - Qui non secundum carnem... C.-à-d., sous l'impulsion funeste de la chair. Ce membre de phrase est regardé comme une interpolation par de nombreux critiques, car il manque dans plusieurs manuscrits importants. - Lex enim ... (vers. 2). Motif pour lequel le chrétien n'a désormais à redouter aucune condamnation. La loi de l'Esprit, c'est l'autorité exercée par l'Esprit-Saint, sa force puissante qui agit dans les cœurs régénérés. Cette force procure la vie spirituelle; de là l'expression spiritus vitæ. Elle opère in Christo..., en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Liberavit me...: ainsi qu'il a été dit vi, 11 et vii, 25. L'apôtre se met en scène, comme au chap. vii. Lege peccati et... L'autorité exercée par le peché (cf. vii, 23) et aboutissant à la mort. Son influence pernicieuse s'exerce sur l'homme non régénéré par le baptême. - Nam quod impossibile ... (vers. 3). Saint Paul rappelle tout à la fois l'impuissance de la loi pour nous délivrer du péché et la raison de cette impuissance. - In quo (avec la signification de : parce : que) infirmabatur... Cf. vII, 22-23. Ces mots déterminent le motif spécial qui empêchait la loi de nous secourir. Bonne en elle-même et fidèle à indiquer à l'homme le chemin du devoir, elle voit ses bons conseils frustrés par la faiblesse de la chair, qui succombe si aisément à la tentation. En effet, la loi commande, mais elle ne fournit pas la grâce nécessaire pour obéir. - Deus... mittens... Ce dont la loi était incapable, Dieu l'a accompli dans son infinie bonté. — Filium suum. Voilà notre vrai libérateur. Avec beaucoup d'emphase dans le grec : τὸν ἐχυτοῦ υίόν, le Fils qui lui appartient en propre. Comp. le vers. 32ª. - In similitudinem (d'après le grec : « in similitudine ») carnis... Saint Paul ne dit pas : Dans une chair de péché; ce qui est notre cas à nous, et non celui de Jésus. Il dit : Dans une chair semblable à notre chair de péché. Humiliation déjà bien grande

chair semblable à celle du péché, a condamné à cause du péché le péché dans la chair.

4. afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

5. Car ceux qui sont selon la chair goûtent les choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'esprit goûtent les choses de l'esprit.

6. Or la prudence de la chair c'est la mort, tandis que la prudence de l'esprit

c'est la vie et la paix.

7. Car la sagesse de la chair est ennemie de Dieu, parce qu'elle n'est pas soumise à la loi de Dieu, et elle ne peut pas l'être.

8. Ceux donc qui sont dans la chair

ne peuvent pas plaire à Dieu.

9. Pour vous, vous n'êtes pas dans la

carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne,

4. ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt; qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt.

6. Nam prudentia carnis mors est; prudentia autem spiritus vita et pax.

 Quoniam sapientia carnis inimica est Deo; legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt Deo placere non possunt.

9. Vos autem in carne non estis, sed

pour le Fils de Dieu. Jésus a donc vraiment revêtu la nature humaine; mais sa chair sacrée, formée de la substance très pure de Marie, n'avait rien de la corruption qui nous est transmise par Adam. Voyez Tertullien. de Carne Christi, 16. - Et de peccato: au sujet du péché (περί ἀμαρτίας), à cause du péché; c.-à-d., pour le détruire. - Damnavit... in carne : dans la chair innocente de son Fils, qui a enduré d'horribles tourments durant sa passion. Comme résultat de ces souffrances courageusement endurées, le péché a été à tout jamais condamné. - Ut... Le vers. 4 indique la cause finale du sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Justificatio legis. Non pas la justification opérée par la loi, puisque celle-ci ne saurait effacer le péché directement (cf. III, 20; Gal. III, 11, 21, etc.); mais les préceptes de la loi, envisagés comme justes et droits (cf. 11, 26), ou, comme le pensent quelques interprètes, les revendications légitimes de la loi. - Qui secundum carnem, secundum... Ceux dont le principe dirigeant est la chair ou l'esprit. Remarquez la vigueur avec laquelle l'apôtre dit et redit qu'il y a antagonisme et incompatibilité absolue entre les deux puissances qu'il nomme la chair et l'esprit.

5-8. La vie selon la chair et la vie selon l'esprit. Contraste plein de profondeur : dans une série de propositions dont chacune éclaireit et démontre la précédente, saint Paul décrit très bien ces deux états si opposés l'un à l'autre. — Qui... secundum carnem sunt. Locution à peu près synonyme de « marcher selon la chair » (cf. vers. 4<sup>b</sup>), mais plus générale et plus expressive. — Quæ carnis... sapiunt (φρονούσιν, « student »). Ils mettent dans les choses de la chair tout à la fois leurs pensées et leur cœur. — Qut vero... C'est l'idée opposée. Le verbe sentiunt n'est pas exprimé dans le texte grec. — Nam prudentia... (vers. 6). Si différentes dans leur nature, les deux vies que décrit saint

Paul ne le sont pas moins dans leurs conséquences, pulsqu'elles produisent, l'une la mort, l'autre la vie. Le mot grec  $\varphi \rho \delta v_{\parallel} \mu \alpha$  serait mieux traduit par « studium » que par « prudentia » : l'objet des pensées perpétuelles, soit de la chair, soit de l'esprit. — Mors, vita: la mort et la vie spirituelles, ict-bas et dans l'autre monde. — Et pax. En effet, la conscience qu'il a été réconcillé avec Dieu produit dans l'âme du chrétien un calme étonnant. — Quoniam... (vers. 7). Motif pour lequel la vie selon la chair

ne peut conduire qu'à la mort. Elle implique l'hostilité à l'égard de Dieu; or le Seigneur ne peut que se venger de ses ennemis. — Sapientia. Il y a encore φρόνημα dans le texte original. — Intimica... Deo. La chair se dresse infailiblement et promptement contre Dieu. La raison de cette révoite est évidente :



Rome et la louve sur un didrachme.

legt enim... L'homme qui vit selon la chair désobélt sans cesse à la loi, c.-à-d., à la volonté
divine. — Nec enim potest. Dans son état, la
tranegression des ordres de Dieu est quelque
chose de fatal. — Qui autem... (vers. 8). C'est la
même pensée qu'au vers. 7, en termes abrégés
et légèrement modifiés. « Du principe abstrait,
l'apôtre passe à son résultat pratique. »

9-11. Saint Paul fait aux chrétiens de Rome l'application dogmatique de ce qu'il vient de dire. — Vos autem... non... Trait délicat. L'apôtre se hâte d'affrmer que ses lecteurs n'ont rien de commun avec la vie selon la chair. — Être in carne, in spiritut. expressions synonymes de marcher selon la chair, selon l'esprit, et d'être selon la chair, selon l'esprit. Comp. les vers. 4<sup>5</sup> et 5. Elle signifie: être sous

in spiritu; si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

- 10. Si autem Christus in vobis est, corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.
- 11. Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Jesum Christum a mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.
- 12. Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.
- 13. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.

chair, mais dans l'esprit; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. Car si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas.

 Mais si le Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché; mais l'esprit est vivant à cause

de la justice.

11. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous.

 Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre

selon la chair.

13. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les œuvres de la chair, vous vivrez.

la domination de la chair, de l'esprit. - St tamen... Restriction tout évidente. Les mots Spiritus... habitat... désignent une action intime et permanente de l'Esprit-Saint. Cf. Joan. xiv, 17, etc. - Si quis autem... Maintenant, qu'il doit faire une supposition défavorable, saint Paul évite de l'appliquer directement aux chrétiens de Rome, et il la rend toute générale : Si quelqu'un n'a pas... - Spiritum Christi. A la ligne précédente, on a parlé de l'Esprit de Dieu. Les deux formules sont identiques et démontrent que l'Esprit-Saint procède du Fils aussi bien que du Père. Aussi ce passage est-il à bon droit regardé comme classique sur ce point par les théologiens. - Non est ejus : à savoir, du Christ. Ne plus posseder l'Esprit de Notre-Seigneur, c'est avoir cessé d'être chrétien. - L'auteur va prouver que, grâce à l'habitation de l'Esprit-Saint en eux, les fidèles peuvent réellement obtenir la vie éternelle : Si autem... (vers. 10). - Christus in vobis ... : d'après le contexte, le Christ par l'intermédiaire de son Esprit. Là où se trouve l'Esprit-Saint, Jésus se trouve également. L'application directe revient ici : in vobis. — Résultat négatif de l'habitation de l'Esprit de Jésus-Christ en nous : corpus... mortuum... Le corps du chrétien, condamné à une mort certaine, parce qu'il a été souillé par le péché (propter peccatum), est pour ainsi dire déjà mort par anticipation; c'est comme un cadavre vivant. - Spiritus vero ... C'est le résultat positif : le chrétien est rempli de vie, dans son esprit, dans la partie supérieure de son être. Au lieu du verbe vivit, le grec emploie le substantif ζωή, « vita »: l'esprit est vie. Formule abstraite, qui a ici plus de force. -Propter justificationem : à cause de l'état de justification dans lequel nous a placés le baptême. — Quod si Spiritus... (vers. 11). Il y a gradation dans l'idée. Non seulement les fidèles jouissent de la vie spirituelle qui leur est con-

férée par l'Esprit-Saint; la possession actuelle de ce divin Esprit est en outre pour eux une garantie que leurs corps mêmes, tout mortels qu'ils soient, ressusciteront un jour. - Ejus qui suscitavit... Par conséquent, l'Esprit de Dieu le Père. Comp. le vers. 9. - Vinificabit... : au jour de la résurrection générale. Ce sera la récompense finale de la vie selon l'Esprit. — Propter inhabitantem... Les manuscrits se partagent entre les leçons διὰ τοῦ ἐνοιχοῦντος... πνεύματος, par son Esprit qui habite, et διά τὸ ἐνοικοῦν πνεῦμα, à cause de son Esprit qui habite (comme dans la Vulgate). L'idée est la même en réalité; mais la première leçon met davantage en relief l'action personnelle de l'Esprit-Saint. La troisième personne de la sainte Trinité étant essentiellement un Esprit de vie, il n'est pas surprenant que partout où elle se trouve, elle apporte la vie.

12-17. Devenus fils adoptifs du Seigneur, les chrétiens ont droit à recevoir de lui un héritage. De nouveau l'apôtre passe de la théorie aux faits, du dogme aux conséquences pratiques: Prenez garde, dit-il aux chrétiens de Rome, votre haute destinée a ses obligations. -Debitores... non carni. Nous ne devons absolument rien à la chair, qui est au contraire pour l'homme la cause de pertes morales multiples. - Le résultat inévitable de la vie selon la chair, c'est la mort : si enim..., moriemini (vers. 13). Cf. vers. 6". - Effet tout opposé que produit la vie selon l'esprit : si autem..., vivetis. Remarquez les expressions paradoxales : Si vous vivez..., vous mourrez; si vous mourez à la chair, vous vivrez. - Donner la mort aux œuvres de la chair (facta carnis...), c'est anéantir complètement sa puissance. - Spiritu: grâce au concours de l'Esprit-Saint, en se laissant diriger par son influence. - Quicumque enim... (vers. 14). L'idée va faire encore un pas en avant. L'expression Spiritu Dei aguntur

- 14. Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfants de Dieu.
- 15. Aussi vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions: Abba! Père!
- 16. L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.
- 17. Et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers du Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.
- 18. Car j'estime que les souffrances du temps présent n'ont pas de propor-

- 14. Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.
- 15. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore; sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus: Abba (Pater).
- 16. Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei.
- 17. Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi; si tamen compatimur, ut et conglorificemur.
- 18. Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad

est encore synonyme de marcher selon l'Esprit (cf. vers. 4b). - Filii Dei. Fils de Dieu par adoption, comme le dit le verset suivant, mais véritablement ses fils. - Non enim ... (vers. 15). Preuve que le chrétien digne de ce nom a un droit strict à ce noble titre. - Spiritum servitutis. C.-à-d., un esprit servile, l'esprit que l'on acquiert peu à peu lorsqu'on vit dans l'esclavage. Ce n'est pas un esprit semblable que les chrétiens ont reçu au baptême. La servitude en question est celle de la loi mosaïque. - L'adverbe iterum fait allusion à l'état antérieur des chrétiens de Rome, alors qu'ils ne connaissaient Dieu que comme un roi irrité et un juge sévère. - In timore. Il y a l'accusatif dans le grec : είς φόδον; un esprit qui vous ferait retomber dans la crainte. - Adoptionis filiorum. En un seul mot dans le grec : υίοθεσίας. « L'Esprit d'adoption désigne l'Esprit de Dieu en tant que produisant chez les fidèles l'état qui répond à la glorieuse position de fils. » C'est aussi aux mérites de Jésus-Christ que nous devons cette adoption; mais il demeure, lui, le Fils unique de Dieu. - In quo (sous l'impulsion duquel) clamamus. Cri poussé par les puissances les plus intimes de notre être, tantôt pour implorer, tantôt pour louer et bénir, toujours avec le sentiment d'une filiale confiance, de « l'abandon plein de bonheur qui caractérise les relations naturelles et normales entre l'enfant et le père ». - Abba, Pater. Le second substantif traduit très exactement le premier, qui appartient à l'idiome araméen ('abbâ'). Voyez Marc. xiv, 36 et Gal. IV, 6, où ils sont également associés. Cette formule avait sans doute pénétré de bonne heure dans la liturgie chrétienne. - Ipse... Spiritus... (vers. 16). Saint Paul insiste sur cette belle pensée, en la répétant sous une autre forme. — Testimonium reddit. D'après le grec : témoigne avec. Les deux témoins sont ici l'Esprit-Saint et notre propre conscience, la partie supérieure de nous-mêmes (spiritui nostro). Si autem... (vers. 19). Le nom de fils de Dieu, que nous possédons d'une manière certaine, implique autre chose encore: l'héritage des biens du Pèro, et heredes... Coheredes... Christi. Jéans s'était dépeint lui-même sous le titre d'héritier de Dieu (cf. Matth. xxI, 38). Fils du même Père que lui, nous sommes ses cohéritiers. Les vers. 18 et ss. détermineront la nature de cet héritage, qui n'est autre que la participation à la vie même de Dieu et à sa gloire. — Si tamen compatimur... Condition essentielle pour que nous puissions partager l'héritage céleste de Jéans. Cf. Phil. II, 6 et ss.; II Tim. II, 1; I Petr. I, 5-7, etc. Nos souffrances, bien supportées en union avec celles du Sauveur, nous obtiendront la faveur de participer un jour à sa gloire: ut et conglorificemur.

2° La vie dans l'Esprit-Saint est une vie de résurrection, de transfiguration universelle et d'éternelle gloire. VIII, 18-39.

C'est le plus beau passage de l'épître et l'un des plus remarquables de la Bible entière. Saint Paul nous y élève avec lui à une hauteur toute sublime, dirigeant son regard et le nôtre vers le merveilleux avenir qui nous attend dans le ciel.

18-27. La certitude de la gloire future est démontrée au chrétien par trois gémissements qui retentissent soit en dehors de lui, soit en lui-même. Le vers. 18 contient le thème à développer. Le premier des gémissements est celui de la nature entière, vers. 19-22; le second est poussé par le chrétien en personne, vers. 23-25; le troisième provient de l'Esprit-Saint, qui habite dans son âme, vers. 26-27 : tout cela lui crie qu'il sera un jour glorifié. — Existimo... L'apôtre, revenant sur la pensée exprimée en dernier lieu, affirme d'abord que les souffrances sans lesquelles nous ne pourrions obtenir notre glorification future, ne sont que peu de chose si on les compare à cette gloire. Cf. II Cor. IV, 17, etc. Précieux encouragement pour nous aider à les supporter avec vaillance. - Non sunt condignæ. C.-à-d., ne sont pas en rapport avec, ne sauraient mériter par elles-mêmes. - Hujus temporis: la vie présente (τοῦ νῦν καιροῦ)

futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

- 19. Nam expectatio creaturæ revelationem filiorum Dei expectat.
- 20. Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subjecit eam in spe;
- 21. quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.
- 22. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.

tion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous.

19. Aussi la créature attend-elle d'une vive attente la manifestation des enfants de Dieu.

20. Car la créature a été assujettie à la vanité, non pas volontairement, mais à cause de celui qui l'a assujettie avec espérance;

21. en effet, la créature aussi sera elle-même délivrée de cet asservissement à la corruption, pour participer à la glorieuse liberté des enfants de Dieu.

22. Car nous savons que toute créature gémit et est dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette heure;

de celui... Les opinions sont partagées au sujet

par opposition à la vie future. — Ad (πρός, en comparaison avec) ... gloriam. Cette gloire atteindra tout l'être du chrétien, son corps aussi bien que son âme, lorsqu'aura eu lieu la résurrection générale et qu'aura commencé la bienheureuse éternité. — Quæ... in nobis. Mieux : « in nos », sur nous, d'après le grec. — Nam... (vers. 19). Saint Paul va démontrer la certitude absolue de cette gloire à venir. Son esprit prenant tout à coup une direction inattendue, il émet une pensée non moins vraie et ingénieuse que profonde. « Il se fait l'interprète de la nature et indique comment, dans le livre même de la création, notre avenir est écrit. » --Expectatio creaturæ. Par créature (κτίσις), il ne faut pas seulement entendre en cet endroit les êtres inanimes qui composent notre globe, mais aussi les êtres vivants et dénués de raison. Ce mot représente donc tout ce que nous nommons la nature, l'homme excepté. Dans la nature ainsi comprise, l'apôtre dit qu'il existe une attente vive, anxieuse, qu'il décrit par le substantif rare et énergique ἀποκαραδοκία; à la lettre, l'action d'attendre, en levant la tête vers l'objet désiré, pour voir s'il ne viendra pas bientôt. C'est là une magnifique prosopopée. -L'objet de cette attente universelle est ensuite indique: revelationem (την αποκάλυψιν) filiorum... Tous ces êtres sans raison, animés ou inanimés, sont censés attendre la manifestation de la gloire et du bonheur sans fin qui sont réservés aux enfants de Dieu, c.-à d., aux chrétiens, Comp. les vers. 14-17. - Vanitati enim ... (vers. 20). Motif d'une pareille attente. Actuellement, tous ces pauvres êtres sont soumis à la vanité, c.-à-d., à l'imperfection et, d'après le vers. 21a, à la corruption, à la décadence, à la souffrance, à la mort. — Subjecta est : par la sentence prononcée par le Créateur, après la chute du premier homme. D'où il suit que la nature jouissait autrefois d'une condition meilleure. - Non volens. Soumission forcée, qui suppose une résistance intime, manifestée, par exemple, dans l'horreur instinctive que les animaux éprouvent pour la souffrance et pour la mort. - Sed propter eum... La phrase est elliptique : La créature demeure soumise quand même, à cause

des mots qui subjecit eam. D'après la plupart des commentateurs ils désignent Dieu, qui, aussitôt après le péché d'Adam, a maudit la terre à cause de lui (cf. Gen. 111, 17 et ss.), de sorte que la nature participe ainsi au châtiment de l'homme et gémit sous le poids de la même malédiction que lui. Selon d'autres, à la suite de saint Jean Chrys., ils se rapportent directement à l'homme, qui a entraîné la nature dans sa faute et dans sa propre décadence. Le premier sentiment est le meilleur. - In spe (ἐπ'ἐλπίδι, avec espérance). Quoique douloureuse, la situation de la nature n'est pas désespérée; sa dégradation n'est ni absolue, ni perpétuelle. - Le vers. 21 développe ce détail important : et ipsa (mots accentués : elle aussi, comme les enfants de Dieu) liberabitur... -Servitute corruptionis: la servitude qui consiste dans la corruption, la décadence, etc. - In libertatem... La construction est encore elliptique. C'est comme s'il y avait : et elle parviendra à la liberté... Cette liberté est opposée à la servitude de la corruption. La formule libertatem gloriæ filiorum... signifie : la liberté qui consistera dans l'état glorifié des fils de Dieu. Voyez le vers. 19. - Scimus... (vers. 22). Saint Paul suppose que tous ses lecteurs connaissent comme lui ce triste état de la nature. C'est là un fait manifeste, que l'observation la plus légère permet de constater. - Ingemiscit et parturit. Les deux verbes grecs sont composés de la préposition σύν, avec : συστενάζει, gémit avec; συνωδίνει, enfante avec. Ce qui peut signifier que la nature souffre avec l'homme, ou bien qu'elle souffre beaucoup, ou encore, qu'elle souffre tout entière dans ses moindres parties. Ils font image l'un et l'autre, et continuent la métaphore commencée au vers. 19. Le second est particulièrement expressif, car il marque tout à la fois la douleur présente de la nature et son bonheur à venir. Cf. Joan. xvi, 21. On se tromperait, si l'on croyait qu'il n'y a dans ce beau passage qu'une idée ingénieuse, mais sans fondement réel, provenant seulement de l'imagination. C'est vraiment de la haute théologie que fait ici l'apôtre. Et il n'est point seul à la faire; toute la Bible parle

23. Et non seulement elle, mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous gémissons en nousmêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu, la rédemption de notre corps.

24. Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or l'espérance que l'on voit n'est plus de l'espérance; car ce

qu'on voit, peut-on l'espérer?

25. Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience.

26. De même aussi l'Esprit vient en aide à notre faiblesse: car nous ne savons pas ce que nous devons demander dans nos prières; mais l'Esprit lui-même intercède pour nous par des gémissements ineffables.

27. Et celui qui scrute les cœurs con-

23. Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias Spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri.

24. Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur non est spes; nam

quod videt quis, quid sperat?

Si autem quod non videmus speramus, per patientiam expectamus.

26. Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram: nam quid oremus, sicut oportet, nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.

27. Qui autem scrutatur corda, scit

comme lui sur ce point, puisqu'elle suppose qu'il existe entre la nature et l'homme une cohésion étroite. La nature, nous l'avons dit plus haut. a été entraînée dans la chute de l'homme et punie de son péché. Lui cessant d'être « integer », elle a cessé elle aussi d'être une « res integra ». Mais, pour le même motif, quand l'homme sera régénéré et transfiguré à tout jamais, la nature partagera également son heureux sort. Comp. Is. LXV, 17-25 et LXVI, 22; Act. III, 19, 21; II Petr. III, 13, etc. Voyez aussi saint Irénée, adv. Hær., v, 33, 3. C'était pareillement la croyance des rabbins : « Quoique les choses aient été créées parfaites, elles ont été cependant corrompues lorsque le premier homme a peché, et elles ne reviendront pas à leur état primitif, si ce n'est à l'arrivée du Messie. » — Non solum autem... C.-à-d.: Il n'y a pas que la nature qui souffre et qui se plaigne. L'auteur passe par cette transition au second gémissement, vers. 23-25, poussé par l'homme lui - même : Sed et nos ipsi ... - Primitias Spiritus (τὴν ἀπαρχὴν τοῦ πνεύματος) habentes. Allusion aux dons de divers genre que l'Esprit-Saint repandait sur les premiers chrétiens. Cf. Act. II, 4; VIII, 17; x, 44; I Cor. XII, 1 et ss.; Gal. v, 22-23; Hebr. 11, 4 et v1, 4, etc. Ici-bas, nous ne jouissons de lui que partiellement; mais sa présence en nous, quoique imparfaite, est un gage de la pleine possession que nous aurons de lui dans l'état de gloire. Cette sorte d' « acompte provisoire » est appelée par saint Paul prémices de l'Esprit-Saint. Cf. II Cor. 1, 22. -Gemimus. Les mots intra nos (ἐν ἑαυτοῖς, en nous-mêmes) expriment le caractère intime de ce gémissement, dont l'objet est ensuite indiqué: adoptionem... expectantes. Comme il a été dit ci-dessus, vers. 15, nous avons déjà reçu l'Esprit d'adoption, qui fait de nous des fils de Dieu; mais cette filiation ne sera complète que lorsque notre corps à son tour aura été délivré de la corruption, comme l'a été notre esprit par l'union établie entre Jésus-Christ et nous. C'est là ce qui est marqué par l'apposition redemptionem corporis... La mort et les autres misères qui affligent notre corps disparaîtront un jour. - Le verbe expectantes exprime, comme au vers. 12, une attente très pénible. - Spe enim... (vers. 24). L'apôtre insiste sur ce caractère imparfait de notre délivrance : notre salut n'existe qu'en espérance; il ne deviendra que plus tard une réalité complète. Le mot « spe » est placé en avant de la phrase d'une manière emphatique. - Spes... quæ videtur. C.-à-d., qui est réalisée, dont on a l'objet sous les yeux, entre les mains. - Non est spes. En effet, ces deux concepts, la possession et l'espérance, s'excluent mutuellement : nam quod videt ... Ainsi donc, affirmer qu'on espère, c'est dire qu'on ne possède pas l'objet souhaité. — Si autem... (vers. 25). Grande consolation pour le chrétien, au milieu de ses saints désirs non encore assouvis : grâce à l'espérance, it peut attendre patiemment les biens que Dieu lui a promis, et en particulier la jouissance intégrale de ses droits de fils adoptif. - Le troisième gémissement, vers. 26-27, est le plus intime et le plus puissant de tous, car il est poussé en nous par l'Esprit-Saint luimême : Similiter ... Spiritus. - Infirmitatem nostram. De nombreux manuscrits grecs ont à tort le pluriel; la Vulgate suit la leçon des meilleurs témoins. -- Nam... L'apôtre va indiquer ce qu'il entend par notre faiblesse : quid oremus... nescimus. Nous ignorons souvent ce qui nous est le plus utile; par conséquent, ce que nous devons demander à Dieu avant tout le reste. - Sed... Spiritus postulat... Dans notre embarras, il daigne se faire, lui qui connaît tous nos besoins, notre interprète éloquent; il donne une forme à nos aspirations les plus secrètes et à nos prières inarticulées. — Gemitibus (car lui aussi, il gémit) inenarrabilibus: des gémissements dont personne ne peut exprimer le sens par des paroles humaines. - Dieu, du moins, les comprend et les exauce : qui autem... (vers. 27). Sa science infinie est désignée par les

quid desideret Spiritus, quia secundum Deum postulat pro sanctis.

28. Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.

29. Nam quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

30. Quos autem prædestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos et justifi-

naît les désirs de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède pour les

28. Or nous savons que toutes choses coopèrent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés saints selon son décret.

29. Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût lui-même le premierné entre des frères nombreux.

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés,

mots scrutatur corda. Cf. I Reg. xvi, 7; III Reg. vii, 39; Ps. vii, 10; Prov. xv, 11, etc. — Quid desideret... Dans le gree: τὸ φρόνημα τοῦ πνεύματος, ce sur quoi est dirigée la pensée de l'Esprit-Saint. Voyez les notes du vers. 5. — Quia. La conjonction ὅτι peut se traduire de deux manières: parce que; ou simplement: que. Dans le premier cas, Dieu exauce parce que l'Esprit-Saint demande...; dans le second, Dieu sait que... La seconde interprétation est probablement la meilleure. — Secundum Deum: conformément à la volonté de Dieu. Cette formule équivaut à « sieut oportet » du vers. 26. — Pro sanctis: pour les chrétiens. Voyez 1, 7s et le commentaire.

28-39. La certitude de notre glorification future nous est aussi garantie par le témoignage de Dieu lui-même. Cette certitude apparaît d'abord dans le décret éternel que Dieu a porté en faveur de notre salut, vers. 28-30. Scimus... Saint Paul signale au vers. 28 un fait bien capable de nous encourager : tout contribue au bien de ceux qui aiment le Seigneur. Diligentibus Deum. « Qualité morale à laquelle est rattaché le privilège indiqué ici. » Ces mots contiennent une autre désignation très belle des chrétiens. - Omnia cooperantur... L'adjectif est fortement accentué : tout, même les souffrances. La carrière du chrétien ne peut manquer d'avoir une excellente issue, car « à chaque pas il trouve qu'il est dans les mains de Dieu et qu'il exécute les desseins du Seigneur » sur lui. Après le verbe συνεργετ, quelques manuscrits importants ajoutent : ὁ Θεός, « Deus ». Le sens serait alors, comme traduit saint Augustin, qui suit cette leçon : « Deus diligentibus eum omnia cooperatur in bonum. » Mais elle est regardée comme apocryphe par la plupart des critiques. - Qui secundum propositum... Le substantif grec πρόθεσις marque un dessein arrêté d'avance; ici, le décret éternel par lequel Dieu a résolu de sauver les hommes. - Qui. . vocati...: ceux que la grâce de Dieu a appelés à croire en Jésus-Christ et qui ont répondu au divin appel. L'adjectif sancti, ajouté ici par la Vulgate, manque partout ailleurs et n'est certainement pas authentique. - Nam quos... (vers. 29). Pour mieux demontrer que, pour coux qui aiment Dieu, toutes choses se transforment

en bien, l'apôtre analyse le décret éternel qu'il vient de mentionner, et il en signale, dans une énumération très éloquente, les phases successives, qui ont toutes pour but la gloire sans fin des élus de Dieu. — Præscivit. C'est le premier degré, l'acte primordial : Dieu a connu de toute éternité ceux qui répondront à son appel et qui seront sauvés. C'est à ce mot, comme l'on sait, que les Thomistes et les Molinistes ont rattaché leur célèbre controverse : Dieu a-t-il prédestiné les hommes « post » ou « ante prævisa mérita », c.-à-d., en tenant ou en ne tenant pas compte de leurs mérites individuels? Mais le verbe « præscivit » laisse la question entièrement ouverte; ce qu'il nous apprend, c'est que Dieu a connu éternellement ses élus par sa science infinie, et que son choix a été fait avec une liberté absolue. - Et prædestinavit. Second degré, ou second acte du décret divin. C'est un acte de volonté, de même que le premier était un acte d'intelligence. Cette prescience supposée, Dieu a prédestiné, c.-à-d., destiné d'avance. — Conformes fleri... Les chrétiens ne sont pas seulement prédestinés à échapper à la damnation, mais à realiser en eux-mêmes l'image glorieuse de Jésus-Christ. « De même que le Fils est l'image du Père (cf. II Cor. 1v. 4; Col. 1, 15), de même le chrétien doit refléter l'image de son Sauveur, » s'assimilant peu à peu son esprit et son caractère, jusqu'à ce qu'il arrive à s'assimiler sa gloire. - Ut sit ipse... But final de notre prédestination : dans le ciel. tous les chrétiens ne formeront qu'une seule et même famille, et le Christ sera comme le premier des fils. — Primogenitus (πρωτότοχος) in ... « Unigenitus » en tant que Fils de Dieu, Jésus-Christ est « primogenitus » en tant que Fils de l'homme; le premier-né sous le rapport de la dignité, des privilèges. - Quos autem... (vers. 30). Les deux actes du décret divin qu'a mentionnés le vers. 29 ont eu lieu de toute éternité. L'apôtre en signale maintenant trois autres, qui se passent dans le temps. Les deux actes éternels se font sans aucune coopération de notre part et consistent dans la grâce prévenante du Seigneur; les autres exigent notre concours personnel. - Hos et vocavit. L'appel retentit donc aux oreilles de tous ceux qui ont été prédestinés. Remarquez l'emploi du préterit, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

31. Que dirons-nous donc après cela? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

32. Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui?

33. Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu qui justifie. cavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit.

31. Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos?

32. Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?

33. Quis accusabit adversus electos

Dei? Deus qui justificat.

qui marque des faits déjà accomplis dans le plan de Dieu. — Et justificavit: à la manière indiquée tout le long de cette éptire, c. à.d., par la foi en Jésus-Christ. — Et glorificavit. Cest le dernier degré: la glorification de l'âme et du corps des élus dans le clel, « la mise en possession du salut sous sa forme parfaite et définitive ». Les cinq anneaux de cette chaîne d'or sont donc: l'élection, la prédestination, la vocation, la justification, la glorification. Saint Paul abrège ici et ne cite que « les jalons principaux de l'activité divine » dans l'œuvre de notre salut. S'il eft voulu être complet et

exposer tous les éléments, soit divins, soit humains de cette œuvre, il aurait aussi nommé la foi, entre la vocation et la justification, et la sanctification, entre la justification et la glorification. - Quid ergo ... ? La certitude de notre gloire éternelle apparaît aussi dans l'exécution même du décret relatif à notre salut, verset 31-38. Autre commentaire admirable du vers. 28. « Le chrétien n'a plus rien à craindre, mais tout à espérer; son salut est basé d'une manière inébranlable sur l'amour de Dieu et du Christ. » La question : Que dironsnous donc? revient à celleci : Quelles conséquences tirerons-nous des détails qui précedent? - Si Deus pro nobis.

Les faits signalés dans les vers. 28-30 démontrent précisément de la façon la plus indubitable que Dieu est pour nous et avec nous. — Dans ces conditions, quels ennemis pourrions-nous craindre (quis contra...)? Notez la ferme assurance avec laquelle est proférée cette interrogation. — Qui etiam... (vers. 32). Saint Paul prouve, par un fait éclatant entre tous les autres, que Dieu est réellement avec les chrétiens pour les sauver: proprio Filio... Tous les mots sont accentués et relèvent l'amour extraordinaire de Dieu pour nous. Non seulement il nous a donné son Fils unique, ce qu'il avait de plus cher; mais il l'a livré pour nous à une mort ignominieuse et cruelle: tradidit illum.

Tout le reste est peu de chose à côté de cela, et Dieu nous le donnera comme par sureroit : quomodo non etiam...? — Donavit. Au lieu du préterit, le gree a le futur. — Quis... (vers. 33). Le vers. 32 a développé les mots « Si Deus pro nobis » du vers. 31»; celui-ci et le suivant commentent le trait « Quis contra nos ? » A la suite de saint Augustin, quelques interprètes lisent ici quatre questions au lieu de deux : Qui accusera...? Est-ce Dieu qui justifie? Qui condamnera ? Est-ce Jésus, qui est mort...? Ce serait une sorte d'argument « per absurdum » D'autres regardent les mots « Deus qui justificat » et



Jésus en croix. (D'après un évangéliaire syriaque.)

« Christus... qui mortuus est... » comme une double réponse aux deux questions « Quis accusabit...? » et « Quis est qui...? » Sulvant Origène, saint Jean Chrys., Théodoret, etc., après la première question, l'apôtre établit un fait : C'est Dien qui justifie. Vient ensuite une seconde question : Qui est-ce qui condamnera? Puis Paul établit un autre fait (Jésus-Christ est mort...), suivi d'une troisième question : Qui nous séparera...? Ce dérnier arrangement semble être le plus naturel; le sens reste d'allieurs le même dans les trois cas. — Accusabit. Le grec èyxx-lécet est un terme de barreau. — Deus qui justificat. Dien justifie ese élus; ce n'est pas lui qui les accusera; ou bien, si quelque autre

34. Quis est qui condemnet? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. Quis ergo nos separabit a caritate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum?

an persecutio? an gladius?

36. (Sicut scriptum est: Quia propter te mortificamur tota die, æstimati sumus sicut oves occisionis.)

37. Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.

38. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

34. Qui les condamnera? C'est le Christ Jésus qui est mort pour eux; bien plus, qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, et qui intercède pour nous.

35. Qui donc nous séparera de l'amour du Christ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou la persécution, ou le glaive?

36. (Selon qu'il est écrit : A cause de vous, nous sommes mis à mort tout le jour; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.)

37. Mais en tout cela nous demeurons victorieux, par celui qui nous a

aimés.

38. Car je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la violence.

accusateur se présentait, il perdrait certainement sa peine. Cf. Is. L. 8-9. - Qui condemnet (vers. 34). Il y a gradation dans l'idée : la condamnation après l'accusation. - Christus... qui... L'apôtre énumère quatre actes du Sauveur, qui s'opposent tous énergiquement à ce que nous soyons condamnés par Jésus ou par son Père : il est mort pour nous éviter la damnation éternelle; il est ressuscité pour nous ouvrir le ciel; il est assis à la droite de son Père, muni d'une toute-puissance divine; enfin il est notre souverain prêtre et intercède continuellement pour nous. Comment donc nous condamnerait-il, ou nous laisserait-il condamner? Par conséquent, aucun pouvoir extérieur ne peut éloigner les vrais chrétiens du salut; s'il leur échappe, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. - Quis ergo...? C'est ici, vers. 35-39, « le lyrisme de l'amour ». Comp. I Cor. XIII, 1 et ss. - A caritate Christi. Les commentateurs se partagent au sujet de cette expression, qui peut désigner l'amour de Notre-Seigneur Jesus-Christ pour nous, ou notre amour pour lui. La seconde interprétation nous paraît préférable, car l'énumération contenue au vers. 35 suppose des obstacles à notre amour pour le Sauveur. Au vers. 39, il n'y a pas de doute que les mots « caritate Del » ne représentent l'amour de Dieu pour nous. - Tribulatio? an...? an...? L'apôtre signale quelques terribles épreuves qui pourraient mettre notre salut en péril. -- Sicut scriptum est (vers. 36). La citation est empruntée au Ps. xLIII, 23, et faite d'après les LXX. Ce cantique décrit les rudes tribulations que les Israélites avaient à souffrir pour leur foi, à une époque de grande oppression. - Mortificamur... - à-d., nous sommes tout le jour, constamment, en danger de mort. - Oves occisionis: des brebis destinées à la boucherie. Cf. Zach. x1, 4, etc. - Sed in his... (vers. 37). Réponse aux interrogations multiples du vers. 35. - Superamus. Le grec

ὑπεονικώμεν (à la lettre : Nous sommes vainqueurs par · dessus, c.·à-d., plus que vainqueurs, « supervincimus », comme traduisent Tertullien et saint Cyprien, dénote une parfaite victoire, un triomphe complet. - Propter eum... D'après le grec, il faudrait : « per eum qui..., » grâce à celui qui... La victoire ne doit pas être attribuée à nos propres forces; elle est due au secours que Jésus-Christ nous accorde au milieu de la lutte. - Certus sum... (vers. 38). Saint Paul appuie sur sa propre expérience l'assertion qui précéde. Il défie avec fierté toute puissance humaine ou surhumaine de lui enlever l'amour du Christ. - Neque..., neque... Autre énumération très éloquente. Ce ne sont pas seulement les souffrances et la mort qui sont incapables de séparer le chrétien de son Dieu; rien au monde ne saurait opérer cette séparation. — Mors, vita. Comp. la pensée analogue, xIV, 8: Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. La mort, c'est le martyre, d'après le contexte. La vie aussi, avec ses jouissances, ses séductions, ses distractions, pourrait nous rendre infidèles à Jésus-Christ. - Angeli-, principatus, virtutes. Trois catégories d'anges, Comp. I Cor. xv. 24; Eph. 1, 21; Col. 1, 16, etc., où saint Paul les mentionne avec d'autres encore. Les meilleurs manuscrits grecs ne nomment ici que les deux premières, qui désignent peut-être, par mode de contraste, les bons anges (ἄγγελοι) et les mauvais (le mot ἀρχαί a précisément ce sens aux deux passages Eph. vi, 12 et Col. ii, 15). Instantia, futura. Formule très générale: les choses présentes et les choses futures, tout ce qui existe dans le temps. - Les mots neque fortitudo n'ont rien qui leur corresponde dans plusieurs témoins grecs. D'autres manuscrits les ont sous la forme ούτε δυνάμεις, au pluriel ( ni les puissances »). S'ils sont authentiques, ils représenteraient les pouvoirs civils, qui étaient alors habituellement hostiles au chris39. ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur.

39. neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.

## CHAPITRE IX

- 1. Je dis la vérité devant le Christ; je ne mens pas, ma conscience me rendant ce témoignage par l'Esprit-Saint.
- 2. J'éprouve une grande tristesse, et il y a une douleur continuelle dans mon cœur.
- 3. Car je voudrais être anathème, séparé du Christ pour mes frères, qui sont mes proches selon la chair.
- 1. Veritatem dico in Christo; non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto:
- 2. quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.
- 3. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem,

tianisme. — Altitudo, profundum (vers. 39). Autre formule générale: tout ce qui est compris dans l'espace. Ce sont « des abstractions personnifiées ». D'après les anciens commentateurs : le ciel et la terre; ou le ciel et l'enfer, etc. — Le trait final, neque... alia, généralise et récapitule: aucune autre espèce de créature, rien au monde. — A caritate Det quæ... C.-à-d., l'amour que Dieu nous a témoigné par son Christ. Formule très expressive pour désigner l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

SECTION III. — LA SITUATION DES JUIFS PAR RAPPORT A LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. IX, 1-XI, 36.

L'apôtre a maintenant traité d'une manière à peu près complète le thème qu'il s'était proposé au début de l'épître. Cf. 1, 16-17. Toutefois, les mots « Judæo primum et Græco » demandent encore une explication. En effet, quoique le peuple juif, en vertu des promesses divines, cût un droit spécial à la justification messianique, en fait, lorsque cetté lettre fut écrite, il était presque tout entier en dehors de l'Église de Jésus, composée surtout de païens. Comment concilier le fait et les promesses? Il fallait expliquer cette énigme. C'est ce que va faire saint Paul, avec autant d'habileté que de clarté, dans trois paragraphes successifs, où il développe ces trois pensées : 1º La faute de la réprobation des Juifs n'est point à chercher du côté de Dieu, mais du leur; elle est tout entière dans leur incrédulité. 2º Leur réprobation n'est d'ailleurs que partielle, beaucoup d'entre eux ayant accepté le salut, et elle a produit un résultat très salutaire, l'appel des Gentils à la foi, 3º Un jour viendra où la masse des Juifs se convertira et sera sauvée. Il est aisé de voir que, ces assertions une fois démontrées, la Providence divine sera glorieusement justifiée sur le point en question.

- § I. Fidélité de Dieu à ses promesses et perfection de sa justice, malgre la réprobation d'Israël. IX, 1-29.
- 1° Vive douleur de saint Paul au sujet des Juifs. IX, 1-5.

CHAP. IX. -- 1-2. Il décrit éloquemment sa peine. - Abordant brusquement le problème qu'il veut étudier, il insiste d'abord d'une manière remarquable sur la sincérité de son affection pour ses anciens coreligionnaires : Veritatem dico ...; non mentior (une formule positive et une négative). Il pouvait craindre qu'ils n'en doutassent, eux qui le regardaient comme le pire ennemi de leur religion, ainsi qu'on le voit par la dernière partie du livre des Actes. -In Christo: en me tenant étroitement uni au Christ; par consequent, en sa présence, sous ses regards. Cf II Cor. 11, 17, etc. L'auteur corrobore ainsi son assertion. - Testimonium mihi... Dans le grec : συμμαρτυρούσης, rendant témoignage avec. Cf. II, 15; VIII, 16, L'apôtre personnifie sa conscience et la traite comme un témoin distinct de lui-même. - In Spiritu Sancto: en union avec l'Esprit-Saint. - Objet de cette attestation solennelle : quoniam tristitia... Par délicatesse Paul ne dit pas pourquoi il souffre tant; mais on le devine aisément par la suite de ses paroles.

3-5. Motif de cette violente tristesse. — Optabam... D'après le grec, je souhaiterais. Souhait dont la réalisation était impossible, mais qui montre bien l'ardent amour que saint Paul continuait de porter à ses frères d'autrefois. Il rappelle celui de Moïse, Ex. xxxii, 32. — Anathema. C'est le mot par lequel les LXX traduisent l'hébreu hérem, qui désigne une chose ou une personne vouée à la destruction. Cf. Lev. xxvii, 28-29; Deut. vii, 26; Jos. vi, 17, etc. Voyez aussi les deux autres passages du Nouveau Testament où cette expression est employée: I Cor. xvi, 22 et Gal. I, 8-9. — A

- 4. qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa;
- 5. quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, amen.
- 6. Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ,
- 4. qui sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption des enfants, et la gloire, et l'alliance, et la loi, et le culte, et les promesses;
- 5. de qui les patriarches sont les pères, et desquels est issu selon la chair le Christ, qui est au-dessus de tout, Dieu béni dans tous les siècles; amen.
- 6. Ce n'est pas que la parole de Dieusoit restée sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israélites:

Christo. Par conséquent, maudit du Christ, damné pour toute l'éternité. Et pourtant l'apôtre vient de dire que rien au monde n'était capable de le séparer de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Ce trait relève donc la générosité du sacrifice qu'il se dit prêt à accomplir pour les Juifs, si, à ce prix, il pouvait obtenir leur salut. - Cognati ... secundum carnem. En effet, selon l'esprit, c'étaient les chrétiens qui étaient désormais ses frères et qui formaient sa vraie famille. Quelques exégètes se sont demandé bien à tort si un tel désir est licite. Nous le veyons s'élancer spontanément du cœur aimant de Paul, et il ne faut pas peser trop strictement les paroles que profère l'affection. Le langage du sentiment ne doit pas être traité comme celui du raisonnement et de la réflexion. D'ailleurs, saint Paul suppose évidemment que, même dans l'état de damnation, il continuerait d'aimer Jésus-Christ et d'en être aimé. - Qui sunt... (vers. 4). Pour mieux justifler son vœu d'une réalisation impossible, il signale quelques-uns des nobles privilèges accordés par Dieu à Israël. privilèges qui donnaient à espérer des Juifs de si grandes choses, mais qui contrastaient de la manière la plus triste avec leur incrédulité par rapport au Messie. - Israelitæ. Dénomination d'honneur, qui implique les six prérogatives énumérées ci-après, Cf. Eccli. xvii. 15, etc. - Adoptio... filtorum. Cf. Ex. IV. 22; Deut. xiv, 1; Jer. xxxi, 9; Os, xi, 1, etc. Toutefois, cette adoption n'était pas si intime que pour les chrétiens. Cf. vm, 15. - Gloria. Ce mot désigne probablement la présence visible de Jéhovah au milieu de son peuple, manifestée par le brillant nuage qui apparut plus d'une fois au-dessus de l'arche. Cf. Ex. xvi, 10; xL, 34 et ss.; III Reg. vIII, 10-11, etc. Dans ces textes, la manifestation de la présence divine reçoit précisément le nom de gloire. - Testamentum. Au pluriel et avec l'article dans le grec (αὶ διαθήκαι), parce que Dieu fit coup sur coup des alliances successives avec les patriarches, avant la grande alliance du Sinaï. Cf. Gen. vi, 18; ix, 9; xv, 18; xvii, 2, etc.; Ex. II, 24; Lev. xxvI, 42, etc. — Legislatio. C'était un immense privilège pour les Israélites que d'avoir seuls, parmi tous les peuples anciens, reçu des lois du Seigneur lui-même. - Obsequium. Plus clairement dans le grec : ἡ λατρεία, le culte divin prescrit directement aussi par

Dieu. - Promissa: les nombreux oracles de l'Anoien Testament relatifs au Messie. — Patres. C.-a-d. les patriarches, qui étaient non seulement la source et l'origine d'Israël, mais aussi ses saints très glorieux. Cf. Act. III. 13; vII. 32, etc. - La prérogative mentionnée en dernier lieu est la plus belle de toutes : ex quibus... Christus. En ce qui concerne sa nature humaine (secundum carnem), le Messie devait naître de la race juive. Mais l'apôtre se hâte d'ajouter que, d'après sa nature supérieure, il est Dieu, et possède à ce titre la souveraineté universelle : super omnia Deus. - Benedictus... amen. Doxologie à la manière des Juifs. Contrairement à la tradition, et aussi contre toute logique, certains critiques mettent un point après les mots « super omnia », de manière à ne pas appliquer à Jésus-Christ les expressions « Deus benedictus... », qui seraient, disent-ils, « suspendues en l'air ». Mais on ne comprend précisément pas le motif de cette suspension étrange.

2º La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec les promesses divines. IX, 6-13.

Après avoir un instant épanché sa douleur et s'être concilié ses lecteurs juifs, saint Paul passe à la discussion du problème qu'il s'est posé. Jetant un regard sur l'histoire d'Israël, il signale, à une époque très importante, au temps d'Abraham et de Jacob, deux faits qui démontrent la liberté entière du Seigneur envers la nation théocratique.

6-9. Premier fait: Isaac et Ismaël. - Non autem quod ... Dans le sens de : Ce n'est pas que ..., cela ne suppose nullement que... Les prérogatives d'Israël ne garantissaient pas le salut messianique à tous ses membres, et si beaucoup d'entre eux sont demeurés dans l'incrédulité par rapport au Messie, ils ne doivent pas accuser la fidélité de Dieu. - Verbum Dei. Ici, d'après le contexte, les promesses qui promettaient la rédemption aux Juifs. - Non enim ... Preuve que D'eu n'a pas manqué à sa parole. - Omnes... ex Israel. C.-à-d., tous les descendants de Jacob suivant la chair. -- Israelitæ. La Vulgate suit la variante de quelques manuscrits, qui ont Ἰσραηλίται; mais la vraie leçon paraît être Ισραήλ. Par consequent: Tous ceux qui sont nes d'Israel (le patriarche) ne sont pas d'Israël (le peuple); c.-à-d., ne sont pas le véritable Israel auquel étaient destinées les promesses divines. Cf. Gal. vi, 16. Cela revient à dire qu'il ne suffit pas d'appartenir à

7. et ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas tous ses enfants; mais Dieu lui dit: C'est d'Isaac que sortira la race qui portera ton nom.

8. C'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu; mais ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité.

9. Voici, en effet, les termes de la promesse: Vers ce même temps, je vien-

drai, et Sara aura un fils.

10. Et non seulement elle, mais aussi Rébecca, qui conçut en même temps deux fils d'Isaac, notre père.

11. Car avant qu'ils fussent nés, ou qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection).

- 7. neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii; sed in Isaac vocabitur tibi semen.
- 8. Id est, non qui filii carnis, hi filii Dei, sed qui filii sunt promissionis, æstimantur in semine.
- 9. Promissionis enim verbum hoc est: Secundum hoc tempus veniam, et erit Saræ filius.
- 10. Non solum autem illa, sed et Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri.
- 11. Cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret),

la race juive pour avoir part à la rédemption messianique. - Neque qui... (vers. 7). C'est la même pensée, appliquée à Abraham, le chef de cette race, et à ses descendants, Saint Paul arrive au premier fait par lequel il veut prouver sa thèse. - Omnes filii. Fils dans le sens le plus strict, avec droit à l'héritage et aux saintes promesses, comme le dit le verset suivant. -Sed in Isaac... Au lieu d'achever lui-même sa phrase, l'écrivain sacré la termine par une parole empruntée à Gen. xxI, 12, d'après les Septante. Parole de bénédiction pour les uns, mais d'exclusion pour les autres, puisqu'elle écarte de la vraie postérité d'Abraham tous ceux qui ne devaient pas descendre de lui par Isaac. - Le mot semen n'est pas pris dans le même sens qu'au début du verset. La il s'agit uniquement de la postérité naturelle, selon la chair; ici il est question de la postérité à laquelle se rattachaient les promesses divines. Ismaël, les fils qu'Abraham eut de Cétura (cf. Gen. xxv, 1 et ss.), et toutes les tribus issues d'eux, étaient les déscendants du grand patriarche dans le premier sens, non toutefols dans le second. — Id est... (vers. 8). De cette citation, saint Paul va dégager un principe général, destiné à en mieux faire comprendre toute la portée. L'expression filii Dei correspond à « semen » du texte de la Genèse, et représente la race adoptée par Jéhovah pour être l'héritière de ses promesses et de ses grâces (cf. vers. 4a). Or, cette race ne se compose pas des enfants issus de la chair, c.-à-d., nés par la vole erdinaire de la génération, comme Ismaël, mais seulement des filii promissionis, tels qu'était Isaac, c.-à-d., de ceux que Dieu avait promis d'avance, et qui sont nes en quelque sorte de cette promesse. Cf. Gal. 1v, 23. Dieu voit uniquement dans ces derniers ses enfants proprement dits et le vrai peuple théocratique. C'est à bon droit qu'Isaac est appelé fils de la promesse, puisque ses parents avaient perdu. lorsqu'il naquit, la puissance d'engendrer, et que la promesse divine seule leur rendit mira-

culeusement ce pouvoir. C'est ce qu'indique le vers. 9, dans lequel l'apôtre combine les passages Gen. xviii, 10 et 14. — Secundum hoc tempus. D'après le sens de l'hébreu : l'an prochain, à pareille date.

10-13. Second fait : Jacob et Esail. - Non solum autem ... Transition à un exemple encore plus frappant. Le pronom illa manque dans le grec. - Sed et Rebecca. Cette phrase n'est pas achevée. On peut sous-entendre les mots : recut aussi la promesse. - Ex uno concubitu. Avec une nuance dans le grec : Ayant concu d'un seul, d'Isaac... Trait significatif : dans le premier cas, le père seul était le même. Ici, même père et même mère; bien plus, deux fils jumeaux. Et cependant un seul d'entre eux est choist pour propager la race divine. - Patris nostri : l'ancêtre des Juifs, auxquels saint Paul s'associe, en tant que « Judæus ex Judæis ». -Cum enim ... (vers. 11). L'apôtre poursuit son argumentation, en y insérant une nouvelle pensée d'une très grande force. Non seulement la naissance ne donne par elle-même aucun droit spécial à la filiation divine, mais le Seigneur n'a pas même subordonné ses promesses au mérite personnel. - Nondum nati. C'est avant la naissance des deux fils d'Isaac et de Rébecca, par conséquent avant qu'ils eussent été capables de plaire à Dien ou de lui déplaire (aut aliquid ..., aut ... ), que le choix divin fut fait et promulgué. La liberté de Dieu demeure donc incontestable, comme l'exprime la proposition incidente ut... maneret. Les mots secundum electionem propositum Dei (à la lettre, le dessein de Dieu selon l'élection) représentent le plan éternel de conduite que Dieu s'est tracé relativement au salut des hommes (voyez les notes de viii, 28), plan d'après lequel il demeure absolument libre de choisir ceux qui seront sauvés. - Le verbe maneret exprime le contraire de « exciderit » du vers. 6ª : afin que fût établi, fût affermi. - Non ex operibus... (vers. 12), « Le dessein de Dieu selon l'élection » ne dépend

12. non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei : Quia major serviet minori,

13. sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

15. Moysi enim dicit: Miserebor cujus misereor, et misericordiam præstabo cujus miserebor.

16. Igitur non volentis, neque curren-

tis, sed miserentis est Dei.

17. Dicit enim Scriptura Pharaoni: Quia in hoc ipsum excitavi te, ut osten-

12. non pas à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel de Dieu, il lui fut dit : L'aîné sera assujetti au plus jeune,

13. selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Ésaü.

14. Que dirons-nous donc? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice? Loin de là!

15. Car il dit a Moïse : Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et j'aurai pitié de qui j'ai pitié.

 Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais

de Dieu qui fait miséricorde.

17. Car l'Écriture dit au pharaon : C'est pour cela même que je t'ai suscité,

pas des actions ou des mérites des hommes, mais uniquement du divin appel : ex vocante... - Dictum est ... Autre citation biblique, empruntée à Gen. xxv, 28, d'après les LXX. Major, c'est l'aîné, Esaü; minor, c'est le plus jeune, Jacob. - Sicut scriptum ... Pour conclure son premier raisonnement, vers. 6-13, l'apôtre cite encore librement, d'après les LXX, une parole sacrée. qu'il tire cette fois du livre de Malachie, 1, 2-3, et qui démontre clairement aussi la liberté de Dieu dans le cas en question. Non seulement le Seigneur a choisi l'un des deux frères et négligé l'autre, mais il a aimé l'un et haï l'autre. Évidemment le verbe haïr ne doit pas être pris ici d'une manière absolue, puisqu'il s'agit d'une époque antérieure à la naissance d'Esaü, mais dans le sens restreint (aimer moins) qu'il a dans plusieurs endroits de la Bible. Cf. Gen. xxix, 30-31; Luc. xIV, 26, etc.

3° La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec la justice divine. IX, 14-29.

14-18. Dieu est parfaitement libre d'accorder sa grâce ou de la refuser. — Quid ergo...? Comp. 111, 5, où nous trouvons la fnême objection et la même introduction. L'apôtre repousse avec horreur, suivant sa coutume (Absit; cf. III, 4, etc.), cette objection qui serait blasphématoire. Il passe ensuite à la réfutation proprement dite, vers. 15-18. C'est bien à tort qu'à la suite d'Origène et de quelques autres anciens interprètes, divers auteurs modernes ont regardé cette série de versets comme la continuation de l'objection. Cette manière de voir ne s'harmonise nullement avec le texte, qui contient visiblement une réponse. - Moysi enim... (vers. 15). Les actes divins qui ont été mentionnés plus haut ne sauraient être injustes, puisqu'ils sont conformes à des principes énoncés par le Seigneur lui-même. - Dicit. Dans l'Exode, xxxIII, 19, d'après la traduction des LXX. - Miserebor... et misericordiam... D'après l'hébreu : Je ferai grâce à qui je ferai grâce, et je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde. Le sens général est celui-ci: Je feral grâce et miséricorde à qui je voudrai. Dieu affirme ainsi qu'il est entièrement libre dans la collation de ses bienfaits, et qu'il n'a d'autre loi en cela que son bon plaisir. — Igitur... (vers. 16). Saint Paul tire explicitement la conclusion, d'ailleurs très claire, de ce texte en ce qui concerne son sujet. Sa phrase est brève et elliptique: Non volentis, neque..., sed... La miséricorde divine ne dépend ni des désirs et de la volonté de l'homme, ni de ses efforts, mais seulement de Dieu. Non que nos bons désirs et nos efforts vers le bien soient tout à fait inutiles; mais ils ne sont pas la vraie cause de la grâce. La métaphore « courir » est chère à notre apôtre. Cf. I Cor. ix, 24; Gal. II, 2; Phil. II, 16,



Coureurs dans l'arène. (D'après un vase peint.)

etc. Ici, elle signifie: s'agiter pour arriver au salut. — Dicti enim... (vers. 17). La liberté absolue de Dieu est démontrée par un autre texte scripturaire. Le précédent (cf. vers. 15) mettait en relief la bonté de Dieu; celui-ci présente au contraire un exemple de sa sévérité. — Pharaoni. Le pharaon duquel Moise obtint avec tant de peine, pour les Hébreux, l'autorisation de quitter l'Égypte. — Quia... Cf. Rx. IX, 16. La citation a lieu d'une manière légèrement indépendante soit de l'hébreu, soit des Septante. — Excitavi te. Avec le sens de : Je t'al suscité. Cf. Matth. xi, 11; Joan. vii, 52, etc. — Ut ostendam... Tel était le but direct que Dieu

pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé dans toute la terre.

18. Il fait donc miséricorde à qui il

veut, et il endurcit qui il veut.

19. Tu me diras: Pourquoi se plaintil encore? car qui est-ce qui résiste à sa volonté?

20. O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé: Pourquoi m'as-tu fait ainsi?

21. Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase pour un usage honorable, et un autre pour un usage vil? dam in te virtutem meam, et ut annuntietur nomen meum in universa terra.

- 18. Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.
- 19. Dicis itaque mihi: Quid adhuc queritur? voluntati enim ejus quis resistit?
- 20. O homo, tu quis es, qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit: Quid me fecisti sic?
- 21. An non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam?

s'était proposé en préservant le pharaon des premières plaies d'Égypte : il voulait lui manifester son pouvoir. - Un second but était la glorification du nom divin : et ut annuntietur... Il fut réalisé par les merveilles de puissance opérées en Égypte. Cf. Ex. xv, 14-15; Jos. 11, 9-10, etc. - Ergo... (vers. 18). Conclusion de la petite argumentation qui commence au vers. 15. - Les mots cujus vult et quem vult résument l'idée principale, qu'ils soulignent fortement. -Le verbe miseretur résume les vers. 15 et 16; indurat résume le vers. 17. Saint Paul réunit ainsi « les deux aspects sous lesquels il a l'intention de nous présenter la liberté divine ». Il est presque inutile d'ajouter que l'endurcissement du pharaon ne doit pas être regardé comme un acte positif de Dieu, mais seulement comme un acte négatif. Le Seigneur donne à tous les hommes la grâce suffisante; mais tous ne la mettent pas à profit, et ainsi il arrive que, par leur faute, beaucoup ne recoivent pas la grâce efficace, sans laquelle personne ne peut arriver au salut. De tout le récit de l'Exode contenu dans les chap. IV-XIV, il résulte de la façon la plus manifeste que le pharaon fut seul responsable de son endurcissement. Voyez surtout Ex. vii, 13-14, 22; viii, 15, 32, etc., où l'écrivain sacré le dit formellement.

19-29. Autre démonstration des droits souverains de Dieu à l'égard des hommes. — Dicis... Comme au vers. 14, saint Paul signale une nouvelle objection contre sa thèse; mais, cette fois, il se suppose en face d'un adversaire individuel et concret, quelque Juif demeuré incrédule à Jesus-Christ. - Quid adhuc ... ? Si Dieu endurcit qui il lui plaît, peut-il en toute justice se plaindre des péchés des hommes? En effet, voluntati... ejus quis ... ? L'homme est irresponsable en pareil cas. — O homo... (vers. 20). Apostrophe pleine de gravité, auquel l'apôtre joint un reproche justement sévère : Tu quis es...? Le mot ἄνθρωπε, « homo », contient à lui seul une réfutation, car il rappelle au faiseur d'objections que la vraie situation de l'homme à l'égard de Dieu est celle d'une créature envers son Créateur, et que celui-ci a le droit de traiter comme il l'entend ceux auxquels il 'a donné l'être suivant ses sages desseins. Pensée qui va recevoir un beau développement. - Numquid dicit...? Comparaison très frappante, pour faire ressortir la folie qu'il y aurait, de notre part, à demander compte à Dieu de sa conduite envers nous. Elle est très fréquemment employée dans l'Ancien Testament; ce qui ajoutait à sa force dans le cas actuel, puisque saint Paul s'adresse directement aux Juifs, qui reconnaissaient l'inspiration divine de ce livre sacré tout entier. Cf. Is. xxix, 16; xLv, 8-10; Jer. xviii, 3 et ss.; Eccli. xxxIII, 13-14, etc. - Figmentum. Plutôt « fictile », d'après le grec, le vase d'argile. L'adverbe sic est très accentué : de telle manière plutôt que de telle autre. — An non...



Potier romain. (D'après un vase peint.)

(vers. 21). Il y a « aut non... » dans le grec. C.-à-d.: Si l'on affirme que l'argile a le droit de se plaindre, on sera contraint d'admettre que le potier n'a pas de contrôle sur elle; ce qui serait une absurdité. — Le trait ex eadem massa n'est pas sans importance dans le raisonnement de l'apôtre. — In honorem, in contumeliam.

22. Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum,

23. ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam.

24. Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus,

25. sicut in Osee dicit: Vocabo non plebem meam, plebem meam; et non dilectam, dilectam; et non misericor-

22. Que dire, si Dieu, voulant montrer sa colère, et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience les vases de colère prêts pour la perdition.

23. afin de manifester les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, qu'il a préparés pour sa gloire?

24. Aiusi nous a-t-il appelés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi

d'entre les païens,

25. comme il dit dans Osée: J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple; et bien-aimée celle qui

C.-à-d., destiné à un usage honorable ou à un usage vil. Cf. II Tim. II, 20-21. Le potier a certainement le pouvoir en question, et personne n'a le droit de discuter sa conduite. Ainsi en est-il de Dieu relativement à l'homme. Saint Paul ne met nullement en doute l'existence de notre libre arbitre; ce qu'il veut avant tout marquer par cette comparaison, c'est que nous devons obéir humblement et silencleusement à Dieu, sans exiger avec orgueil qu'il nous rende des comptes, nous fiant à sa sagesse et à sa bonté. -- Quod si... (vers. 22). Dans les versets 19-21, Paul n'a pas répondu directement à son adversaire supposé, dont il s'est contenté de blâmer l'impudence. Il le réfute maintenant, vers. 22-29, en démontrant que Dieu, lorsqu'il a réprouvé les Juifs incrédules et a offert le salut aux païens, n'a usé de son droit souverain qu'avec une miséricorde infinie. La phrase qui commence avec le vers. 22 n'est pas achevée. Elle se continue jusqu'à la fin du vers. 23, et alors l'apôtre se laisse entraîner par une autre pensée. Il est aisé de la compléter : Si Dieu... a supporté avec patience..., que diras-tu? oseras-tu encore prétendre que Dieu est injuste? - Volens ostendere iram. Ces mots contiennent une première réponse à la difficulté proposée : en répudiant les Juiss, le Seigneur a agi en toute justice, puisqu'ils étaient coupables et qu'il avait le droit de les châtier. - Et notam facere... Echo du langage employé plus haut, au sujet du pharaon. Comparez le vers. 17. - Sustinuit in multa... Autre réponse à l'objection. Alors qu'il avait le droit de les punir immédiatement. Dieu a fait preuve, à l'égard des Juifs, d'une longanimité étonnante, pour leur donner le temps de se convertir. — Vasa iræ: des vases qui méritent la colère du divin potier. - Apta in... D'après le grec : prêts pour la destruction. Ce trait annonce la proximité du châtiment. -Ut ostenderet... (vers. 23). Troisième réponse directe à l'objection. Non seulement les Juifs étaient coupables, et non seulement Dieu avait fait preuve à leur égard d'une longue patience. mais il avait appelé au salut un grand nombre soit d'entre eux, soit des païens. - Divitias gloriæ... Cf. Eph. 1, 18 et m, 16; Col. 1, 27. Ici. la gloire immense que procure à Dieu l'exercice de sa miséricorde. Voyez 11, 4. - Vasa miseri-

cordiæ. Par opposition aux vases de colère; par conséquent, des vases dignes de la bonté du Seigneur, emblèmes de tous ceux qui, Juifs ou païens, avaient adopté la foi chrétienne. -Quæ præparavit. Au vers. 22b, en parlant des vases de colère, l'apôtre disait d'une manière générale qu'ils étaient préparés pour la ruine, mais sans attribuer à Diéu cette préparation. Maintenant qu'il s'agit de gloire, de récompense, il met ouvertement en rellef l'œuvre miséricordieuse du Seigneur. Cf. Matth. xxv, 34, où nous trouvons une pensée analogue. - In gloriam : la-gloire éternelle du ciel. - Quos et vocavit (vers. 24). C'est à cause du pronom nos, en vertu de l'attraction, que l'apôtre dit « quos » au masculin (ους), et non pas « quæ » au neutre (scil. « vasa »), comme on s'y attendrait. — Non solum ex... Des Juifs nombreux avaient reçu et entendu le divin appel; la constitution même de l'Église de Rome le démontrait. Voyez l'Introd., p. 14. — Sed etiam... Les païens sont introduits ici, parce que leur vocation était en partie la conséquence de la réprobation des Juifs, ainsi qu'il sera dit au chap. xi. - Sicut... Saint Paul va prouver, vers. 25-29. par plusieurs textes de l'Ancien Testament, selon sa coutume en pareil cas, la légitimité de la conduite de Dieu par rapport aux Juifs et aux Gentils. - D'abord, la vocation des païens est rattachée à deux passages de la prophétie d'Osée, qui sont cités sous une seule et même formule: Sicut in Osee dicit (scil. « Deus »). -Vocabo... consecutam. Premier passage, cité assez librement d'après les LXX. Cf. Os. 11, 23-24. D'après le sens littéral, il s'applique directement au royaume schismatique des dix tribus, tombé dans l'idolâtrie, et auquel Dieu promet le retour de ses faveurs dès qu'il se sera converti. Mais les Israélites du Nord sont envisagés ici comme le type des païens, à l'égard desquels le Seigneur devait agir d'une manière identique. L'apôtre voit donc à bon droit dans cette parole de Jéhovah une règle et un principe de son gouvernement moral. - Non plebem ..., non dilectam..., non misertcordiam... Dans l'oracle d'Osée. 1, 6, 9 (voyez le commentaire), c'étaient là trois noms symboliques, donnés aux trois enfants d'Osée, en tant qu'ils représentaient le royaume israélite du Nord, abandonné de Dieu, à cause

n'était pas la bien-aimée, et objet de miséricorde celle qui n'avait pas obtenu miséricorde.

26. Et il arrivera que dans le lieu où il leur avait été dit: Vous n'êtes pas mon peuple, là même ils seront appelés les enfants du Dieu vivant.

27. Isaïe, de son côté, s'écrie au sujet d'Israël : Quand le nombre des enfants d'Israël serait comme le sable de la mer, un reste seulement sera sauvé.

28. Car le Seigneur accomplira completement et promptement cette parole avec justice : oui, il l'accomplira promptement sur la terre.

29. Et comme Isaïe avait dit auparavant: Si le Seigneur des armées ne nous avait laissé une postérité, nous serions devenus comme Sodome, et nous aurions été semblables à Gomorrhe.

30. Que dirons-nous donc? Que les païens, qui ne cherchaient pas la jus-

diam consecutam, misericordiam consecutam.

26. Et erit: in loco ubi dictum est eis: Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi.

27. Isaias autem clamat pro Israel: Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquiæ salvæ fient.

28. Verbum enim consummans et abbrevians in æquitate, quia verbum breviatum faciet Dominus super terram.

29. Et sicut prædixit Isaias: Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuissemus.

30. Quid ergo dicemus? Quod gentes, que non sectabantur justitiam, appre-

de ses crimes. - Et erit... (vers. 26). Second passage (cf. Os. 1, 10b). De nouveau la citation a lieu suivant les LXX. Même réflexion à faire au sujet de l'application de ce texte : il concerne en premier lieu les Israélites du Nord, que Dieu se proposait de châtier par l'exil, mais qu'il devait ensuite réintégrer comme son peuple. Saint Paul y a vu, d'une manière typique, l'appel des païens à la vraie foi. -- In loco ubi... C.-h-d., par toute la terre, partout où il y a des Gentils. - Isaias autem... Douloureux contraste, vers. 27-28. Osée a prophétisé la vocation des païens au salut; Isaïe a prédit la réprobation de la plupart des Juiss. - Clamat (πράζει). Expression énergique, qui dénote la gravité de l'oracle. Au lieu de pro Israel, le grec porte : sur Israël (au sujet d'Israël). -Si fuerit... Pour Isaïe comme pour Osée, snint Paul cite deux textes différents. Le premier est emprunté à Is. x, 22, suivant les LXX, avec quelques modifications qui laissent d'ailleurs la pensée intacte. — Reliquiæ salvæ... Isaïe annonce les terribles jugements de Dieu sur son peuple coupable; en même temps il prédit, comme en divers autres endroits de son livre, que la nation théocratique ne sera pas totalement anéantie; un reste sera sauvé, c.-à-d., d'après le contexte, se convertira au Messie. - Verbum enim ... (vers. 28). L'apôtre condense la suite du texte d'Isaïe. On lit dans l'hébreu : La destruction (d'Israël) est résolue; elle fera déborder la justice; car, cette destruction qui a été résolue, le Seigneur l'accomplira au milieu du pays. Ce passage, tel que le cite saint Paul, a ici la môme signification : Car le Seigneur fera sur la terre une parole (c.-à-d., exécutera une sentence), accomplissant et abrégeant (c.-à-d. que cette sentence sera brève et décisive). - Et sicut... (vers. 29). Second oracle, emprunté à Isaïe 1, 9.

— Nisi Dominus... Le prophète annonce le prochain ravage de la Palestine par de puissants ennemis d'Israël. Les Hébreux périront en si grand nombre, que les survivants seront comparables à une faible semence. L'apôtre applique ce fait d'une manière symbolique à la résurrection spirituelle des Juifs au temps du Messie; ils ne périront donc pas tous. — Sicut Sodoma..., Gomorrha. Deux villes criminelles, dont la destruction fut complète. Cf. Gen. xix, 1 et ss.

§ II. — La culpabilité d'Israël, vraie cause de sa réprobation. IX, 30-X, 21.

Dans le paragraphe qui précède, l'écrivain sacré a envisagé par rapport à Dieu le problème qu'il étudie en ce moment. Le considérant ici sous un autre aspect, du côté des Juifs eux-mêmes, il n'a pas de peine à démontrer qu'en réalité c'est à eux seuls qu'on doit attribuer leur exclusion du salut apporté par le Messie.

1º Israël n'a pas cherché la justification là où Dieu l'avait placée. IX, 30-33.

30-33. Ces versets résument sommairement tout le paragraphe. - Quid ergo...? Comp. le vers. 14. Que conclure de toute cette discussion? La conclusion était indiquée très visiblement par les faits : d'une part, la conversion des païens, vers. 30; de l'autre, la réprobation d'Israël, vers. 31. — Gentes. Dans le grec, εθνη sans article, des Gentils. En effet, malgré les vastes conquêtes dues à saint Paul et aux autres apôtres, la conversion du monde païen était simplement commencée. — Les expressions sectabantur... et apprehenderunt... font allusion à ce qui se passait dans les jeux athlétiques, où l'on n'obtenait une récompense que par de vigoureux efforts. Toutefois, les païens avaient obtenu le prix, c.-à-d., la justice, la justification, henderunt justitiam, justitiam autem quæ ex fide est:

31. Israel vero, sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.

32. Quare? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus; offenderunt enim in lapidem offensionis,

33. sicut scriptum est: Ecce pono in Sion lapidem offensionis, et petram scandali; et omnis qui credit in eum non confundetur. tice, ont embrassé la justice, mais la justice qui vient de la foi;

31. et qu'Israël, en cherchant la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice,

32. Pourquoi? Parce qu'ils l'ont cherchée, non par la foi, mais comme par les œuvres; car ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement,

33. selon qu'il est écrit : Voici, je mets dans Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale; et tous ceux qui croiront en lui ne seront pas confondus.

## CHAPITRE X

- 1. Fratres, voluntas quidem cordis mei, et obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem.
  - 2. Testimonium enim perhibeo illis
- 1. Mes frères, le désir de mon cœur et la supplication que j'adresse à Dieu ont pour objet leur salut.
  - 2. Car je leur rends le témoignage

sans efforts de ce genre. Ce paradoxe s'explique. puisque l'apôtre a en vue la justification par la foi (justitiam... quæ ex fide...), laquelle ne suppose dans l'homme aucune activité proprement dite et qui est un don gratuit du Seigneur. Cf. III, 23 et ss. - Israel vero ... (vers. 31). Antithèse vraiment tragique. Israël, lui, a fait des efforts considérables, et il a manqué le but. le salut : non pervenit. - Legem justitiæ. C.-à-d., une norme, une règle d'après laquelle on parvient à la justice. Bien entendu, il n'est pas question de la loi juive, qui ne saurait produire la justification, ainsi qu'il a été prouvé ci-dessus. - Quare (vers. 32)? Pourquoi cet insuccès des Juifs? La réponse est fort simple : Quia non ex fide (s.-ent. « sectati sunt »), sed ... Et pourtant, l'exemple d'Abraham'le leur avait montré (voyez le chap. IV), c'est dans la foi qu'ils devaient chercher la justification. -Quasi ex operibus. L'insertion de la particule « quasi », ώς, a pour but d'indiquer qu'en agissant ainsi les Juifs se trompaient. - Lapidem offensionis. Avec un double article dans le grec : la pierre de l'achoppement. Pierre rendue célèbre par Isaïe, comme il est dit au vers. 33 : Sicut scriptum est. La citation est une combinaison des deux textes Is. viii, 14, d'après l'hébreu, et Is. xxvIII, 16, d'après les LXX. Ces oracles se rapportent à la grande promesse messianique, qui remplit toute l'histoire d'Israël. Dans Is. viii, 14, c'est Jéhovah qui est la pierre en question; les deux royaumes juifs d'alors, celui d'Israël et celui de Juda, viennent se heurter et se briser contre elle, par suite de leur incrédulité. Dans Is. xxvIII, 16, la pierre représente le Messie, et Jéhovah la pose luimême comme un fondement inébranlable. Les deux passages se complètent donc mutuellement, et c'est pour cela que saint Paul les a réunis. Sur le Christ en tant que pierre de scandale, voyez aussi Luc. II, 34 et xx, 17-18; I Petr. II, 4, etc. — L'expression petram scandalt est presque synonyme de la précédente. Elle marque surtout le résultat produit par la chute; la première indiquait le choc. — Omnis qui credit. L'adjectif  $\pi \tilde{\alpha} \zeta$ , tout, est omis par beaucoup de manuscrits, par le syriaque, etc.; il manque d'ailleurs dans le texte d'Isaïe. Il n'est probablement pas authentique en cet endroit; mais nous le trouverons plus bas, x, 11. — Non confundetur. Dans l'hébreu : Il ne se hâtera pas (de prendre la fuite). C'est la même pensée.

2° Au mode de justification proposé par Dieu, les Juffs ont osé en substituer un autre; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été réprouvés. X, 1-13.

CHAP. X. - 1-2. Introduction. Avant de s'étendre plus longuement sur la faute de ses coreligionnaires, saint Paul proteste de nouveau qu'il leur porte un vif intérêt, et il loue leur zele pour les choses de Dieu. Cf. 1x, 1-3. -Voluntas. Dans le grec : εὐδοκία, la bonne volonté, l'affection. Cette affection de l'apôtre ne demeurait pas inactive; elle le poussait à prier pour la conversion et le salut des Juifs : et obsecratio ... - Testimonium enim ... (vers. 2). Il pouvait d'autant mieux leur rendre ce témoignage, qu'il les connaissait à fond et de longue date, ayant pensé et vécu comme eux durant la première période de sa vie. Cf. Act. xxII, 3; Gal. 1, 14, etc. - Emulationem Dei. Expression empruntée à l'Ancien Testament. Cf. Ps. cxvIII, 139; Judith, IX, 4; I Mach. II, 58, etc. Les Juifs manifestaient alors de toutes manières qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la science;

- 3. car, ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir la leur, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu.
- 4. En effet, la fin de la loi, c'est le Christ, pour la justification de tous ceux qui croient.
- 5. Aussi Moïse a-t-il écrit, touchant la justice qui vient de la loi, que quiconque la pratiquera y trouvera la vie.
- 6. Mais quant à la justice qui vient de la foi, il en parle ainsi : Ne dis pas en

- quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam;
- 3. ignorantes enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.
- 4. Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.
- 5. Moyses enim scripsit quoniam justitiam quæ ex lege est, qui fecerit homo, vivet in ea.
- 6. Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit: Ne dixeris in corde tuo: Quis

leur « jalousie » pour Dieu, pour la loi, le temple, les saints Livres, etc. Cf. Matth. xxIII, 15. Leur haine à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des chrétiens était du zèle aux yeux de ces malheureux égarés. Zèle tout à fait faux, évidemment: non secundum scientiam.

3-4. L'ayeuglement des Juifs les a portés à établir leur propre justice à la place de celle que Dieu leur offrait en Jésus-Christ. - Ignorantes enim... Preuve qu'ils ne possédaient pas la vraie science. - Justitiam Dei. C.-à-d., le système de justification que le Seigneur avait institué naguère, et que l'apôtre a longuement décrit dans la première partie de sa lettre. A cette vraie justice, Paul en oppose une autre, entièrement trompeuse, celle des Juiss : suam, την ίδιαν. Cette « propre justice » consistait uniquement, comme il vient d'être dit (cf. IX, 32a), dans la pratique des œuvres de la loi, en des efforts et des mérites personnels. Dieu n'y entrait en quelque sorte pour rien. - Quærentes statuere. Tentative pleine d'orgueil, qui a abouti à une révolte ouverte et au rejet de la justification offerte par le Seigneur : justitiæ... non... subjecti. Comp. 1, 5 et v1, 17, où la foi est regardée comme un acte d'obéissance. - Finis enim... (vers. 4). L'entrepfise des Juifs (« quærentes ») a été aussi vaine qu'insensée, puisque leur loi avait cessé d'être un moyen de justification. Le mot grec τέλος doit d'abord être pris ici dans son acception habituelle de fin, de terme. En réalité, le Christ avait mis fin au régime légal, « comme la mort met fin à la vie ». Mais on ne doit pas négliger l'autre signification de τέλος, celle de but, accomplissement, qui convient très bien aussi dans ce passage. Jésus-Christ était le but perpétuel de la loi juive, qui, dans toutes ses parties, tendait à lui, le montrait du doigt et conduisait à lui, Uf. Gal. III, 24, L'aveuglement des Juifs était donc encore plus grand sous cet autre aspect : ils prétendaient se justifier uniquement par l'observation de la loi, et ils ne voyaient pas que cette loi trouvait précisément en Jésus-Christ sa pleine réalisation. - Omni credenti. Deux mots accentués. La foi au Sauveur est la condition absolue de la justification, comme il a été déjà dit à plusieurs reprises, et ainsi que l'apôtre va le prouver encore dans les vers. 5-13.

5-10. Preuve que la justification n'est accordée qu'à la foi. - Moyses enim... C'est ce grand législateur lui-même qui démontrera aux Juifs que désormais la vraie justice ne dépend pas des œuvres, de l'observance de la loi, mais de la foi. - Scripsit. Au temps présent dans le grec : Moïse écrit. Ses livres ont une valeur perpétuelle. - Justitiam ... ex lege : la justice que l'on obtient en pratiquant tous les préceptes de la loi mosaïque, par opposition à la « justitia Dei » (cf. vers. 3), qui est accordée par la foi. - Qui fecerit... Ici commence la citation. Elle est empruntée à Lev. xvIII, 5, et faite à peu près littéralement d'après les LXX. Comp. Gal. III, 12, où ce même texte est allégué par l'apôtre. Le Seigneur, parlant à Moïse, lui prescrivit de dire aux Hébreux : Vous observerez mes lois et mes ordonnances; l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Les mots essentiels sont : qui fecerit homo. Pour obtenir la vie dans le sens le plus relevé, le plus complet, soit sur cette terre, soit surtout dans l'autre monde (vivet in ea; c.-à-d., vivra par la loi), il fallait observer la loi, toute la loi. Les manuscrits du texte grec présentent quelques variantes pour ce verset; la Vulgate a suivi la version qui paraît la meilleure. -Quæ autem... (vers 6). Après s'être placé au point de vue de l'Ancien Testament dans le verset qui précède, saint Paul se place maintenant au point de vue de la Nouvelle Alliance, et ici encore il laisse la parole à Moïse. - Sic dicit. La justice chrétienne, personnifiée, est censée elle-même adresser la parole aux Juifs, incrédules, pour leur montrer que la foi en Jesus-Christ est à leur portée avec les heureux effets qu'elle produit, qu'ils sont par conséquent tres blâmables de ne pas se l'approprier. - Ne dixeris... Ce texte est tiré du Deutéronome, xxx, 11-14; mais saint Paul ne le cite ni complètement ni littéralement. Il n'en prend que certains passages, dont il se sert pour décrire les caractères de la justification par la foi, et il en indique, chemin faisant, le sens allégorique par de petites explications rapides. On le voit, à la suite des anciens interprêtes grees

ascendet in cælum? id est, Christum deducere;

- 7. aut quis descendet in abyssum? hoc est, Christum a mortuis revocare.
- 8. Sed quid dicit Scriptura? Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo; hoc est verbum fidei, quod prædicamus.
- 9. Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris.
- 10. Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.

ton cœur: Qui montera au ciel? c'est-àdire, pour en faire descendre le Christ;

- 7. ou qui descendra dans l'abîme? c'est-à-dire, pour rappeler le Christ d'entre les morts.
- 8. Mais que dit l'Écriture? Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur; c'est-à-dire la parole de la foi, que nous prêchons;
- 9. car si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé.
- 10. Car c'est en croyant du cœur que l'on est justifié, et c'est en confessant de la bouche qu'on est sauvé.

est tout à fait à votre portée. Le sens des

(saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, etc.) et de nombreux commentateurs modernes ou contemporains (parmi les catholiques, Cornelius a Lap., Calmet, Cornely, etc.), nous pensons que saint Paul n'a pas l'intention de donner ici une interprétation proprement dite du texte cité par lui, mais qu'il l'emploie dans un sens accommodatice. Nous devons dire pourtant qu'un certain nombre d'exégètes (entre autres le docte Estius) croient que l'apôtre interprète strictement le passage en question, lequel, outre sa signification littérale, aurait eu un sens typique, se rapportant au Christ. Quoi qu'il en soit, c'est de la loi mosaïque, et de la facilité avec laquelle on peut l'accomplir, que ces paroles ont été dites par Moïse, avec des métaphores très expressives : € les Hébreux ne pouvaient alléguer ni l'ignorance des commandements divins, ni l'impossibilité de les mettre en pratique. » Saint Paul les profère à son tour, pour indiquer combien il était aisé aux descendants de ces anciens Hébreux d'adhérer au Christ et d'être justifiés grâce à lui. - Id est, Christum... Moïse avait affirmé qu'il n'était pas nécessaire de monter dans les sphères célestes pour en rapporter la loi, puisqu'on avait celle-ci entre les mains; saint Paul dit de même qu'il n'est pas besoin de monter au ciel pour y chercher le Christ, objet de notre foi et source de notre justice, puisque déjàil est venu au milieu de nous par son incarnation. - Aut quis descendet... (vers. 7). Nous lisons au Deutéronome : Qui passera pour nous de l'autre côté de la mer (pour aller chercher la loi)? Saint Paul modifie l'image, afin d'obtenir un contraste plus frappant avec la pensée qui précède, et aussi pour mieux faire l'application qu'il avait en vue. Par abime, il faut entendre ici le séjour des morts. - Christum deducere : le ramener, par la résurrection, de ce séjour où son âme était descendue pour quelques heures seulement. Ainsi donc, pour s'appliquer la rédemption opérée par Jésus-Christ, laquelle est concentrée ici dans les mystères de l'incarnation et de la résurrection, il est inutile que les Juifs aillent chercher au loin. Le salut, leur dit saint Paul,

vers. 6 et 7 peut donc se résumer dans la parole du Sauveur à l'apôtre saint Thomas (Joan. xx, 27b) : Ne sois pas incrédule, mais fidèle. -Quid... Scriptura (vers. 8). La Vulgate a suppléé ce dernier mot. Le grec a simplement : τί λέγει; « quid dicit? » La réponse à cette question nous apprendra ce que nous devons faire pour nous approprier le salut. - Verbum, τὸ ῥῆμά : la loi théocratique. Moïse disait d'elle qu'elle était tout près de chaque Israélite, c.-à-d., facile à pratiquer. - Les deux traits in ore... et in corde... montrent combien cette proximité était grande, puisque les Juifs portaient la loi pour ainsi dire en eux-mêmes. Dans la bouche, par la profession de foi extérieure; dans le cœur, par l'amour. - Pour la troisième fois l'apôtre applique à son sujet la parole de Moïse : hoc est... Il nomme verbum fidei (avec deux articles dans le grec : la parole de la foi) les vérités évangéliques, qui forment l'objet de la foi du chrétien (voyez le vers. 9) et que les prédicateurs mettaient à la portée de tous (quod prædicamus). - Quia si... Ce verset et le suivant (9 et 10) développent le 8e, et marquent ce que l'on doit faire pour avoir part à la rédemption messianique. On doit confesser de bouche Notre-Seigneur Jésus-Christ (confitearis in ore...) et croire à lui du fond du cœur (et in corde...) : deùx conditions qui n'en forment à vrai dire qu'une seule, la foi sincère. Si saint Paul mentionne l'acte extérieur, la profession de la foi, avant l'acte intérieur, l'existence même de cette foi, c'est pour se conformer à l'ordre suivi par Moïse dans le texte qui vient d'être cité. Comp. le vers 8a. - Dominum Jesum. La personne même du Sauveur, avec tous les mystères divins et humains que son nom résume, et en particulier le glorieux dogme de sa résurrection (quod Deus ... suscitavit ... ). - Corde enim ..., ore autem... (vers. 10). Cette fois, les deux actes sont mentionnés d'après leur ordre logique. Au premier correspond la justification, ou le salut envisagé à son début (ad justitiam); au second, le saiut complet, dans sa

11. En effet, l'Écriture dit : Quiconque croit en lui ne sera pas confondu.

12. Car il n'y a pas de distinction entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, riche pour tous ceux qui l'invoquent.

13. Car quiconque invoquera le nom

du Seigneur sera sauvé.

14. Mais comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont pas cru? ou comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a pas de prédicateur?

15. Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés? ainsi qu'il est écrit: Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent la bonne nou-

velle!

16. Mais tous n'obéissent pas à la

11. Dicit enim Scriptura: Omnis qui credit in illum non confundetur.

12. Non enim est distinctio Judæi et Græci; nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.

13. Omnis enim quicumque invocaverit

nomen Domini, salvus erit.

14. Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt? Aut quomodo credent er quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante?

15. Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur? sicut scriptum est: Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!

16. Sed non omnes obediunt evangelio.

consommation. La justification a lieu ici-bas; le salut total, seulement à la fin des temps.

11-13. Preuve que la justification est accordée à tous les croyants, sans distinction de race. - Dicit ... Scriptura. C'est Isaïe, xxvIII, 16, qui fournit la démonstration. Voyez IX, 33, où ce texte a été cité d'une manière plus complète. Le prophète dit seulement : Celui qui croit : mais l'adjectif omnis est contenu implicitement dans le participe hamma'amîn du texte hébreu, qui exprime un fait général : le croyant, quiconque croit. Saint Paul ajoute aussi les mots in illum (c.-à-d., d'après le contexte du prophète, à la pierre symbolique qui figurait le Christ), afin de rendre l'application plus évidente. - Non enim est ... (vers. 12). Dès lors que la foi existe, le salut l'accompagne, quelle que soit la nationalité de celui qui croit : Judæi et Græci. Voyez I, 16 et les notes. - Nam idem... Ces mots contiennent le motif pour lequel toute distinction avait cessé chez les peuples sous le rapport religieux. Désormais, tous les hommes ne forment plus qu'une seule famille, qu'une seule nation, rachetée par un seul et même Seigneur, Jésus-Christ. Ce « Maître » unique possède assez de trésors spirituels pour sauver tout le genre humain : dives in omnes. Qui invocant... La condition reparaît : c'est encore la foi, sous un autre nom. - Omnis... quicumque... (vers. 13). Texte emprunté à un oracle messianique de Joël, 11, 32, appliqué déjà aux croyants par saint Pierre, le jour de la première Pentecôte chrétlenne. Voyez Act. 11, 17 et ss. Le prophète avait prédit que l'invocation du nom de Jéhovah, faite avec foi au jour de son terrible jugement, serait un moyen de salut : les deux apôtres supposent très justement qu'il en sera de même de l'invocation du nom du Messie. Saint Paul ne pouvait mieux conclure son raisonnement des vers. 6-13.

3° Les Juifs ont refusé d'écouter l'Évangile. K, 14-21.

Cet alinéa présente cela de particulier qu'il abonde en interrogations; ce qui lui communique beaucoup de vie. Ces questions multipliées proposent des difficultés, des objections, auxquelles il est brièvement répondu. Les citations de l'Ancien Testament sont très nombreuses encore. Le tout détermine énergiquement la culpabilité des Juifs, et ne leur laisse pas la moindre excuse.

14-15. Toutes les conditions requises pour éveiller la foi ont été remplies à l'égard des Juifs: ils ont eu toutes les opportunités possibles pour reconnaître le nouveau système de justification; s'ils n'y ont pas adhéré, c'est leur faute. - Quomodo ergo ... ? Saint Paul vient de dire que quiconque invoquera le nom de Jésus sera sauvé. Partant de là, et allant graduellement d'un fait à l'autre, il montre que l'invocation du nom de Notre-Seigneur suppose la foi en lui; que la foi en lui suppose qu'on a entendu parler de lui (quomodo credent ... ?), qu'on le connaît; que cette connaissance suppose une prédication (quomodo... audient ... ?); que la prédication suppose une mission divine (quomodo... nisi..., vers. 15). - Cette mission a eu lieu véritablement, comme l'affirme l'apôtre en empruntant un beau texte d'Isaïe, Lu, 7 : Sicut scriptum ... : Quam ... La citation est faite librement d'après l'hébreu. Dans un joyeux langage, le prophète décrivait par anticipation les messagers qui devaient porter un jour, à travers toute la Palestine, la bonne nouvelle de la fin de l'exil chaldéen. Saint Paul emploie ce texte pour décrire l'apparition plus avantageuse encore des apôtres du Christ sur la scène

16-21. Les Juifs n'ont pas répondu à l'appel qu'ils avaient reçu de Dieu. — Ce sont eux qui Isaias enim dicit : Domine, quis credidit auditui nostro?

- 17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.
- 18. Sed dico: Numquid non audierunt? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.
- 19. Sed dico: Numquid Israel non cognovit? Primus Moyses dicit: Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem, in gentem insipientem, in iram vos mittam.
- 20. Isaias autem audet, et dicit: Inventus sum a non quærentibus me, palam apparui iis qui me non interrogabant.

bonne nouvelle. Aussi Isaïe dit-il: Seigneur, qui a cru à notre prédication?

- 17. La foi donc vient de ce qu'on a entendu, et l'on entend grâce à la parole du Christ.
- 18. Mais je dis: Est-ce qu'ils n'ont pas entendu? Certes, leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.
- 19. Mais je dis encore: Est-ce qu'Israël n'a rien connu? Moïse le premier a dit: Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'en est pas un; et je provoquerai votre colère contre une nation insensée.
- 20. Mais Isaïe s'enhardit jusqu'à dire: J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas; je me suis manifesté ouvertement à ceux qui ne me demandaient pas.

sont représentés, d'après le contexte, par l'adjectif omnes. Au lieu de obediunt au présent, le grec a l'aoriste : Tous n'ont pas obéi... Très peu d'Israélites avaient obéi dans le sens indiqué; aussi la formule était-elle une litote évidente. Fait douloureux que l'apôtre constate en gémissant. - Isaias enim... Autre texte emprunté à ce royal prophète, d'après la version des LXX, Au début de son magnifique oracle relatif à la passion du Messie (LIII, 1; voyez le commentaire), Isaïe contemple les Juifs de l'avenir, désolés de leur manque de foi envers le Christ et s'adressant d'amers reproches. - Quis credidit...? Manière de dire que presque personne n'a cru, que bien peu ont cru. - Auditui nostro. Hébraïsme : à la prédication que nous avons entendue. — Ergo fides... (vers. 17). Raisonnant sur ce texte. Paul conclut de nouveau, comme dans ses questions du vers. 14, que la foi suppose la prédication, et que celle-ci suppose de son côté un mandat divin, lequel est désigné ici par les mots verbum Christi (la parole par laquelle Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher à travers le monde). On peut aussi adopter le sentiment de divers interprètes d'après lesquels « la parole du Christ » serait le message relatif au Messie, l'évangile. Le sens du verset serait alors : Pour croire, il faut entendre; pour qu'on entende, il faut qu'il y ait une prédication. - Sed dico ... (vers. 18). A deux reprises, ici même et au verset 19, saint Paul se pose une objection, comme s'il cherchait à trouver une excuse à l'incrédulité de ses malheureux coreligionnaires. - Première excuse : Numquid non ... ? Peut-être n'ont-ils pas entendu le message évangélique. Mais cette allegation est rejetée promptement et vivement : Et quidem... D'après le grec : « Immo vero », mais plutôt. Pour mieux exprimer sa pensee, l'apôtre s'approprie le vers. 5 du Ps. xvIII, qu'il cite littéralement d'après les LXX. Le sens de cette accommodation est très clair : Comment ! ils n'auraient pas entendu les messagers divins? Mais

la terre entière a été remplie du bruit de leur prédication. C'est donc que les Juifs ont fermé volontairement leurs oreilles pour ne pas entendre. - Seconde excuse : Numquid Israel ... (vers. 19). Peut-être serait-ce par ignorance qu'Israël n'a point adhéré à la foi chrétienne? Les Juifs ont entendu l'évangile; mais il serait possible qu'ils ne l'eussent pas compris : Non cognovit. Comme la précédente, cette excuse est immédiatement rejetée au moyen de textes de l'Ancien Testament, desquels il ressort qu'Israël avait été très explicitement averti qu'il répudierait le Messie, et que les Gentils acceptéraient la foi. — Primus Moyses. C.-à-d., Moïse dont les livres ouvrent la longue série de l'Ancien Testament. - Dicit : Ego ... Passage extrait de Deut. xxxII, 21, selon la version des LXX. Saint Paul substitue le pronom vos à « eos », pour rendre l'application plus directe. - Ad æmulationem... Dans les lignes qui précèdent ce texte, le Seigneur se plaint en ces termes de l'idolâtrie des Hébreux : Ils ont provoqué ma jalousie en adorant ce qui n'était pas Dieu, et ils m'ont irrité par leurs vanités (les idoles). Puis il ajoute : Et moi je provoquerai aussi leur jalousie... Les mots non gentem, gentem insipientem, désignent les païens, par opposition à Israel, qui était le peuple de Dieu, le peuple intelligent par excellence, grace aux révélations dont il jouissait. En accordant à l'avenir ses faveurs aux Gentils, le Seigneur voulait exciter la jalousie et la colère des Israélites ingrats. -Isaias autem... (vers. 20). Autre citation, tirée d'Isale Lv, 1, d'après les LXX; seulement, l'apôtre change l'ordre des deux propositions parallèles qui la composent. La formule d'introduction audet (ἀποτολμᾶ : verbe composé, qui fortifie la pensée) et dicit montre qu'il fallait un vrai courage au prophète pour tenir un tel langage à ses coreligionnaires, si jaloux de leurs privilèges nationaux. — Inventus sum... Les païens, qui ne recherchaient pas le vrai Dieu.

21. Mais à Israël il dit : Tout le jour j'ai tendu mes mains à un peuple incrédule et qui contredit.

21. Ad Israel autem dicit: Tota die expandi manus meas ad populum non credentem, et contradicentem.

# CHAPITRE XI

1. Je dis donc: Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Loin de la! Car moi aussi je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a pas rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que dit l'Écriture au sujet d'Élie? comment il interpelle Dieu contre Is-

raël?

3. Seigneur, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels; et moi je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

1. Dico ergo: Numquid Deus repulit populum suum? Absit. Nam et ego Israelita sum, ex semine Abraham, de tribu Benjamin.

2. Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura, quemadmodum interpel-

lat Deum adversum Israel?

3. Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt; et ego relictus sum solus, et quærunt animam meam.

l'ont trouvé; ce qui suppose qu'Israël aurait pu aisément connaître et comprendre, lui qui avait reçu tant de lumières. C'est d'ailleurs ce qu'ajoute l'apôtre au vers. 21, en citant, encore d'après les LXX, la suite du même passage d'Isaïe (Lv, 2): Tota die... Les Juifs sont demeurés incrédules, malgré les appels réitérés de Dieu.

§ III. — Grande consolation pour Israël. XI, 1-36.

Paul a fait entendre aux Juifs de dures verités. Il leur a démontré que, s'ils étaient alors exclus pour la plupart de la rédemption messianique, c'était par leur propre faute. Il essaie maintenant de les consoler autant qu'il le pourra de ce grand malheur. Il puise ses motifs de consolation soit dans le présent, soit dans l'avenir. 1º Malgré la réprobation de la plupart des Juifs. il demeurait vrai qu'un nombre considérable d'entre eux avaient accepté la foi chrétienne. 2º L'exclusion des Israélites volontairement endurcis avait produit un résultat salutaire, puisque la conversion des Gentils s'en était suivie. 3º Cette exclusion n'était pas perpétuelle, mais seulement temporaire : la masse du peuple israélite se convertira un jour et sera sauvée par la foi en Jésus - Christ.

1º La reprobation des Juis n'a pas été totale, mais partielle. XI, 1-10.

CHAP. XI. — 1-2a Dieu n'a pas rejeté son peuple d'une manière absolue. — Dico ergo. L'objection qui suit semblait, en effet, découler naturellement des textes allégués plus haut. — Numquid...? La formule grecque µn suppose délà une réponse négative. Il en est de même des deux termes Deus et populum suum, juxtaposés dans la question: Israël est et demeure le peuple de Jéhovah; il ne sera donc pas rejeté à jamais. Cf. Ps. xciii, 14, etc. — L'apôtre mentionne son propre exemple, en preuve que Dieu n'a pas

répudié en masse et absolument le peuple théocratique : Nam et ego. S'il a été converti, lui qui avait persécuté tout d'abord le christianisme, à plus forte raison d'autres Juis auront-ils pu croire en Jésus-Christ. Remarquez la solennité avec laquelle il signale successivement trois titres qui constataient clairement son origine juive : Israelita, ex semine..., de tribu... Cf. II Cor. xi, 22; Phil. III, 5. - Non repulli... Autre réponse préalable, et tout à fait péremptoire, à l'objection. Ce sont les mots quem præscivit qui portent l'idée principale. Si Dieu, de toute éternité, a choisi les Israélites pour en faire son peuple de prédilection, c'est qu'il n'a pas voulu qu'ils fussent tous à jamais rejetés, condamnés. Il y aurait une sorte de contradiction entre ce choix et une réprobation permanente; d'où il suit que le choix subsiste d'une manière ou d'une

2b-6. En fait, un certain nombre de Juifs s'étaient déjà convertis au christianisme. - An nescitis? Formule fréquente dans cette épitre. Cf. 11, 4; VI, 3; VII, 1; IX, 21. Un fait célèbre de l'histoire d'Israël va mettre en relief la pensée de l'apôtre. — In Elia. C.-à-d., d'après les meilleurs interprètes : dans la section de l'Ancien Testament relative à Élie. Comp. Marc. xII, 26; Luc. xx, 30 et les notes. Les rabbins, Philon, etc., emploient des formules analogues pour citer la Bible. Ces mots ne signifient donc pas : au sujet d'Élie. — Quemadmodum interpellat... La parole d'Élie et la réponse du Seigneur sont tirées de III Reg. xix, 10, 14 et 18. Achab et Jézabel avaient fait massacrer les prophètes et les prêtres de Jéhovah, et renverser ses autels. Élie, qui s'était enfui jusqu'au mont Horeb pour échapper au carnage, désolé de voir la masse du peuple devenue idolâtre, disait à Dieu en gémissant : Domine,... et ego... solus... (vers. 3). La citation est faite assez librement d'après les

- 4. Sed quid dicit illi divinum responsum? Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.
- 5. Sie ergo et in hoc tempore, reliquiæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt.
- 6. Si autem gratia, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia.
- 7. Quid ergo? Quod quærebat Israel, hoc non est consecutus; electio autem consecuta est, ceteri vero excæcati sunt;
- 8. sieut scriptum est: Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non

- 4. Mais que lui dit la divine réponse? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal.
- 5. De même donc en ce temps aussi, selon l'élection de la grâce un reste a été sauvé.
- 6. Mais si c'est par grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus la grâce.
- 7. Que dirons-nous donc? Ce que cherchait Israël, il ne l'a pas trouvé; mais les élus l'ont trouvé, et les autres ont été aveuglés;
- 8. selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement, des

LXX. — Sed quid... (vers. 4). Réponse consolante du Seigneur. L'équivalent grec de responsum, ὁ χρηματισμός, désigne toujours un oracle divin. — Reliqui mini... Saint Paul abrège de nouveau la citation, qu'il fait autant d'après l'hébreu que d'après les LXX. — Baal.



Le dieu Baal sur une monnaie de Tarse.

Dans le grec : τῆ Βάαλ, avec l'article au féminin, ainsi qu'il arrive souvent, dans les LXX, pour le nom de cette divinité. - Sic ergo et... (vers. 5). L'apôtre applique à sen propre temps la réponse de Jéhovah à Élie. Comme à l'époque du prophète, le peuple juif n'était pas réprouvé tout entier, puisqu'un reste qui le représentait était sauvé. - Reliquiæ (λείμμα). Maint passage des évangiles et des Actes démontre qu'un nombre considérable de Juifs avaient cru en Notre-Seigneur; mais ils ne formaient que la minorité de la nation. - Secundum electionem ... C.-à-d., en vertu d'un choix qui dépend de la grace divine. L'apôtre insère cette note, qu'il complète au vers. 6, pour rappeler brièvement à ses lecteurs le résultat d'une des discussions précédentes. Voyez le chap. ix. - Si... gratia, jam non... (vers. 6). Si la grâce est nécessaire, c'est donc que les œuvres sont insuffisantes par elles-mêmes. C'est ici une réfutation rapide de la grande erreur juive, d'après laquelle les Isractites avaient la prétention d'être infailliblement sauvés par les œuvres extérieures. — Alioquin gratia... Chose évidente, puisque le mot grace signifie précisément : don gratuit. Un certain nombre de manuscrits grecs et le syriaque ajoutent ici: « Si autem ex operibus, jam non adest gratia; alioquin opus jam non est opus. » Cette froide addition, qui manque dans la plupart des meilleurs témoins, est justement regardée comme une interpolation.

7-10. La plus grande partie du peuple juif a été frappée d'endurcissement, en punition de son triste état moral. — Quid ergo? C. à-d.: Que s'est-il donc passé? Dieu n'a-t-il pas réellement rejeté son peuple? Comp. le vers. 1-. — Quod quærebat..., hoc non... Fait malheurcusement trop notoire: quolqu'une petite portion d'Israël ent adopté la foi chrétienne, le peuple, en tant que peuple, n'avait pas atteint « ce qu'il cherchait », c. à-d., son but, la justification. Cf. ix, 33. — Electio (ἡ ἐχλογή). L'abstrait pour le concret: les élus de Dieu avaient atteint ce but. —

Ceteri... excæcati... Le verbe έπωρώθησαν signifie plutôt : ont été endurcis. Dans cet endurcissement, il fallait sans doute voir l'action de Dieu, d'après le chap. 1x et aussi d'après les deux textes qui vont être cités; mais l'action personnelle des Juifs n'y avait pas été étrangère, puisqu'ils avaient volontairement repoussé les graces du ciel. - Sicut scriptum... (vers. 8). Au Deutéronome, IX, 3, mais avec des modifications empruntées à Isaïe, xxix, 10 et vi, 9-10 (comparez entre eux ces trois passages). -- Dedit illis Deus... En châtiment de leur infidélité, Dieu avait frappé les Hébreux d'une torpeur morale, par suite de laquelle ils étaient devenus plus coupables encore. De même en était-il des Juifs contemporains de saint Paul. — Spiritum compunctionis. Cf. Is. XXIX, 10. « Compunctio » est la traduction littérale de κατάνυξις, dont le sens primitif est celui de piqure violente, puis celui de coup violent qui étourdit, et par suite celui d'étourdissement. C'est ce dernier qui convient ici. En effet, nous lisons dans l'hébreu d'Isaïe: ruah tardémah, un esprit de profond sommeil, d'engourdissement. - Oculos ut non... et aures ... : par conséquent, des organes incapables de remplir leurs fonctions naturelles. -

yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre; cela jusqu'à ce

9. Et David dit: Que leur table devienne pour eux un filet, un piège, une occasion de chute et un châtiment;

10. que leurs yeux soient obscurcis pour ne pas voir, et tenez toujours leur dos courbé.

11. Je dis donc : Ne se sont-ils heurtés que pour tomber? Loin de la! Mais par leur faute, le salut est venu aux païens, de manière à exciter leur émulation.

12. Si leur faute a été la richesse du monde, et leur diminution la richesse des païens, combien plus en sera-t-il de leur plénitude!

13. Car je vous le dis, à vous, païens : Tant que je serai l'apôtre des gentils, j'honorerai mon ministère, videant, et aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.

9. Et David dicit: Fiat mensa eorum in laqueum, et in captionem, et in scandalum, et in retributionem illis:

10. obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva.

11. Dico ergo: Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit; sed illorum delicto salus est gentibus; ut illos æmulentur.

12. Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum!

13. Vobis enim dico gentibus: Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo,

Usque in hodiernum... Comp. Act. vii, 51, où saint Étienne reproche vigoureusement aux Juifs leur résistance perpétuelle à l'Esprit de Dieu. -Et David dicit (vers. 9 et 10). Au Ps. LXVIII. 23-24, d'après la traduction des LXX, citée avec quelque liberté par l'apôtre. Dans ce poème, qui est d'ailleurs « plein du Messie », après la description d'une poignante douleur, de brûlants anathèmes éclatent tout à coup contre les cruels ennemis qui en étaient la cause. Saint Paul applique deux de ces imprécations aux Juifs de son temps. - Fiat mensa... Manière de dire que ce qui était en soi une cause de joie devait produire au contraire la tristesse et la ruine. - Obscurentur... Même pensée qu'au vers. 8b. - Dorsum corum... Par ces mots, qui s'adressent directement à Dieu, le psalmiste demande que le coupable soit courbé par le malheur et profondément humilié.

2º La réprobation d'Israël a produit un résultat bienfaisant, et elle est seulement temporaire. XI, 11-24.

11-15. But providentiel de la chute des Juifs. - Dico ergo. Comme au vers. 1. C'est un nouveau point de départ de l'argumentation de l'apôtre. Ainsi qu'il vient d'être démontré, Dieu n'a pas rejeté tout son peuple; mais quelle conclusion doit-on tirer de la répudiation de la grande majorité des Juifs? Numquid sic...? L'idée principale réside dans les mots ut caderent. Est-ce que leur endurcissement n'a eu, dans le plan divin, d'autre but que leur chute perpétuelle, dont ils ne se relèveront jamais? L'auteur rejette vivement cette conclusion (Absit), et il se hâte d'indiquer deux heureuses conséquences de la déchéance morale des Juiss: d'abord la conversion des païens, puis finalement la restauration d'Israël lui-même. - Illorum delicto. Dans le grec : par leur chute. De même au verset suivant. - Salus... gentibus. Dans sa vie de missionnaire saint Paul avait souvent fait cette expérience : lorsque les Juifs avaient refusé d'écouter la prédication chrétienne, les païens l'avaient acceptée. Cf. Act. XIII, 45-48; XI, 19; xxvIII, 2, etc. - Ut illos... C.-à-d., pour que les Gentils, par leur conversion généreuse, provoquent la jalousie des Juifs et les poussent ainsi à devenir chrétiens à leur tour. Le verbe æmulentur est un écho de la parole de Moïse citée plus haut (x, 19). - Quod si... (vers. 12). Sous la forme d'un argument « a minori ad majus », l'apôtre ouvre une perspective encore plus brillante, rattachée au caractère spécial du peuple théocratique. Si la réprobation des Juifs, événement si désastreux pour eux-mêmes, a produit un résultat très bienfaisant pour le reste de l'humanité, que n'arrivera-t-il pas lorsqu'ils se seront convertis à leur tour au christianisme? Divitiæ. Les Juifs ont enrichi le monde en lui ouvrant, comme il vient d'être dit, les portes du salut. — Diminutio. Le grec ἢττημα a aussi le sens de défaite: mais la signification que lui attribuent ici la Vulgate et la majorité des interprètes semble exigée par l'antithèse avec les mots « plenitudo eorum ». Leur diminution : c.-à-d., la réduction du peuple de Dieu à un faible reste (cf. vers. 5), par l'incrédulité du plus grand nombre. - Plenitudo eorum : leur nombre complet, leur totalité; par conséquent, le ralliement de toute la nation juive à l'Église. - Vobis enim... (vers. 13). Formule d'introduction, destinée à accentuer la pensée que saint Paul va développer dans les vers. 13 et 14. -Gentibus. Il paraît évident, d'après cette expression, que la majorité des destinataires de l'épître était composée d'anciens païens. Se rappelant ce fait, l'écrivain sacré s'interrompt un instant, pour dire à ces chrétiens d'origine païenne que le point en question les intéresse très spécialement, et que l'espoir de stimuler les Juifs rend son ministère auprès des Gentils plus ardent et plus empressé. - Quamdiu. Le grec signifie plutôt : « quatenus », en tant que. Sur le titre de gentium apostolus, que saint Paul revendique 14. si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis.

15. Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis?

16. Quod si delibatio sancta est, et massa; et si radix sancta, et rami.

17. Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem, cum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis olivæ factus es, 14. dans l'espoir de provoquer l'émulation de ceux de ma chair, et d'en sauver quelques-uns.

15. Car si leur perte a été la réconciliation du monde, que sera leur admission, sinon une résurrection d'entre les morts?

16. Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.

17. Si quelques - unes des branches ont été brisées, et si toi, qui étais un olivier sauvage, tu as été enté parmi elles, et mis en participation avec la racine et la sève de l'olivier,

ici avec fierté, voyez Act. ix, 15; xxii, 21; Gal. 11, 7 et ss.; I Tim. 11, 7, etc. - Ministerium... honorificabo: en continuant de travailler avec tout le zèle possible à la conversion du monde païen. - Si quomodo... (vers. 14). Résultat qu'il espère obtenir auprès d'Israël, en faisant entrer dans l'Église du Christ un grand nombre de Gentils. - Carnem meam : les Juifs, qu'il a appelés plus haut (1x, 3) ses proches selon la chair. - Salvos... aliquos... Espoir exprimé en termes bien modestes; mais Paul connaissait par expérience la difficulté qu'il y avait à convertir les Juifs. D'ailleurs, ces « quelques-uns » seraient comme les prémices de la moisson future. - Si enim ... (vers. 15). Après la petite parenthèse formée par les vers. 13 et 14, l'apôtre revient à la pensée qu'il exprimait au vers. 12, et il la développe en termes saisissants. -Amissio. La répudiation (ἀποδολή, « rejectio ») des Juifs par le Seigneur, à cause de leur incrédulité. - Assumptio. Leur admission (πρόσληψις) dans le royaume du Messie. - Vita ex mortuis. D'assez nombreux commentateurs, à la suite d'Origène, ont pensé que cette formule désigne la résurrection générale, dans le sens strict. Mais il faut remarquer, contre ce sentiment, que saint Paul emploie d'ordinaire, pour représenter la résurrection proprement dite, l'expression plus claire ἀνάστασις νεχρῶν (ou έχ νεχρῶν), tandis qu'ici il dit simplement : une vie d'entre les morts. L'idée demeure donc vague et indéterminée. D'autres interprètes voient dans cette locution une recrudescence de vie spirituelle parmi les païens convertis, lorsque Israël sera entré en masse dans l'Église. Il vaut mieux la regarder comme l'indication de grâces et de joies extraordinaires, que saint Paul n'a pas eu l'intention de préciser. C'est comme s'il avait voulu dire : Le monde renaîtra en quelque sorte.

16-24. Deux leçons qui découlent de cette conduite providentielle du Seigneur. — Quod st... L'apôtre expose brièvement, au moyen d'images très significatives, qu'il emprunte d'une part au caractère sacré d'Israël, et de l'autre à son origine toute sainte, les raisons qui lui font espérer la conversion finale des Juifs. — Deti-

batto: ἡ ἀπαρχή, les prémices. Massa: τὸ φύραμα, une masse de pâte. D'après Num. xv. 19-21, il était enjoint aux Hébreux, toutes les fois qu'ils faisaient du pain, de mettre à part une petite portion de la pâte, dont on faisait un gâteau, qui était offert au Seigneur et consommé par les prêtres. Telle était la « delibatio » (dans les LXX : ἀπαρχή φύραματος). Ces prémices, sanctifiées par leur destination (sancta), communiquaient leur sainteté à toute la masse dont elles étaient tirées. Dans l'application, les prémices figurent les patriarches; la masse. c'était le peuple juif tout entier, que la sainteté de ses ancêtres avait consacré lui-même. -Radix. Cette fois, c'est à un arbre qu'Israël est comparé. Il forme les branches, et la racine symbolise les patriarches. Le peuple, qui tire sa sève d'une racine sainte, est saint lui aussi par son origine. - Quod si... Première lecon, vers. 17-21: que les Gentils devenus membres de l'Église prennent garde de s'enorgueillir outre mesure. - Aliqui ex ramis. Litote manifeste. Cf. III, 3. La comparaison de l'arbre, commencée au vers. 16b, sera continuée et développée jusqu'à la fin du vers. 24. - Fracti sunt. Allusion à la réprobation des Juifs, due à leur incrédulité. Comp. le vers. 20. - Tu autem. Apostrophe frappante, comme en d'autres endroits de cette épitre. Cf. 11, 8 et ss.; 111, 27; 1x, 19 et ss., etc. Ici, Paul prend individuellement à partie les chretiens d'origine juive. - Oleaster. Le mot grec άγριέλαιος désigne plutôt l'olivier sauvage non greffé, qui produit des fruits très petits, âpres et sans valeur. L' « oleaster » proprement dit, ou « Eleagnus angustifolius », appartient à une autre espèce. — Insertus es. D'après le grec : Tu as été enté. Trait extraordinaire, car on ne greffe pas une branche de sauvageon sur un bon arbre, mais, au contraire, la branche d'un bon arbre sur un plant sauvage. Il est possible que l'apôtre fasse allusion à une coutume adoptée parfols en Orient, au dire de divers auteurs, pour rajeunir les oliviers qui ont vieilli. Mais il vaut mieux croire que l'argument de saint Paul, pour avoir toute sa force, exigenit précisément que le procédé employé fût contraire à la nature. Comp. le vers. 24. - In illis : parmi les branches

18. ne te glorifie pas aux dépens des branches. Si tu te glorifies, sache que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que la racine te porte.

19. Mais, diras-tu, les branches ont

été brisées, afin que je fusse enté.

20. Bien, c'est à cause de leur incrédulité qu'elles ont été brisées; et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'enorgueillis pas, mais crains.

21. Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera

peut-être pas non plus.

22. Vois donc la bonté et la sévérité de Dieu: sa sévérité envers ceux qui sont tombés; envers toi la bonté de Dieu, si tu demeures ferme dans cette bonté; autrement tu seras retranché, toi autreil.

23. Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront entes; car Dieu est puissant pour les enter de

nouveau.

24. En effet, si tu as été coupé sur un olivier sauvage de sa nature, et enté, contre ta nature, sur l'olivier franc, à combien plus forte raison ceux qui sont les branches naturelles seront-ils entés sur leur propre olivier?

18. noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.

19. Dices ergo: Fracti sunt rami ut

ego inserar.

20. Bene, propter incredulitatem fracti sunt; tu autem fide stas. Noli altum sapere, sed time.

- 21. Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat.
- 22. Vide ergo bonitatem et severitatem Dei: in eos quidem qui ceciderunt, severitatem; in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate; alioquin et tu excideris.
- 23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur: potens est enim Deus iterum inserere illos.
- 24. Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ!

demeurées sur le tronc; c.-à-d., parmi les Juifs convertis au christianisme. - Radicis et pinguedinis. L'huile est icl l'emblème des grâces et des bénédictions abondantes que recevaient tous ceux qui faisaient partie de l'arbre théocratique. - Noli gloriari... (vers. 18). Cette recommandation suppose qu'un certain nombre de chrétiens issus du paganisme se permettaient de dédaigner les Juifs, surtout ceux qui étaient demeurés incrédules. L'apôtre les blâme avec une juste sévérité, en leur rappelant leur place très secondaire dans l'ordre du salut : Non tu radicem..., sed... C.-à-d.: « ce sont les Juifs qui sont le canal des bénédictions divines à l'égard des Gentils, et non pas l'inverse. » Les païens ne devenaient membres du peuple de Dieu qu'à la condition d'être greffés sur l'olivier juif. Les choses étant ainsi, se glorifier vainement et mépriser les Juifs aurait été aussi absurde que dangereux. - Dices... (vers. 19). Le chrétien d'origine palenne est censé justifier son orgueil, en s'appuyant sur les paroles mêmes de saint Paul: Des branches ont été retranchées par Dieu, pour me faire place à moi-même sur l'arbre : c'est donc que j'avais plus de valeur qu'elles. -Réponse de l'apôtre, vers. 20-21. Elle est précédée d'un Bene approbateur : la constatation était vraie en soi. Comp. les vers. 11 et ss. Paul établit ensuite plus complètement l'état réel des faits. Les Juifs ont été retranchés de l'arbre propter incredulitatem. Les Gentils y ont été

insérés à cause de leur foi, fide stas; mais cette foi a été un don gratuit de Dieu. Qu'ils prennent donc garde d'être présomptueux et arrogants. -Si enim ... (vers. 21). Motif de cette crainte salutaire. - Nec tibi: à tol qui ne fais partie de l'arbre que d'une manière accidentelle. -Vide ergo... Deuxième leçon, vers. 22-24 : Ne pas perdre de vue deux aspects divers de la conduite de Dieu, telle qu'elle se manifeste envers les païens et envers les Juifs : bonitatem et severitatem. — Si permanseris... Restriction grosse de menaces. Demeurer dans la bonté de Dieu, c'est y adhérer et la mériter toujours; or on ne peut la mériter qu'en persévérant dans la foi. — Et tu. Avec beaucoup d'emphase : Toi aussi, comme les Juifs, tu pourras être retranché de l'arbre symbolique. - Sed et illi... (vers. 28). Après avoir éprouvé les effets terribles de la sévérité de Dieu, les Juifs à leur tour, comme les païens, pourront jouir de nouveau de sa bonté, à condition de devenir croyants : potens est enim... Cette pensée est développée au vers. 24, qui résume tout ce que nous avons lu à partir du vers. 17. - Suæ olivæ. Dans le grec : sur leur propre olivier.

3° La conversion future d'Israël. xi, 25-36. Ce fait, dont l'apôtre n'a parlé, dans les lignes précédentes, que comme d'une espérance et d'une convenance, est annoncé maintenant en termes clairs et solennels, non sans l'indication des motifs pour lesquels il aura lieu.

25. Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (nt non sitis vobis ipsis sapientes), quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret.

26. et sic omnis Israel salvus fieret, sicut scriptum est: Veniet ex Sion qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob;

27. et hoc illis a me testamentum, cum abstulero peccata eorum.

28. Secundum evangelium quidem, inimici propter vos; secundum electio-

25. Car je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère (afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux): c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des païens soit entrée,

26. et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit : De Sion viendra un libérateur, et il éloignera l'impiété

de Jacob;

27. et c'est la l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'enlèverai leurs péchés.

28. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'évangile, ils sont ennemis à cause de

25-32. L'annonce et la démonstration de ce grand mystère. Le vers. 25 contient la prédiction. - La formule d'introduction Nolo enim... fait présager une communication importante. Cf. 1, 13; I Cor. x, 1 et x11, 1; II Cor. 1, 8, etc. — Mysterium hoc. Chez les païens, le mot μυστήριον désignait toujours une chose cachée; dans les écrits de saint Paul, il représente une chose d'abord secrète, puis révélée. Cf. I Cor. 11, 7 et xv, 51; Eph. 111, 3-6; I Tim. 111, 16, etc. - Ut non sitis... L'apôtre va dévoiler aux païens convertis de Rome le mystère en question, pour les empêcher d'être sages à leurs propres yeux, c.-à-d., de s'enorgueillir, de supposer que c'était par leurs mérites personnels qu'ils étaient devenus membres de l'Église. -- ( acitas. D'après le grec : l'endurcissement (πώρωσις). Voyez les notes du vers. 7b. - Ex parte. L'incrédulité des Juifs a été seulement partielle ; la masse entière du peuple n'a pas rejeté le Messie. Comp. les vers. 1-10 et 17. - Donec ... Cet endurcissement n'est aussi que temporaire. Ses limites, sous le rapport de la durée, sont fixées par les mots donec plenitudo... La plénitude des Gentils, c'est leur nombre complet, c'est la totalité du monde païen. Comp. le vers. 12, où le même substantif a désigné la totalité de la nation juive. -Intraret : dans l'Église du Christ, dans le royaume messianique. L'expression est technique en ce sens. Cf. Matth. vii, 13, 21; xviii, 8; XXIII, 13, etc. Ainsi donc, une partie d'Israël s'est déjà convertie à la foi; l'incrédulité de la plus grande portion du peuple juif a occasionné, d'après le plan divin, la conversion des nations païennes, qui se rangent successivement sous l'étendard du Christ. Lorsque les Gentils seront pour la plupart devenus chrétiens, et que « les temps des païens > (ainsi que Jésus-Christ nomme, Luc. xxI, 24, les siècles destinés à leur conversion) auront pris fin, alors l'heure sonnera pour les Juifs d'entrer en masse dans l'Église. — Et sic (vers. 26). Avec emphase : par la conversion de tout le monde païen. — Omnis Israel. Le peuple juif considéré dans son ensemble, comme nation. Évidemment, il ne s'agit pas ici de tous les individus. - Salvus fleret. Il aura part à la rédemption messianique,

moyennant la foi en Jésus-Christ. - Sicut scriptum... Dans Isaïe, LIX, 20, suivant les LXX, à part de légers changements. Les derniers mots, cum abstulero... (vers. 27b), sont empruntés à Is. xxIII, 9. Saint Paul a donc de nouveau combiné deux textes séparés; mais il le fait légitimement, puisqu'il ne change rien au sens, soit pour les détails, soit pour l'ensemble de la prédiction. En effet, dans ces deux endroits de son livre, Isaïe parle des derniers temps du monde et des heureux effets qu'opérera le Messie au milieu d'Israël. -- Ex Sion. Dans l'hébreu : à Sion; ce qui rend la pensée plus nette encore. - Qui eripiat. Dans le grec : ὁ ἡυόμενος, le libérateur. Excellente traduction de l'hébreu go'cl. — Et avertat... Ce sera la première œuvre du Messie rédempteur. Le mot Jacob représente toute la nation juive. - Et hoc... testamentum (vers. 27). Ce sera la seconde œuvre du Christ. Grâce à lui Dieu établira avec les Juifs une alliance nouvelle, celle qui a été prédite depuis longtemps par les prophètes. Cf. Jer. 1, 31-34, etc. - Secundum... Les vers. 28 et 29 démontrent d'une autre manière la vérité de l'assertion que contient le vers. 25. Voici le sens de cet argument : Pendant quelque temps Dieu traitera les Juifs comme des ennemis, pour les punir de leur incrédulité; mais la destination qu'il leur a assignée dans ses décrets éternels n'en n'est pas moins irrévocable. Ils se convertiront donc un jour, et il leur rendra ses faveurs. - Secundum evangelium. C.-à-d., par rapport à l'évangile. En d'autres termes : les Juifs envisagés tels qu'ils étaient alors, et en tant qu'ils rejetaient l'évangile que Dieu leur offrait comme un moyen de salut. - Inimici. Avec cette signification : haïs de Dieu, traités par lui comme des ennemis et exclus par là même de la rédemption messianique. - Propter vos: à l'avantage des Gentils, puisque ceux-ci, comme il a été dit plus haut (voyez les vers. 11, 12 et 15), ont été admis dans l'Église par suite de l'exclusion des Juifs. - Secundum electionem : en tant que les Juifs étaient le peuple choisi de Dieu. -Carissimi. Ils étaient donc tout à la fois haïs et aimés de Dieu, suivant le point de vue auquel on se plaçait. - Propter patres: à cause des

vous; mais, en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères.

29. Car Dieu ne se repent pas de ses

dons et de son appel.

30. De même donc qu'autrefois vousmêmes vous n'avez pas cru à Dieu, et que vous avez maintenant obtenu miséricorde à cause de leur incrédulité;

31. eux de même n'ont pas cru maintenant, à cause de la miséricorde dont vous avez été l'objet, afin qu'eux aussi ils obtiennent miséricorde.

32. Car Dieu a tout enfermé dans l'incrédulité, afin de faire miséricorde

à tous.

33. O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables!

nem autem, carissimi propter patres.

29. Sine poenitentia enim sunt dona et vocatio Dei.

30. Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum;

31. ita et isti nunc non crediderunt, in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.

32. Conclusit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.

33. O altitudo divitiarum sapientiæ, et scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus!

patriarches (comp. le vers. 16; IX, 4), dont ils descendaient et qui étaient les bien-aimés du Seigneur. — Sine pænitentia... (vers. 29). Raison pour laquelle Dieu n'abandonnera pas la nation qu'il avait comblée de ses bienfaits. Ses dons, d'une part, et de l'autre, son appel, ont un caractère irrévocable. Aussi quoique Israël, pendant un temps considérable et par sa propre faute, se soit séparé de son Dieu et qu'il ait excité la colère céleste, sa destination providentielle n'a pas changé; c'est pourquoi il se convertira en temps voulu. - Sicut enim... Autre argument, vers. 30-32, pour prouver que cette prophétie se réalisera. Il est tiré de la conduite miséricordieuse du Seigneur envers les Gentils eux-mêmes. « Dieu se sert de l'incrédulité des uns pour sauver les autres; puis, ceux qu'il a rendus incrédules, il les sauve à leur tour; tout cela, pour bien établir que le salut est de sa part un acte de pure miséricorde. » Magnitique coup d'œil d'ensemble sur le plan divin en ce qui concerne le salut de l'humanité. --Non credidistis... Plutôt, d'après le grec : Vous avez désobéi... De même au vers. 31ª : Ils ont désobéi (non crediderunt). - Propter incredulitatem ...: à cause de leur désobéissance. - Les mots in vestram misericordiam dépendent de misericordiam consequantur, ainsi qu'il résulte du parallélisme : Afin que, par l'effet de la miséricorde dont vous avez été l'objet (« vestram »), ils soient aussi traités eux-mêmes avec miséricorde. Comme l'a dit le vers. 11, l'exemple des païens excitera les Juifs à embrasser à leur tour la foi chrétienne. - Conclusit enim... (vers. 32). Pensée profonde, exprimée au moyen d'une métaphore saisissante (enfermer pour ainsi dire sous cle; cf. Gal. III, 22). Des réflexions qui précèdent l'apôtre dégage un principe général en ce qui regarde le plan divin. Les païens ont désobéi à Dieu et ont multiplié les péchés; les Juifs ont fait de même: Dieu l'a permis pour

manifester sa bonté envers les uns et envers les autres. — Omnia. Le grec emploie le masculin : τους πάντας, tous (les hommes). — In increduitate. Mieux : dans la désobéissance.

33-36. Richesses infinies de la sagesse de Dieu. « L'apôtre avait commencé ce vaste exposé du salut par le fait de la condamnation universelle (chap. I-III); il l'a terminé par celui de la miséricorde universelle. Que lui restait-il, après cela, sinon à entonner l'hymne de l'adoration et de la louange? » Cet hymne, qui s'échappe du cœur reconnaissant de l'apôtre, sert de digne conclusion à la première partie de l'épitre. — O altitudo. Le grec βάθος a le sens soit de hauteur, soit de profondeur. Il désigne ici une immensité sans bornes. - Divitiarum sapientiæ et... Dans le texte original: de la richesse (au singulier), et de la sagesse, et de la science. D'après cette leçon, qui est certainement la meilleure, ces trois substantifs dépendent du mot βάθος, et la richesse représente spécialement la bonté et la grâce divines, dont les trésors sont inépuisables. Cf. x, 12, etc. La sagesse est l'attribut en vertu duquel le Seigneur dirige habilement toutes choses vers le but qu'il leur a destiné de toute éternité. La science est la connaissance des moyens à employer pour que le but soit atteint. Dans le cas présent, ce but n'est autre que le salut de l'humanité; or, comme saint Paul l'a magistralement démontré, le plan divin a été réalisé d'une manière merveilleuse sous ce rapport : de là le cri d'adoration et d'admiration de l'apôtre. - Les deux traits qui suivent, quam incomprehensibilia..., et investigabiles..., caractérisent davantage encore la sagesse et la science de Dieu. - Les exégètes ne sont pas d'accord sur la signification du mot judicia en cet endroit. Les uns lui attribuent l'acception générale de décrets; les autres lui laissent son caractère judiciaire. La différence n'est pas très grande;

34. Quis enim cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit?

35. Aut quis prior dedit illi, et retri-

buetur ei?

36. Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia; ipsi gloria in sæcu-

34. Car qui a connu la pensée du Seigneur? ou qui a été son conseiller?

35. Ou qui lui a donné le premier, et recevra de lui en retour?

36. Car c'est de lui, et par lui, et en lui que sont toutes choses; à lui la gloire dans tous les siècles. Amen.

### CHAPITRE XII

1. Obsecro itaque vos. fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo | corps comme une hostie vivante, sainte,

1. Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, d'offrir vos

mais ce qui a été dit plus haut de la conduite du souverain juge envers l'humanité coupable semble favoriser davantage la seconde interprétation. - Viæ ejus. Métaphore : ses méthodes, ses procédés, envisagés « comme un acheminement vers le but final ». - L'adjectif investigabiles est employé dans le sens de « ininvestigabiles D. - Quis enim ... (vers. 34 et 85). Trois questions, posées avec un accent triomphal, et empruntées, les deux premières à Isaïe, xL, 13, d'après les LXX (la citation est faite assez librement), la troisième au livre de Job, xLI, 11, d'après l'hébreu (qui est cité librement aussi). La première se rapporte à la connaissance infinie de Dieu (sensum; vouv, la pensée), qu'aucun homme n'est capable de scruter : la seconde. à sa sagesse suprême, qui n'a nul besoin d'être conseillée pour l'organisation de ses desseins; la troisième, aux richesses de sa bonté, qu'aucun être fini et borné n'est capable d'accroître. Retribuetur et. L'écrivain sacré suppose, par impossible, qu'un homme a fait un présent à Dieu et reçoit une récompense en retour. -Quoniam ... (vers. 36). Dans cette belle doxologie, nous trouvons l'indication du motif pour lequel le Seigneur n'attend rien de la générosité des créatures : tout ce qui existe vient de lui et lui appartient d'une manière absolue. - Ex ipso (έξ αὐτοῦ): en tant qu'il est l'auteur, le createur. Per ipsum (δί'αὐτοῦ): en tant qu'il conserve l'existence donnée par lui, In ipso (εἰς αὐτόν, « in ipsum »): vers lui, pour lui, en tant qu'il est la fin et le terme de tout. Toutes choses dépendent donc de lui, et il est indépendant de tout. A la suite d'Origène et de saint Augustin, un certain nombre de commentateurs et de théologiens ont appliqué ce passage aux trois personnes de la sainte Trinité; mais ce ne peut être là qu'une simple accommodation, car le texte grec et l'ensemble du contexte ne favorisent guère ce sentiment. D'ailleurs, saint Ambroise fait uniquement au Fils l'application des trois membres de phrase, et saint Hilaire voit dans ce texte une preuve de l'unité de la nature divine. Il n'y a donc pas de tradition fixe à ce sujet. Voyez Cornely, h. l.

#### DEUXIÈME PARTIE

Vie que doit mener le vrai croyant. XII, 1-XVI, 27.

Cette partie se rattache très étroitement à la première. C'est le chemin du saint que l'apôtre a décrit dans les chap. I-XI, en exposant la théorie de la justification par la foi; il passe maintenant au côté pratique de la question et montre, par de nombreuses applications morales, ce que doit être la vie d'un bon chrétien. Parmi ses recommandations, les unes sont plus générales, les autres plus particulières et s'adressent surtout à l'Église de Rome : toutes, elles conviennent admirablement pour faire vivre en conformité avec les principes de la foi.

Section I. - Règles a suivre si l'on veut MENER UNE VIE VRAIMENT CHRÉTIENNE. XII, 1-XV, 13.

§ I. — Devoirs réciproques des chrétiens. XII, 1-21.

1º Principe général. XII, 1-2.

CHAP. XII. - 1-2. Ces lignes servent d'introduction à toute la seconde partie. - Obsecro... Le sens propre du grec est plutôt : Je vous exhorte. - Itaque : en conséquence de tout ce qui a été dit dans la partie dogmatique. - Per misericordiam ... Au pluriel dans le grec : par les miséricordes de Dieu. Comp. II Cor. 1, 3, où saint Paul donne à Dieu le titre de € Père des miséricordes ». Ces miséricordes sont celles dont il a été parlé au chap. xi. Au nom de la bonté divine dont ils ont été l'objet, l'apôtre presse les fidèles de Rome de mener une vie sainte et parfaite. - Ut exhibeatis ... Allégorie frappante, par laquelle « la vie chrétienne est représentée comme remplaçant l'ancien culte de l'autel ». Le verbe grec παραστήσαι, placer à côté, présenter, est dans les LXX l'expression technique pour désigner l'offrande des victimes. Sa traduction exacte serait ici : « ut sistatis ». -Corpora vestra. Par opposition à l'esprit, qui sera mentionné à son tour au vers. 2. Un chrétien digne de ce nom doit sanctifier tout son être, son corps aussi bien que son âme. Cf. vI,

agréable à Dieu; ce sera votre culte raisonnable.

- 2. Ne vous conformez pas à ce siècle; mais transformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, volonté qui est bonne, agréable et parfaite.
  - 3. Car je dis par la grâce qui m'a été

placentem, rationabile obsequium vestrum.

- 2. Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta.
  - 3. Dico enim per gratiam quæ data

13, etc. Les mots « vos corps » ne sont donc pas simplement synonymes de « vous-mêmes, vos personnes ». — Hostiam vivam. Dans le culte juif, les victimes étaient mises à mort, et c'est surtout dans cet acte que consistait le sacrifice. Il faut que le chrétien soit une victime toujours vivante, puisqu'il a été régénéré par le baptême et qu'il a commencé alors une existence nouvelle, entièrement opposée à l'état de mort où le peché l'avait placé. — Sanctam: sainte et sans tache. Cf. I Petr. I. 16. Dans toutes les



Rome dominatrice du monde. (Musée du Louvre.)

religions anciennes, on tenait à n'immoler que des victimes sans défaut. Cf. Lev. xix, 2, etc. — Deo placentem. Ce corps vivant et saint ne saurait manquer d'être pour Dieu une hostie d'agréable odeur. — Les mots rationabile obsequium... servent d'apposition h « corpora vestra hostiam... » Dans le gree : τῆν λογικήν λατρείαν ὑμῶν, votre culte rationnel, c.-à-d., un culte conforme à la raison, un culte spirituel; par conséquent, un sacrifice qui ne soit pas purement matériel et extérieur, comme l'était l'offrande d'un animal sans raison. Comp. I Petr. II, 2, où l'adjectif λογική est employé dans le même sens. — Au vers. 2, la recommandation

de mener une vie sainte est réitérée sous une autre forme. - Nolite conformari ... Il faut que le chrétien transfigure continuellement son être intérieur, et se conforme à la volonté de Dieu. - Huic sæculo. Locution fréquemment employée par les écrivains sacrés du Nouveau Testament (de même l'expression synonyme « ce monde »), pour représenter l'humanité déchue et livrée au péché. Cf. I Cor. 1, 20; 11, 6, 8; III, 18; II Cor. IV, 4; Gal. I, 4; Jac. I, 27, etc. A coup sûr, ce n'est point parmi les hommes entachés de l'esprit de ce siècle que le chrétien doit chercher un modèle de sa vie morale. -Après le type à éviter, Paul indique le modèle à réaliser : sed reformamini... Plus exactement, d'après le texte original : Transformez-vous par le renouvellement de votre esprit. Il est nécessaire que le chrétien change en quelque sorte de forme (μεταμορφούσθε), qu'il dépouille le vieil homme, comme il est dit ailleurs, et qu'il se revête du nouveau, Notre-Seigneur Jésus-Christ. - Manière dont aura lieu cette transformation : in novitate ... ; c.-à-d., par le renouvellement de la partie la plus relevée de notre être, le vous (sensus vestri). - Ut probetis ... En vertu de cette transformation, l'intelligence, « qui est le siège du jugement moral, » devient capable de bien connaître la volonté de Dieu, et par là même de l'accomplir avec fidélité. -Bona, et..., et... D'après la traduction de la Vulgate, ces trois épithètes caractérisent la volonté divine, qu'elles représentent comme l'opposé du mal, comme justement admirée des hommes lorsqu'ils savent la comprendre, enfin comme l'idéal de la perfection. Mais le grec a une signification un peu différente : (Afin que vous sachiez apprécier quelle est la volonté de Dieu, à savoir) le bien, l'agréable et le parfait. Les trois adjectifs, pris substantivement et précédés de l'article (τὸ ἀγαθὸν, τὸ...), marquent donc en quoi consiste d'une manière générale la volonté de Dieu. Le Seigneur veut que nous fassions ce qui est bon en soi, ce qui lui est agréable et ce qui est parfait.

2º Comment doivent se comporter les chrétiens dans leurs rapports mutuels. XII, 3-21.

Saint Paul insiste spécialement sur les deux grands devoirs de l'humilité, vers. 3 et ss., et de la charité, vers. 9 et ss.

3-8. Ne pas s'enorgueillir des dons qu'on a reçus, mais en faire humblement le profit de tous. — Dico enim per... L'exhortation (comp. le vers. 1) devient un ordre, intimé par saint Paul au nom de son autorité apostolique, que

est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem, et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.

- 4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent,
- 5. ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.
  - 6. Habentes autem donationes secun-

- donnée, à tous ceux qui sont parmi vous, de n'avoir pas d'eux-mêmes une meilleure opinion qu'ils ne doivent, mais d'avoir des sentiments modestes, selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun.
- 4. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction,
- 5. ainsi, quoique nombreux, nous sommes un seul corps dans le Christ, étant tous en particulier les membres les uns des autres.
  - · 6. Nous avons toutefois des dons dif-

désignent les mots per gratiam quæ... Cf. 1, 5. C'est qu'il s'agit d'un point qui touchait à la discipline de l'Église; de là cette injonction formelle. - Omnibus qui...: à tous les chrétiens de Rome sans exception. Le grec emploie le singulier (πάντι τῷ ὄντι...); ce qui rend l'ordre tout à fait individuel. - Non plus sapere..., sed... Il y a dans le texte original un jeu de mots intéressant, mais intraduisible dans notre langue : μή ύπερφρονείν παρ'ό δεί φρονείν, άλλά φρονείν είς το σωφρογείν. En latin : « Non se æstimare ultra modum quo (quis) se æstimare debet, sed se æstimare usque ad justam sui æstimationem. » En effet, le verbe φρονεῖν (Vulg. sapere) équivaut en cet endroit aux locutions « se æstimare, de se sentire »; d'où il suit que ύπερφρονεῖν, d'est trop bien penser de soi, s'estimer trop. Au contraire σωφρονείν, c'est s'estimer avec sagesse, à sa juste valeur (ad sobrietatem, comme dit assez exactement la Vulgate). - Unicuique... La conjonction et, qui précède cette dernière partie du verset, manque dans le grec; elle ne fait que gêner la marche de la pensée. - Sicut... divisit. Comp. I Cor. vII, 17, où nous trouvons la même formule dans une circonstance toute semblable. L'apôtre accentue ces deux idées : il y a une diversité dans les dons répartis à chacun, et c'est Dieu lui-même qui est l'auteur de cette diversité. - Mensuram fldei. La plupart des exégètes anciens et modernes s'accordent à reconnaître que, dans cette formule, le mot foi désigne par métonymie les dons spéciaux qui vont être énumérés plus bas, vers. 6 et ss. Le contexte exige cette interprétation. D'ailleurs, ces dons, ces χαρίσματα, comme on les nomme d'après saint Paul luimême (cf. vers. 6; I Cor. vii, 7, etc.), étaient accordés aux premiers chrétiens comme une conséquence de la foi. La récommandation contenue dans le vers. 3 revient à dire : Que chacun se contente modestement des dons qu'il a recus; de la sphère spirituelle où Dieu l'a placé, s'efforçant de bien profiter des grâces qui lui ont été accordées, sans ambitionner rien de plus. -Sicut enim... Les vers. 4-5 présentent une comparaison familière à notre auteur, et qu'on trouve souvent aussi dans les auteurs anciens. Il la dé-

veloppe plus longuement dans la première épître aux Corinthiens, XII, 12-31, passage qu'il se contente de résumer ici. Comp. Eph. Iv, 15; Col. 1, 18, etc. A ses yeux, l'Église était un organisme vivant, un corps animé; chaque fidèle est un rouage de cet organisme, un membre de ce corps. Mais, tout en exerçant ses fonctions spéciales, chaque membre existe surtout pour l'ensemble du corps, et non pas isolément pour lui-même. Il suit de là, et teile est la leçon que veut donner l'apôtre, que la modestie et l'humilité sont nécessaires à chaque chrétien, pour que la vie de l'Église, ou de la communauté particulière, aille régulièrement et n'ait pas à souffrir. Que chacun demeure donc à sa place et dans sa fonction! - In Christo (vers. 5): par suite de notre union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la tête de ce corps mystique. - Habentes... Dans les vers. 6-8, saint Paul fait voir par quelques exemples de quelle manière les fidèles doivent accomplir la recommandation qui précède. La construction de la phrase est assez irrégulière; mais on obtient un sens très net en suppléant quelques mots cà et là (voyez la traduction). - Donationes, γαρίσματα. Ce mot grec est demeuré l'expression technique pour désigner en théologie certains dons surnaturels absolument gratuits, certaines faveurs ou aptitudes extraordinaires, que Dieu accorde aux fidèles, moins pour eux-mêmes qu'en vue de l'utilité du prochain. Les théologiens les nomment aussi des grâces gratuitement données (« gratiæ gratis datæ »), pour les distinguer de la grâce proprement dite (« gratia gratum faciens »). Ils étaient une manifestation de la grâce de l'Esprit-Saint, soit dans l'Église en général, soit dans les âmes individuelles des chrétiens; manifestation destinée à fortifier la foi de ceux-ci et à exciter celle des Juifs et des païens. Ils étaient fréquents dans la primitive Église; ils se sont raréflés depuis, parce qu'ils n'étaient plus aussi nécessaires. Saint Paul en mentionne sept ici-même; I Cor. XII, 8-10, il en signale neuf. Voyez aussi I Cor. x11, 28-31. Il n'en a probablement pas épuisé la liste, car ils peuvent être aussi nombreux que les besoins spirituels de l'Église. Parfois l'Esprit-Saint grefférents, selon la grâce qui nous a été accordée : soit *le don* de prophétie, selon l'analogie de la foi;

7. soit le ministère, pour s'exercer au ministère; soit l'enseignement, pour celui

qui enseigne;

8. l'exhortation, pour celui qui exhorte; la simplicité, pour celui qui distribue; la sollicitude, pour celui qui préside; la joie, pour celui qui exerce la miséricorde. dum gratiam quæ data est nobis, differentes: sive prophetiam, secundum rationem fidei,

7. sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina,

8. qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

fait ces dons sur des talents naturels déjà existants; d'autres fois, le don était complètement surnaturel (par ex., le don des miracles, le don de prophétie, etc.). - Secundum gratiam (χάpiv)... differentes. La diversité des dons ne provenait donc pas de la diversité des mérites, mais uniquement de la grâce de Dieu et de sa volonté. - Prophetiam. Le don d'exposer avec une force tout à fait convaincante les vérités de la foi; don qui supposait une illumination extraordinaire, et auquel était souvent associée la prophétie dans le sens strict, c.-à-d., le pouvoir de révéler les mystères du présent et de l'avenir. -Secundum... Dans cette énumération, après avoir mentionné un don spécial, saint Paul ajoute quelques mots pour indiquer de quelle manière on doit s'en servir dans l'intérêt commun. Il faut donc que le prophète exerce son rôle secundum rationem fidei, ou, comme s'exprime le grec : selon l'analogie de la foi ; ce qui signifie : conformément à la foi. Si les paroles prophétiques exprimaient quelque chose de contraire à la foi objective de l'Église, telle qu'elle est contenue dans la sainte Écriture et dans la tradition, on verrait par là même que celui qui les profère est un faux prophète. Que le prophète se garde donc de mélanger, par amour-propre, ses pensées personnelles à celles de Dieu, et que ses enseignements demeurent en harmonie avec la doctrine révélée. - Le mot ministerium (verset 7), de même que son équivalent grec διαxονία, est très général par lui-même, et peut désigner toute sorte de ministères ecclésiastiques. Comp. xI, 13, où Paul nomme ainsi son apostolat, et xv, 31, où il dit qu'il remplit son ministère lorsqu'il recueille des aumônes pour les pauvres de Jérusalem. Voyez aussi I Cor. xII, 5 et xvi, 15; II Cor. viii, 4; Eph. iv, 12, etc. C'est cette acception générale qui convient le mieux ici; il s'agit donc d'une aptitude surnaturelle à exercer des fonctions utiles au service de l'Église. - In ministrando. D'après le grec : dans le ministère. C.-à-d.: que celui qui possède ce don n'en recherche pas d'autre, et s'applique à le bien exercer. — Qui docet. Celui qui a reçu le don spécial d'enseigner avec fruit. Remarquez le changement qui a lieu dans la construction. - In doctrina. Sous-entendu : « sit » ou « maneat ». Qu'il s'applique à bien enseigner. — Qui exhortatur. Le docteur expliquait, démontrait théoriquement les vérités chrétiennes, en agissant sur l'intelligence des auditeurs ; celui qui

exhortait agissait sur les cœurs et sur les vo-, lontés par de chaudes et éloquentes paroles, et il excitait à pratiquer la vertu. - In exhortando (« sit »). Qu'il ne sorte pas de là, puisque telle est sa grâce particulière. - Qui tribuit. A la lettre dans le grec : Celui qui communique ; c.-à-d., qui se sent porté par l'Esprit de Dieu à donner de ses biens aux pauvres. Cf. I Cor. xIII, 3. - In simplicitate. Qu'il donne sans penser à ses intérêts propres, mais uniquement à ceux de ses frères. Pour les dons qui précèdent, l'apôtre s'est contenté d'inviter ceux qui en étaient investis à demeurer dans leur sphère; pour celui-ci et les deux suivants, il marque de quelle manière on doit les mettre en œuvre. - Les mots qui præest ne désignent pas ici le ministère ecclésiastique, dont il a été question plus haut (vovez le vers. 7a), mais le don de gouverner, de diriger dans un cercle plus restreint; par exemple, la direction et le patronage des œuvres qui ne manquaient pas au début de l'Eglise, alors qu'il y avait tant à organiser. -In sollicitudine: avec zèle (ἐν σπουδῆ). — Qui miseretur. Celui qui est porté par la grâce à pratiquer ce que l'on nomme les œuvres de miséricorde, à soulager les souffrances physiques et morales du prochain. - In hilaritate : puisqu'un joyeux visage et des paroles affables ne contribuent pas peu à consoler les affligés.

9-21. Pratique de la charité faternelle. Telle est la pensée dominante et presque perpétuelle de ce passage, qui est « si admirablement chrétien », et qui a beaucoup d'affinité avec le chapitre xiii de la première épître aux Corinthiens. De temps en temps l'écrivain sacré pousse pour ainsi dire une pointe en d'autres directions de la vie morale des chrétiens, mais il revient promptement à la charité. Comme dans les lignes que l'on vient de lire, la construction est assez irrégulière. On voit que les pensées et les réflexions se pressent dans l'esprit de l'apôtre, et il ne s'inquiète pas de l'élégance de son style, D'ailleurs, rien de plus énergique que ces recommandations successives, brièvement énoncées. -Le vers. 9 exprime un principe général. Par dilectio (ἡ ἀγάπη), il faut entendre l'amour soit de Dieu, soit du prochain. - Sine simulatione (s.-ent. « sit »). A la lettre dans le grec : sans hypocrisie. — Suivent deux qualités de cet amour sincère. La première : odientes (s.-ent. « estote »)... Le grec ἀποστυγούντες exprime un vif sentiment d'horreur, qui fait qu'on se sépare de

- 9. Dilectio sine simulatione; odientes malum, adhærentes bono;
- 10. caritate fraternitatis invicem diligentes; honore invicem prævenientes;
- 11. sollicitudine non pigri; spiritu ferventes; Domino servientes;
- 12. spe gaudentes; in tribulatione patientes; orationi instantes;
- 13. necessitatibus sanctorum communicantes; hospitalitatem sectantes.
- 14. Benedicite persequentibus vos; benedicite, et nolite maledicere.
- 15. Gaudere cum gaudentibus, flere eum flentibus.
  - 16. Idipsum invicem sentientes; non

- 9. Que la charité soit sans déguisement; ayez le mal en horreur, attachezvous fortement au bien.
- 10. Aimez-vous mutuellement d'une affection fraternelle; prévenez-vous par des égards réciproques.
- 11. Ayez du zele, et non de la paresse; soyez fervents d'esprit, servez le Seigneur.
- 12. Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans l'affliction, persévérants dans la prière.
- 13. Prenez part aux nécessités des saints, exercez l'hospitalité avec empressement.
- 14. Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez, et ne maudissez pas.
  15. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui
- pleurent.
  16. Ayez les mêmes sentiments les

la personne qui l'inspire. - Seconde qualité : adhærentes... Le mot κολλώμενοι exprime une adhésion très intime. - Malum, bono. Ces deux substantifs sont au neutre dans le grec. Le caractère de l'amour véritable consiste donc, d'une manière générale, à se séparer du mal moral, du péché, et à s'attacher au bien. - Caritate ... Viennent maintenant quelques détails relatifs à la pratique de la charité, vers. 10 et ss. Au substantif ἀγάπη, l'apôtre substitue ici φιλάδελφία, l'amour des frères; il veut donc parler de la charité fraternelle entre chrétiens. - Diligentes rend imparfaitement la nuance de φιλόστοργο:, le mot qui représente la tendresse réciproque des membres d'une même famille. -Honore... Cf. Phil. II, 3. La vraie charité fait que l'on ne songe pas à soi, mais qu'on cherche de toutes manières à honorer et à faire honorer le prochain. - Prævenientes. Le grec, a plutôt le sens de conduire en avant. Le chrétien charitable fait toujours passer ses frères avant luimême. La nuance exprimée par la Vulgate est très délicate aussi. - Sollicitudine ... (vers. 11). Etre plein de zele pour le bien du prochain. La pensée est exprimée au moyen d'une litote : non pigri. - Spiritu ferventes, Cf. Act. xviii, 25. Le mot esprit se rapporte plutôt ici à l'élément spirituel de l'homme qu'à l'Esprit-Saint : mais c'est vraiment ce dernier qui vivifie l'esprit de l'homme pour le rendre fervent. Quelques interprètes rattachent le trait « fervents par l'esprit » à celui qui précède, et par suite, à l'amour du prochain; d'autres, et beaucoup mieux, pensonsnous, à celui qui suit, c.-à-d., à l'amour de Dieu. — Domino servientes. Un certain nombre de temoins anciens ont la variante τῷ καιρῷ, au lieu de τῶ χυρίω; ce qui donne cet autre sens : « tempori inservientes », profitant de toutes les occasions pour faire le bien. Mais les meilleurs manuscrits favorisent la lecon de la Vul-

gate. Le Seigneur, c'est spécialement ici Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'on doit servir toujours servir avec fidélité. - Spe gaudentes (vers. 12). Cf. I Cor. XIII, 7. Le chrétien espère de si belles choses, qu'elles le remplissent d'avance d'une sainte joie. Son espérance le rend aussi très patient dans l'épreuve : in tribulatione... Cf. v, 3; vIII, 18, 35, etc. — Orationi instantés. D'après le grec : perséverant dans la prière. — Necessitatibus... (vers. 13). L'apôtre revient aux manifestations de la charité envers le prochain. La leçon μνείαις, « memoriis », au lieu de χρείαις, est certainement inexacte. — Sanctorum : les chrétiens, aux nécessités matérielles desquelles on doit prendre part fraternellement (communicantes), par une assistance active. - Hospitalitatem ... Pratique de charité qui est souvent recommandée dans le Nouveau Testament (cf. I Tim. v, 10; Tit. 1, 8; Hebr. xIII, 2, etc.); ce qui s'explique par les circonstances dans lesquelles se trouvaient alors les chrétiens, qui vivaient comme des étrangers au milieu de la population païenne. Il fallait donc qu'un membre de la grande famille chrétienne, lorsqu'il était en voyage, trouvât un chez soi partout où il y avait des c frères ». - Benedicite... (vers. 14). C'est le précepte de Jésus lui-même. Cf. Matth. v. 44. Dans la seconde moitié du verset, saint Paul répète son injonction pour la rendre plus pressante; puis il la réitère encore sous une forme négative : nolite... Remarquez le changement qui a lieu dans la construction; de même dans les versets suivants. - Gaudere cum... (vers. 15). Se faire tout à tous, en entrant dans la situation extérieure et dans les sentiments de tous. Comme le dit finement saint Jean Chrysostome, la première partie de l'exhortation ( gaudere... ») est d'une pratique plus difficile que la seconde (flere cum...); car celle-ci est dans notre nature, tandis que la joie des autres éveille fréquemment l'égoîsme et uns envers les autres; n'aspirez pas à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qui est plus humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux.

17 No and a propres year.

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal; ayez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.

- 18. S'il est possible, autant que cela dépend de vous, ayez la paix avec tous les hommes.
- 19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes bien-aimés, mais laissez agir la colère; car il est écrit: A moi la vengeance; c'est moi qui rétribuerai, dit le Seigneur.
- 20. Mais si ton ennemi a faim, donnelui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire. Car, en agissant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête.
- 21. Ne te laisse point vaincre par le mal; mais travaille à vaincre le mal par le bien.

alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos.

- 17. Nulli malum pro malo reddentes; providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.
- 18. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.
- 19. Non vosmetipsos defendentes, carissimi, sed date locum iræ. Scriptum est enim: Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus.
- 20. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitit, potum da illi. Hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus.

21. Noli vinci a malo; sed vince in

bono malum.

l'envie. - Idipsum... (vers. 16). Harmonie parfaite de vues, d'affections, etc. Cela suppose qu'on n'a pas une trop haute estime de solmême; de là cette autre recommandation : Non alta... Ne pas viser aux choses élevées, aux distinctions, mais se complaire dans les dons les plus humbles; ou bien, si l'on traite humilibus comme un nom masculin, se complaire avec les petits et les humbles. La première interprétation est préférable, à cause de l'emploi du neutre dans la proposition qui précède. - Nolite... prudentes... On dirait une réminiscence de Prov. III, 7. Le fait incriminé suppose beaucoup d'orgueil et peu de charité. - Nulli... (vers. 17). L'exhortation revient sur l'attitude du chrétien envers ses ennemis. Comp. le vers 14. - Malum... reddentes ... : ainsi que nous y porte la nature. Mais la vengeance n'est pas faite pour les chrétiens. Cf. Matth. v, 38 et ss.; I Petr. 111, 9, etc. -- Providentes... Notons d'abord que les mots non tantum... sed etiam sont omis par les mellleurs témoins grecs et autres. C'est probablement un emprunt fait à II Cor. viii, 21. La recommandation est un autre écho du livre des Prov. III, 4, d'après la version des LXX. Elle signifie que le chrétien doit se préoccuper de vivre toujours d'une manière si honorable, que rien dans sa conduite ne puisse scandaliser les autres, quels qu'ils soient (l'adjectif omnibus est très accentué), parens ou coreligionnaires, amis ou ennemis. Cf. Matth. v, 16. - Si fleri ..., quod ex vobis... (vers. 18). Deux restrictions successives, car la chose conseillée par l'apôtre ne dépend pas uniquement de nous. Du moins, jamais un chrétien ne doit être le premier à troubler la paix; il doit faire au contraire ce qui dépend

de lui pour la maintenir toujours : cum omnibus... - Non vosmetipsos... (vers. 19). Précepte difficile à pratiquer ; aussi saint Paul l'adoucit-il en quelque sorte par l'apostrophe affectueuse carissimi. Le grec signifie : Ne vous vengez pas vous-mêmes. - Date locum iræ. C.-à-d., à la colère divine, comme le prouve le texte cité immédiatement. Lui donner place, c'est la laisser agir. Que le chrétien s'en rapporte donc à Dieu du soin de le venger. C'est à tort qu'on a parfois attribué à l'expression « dare locum » le sens de différer, contenir (Laissez à votre colère le temps de se calmer). La traduction 

€ Laissez passer la colère de votre ennemi » ne vaut pas mieux. - Scriptum est ... Voyez Deut. xxxII, 35. La citation est faite d'après l'hébreu. Cf. Hebr. x, 30. — Sed st ... (vers. 20). Le contraire de la vengeance, ou le talion chrétien. Ce précepte (Si esurierit..., jusqu'à la fin du vers. 20) est de nouveau emprunté au livre des Prov., xxv, 21-22, d'après les LXX (voyez le commentaire). Carbones... Non pas : Tu attireras sur lui les châtiments divins, s'il ne s'améliore point. Cette interpretation serait contraire à la pensée du texte. Mais: Par ta conduite généreuse, tu couvriras ton ennemi de confusion et de repentir, et tu l'amèneras à de meilleurs sentiments. -Noli... (vers. 21). Digne conclusion de ce beau passage. - Vinci a malo (au neutre : par le mal). C.-à-d. : Que le mal qu'on t'a fait ne t'excite pas à faire le mal, toi aussi. - Vince... malum. Triomphe toi-même du mal par le bien. « Voilà le chef-d'œuvre de la charité. » Le mot de Senèque est célèbre : « Vincit malos pertinax bonitas. »

## CHAPITRE XIII

- 1. Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit: non est enim potestas nisi a Deo; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.
- 2. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit; qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.
- 3. Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere
- 1. Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures : car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par Dieu.
- 2. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu; et ceux qui résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes.
- 3. Car les princes ne sont pas à craindre pour les bonnes actions, mais pour les
- § II. Règles pour la conduite des chrétiens dans la sphère de la société civile. XIII, 1-14.

Il était naturel que saint Paul traitât aussi ce point important et délicat. Il ne semble pas qu'il y ait été déterminé par des circonstances particulières, car son langage est très général et s'applique à tous les temps, à tontes les contrées. Aucune persécution n'avait encore éclaté à Rome contre les chrétiens, et, dans les provinces, les magistrats de l'empire avaient plus d'une fois défendu Paul et les fidèles contre les Juifs. C'étaient ceux-ci qui se révoltaient intérieurement contre le joug romain, en attendant qu'ils le fissent d'une manière ouverte. Peutêtre l'apôtre a-t-il voulu prémunir les chrétiens contre des sentiments semblables.

1° Les devoirs des chrétiens envers l'État. XIII, 1-7.

Comparez le passage analogue de la première épitre de saint Pierre, II, 11-14. Rien de plus digne, et en même temps de plus sage, que ces règles tracées par les deux apôtres. C'est le commentaire de la parole du Sauveur : Rendez à César ce qui est à César, et à Dien ce qui est à Dien (Matth. XXII, 21).

CHAP. XIII. - 1. Principe général : il faut obéir à l'autorité civile. - Omnis anima. Hébraïsme : tout homme. Cf. π, 9; Act. III, 23. etc. - Potestatibus, L'abstrait pour le concret : à ceux qui sont au pouvoir. L'épithète sublimioribus (ὑπερεγούσαις) fait image; elle montre les gouvernants placés dans une position supérieure à celle de leurs sujets. - Subdita sit. C'est la note dominante de cet alinéa, le mot d'ordre auquel les chrétiens ont fidèlement obéi, même sous le coup de la persécution, et auquel l'Église doit en grande partie de n'avoir pas succombé durant les premiers siècles de son existence. - Non est enim... Saint Paul motive très nettement son injonction, par deux assertions indiscutables : l'une générale et négative, l'autre plus spéciale et positive. - Nisi a Deo. Aucune autorité humaine ne peut exister que par la volonté de Dieu; tout pouvoir,

politique ou religieux, a en lui son origine et sa source. Ce n'est qu'en tant qu'il est le représentant de Dieu qu'un homme peut avoir le droit de commander à d'autres hommes. »— Quæ autem sunt... L'apôtre passe de l'abstrait au concret. Les autorités qui existaient alors de fait avaient donc été constituées par Dieu lui-même. C'était, lorsque saint Paul écrivait ces mots, l'empereur romain avec ses fonctionnaires ou officiers de tous rangs. On voit ce que le principe émis par saint Paul a de beau et d'ennoblissant pour l'obéissance des sujets.

2-5. Les conséquences du principe. - Itaque... Première conséquence (vers. 2ª). Elle relève la culpabilité morale de la rébellion à l'égard de l'autorité civile. — Qui resistit, ὁ ἀντιτασσήμενος. Plus haut, nous lisons ύποτασσέσθω (« subdita sit ») et τεταγμένοι (« ordinatæ »), et plus bas, διαταγκ, ordinationi. L'écrivain sacré, on le voit, joue sur le verbe τάσσω, « constituo », et ses dérivés. - Qui autem... ipsi... Deuxième conséquence (vers. 2b). Après l'appel à la foi et à la conscience, vient l'appel à la crainte du chatiment (sibi damnationem ... ). Ce châtiment sera infligé non seulement par les autorités temporelles, ainsi qu'il est dit plus loin, mais aussi par Dieu Iui-même, puisqu'il sera offensé le premier. -- Nam principes (oi ἄρχοντες, les chefs, les gouvernants). Saint Paul continue de parler d'une manière générale (vers. 3), comme on le voit par l'emploi du pluriel. Ce qu'il dit s'applique à toutes les formes de gouvernement et à toutes les régions du monde. - Non sunt ... L'apôtre exprime admirablement ici le but idéal pour lequel le pouvoir civil a été institué: exciter au bien, favoriser le bien et ceux qui le pratiquent (cf. I Tim. 11, 1-2); entraver le mal et punir ceux qui le commettent (cf. I Petr. II, 14). C'est là une politique sublime, dont l'application rendrait le monde entier aussi heureux que parfait. - Timori. Mieux « timor » au nominatif, d'après le grec : Ils ne sont pas une crainte, une menace. - Boni operis. Expression collective qui désigne toutes sortes de bonnes actions. - Vis

mauvaises. Veux-tu ne pas craindre les autorités? fais le bien, et tu recevras d'elles des éloges.

- 4. Car le prince est le ministre de Dieu, pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. En effet, il est le ministre de Dieu pour le venger, en montrant sa colère à celui qui fait le mal.
- 5. Il est donc nécessaire de vous soumettre, non seulement par *crainte de* la colère, mais aussi par conscience.
- 6. C'est aussi pour cela que vous payez les impôts; car les princes sont les ministres de Dieu, le servant en cela même.
- 7. Rendez donc à tous ce qui leur est dû : le tribut à qui vous devez le tribut.

potestatem? bonum fac, et habebis laudem ex illa.

- 4. Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time; non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit.
- 5. Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.
- 6. Ideo enim et tributa præstatis; ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.
- 7. Reddite ergo omnibus debita: cui tributum, tributum; cui vectigal, vecti-

autem..? Cette apostrophe soudaine commu-



Épée dite de Tibère.

nique beaucoup de vie à la pensée. Saint Paul reprend en sous-œuvre les mots « non sunt timori... sed ... », pour les développer. L'État existant pour une fin excellente, quiconque fait le bien n'a rien à redouter de lui : tout au contraire : habebis laudem ...; Dei ... minister ... (vers. 4), Cela résulte du vers. 1 : par leur origine même, les autorités civiles sont les représentants et les délégués de Dieu. - Tibi. A l'avantage et dans l'intérêt de chaque citoyen; pour la préservation de l'ordre soit moral, soit matériel, dans la société. — Si... malum. Alternative opposée à celle du vers. 3b. Le verbe time est particulièrement énergique dans ce passage. Il est immédiatement commenté : Non... sine causa (d'après le grec:en vain, pour ne pas s'en servir) gladium... Le glaive est l'emblème de la juridiction des magistrats; il symbolise le droit de vie et de mort qu'ils exercent pour le bien et la sécurité de tous. - Dei enim mini-

ster... Comme au début du verset. Mais l'auteur ajoute cette fois: vindex in iram...; c.-à-d.,

vengeur pour satisfaire les exigences de la colère divine, justement excitée par les crimes de lèse-société. — Ideo (vers. 5): parce que les gouvernants sont les serviteurs de Dieu. — Necessitate subditi... Nuance dans le grec: C'est une nécessité d'être soumis (ὑποτάσσεσθαι). — Non solum..., sed... Deux motifs d'obéissance et de soumission: au dehors, la crainte de la colère du Seigneur, dont les chefs civils sont les agents; au dedans, la voix de la conscience, qui affirme qu'on doit obéir à ceux qui représentent l'autorité divine.

6-7. Conclusions pratiques. — Ideo. C.-à-d., pour les raisons supérieures qui ont été signalées depuis le vers. 1. Selon d'autres : parce que votre conscience vous dit qu'il faut agir ainsi. - Tributa præstatis. Le payement des impôts par les chrétiens de Rome était, dit l'apôtre, une preuve manifeste qu'ils reconnaissaient les autorités civiles placées à leur tête comme ayant été instituées par Dieu. - Ministri enim... Ici le grec n'emploie pas le substantif διάκονος, comme au vers. 4, mais λειτουργοί, expression significative en cet endroit, puisqu'elle désigne directement des fonctions sacrées, Cf. xv. 16: Hebr. viii, 2, etc. - Les mots in hoc ipsum seraient peut-être mieux rattachés à ¢ ministri... sunt » qu'au participe « servientes ». Ils sont ministres de Dieu pour cela même, c.-à-d., pour le but indiqué dans les vers. 3 et 4. L'autre construction donne cependant un excellent sens. - Servientes. Le grec signifie « assidue incumbentes », persévérant fidèlement dans leurs fonctions. - Reddite ergo ... (vers. 7). L'idée, d'abord toute générale, est immédiatement précisée : cui tributum (sous-ent. « debetis »)... A celui auquel vous devez le tribut, payez le tribut. Dans le grec : τῶ τὸν φόρον (sous-ent. ἀπαιτοῦντι); à celui qui réclame le tribut, payez le tribut. - Vectigal, τέλος. L'impôt sur les marchandises, tandis que φόρος représente la cote personnelle et l'impôt foncier. — Timorem : avec le sens de respect, de révérence, comme le disait déjà gal; cui timorem, timorem; cui honorem, honorem.

- 8. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis; qui enim diligit proximum, legem implevit.
- 9. Nam: Non adulterabis, Non occides, Non furaberis, Non falsum testimonium dices, Non concupisces, et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur: Diliges proximum tuum sicut teipsum.
- 10. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.
- 11. Et hoc, scientes tempus, quia hora est jam nos de somno surgere; nunc

l'impôt à qui vous devez l'impôt, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

8. Ne soyez les débiteurs de personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime le prochain

a accompli la loi.

- 9. En effet, ces commandements: Tu ne commettras pas d'adultère, Tu ne tueras point, Tu ne déroberas point, Tu ne porteras pas de faux témoignage, Tu ne convoiteras point, et s'il y a quelque autre commandement, tout se résume dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même.
- 10. L'amour du prochain ne fait pas de mal. L'amour est donc l'accomplissement de la loi.
- 11. Faites cela, sachant le temps où nous sommes, car il est déjà l'heure de

saint Jean Chrysostome. Honorem: l'honneur proprement dit.

2º L'amour du prochain envisagé comme devoir social, XIII, 8-10.

Des devoirs envers les supérieurs civils, l'apôtro revient à la grande obligation de la charité, qui doit régier toutes les relations des chrétiens entre eux. Plus haut, xm, 9 et ss., il a surtout tracé les détails pratiques de ce devoir; ici il pose le principe.

8-10. La charité fraternelle est l'accomplissement de toute la loi. - Nemini quidquam... Parole très accentuée : ne rien devoir à qui que ce soit. - Nisi ut... Admirable restriction : il y a la dette permanente de l'affection mutuelle. On peut se libérer du devoir de l'obéissance, de l'obligation de payer l'impôt; jamais on ne s'acquitte complètement du devoir d'aimer le prochain. - Qui enim ... Raison pour laquelle la pratique de la charité a une telle importance. Dans l'amour du prochain la loi entière se trouve condensée; quiconque aime toujours ses frères accomplit donc vraiment toute la loi. Cf. Gal. v, 14. Par legem il faut entendre la loi mosaïque, et non la loi en général, comme il ressort des citations qui suivent. - Nam... (vers. 9). Pour démontrer son assertion, l'auteur cite cinq préceptes du décalogue (quatre seulement, si les mots falsum testimonium dices sont apocryphes, ainsi que paraît le prouver leur absence dans la plupart des manuscrits grees), tous relatifs au prochain, auquel ils interdisent de faire du tort en actions (Non adulterabis, Non occides, Non furaberis), en paroles (Non falsum...), et en pensées (Non concupisces). L'ordre dans lequel ces commandements sont énumérés n'est pas tout à fait le même que dans l'Ex. xx, 13, et le Deut. v, 17. Il correspond à celui de Luc. xviit, 20 et de Jac. 11, 11. On s'est étonné parfois que saint Paul ne mentionne pas en cet endroit l'amour de Dieu; mais il le suppose évidemment, puisqu'on ne saurait aimer le prochain sans aimer Dieu. - Et si quod... aliud... Formule d'abréviation. L'apôtre n'a voulu signaler que quelques exemples, et non pas toutes les obligations réciproques des chrétiens. - Instauratur. Dans le sens de « recapitulatur », selon la traduction très exacte que saint Augustin donne du verbe grec ἀνακεφαλαιοῦται. Le texte Diliges... sicut... est empruntée à Lev. xviii, 18, où il résume aussi une liste de commandements. - Dilectio... malum... Cette première moitié du vers. 10 reprend brièvement la pensée exprimée au verset 9a. Quiconque aime son prochain est incapable de lui faire volontairement du mal. -Plenitudo (πλήρωμα, accomplissement parfait) legis... C'est précisément ce qui devait être demontré. Comp. le vers. 6b.

3° La proximité du salut final est un excellent mobile de perfection chrétienne. XIII, 11-14.

L'auteur trouve à bon droit dans cette pensée le thème d'une exhortation pressante, qui conclut toutes celles qu'il a adressées aux fidèles de Rome à partir du chap, xii.

11-14. Le jour approche, sanctifiez-vous. -Et hoc. Ces mots forment à eux seuls une petite proposition: Et je dis cela; ou bien: Et vous ferez cela. Les classiques grecs emploient cette formule au pluriel : καὶ ταῦτα. - Scientes tempus. Dans le texte original, τὸν καίρον, avec l'article, pour montrer que l'heure présente a pour les chrétiens une importance morale toute particulière. C'est comme si saint Paul eût dit : Le moment est solennel, vous le savez. - Quia hora est... Ici commence une exposition allégorique, que compléteront les vers. 12 et 13. Aux yeux de la foi, le temps de la vie terrestre est une époque d'éprouves, de tentations, souvent de péchés, une sorte de nuit obscure, à laquelle succédera l'aurore d'un jour éclatant, qui représente le bonheur éternel du ciel. Cette

nous réveiller du sommeil; maintenant, en effet, le salut est plus proche de nous que lorsque nous avons reçu la foi.

12. La nuit est avancée, le jour approche. Rejetons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière.

13. Comme en plein jour, marchons avec honnêteté, non pas dans les excès de table et dans l'ivrognerie, non pas dans les impudicités et les dissolutions, non pas dans les querelles et dans l'envie;

14. mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne vous préoccupez pas de la chair pour satisfaire ses désirs.

enim propior est nostra salus quam cum credidimus.

- 12. Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.
- 13. Sicut in die honeste ambulemus, non in comessationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitiis, non in contentione et æmulatione;
- 14. sed induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriis.

tenue pleine de dignité que commande le jour

aurore est proche; il faut sortir du sommeil, se lever, se préparer, car il n'y a pas un instant à perdre. - L'adverbe jam retombe sur le verbe surgere et non sur hora. Il signifie donc ici : immédiatement , sur -le - champ. — Au lieu de nos (ἡμᾶς), de nombreux manuscrits ont « vos » (ὑμᾶς); mais presque toutes les versions anciennes et d'autres manuscrits grecs favorisent la lecon adoptée par la Vulgate. -De somno. Du sommeil de la tiédeur ou du péché. - Propior ... salus. Le salut en question, c'est la rédemption sous sa forme finale et complète, durant toute l'éternité. Saint Paul rappelle à ses lecteurs l'approche de ce salut, pour les exciter à s'y préparer avec ardeur durant le temps qui les en sépare, temps très court, puisque la vie s'écoule avec une si grande rapidité. - Cum credidimus: au moment où nous sommes devenus chrétiens, en recevant avec foi la prédication évangélique et le baptême. - Nox præcessit (vers. 12). Le verbe προέχοψεν a plutôt la signification de « processit » (comme on lit en de nombreux manuscrits latins). La nuit s'est avancée dans son cours; déjà le jour approche. — Abjiciamus (dans le grec : déposons) ergo... Conclusion toute naturelle. Dans la pensée de l'apôtre, les opera tenebrarum sont des œuvres mauvaises, qu'on n'ose pas accomplir en plein jour et que l'on dissimule dans l'ombre. Il en énumère quelques-unes au vers. 13. Cf. Joan. III, 20; Eph. v, 11; I Thess. v, 7. — Induamus... C'est l'idée contraire, exprimée sous une autre image, que saint Paul emprunte cette fois à la vie guerrière. — Arma lucis. C.-à-d., des armes qui conviennent à la lumière, des armes destinées à lutter contre les œuvres des ténèbres et à conquérir un vaste champ aux bonnes œuvres. Ces armes sont les différentes vertus chrétiennes, comme saint Paul le dit expressément ailleurs. Cf. Eph. vi, 13-14. Ainsí donc, bien loin de se livrer à la somnolence, le chrétien doit agir et combattre, comme un vaillant soldat du Christ. - Honeste (vers. 13). Décemment, dit le grec avec une nuance. « La conduite chrétienne (ambulemus : une des expressions favorites de saint Paul) est présentée comme la suprême décence, comparable à la

à l'homme qui se respecte. » - Non in... Six œuvres de « l'indécence mondaine », qui se cache d'ordinaire pour les accomplir. Elles sont associées deux à deux : la sensualité grossière dans le manger et dans le boire (cf. Gal. v. 21), l'impureté et la débauche effrénée, les querelles et les rivalités violentes (cf. I Cor. III, 3; Gal. v, 20). - Sed induimini... (vers. 14). Contraste, et, en même temps, autre vivante image, qui exprime une intimité très grande, la participation aux mêmes sentiments. Le chrétien est revêtu de Jésus-Christ au moment de son baptême (cf. vi, 3; Gal. III, 27, etc.). Mais cela ne suffit pas; il doit fait passer en lui-même à tout instant les pensées, les désirs et les affections du Christ, qui sont pour ainsi dire les vêtements de son âme. — Carnis curam ne...: puisque la vie chrétienne, la vie en Jésus-Christ, est une lutte perpétuelle entre la chair et l'esprit, comme il a été dit au chap. vIII. La chair est prise ici soit au propre, soit au figuré (la sensualité, la vie charnelle). - In desideriis. A l'accusatif dans le grec : « in desideria », pour des convoitises. Ce trait marque le terme fatal des soins exagérés qu'on aurait pour la chair : la concupiscence serait excitée sur toute la ligne. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la conversion de saint Augustin se rattache aux vers. 13 et 14. Voyez les Conf., VIII, 12, 23. - D'après de nombreux commentateurs protestants et quelques interprètes catholiques, saint Paul supposerait dans tout cet alinéa (vers. 11 et ss.) que la fin du monde et le second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ étaient proches. Bien plus, ajoutent ces mêmes auteurs, l'apôtre propose en d'autres endroits encore une doctrine semblable; par exemple, I Cor. xv, 51; I Thess. IV, 15-16; II Thess. II, 1-2. Tel aurait été aussi le sentiment de saint Pierre (I Petr. IV, 7), de saint Jacques (v, 8), et de saint Jean (I Joan. 11, 18). Les interprètes catholiques qui admettent cette opinion s'empressent de dire qu'elle ne nuit en rien à l'infaillibilité apostolique, attendu qu'il n'y aurait eu la qu'une conjecture personnelle, mentionnée comme telle, et nullement présentée comme une révélation et un dogme

## CHAPITRE XIV

- 1. Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.
- 2. Alius enim credit se manducare omnia; qui autem infirmus est, olus manducet.
- Accueillez celui qui est faible dans la foi, sans contester les opinions.
- Car l'un croit pouvoir manger de tout; l'autre, qui est faible, ne mange que des légumes.

de foi. Cette question n'est certainement pas sans difficultés. A première vue, il semble qu'il en est réellement comme il vient d'être dit; mais, en étudiant de plus près les textes, on voit que ce sentiment n'a pas de base solide. Comme leur divin Maître, les apôtres, et en particulier saint Paul, insistent souvent sur l'ignorance où nous sommes de l'époque de la fin du monde; ils ne pouvaient donc pas songer à fixer la date précise de la fin des temps. Si parfois ils se placent eux-mêmes parmi ceux qui vivront alors, c'est par une simple figure de rhétorique. Souvent ils supposent clairement qu'un assez long intervalle les séparait du second avenement du Christ (cf. II Thess. II, 1 et ss.), puisqu'ils annoncent des faits intermédiaires, dont la réalisation demandait un temps considérable. C'est ainsi que saint Paul, au chap. xI, a prédit, mais pour une époque éloignée, la conversion du peuple juif. Or, il ne pouvait pas se contredire à deux pages de distance. Enfin, le temps est si court en lui-même, si rapide, que la fin du monde arrive à tout instant avec une promptitude effravante; à plus forte raison en est-il ainsi pour chaque individu, qui n'a que quelques années à vivre avant ce qui est la fin pour lui. Saint Paul et les autres apôtres se conduisent donc ici comme leur Maître lui-même, qui, après avoir affirmé que personne, si ce n'est son Père, ne connaît la date du jugement dernier, profite aussitôt de ce jugement, pour exciter ses disciples à la vigilance (Matth. xxiv, 36 et ss.; Marc. xiii, 32 et ss.; Luc. xxi, 34 et ss.). Voyez F. Vigouroux, les Livres saints et la critique rationaliste, t. IV, p. 565-570 de la 2º édit., Paris, 1890; du même, le Dict. de la Bible, t. II, col. 2274-2278; Cornely, h. l.

§ III. — Conduite à tenir à l'égard des chrétiens faibles dans la foi. XIV, 1 — XV, 13.

L'apôtre passe aux relations mutuelles qu'il voudrait établir entre ceux qu'il nomme les forts et les faibles. Comp. I Cor. viin. x, où il tratte plus longuement encore une question identique. A Rome, comme en Palestine, en Galatie et partout allieurs, les Juifs convertis ne se débarrassaient qu'avec peine de leurs anciennes croyances en ce qui concernait l'observation de la loi mosaïque, et ils continuaient à pratiquer plus ou moins les préceptes relatifs à la nourriture et aux fêtes, refusant de manger tels ou tels mets, s'obstinant à célébrer le sabbat, les

nouvelles lunes, etc. Des préjugés du même genre existaient pour quelques chrétiens issus du paganisme, qui craignaient (cf. I Cor. vui., 1 et ss.) que certaines viandes mises en vente sur le marché eussent été offertes aux idoles. De là des divergences qui pouvaient troubler les Églises naissantes; de là aussi la possibilité de scandales, si les chrétiens portés au scrupule agissaient contre leur conscience. Saint Paul s'efforce de mettre tout le monde d'accord, au moyen de quelques principes d'une parfaite sagesse. Il s'adresse d'abord simultanément aux deux partis, xiv, 1-12, puis en particulier aux forts, xiv, 13-23; son raisonnement redevient ensuite général, xv, 1-13.

1º C'est Dieu qui jugera les forts et les faibles; qu'on lui abandonne donc ce soin. XIV, 1-12.

Dans cette première série de versets, l'apôtre fait appel à la foi de ses lecteurs; il stimulera ensuite leur charité.

CHAP, XIV. - 1-5. Exhortation à la condescendance mutuelle. Nous avons ici comme une solution provisoire de la question. — Infirmum... in fide. Le faible dans la foi est celui qui ne comprend pas toute la portée de ce principe : On est sauvé par la foi en Jésus-Christ. C'est pourquoi il désire rendre son salut plus certain par des pratiques particulières de dévotion, de religion, etc. Ses convictions chrétiennes manquent de clarté, et sont incapables de le guider à travers les dédales de la vie; il ne sait pas distinguer ce qui est nécessaire et ce qui est facultatif. Sous bien des rapports, il se confond avec le scrupuleux. Quelques interprètes donnent ici au mot « fides » la signification de conscience, qu'il a au vers. 23. Cela ne change pas beaucoup la pensée. -- Assumite. C.-à-d., accueillez-le avec bonté. - Non in disceptationibus... : sans discuter ses opinions personnelles. Le grec dit avec l'accusatif : « Non ad dijudicationes... »; l'accueil recommandé ne doit pas aboutir à une discussion qui diviserait encore davantage les esprits. - Saint Paul va préciser davantage la situation à laquelle il a fait allusion (vers. 2 et ss.): Altus... credit... Le chrétien en question, fort et ferme dans la foi, est convaincu qu'il peut manger licitement de toutes sortes de mets. Infirmus... manducet. D'après la leçon la plus autorisée, le grec a έσθίει à l'indicatif présent (« manducat »). Saint Paul ne donne donc pas d'ordre en cet endroit; il se contente de décrire ce qui avait lieu des deux parts.

- 3. Que celui qui mange ne meprise point celui qui ne mange pas; et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange: car Dieu l'a pris à son service.
- 4. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui? S'il demeure ferme, ou s'il tombe, cela regarde son maître; mais il demeurera ferme, car Dieu est puissant pour l'affermir.
- 5. De même, l'un met de la différence entre les jours, l'autre considère tous les jours comme égaux. Que chacun abonde en son sens.
- 6. Celui qui distingue les jours, les distingue pour le Seigneur; celui qui mange, le fait pour le Seigneur, car il rend grâces à Dieu; et celui qui ne mange pas, le fait pour le Seigneur, et il rend grâces à Dieu.

- 3. Is qui manducat, non manducantem non spernat, et qui non manducat, manducantem non judicet : Deus enim illum assumpsit.
- 4. Tu quis es, qui judicas alienum servum? Domino suo stat, aut cadit; stabit autem, potens est enim Deus statuere illum.
- 5. Nam alius judicat diem inter diem; alius autem judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet.
- 6. Qui sapit diem, Domino sapit; et qui manducat, Domino manducat, gratias enim agit Deo; et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo.

Plusieurs chrétiens, craignant que les viandes n'eussent été profanées de quelque manière, surtout en étant offertes aux idoles, se contentaient d'une nourriture végétale. - Is qui... (vers. 3). Règle de conduite, soit pour les forts, soit pour les faibles. D'après le verset précédent, les premiers sont désignés par les mots « Celui qui mange »; les autres, par la formule « Celui qui ne mange pas ». - Non spernat. En effet, les forts étaient naturellement portés à regarder avec orgueil et avec mépris les embarras méticuleux des faibles. Ceux-ci, au contraire, étaient tentés de juger avec sévérité une liberté qu'ils prenaient pour de la licence; de là cet ordre : Non judicet. - Deus enim ... Motif de ce support mutuel. On n'a pas le droit de juger sévèrement celui que Dicu a reçu avec bonté dans son Église, comme l'un de ses enfants. Divers interprètes rattachent le pronom illum tout à la fois au fort et au faible; selon d'autres, il ne désigneralt que le chrétien fort, dont il a été question en dernier lieu. — Tu quis es... (vers. 4). Apostrophe sévère. Elle retombe directement sur les faibles dans la foi, comme le démontre l'emplot du verbe judicas, qui a précisément servi, au vers. 3, à décrire la conduite des faibles à l'égard des forts. - Les mots alienum servum portent l'idée principale. Un serviteur, et surtout un οἰκέτης (comme il est dit dans le grec), employé au service personnel de son maître, n'est responsable qu'envers ce dernier, qui a seul le droit de le juger. Or un chrétien est le serviteur intime de Dieu : Domino suo (dans le grec : pour son propre maître)... - Stat, aut cadit. Les deux verbes sont pris au figuré, pour marquer la persévérance fidèle, ou la chute par le péché. Qu'il tombe ou qu'il demeure ferme, le chrétien ne doit rendre compte de sa conduite qu'à Dieu. Stabit autem... L'apôtre se corrige pour ainsi dire, comme s'il regrettait d'avoir supposé un instant la possibilité d'une chute. Au lieu de

« stabit », le grec dit au passif : σταθήσεται, il sera établi, soutenu. C'est Dieu lui-même qui se chargera de maintenir son serviteur dans le bien: potens est... - Au vers. 5, saint Paul passe à un autre genre de faiblesse, qui consistait à fêter certains jours particuliers, et qui occasionnait aussi des dissentiments parmi les chrétiens de Rome. Il n'est pas sûr que la particule γάρ (nam) soit authentique: elle est omise par de nombreux manuscrits et de nombreuses versions. — Judicat diem inter... Dans le grec : (Un autre) juge un jour en comparaison d'un jour ; c.-à-d., estime un jour plus sacré qu'un autre. Dans ses épitres aux Galates, IV, 10-11, et aux Colossiens, II, 16-17, l'apôtre condamne assez sévèrement cette pratique superstitiense. A Rome, où elle allait moins loin sans doute, il se borne à la traiter comme une chose indifférente en elle-même ; à une condition pourtant, c'est qu'on agisse en cela suivant sa conscience, et point à la légère, ni par scrupule : Unusquisque... C'est ici encore un principe important. La locution latine « abonder dans son sens » ne rend pas tout à fait la force du grec, qui serait mieux traduit par la formule : Être certain dans son propre esprit (ἐν τῶ ἰδίω voi); c.-à-d., agir avec une pleine conviction. 6-9. La raison pour laquelle ces deux manières d'agir sont également licites, c'est que, malgré leur divergence extérieure, elles sont inspirées par une même intention, celle de servir le Seigneur et de lui plaire. — Qui sapit (ὁ φρονών)... Celui qui se préoccupe de tel ou tel jour pour le fêter, comme faisaient les faibles. --Domino... C'est pour le Seigneur qu'il s'en préoccupe, en vue de lui rendre hommage et de l'honorer ainsi. - Et qui manducat... Même raisonnement à propos des mets qu'au sujet des jours fériés. - La preuve que celui qui mange de toutes sortes d'aliments se propose d'agir en cela pour le Seigneur, c'est qu'il rend graces à Dieu avant que de les prendre : gratias enim.

- 7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.
- 8. Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.
- 9. In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.
- 10. Tu autem, quid judicas fratrem tuum? aut tu, quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.
- 11. Scriptum est enim: Vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur Deo.
- 12. Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.

- 7. Car aucun de nous ne vit pour luimême, et aucun ne meurt pour luimême.
- 8. Mais, soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.
- Car c'est pour cela que le Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin de dominer sur les morts et sur les vivants.
- 10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? et toi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous comparaîtrons tous devant le tribunal du Christ.
- 11. Car il est écrit : Aussi vrai que je vis, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue rendra gloire à Dieu.
- 12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

On voit par ces mots que les chrétiens s'étaient mis des l'origine, conformément à l'usage juif sulvi par Jésus lui-même (cf. Matth. xv, 36; xxvi, 26, etc.), à faire des prières avant et après les repas, Voyez Act. xxvii, 35; I Tim. IV, 4, etc. - Nemo enim... (vers. 7). La pensée se généralise, selon la coutume que suit saint Paul de rattacher toujours les cas spéciaux à des principes supérieurs. Le chrétien, quoi qu'il fasse, dit ici l'apôtre, doit toujours se proposer Dieu comme la fin de ses actes, se souvenant que chacun d'eux sera examiné au tribunal du souverain Juge. - Sibi vivit, et... moritur. Vivre et mourir : dans ces deux expressions se résume toute notre existence ici - bas. L'homme naturel, le païen, le chrétien devenu indifférent ne songent qu'à vivre pour eux-mêmes, selon leurs goûts, leurs caprices ou leurs passions. Le chrétien a un maître, Jésus-Christ (comp. le vers. 4), auquel il est tenu de consacrer toutes ses actions, pour lequel il doit vivre et mourir. - Preuve qu'il en est vraiment ainsi : sive..., sive... (vers. 8). A trois reprises, le substantif Domino est très accentué. - In hoc (c.-à-d., « in hunc finem ») enim ... (vers. 9). Par sa mort et sa résurrection. Jésus-Christ s'est acquis un souverain domaine sur tous les hommes, qu'ils solent morts ou vivants (ut... dominetur); c'est pour cela que les chrétiens ont le devoir d'agir toujours pour lui. - Au lieu de resurrexit, quelques-uns des plus anciens manuscrits grecs ont έζησεν, « vixit. » La Vulgate a lu ἀνέστη, ù la suite de nombreux manuscrits, d'Origene, etc. D'autres témoins ont réuni les deux leçons : Il est ressuscité et il a vécu. Dans tous les cas, le verbe ἔζησεν ne peut désigner en cet endroit que la résurrection de Jésus-Christ.

10-12. Puisque nous dépendons tous du Christ, personne n'a le droit de condamner son prochain.

- Tu autem... Apostrophe directe, comme au vers. 4. Après avoir émis ces idées générales, saint Paul revient à la question pratique, qu'il discute brièvement. - Le trait Quid judicas... se rapporte aux faibles; le suivant, Quare spernis..., aux forts. Comp. le vers. 3. - Omnes enim... Au jugement incompétent des hommes l'apôtre oppose le jugement de Dieu, le seul qui soit juste et légitime. D'après la plupart des manuscrits grees, il faut lire τοῦ Θεοῦ, « Dei, » et non του Χριστου, Christi. D'ailleurs, c'est par son Christ que Dieu jugera le monde. -Scriptum est... (vers. 11). C'est un passage d'Isaie, xLv, 23, cité librement d'après les LXX, qui sert à démontrer ici que tous les hommes comparaîtront devant le tribunal de Dieu. -Les mots Vivo ego, dicit Dominus sont substitués par saint Paul à la formule : « Je jure par moi-même, » dont ils sont l'équivalent. — Mihi flectetur... Cet hommage d'adoration, que tous les hommes rendront à Dieu d'après la prophétie, suppose qu'ils reconnaitront en lui leur Maître souverain, par consequent leur Juge. - Et omnis lingua... Dans Isaïe : Et toute langue jurera par Dieu. C'est la même pensée : tous rendront un culte au Seigneur. - Itaque... (vers. 12). Conclusion de tout ce qui précède : ce n'est point aux hommes, mais à Dieu, que nous avons des comptes à rendre; que l'on cesse donc de se juger et de se critiquer mutuellement.

2º Il faut, sur le point en litige, se laisser guider aussi par la charité, et par la considération du tort que l'on pourrait faire au prochain. XIV, 13-23.

Après avoir examiné la question du côté de Dieu, l'écrivain sacré l'envisage du côté des hommes, c.-à-d., du côté des faibles, puisque c'est particulièrement aux forts qu'il adressera la 13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt que vous ne devez pas placer devant votre frère une pierre d'achoppement ou de scandale.

14. Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi-même, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui l'estime impure.

- 15. Mais si pour un aliment tu attristes ton frère, dès lors tu ne te conduis plus selon la charité. Ne va pas, par ta nourriture, perdre celui pour qui le Christ est mort.
- 16. Que le bien dont nous jouissons ne soit donc pas une occasion de blasphème!
  - 17. Car le royaume de Dieu ne con-

- 13. Non ergo amplius invicem judicemus; sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.
- 14. Scio et confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.
- 15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum caritatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est.
- 16. Non ergo blasphemetur bonum nostrum.
  - 17. Non est enim regnum Dei esca et

parole. La charité demande, dira-t-il, que l'on tienne compte des appréciations et de la conscience d'autrul, et qu'en agissant on ne pense pas uniquement à soi.

13. Transition et introduction. — Les mots Non ergo amplius... récapitulent l'alinéa qui précède; les suivants, sed hoc judicate..., résument d'avance celui-ci. — Offendéculum: ce contre quoi on vient se heurter et qui occasionne une chute. — Scandalum: un piège moral.

14-18. Ne pas froisser inutilement les sentiments des faibles. Saint Paul commence par établir qu'en somme les choses en question sont tout à fait indifférentes par elles-mêmes, et en cela il donne tacitement raison aux forts; mais il partira de cette concession pour leur prescrire strictement leurs devoirs. - Scio et ... Assertion très solennelle. D'après le grec : Je sais et je suis convaincu. Cette science, cette conviction, il les a, non comme un homme ordinaire, mais comme ministre de Jésus-Christ, auquel il est étroitement uni : in Domino... C'est donc l'enseignement même du Christ qu'il va reproduire. Commune, xouvóv, était une expression technique chez les Juifs, pour désigner ce qui était impur, et par conséquent interdit, d'après la loi. Cf. I Mach. 1, 50, 65; Act. x, 14, 28; xi, 8, etc. - Per ipsum. D'après la meilleure leçon du grec : « per semetipsum » (δ.' έαυτοῦ), par soi-même, par sa propre nature. La variante δι' αύτοῦ, qu'a suivie la Vulgate, est très probablement une correction; le pronom « ipsum » désignerait le Sauveur, qui a abrogé les préceptes de la loi mosaïque relatifs au pur et à l'impur. - Nisi ei qui... Restriction importante en ce qui concerne la moralité des actes. Si quelqu'un, quoique à tort, suppose que tel aliment est interdit, il ne peut pas en manger sans pecher; car alors il agirait contre sa conscience, ce qui n'est jamais permis. Comp. le vers. 23b. — 8t... propter... (vers. 15). La particule γάρ (enim) est trop bien garantie pour qu'on lui substitue δέ, « autem, » sur l'autorité de manuscrits moins importants. Elle crée quelque difficulté pour la liaison des pensées; mais on peut fort bien rattacher le vers. 15 à la seconde partie du 13°, qui était encore présente à l'esprit de l'écrivain sacré. - Les mots propter cibum sont très accentués : pour un mets! -Contristatur. Peine très vive et grosse de conséquences d'après la suite du verset, puisque saint Paul suppose qu'elle peut conduire à la perte de la vie éternelle ceux qui en sont atteints. Cela montre que les faibles, attristés de voir d'autres chrétiens mépriser leur conduite et mener une vie plus libre que la leur, s'indignaient contre eux, au point de commettre un peché mortel. — Cibo... perdere, pro quo... Il y a une ironie sanglante dans l'association de ces trois idées. - Non... blasphemetur... (vers. 16). C.-à-d., que ne soit point blâmé à tort et décrié comme une chose mauvaise. Les anciens commentateurs sont en désaccord à propos des mots bonum nostrum (ou « vestrum », d'après une variante qui ne change rien au sens). On leur a fait représenter tour à tour la foi chrétienne, la religion chrétienne, le royaume de Dieu, etc.; le blâme dirigé contre ce bien proviendrait des païens ou des Juifs, scandalisés de voir la discorde éclater parmi les chrétiens. Mais il ressort du contexte que les reproches viennent des faibles, et l'on admet généralement aujourd'hui que le bien en question est la liberté chrétienne. dont les ames scrupuleuses disaient beaucoup de mal à Rome, à cause de la conduite peu généreuse des forts. Voyez I Cor. x, 29-30. - Non est enim ... (vers. 17). Cette autre locution énergique est bien dans le genre de saint Paul. L'essence du royaume de Dieu, c.-à-d., du christianisme, ne consiste pas dans la liberté de manger de toutes sortes d'aliments, de boire du vin, etc. N'attachez donc pas, dit l'apôtre aux forts, une telle importance à cette liberté, que vous en veniez à lui sacrifier l'union entre frères. - Justitia... Ce substantif et les deux suivants décrivent la vraie nature du royaume de Dieu. Il est vraisemblable qu'ils se rapportent aux devoirs des chrétiens entre eux, et non à leurs potus, sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto;

- 18. qui enim in hoc servit Christo. placet Deo, et probatus est hominibus.
- 19. Itaque quæ pacis sunt sectemur, et quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus.
- 20. Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda; sed malum est homini, qui per offendiculum manducat.
- 21. Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur.
- 22. Tu fidem habes? Penes temetipsum habe coram Deo. Beatus qui non judicat semetipsum in eo quod probat.
  - 23. Qui autem discernit, si manduca-

siste pas dans le manger et dans le boire, mais dans la justice, la paix et la joie que donne l'Esprit-Saint;

18. et celui qui sert le Christ de cette manière plaît à Dieu et est approuvé des

hommes.

19. Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix, et observons les uns envers les autres ce qui peut édifier.

20. Ne va pas, pour un aliment, détruire l'œuvre de Dieu. A la vérité toutes choses sont pures; mais un homme fait le mal, lorsqu'en mangeant il est une pierre d'achoppement.

21. Il est bien de ne pas manger de viande, et ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui choque, scandalise,

ou affaiblit ton frère.

22. As-tu la foi? Garde-la en toimême devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve!

23. Mais celui qui a des doutes et qui

relations avec Dieu. - In Spiritu sancto. En effet, c'est uniquement par lui que ces excellentes dispositions sont produites dans les cœurs. - Qui enim... (vers. 18). C'est à peu près la même pensée, mais généralisée. - In hoc: en se conformant au principe qui vient d'être indiqué, en étant juste et aimable à l'égard du prochain. - Placet Deo et ... : à Dieu, qui lit au fond du cœur, et aux hommes, qui jugent de l'âme d'après la conduite extérieure.

19-23. Ne pas scandaliser directement les faibles, en les poussant à agir contre leur conscience. - Sectemur. Les meilleurs manuscrits grecs emploient le présent de l'indicatif : Nous recherchons. - Ædificationis. Métaphore fréquente dans les écrits de saint Paul, et qui a si bien passé dans le langage chrétien, qu'on remarque à peine que c'est une figure. Édifier, c'est construire; au moral, c'est s'aider mutuellement à bâtir l'édifice de la perfection chrétienne. - Noli propter ... (vers. 20). L'apostrophe directe reparaît; signe d'émotion dans le cœur de l'apôtre. Les mots destruere opus... continuent l'image suggérée par « ædificationem ». Ici, l'œuvre de Dieu c'est le chrétien faible, puisque personne ne parvient à la foi sans le divin concours. - Omnia ... munda : en fait d'alimentation, comme il a été dit au vers. 14. Tel était le principe qui dirigeait les forts, et l'apôtre en concède de nouveau la vérité. Mais, ajoutet-il, un mets fût-il exempt de toute souillure, c'est un péché (malum est) d'en manger, si on le fait contre sa conscience (per offendiculum, en succombant). D'après cette interprétation, les mots homini qui... manducat désignent donc le chrétien faible, qui se laisse entraîner par l'exemple des forts à se nourrir d'aliments qu'il croit interdits. Il est moins bien de les rapporter

aux forts, qui auraient scandalisé leurs frères en mangeant toutes sortes de mets. - Bonum est... (vers. 21). Saint Paul vient de dire qu'une chose indifférente en elle-même peut devenir mauvaise si elle scandalise le prochain. Il affirme à présent que c'est une œuvre excellente de renoncer spontanément à sa liberté, pour éviter de faire du mal au prochain. Comp. I Cor. vII, 1 et viii, 13. - Neque in quo... La construction est elliptique : Et de ne faire aucune autre chose par laquelle ... - Offenditur (« offendit » d'après le grec, l'Itala et divers manuscrits de la Vulgate), scandalizatur, infirmatur, Trois synonymes, pour fortifier la pensée. Le troisième verbe signifie: être tellement affaibli, qu'une chute est presque inévitable. - Tu fidem... (vers. 22). C'est toujours le chrétien fort qui est interpellé. Il est invité à garder pour lui-même (penes...), sous le regard de Dieu (coram...), sans en faire parade au dehors, et surtout devant les faibles. sa conviction relativement aux aliments, aux jours, etc. - L'état d'une âme qui voit nettement la vérité, et qui est capable de se diriger d'après elle sans hésitation, avec la liberté de la foi, est teliement précieux, que saint Paul proclame bienheureux ceux qui en jonissent : Beatus qui ... -Non judicat semetipsum. C.-à-d., qui n'éprouve pas de perpétuels scrupules au sujet de la légitimité de ses actes, mais qui les accomplit en toute sûreté de conscience (in eo quod probat). - Qui autem (vers. 23)... État bien différent et très fâcheux d'une âme qui doute, qui hésite (c'est le sens du grec διακρινόμενος; Vulg., discernit); car un tel état conduit souvent au péché, si l'on fait ce qui est condamné par la conscience, même erronée (dans le cas supposé, si manducaverit). - Damnatus est : par Dieu lui-même, comme ayant commis un véritable

mange est condamné, parce qu'il n'agit pas selon la foi. Or tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché.

verit, damnatus est, quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.

## CHAPITRE XV

- 1. Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous complaire en nous-mêmes.
- 2. Que chacun de vous plaise à son prochain en ce qui est bien, pour l'édification;
- 3. car le Christ ne s'est pas complu en lui-même, mais, ainsi qu'il est écrit : Les outrages de ceux qui t'outragent sont retombés sur moi.
- 4. Car tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance.

- 1. Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.
- 2. Unusquisque vestrum proximo suo , placeat in bonum, ad ædificationem;
- 3. etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est: Improperia improperantium tibi ceciderunt super me.
- 4. Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus.

péché. — Non ex fide (s.-ent. « manducat »). Il mange contre sa conviction intime, contre sa conscience. En effet, telle est iel la signification du mot « fel ». — Omne autem... Du fait particulier, l'apôtre passe à un principe général, qui est devenu célèbre en théologie. — An sujet de la doxologie xvi, 25-27, placée ici par divers manuscrits grecs, voyez l'Introduction, p. 15.

3º L'exemple du Christ nous apprend à pratiquer la tolérance. XV, 1-13.

CHAP. XV., - 1-6. La conduite du Sauveur envers les hommes est un modèle parfait de tolérance pour les chrétiens. - Firmiores. Ceux qui sont forts moralement, forts dans la foi, par opposition aux faibles (infirmorum). Cf. xiv, 1 et ss.; II Cor. xII, 10, etc. - Sustinere. Le grec βαστάζειν signifie : porter à la manière d'un fardeau. L'expression est bien choisie, car les scrupuleux, les hommes aux principes étroits et méticuleux, fatiguent les esprits droits et les consciences bien formées. - Non nobis placere: ne pas rechercher avant tout nos intérêts personnels, mais penser aussi à ceux des autres. Cf. I Cor. x, 33. Cette pensée va être développée. - In bonum, in... (vers. 2). L'auteur détermine ce qu'il entend par plaire au prochain; c'est procurer son bien moral et contribuer à son édification. - Il propose ensuite l'admirable exemple du Christ sous ce rapport : Etenim Christus... (vers. 3). Il n'est pas un détail de sa vie dans lequel Jésus se soit recherché lui-même. Au contraire, en luttant sans cesse contre le péché et en travaillant à sauver les hommes, il s'est attiré toutes sortes d'outrages. Saint Paul achève sa phrase au moyen

d'un texte sacré, emprunté au Ps. LXVIII, 10, et cité d'après les LXX : Improperia... Le héros du cantique adresse directement à Dieu cette parole. Il se sent, dit-il, tellement uni au Seigneur, que les blasphèmes dirigés contre celuici lui paraissent être des outrages personnels. Ce n'est pas sans raison que l'apôtre place ces mots sur les lèvres de Jésus-Christ; car, alors même que l'on admettrait avec un certain nombre de commentateurs que le Ps. LXVIII convient tout d'abord à David, il est certainement « messianique à un hant degré », et c'est pour cela que les écrivains du Nouveau Testament en appliquent des passages multiples au Sauveur. Voyez le t. IV, p. 205 et ss. - Quæcumque enim ... (vers. 4). Réflexion générale, qui a pour but de justifier en quelque sorte la citation qui précède. L'Ancien Testament tout entier a une valeur permanente pour l'instruction religieuse et morale des chrétiens. Cf. IV, 23-24; I Cor. IX, 10 et x, 11; II Tim. III, 16-17. D'après les meilleurs témoins, l'équivalent grec de scripta sunt est προεγράφη, « ante scripta sunt, » comme traduit saint Augustin. — Le substantif Scripturarum dépend tout à la fois de patientiam et de consolationem : par la patience et la consolation dont les Écritures sont la source. Il est certain que soit les leçons directes, soit les exemples de vertu dont les livres de l'Ancien Testament sont remplis ont une force remarquable pour exciter à la patience, et pour procurer de saintes consolations au milieu des épreuves de la vie. - Spem habeamus. C'est le résultat final. L'espérance, cette qualité spécifique du chrétien (cf. v, 4-5), lui

- 5. Deus autem patientiæ et solatii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum,
- 6. ut unanimes, uno ore honorificetis Deum, et Patrem Domini nostri Jesu Christi.
- Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.
- 8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum;
- 9. gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est: Propterea confitebor tibi in gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo.

5. Que le Dieu de patience et de consolation vous donne d'être unis de sentiment les uns avec les autres, selon Jésus-Christ,

6. afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous honoriez Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ.

7. C'est pourquoi accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis pour la gloire de Dieu.

8. Car je déclare que le Christ Jésus a été le serviteur des circoncis, pour montrer la véracité de Dieu, pour confirmer les promesses faites à nos pères:

9. et afin que les païens glorifient Dieu de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : C'est pour cela, Seigneur, que je vous louerai parmi les nations, et que je chanterai à la gloire de votre nom.

fait goûter par avance la réalisation du salut. - Le vers. 4 était une petite digression. Saint Paul revient maintenant à son thème, et prie Dieu (vers. 5 et 6) de mettre au cœur de tous les chrétiens de Rome des sentiments de concorde et de paix. Le titre Deus patientiæ et solatii est évidemment un écho de la ligne qui précède, et sert de transition à la prière. - Idem sapere in... Avoir tous une seule et même manière de penser et de juger... - Secundum Jesum...: d'une manière conforme à l'exemple du Sauveur. D'après d'autres commentateurs : selon sa volonté. — Ut., (vers. 6). La conséquence de cette union des esprits et des cœurs sera l'harmonie parfaite dans l'adoration, dans le culte sacré. - La locution Deum et Patrem ... se retrouve II Cor. 1, 3 et x1, 31; Eph. 1, 3, etc. Il n'y a qu'un seul article dans le grec pour les substantifs θεόν et πατέρα, d'où il suit que les mots του χυρίου... Ίησου... dépendent tout à la fois de l'un et de l'autre. Le premier titre, Dieu de Jésus-Christ, se rapporte à la nature humaine de Notre-Seigneur; le second, Père de Jésus-Christ, à sa nature divine.

7-13. Ce que Jésus a fait soit pour les Juifs, soit pour les païens. - Propter quod ... : pour obtenir ce concert unanime d'adoration. - Suscipite... C .- à - d., accueillez - vous aimablement les uns les autres. Cf. xiv, 1 et 3b. Cet ordre s'adresse à tous les chrétiens de Rome, sans distinction de forts et de faibles. - Sicut et Christus... Encore l'exemple du Christ, qui les a tous accueillis avec le même amour. - Les mots in honorem Dei marquent le but de cet aimable accueil fait par le Christ à tous les fidèles. - Dico enim... (vers. 8). L'apôtre écrit à une chrétienté composée en partie de Juiss et en partie de païens convertis, et il désire qu'entre eux tous règne une parfaite charité. Pour les aider à vivre dans une sainte union, quelle que puisse être la diversité de leurs sentiments sur des points indifférents en eux-

mêmes, il leur rappelle ce que le Sauveur a accompli pour chacun des deux groupes qu'ils formaient. - D'abord, vers. 8, ce qu'il a fait pour la conversion des Juifs : ministrum... circumcisionis (l'abstrait pour le concret). Expression remarquable. Quoique Jésus soit devenu le serviteur de tous les hommes par son incarnation, il l'a été particulièrement des circoncis, c.-à-d. des Juifs, parmi lesquels il est né et a vécu, dont il a observé les lois, et auxquels seuls il a consacré son ministère personnel. -Propter veritatem ... : pour démontrer la véracité de Dieu, et sa fidélité aux promesses qu'il avait faites aux patriarches (ad confirmandas...). Cf. IX, 4-5. Ces promesses annoncaient, en effet, que le Messie apporterait un jour le salut au monde entier, et spécialement au peuple théocratique. — En second lieu, ce que Jésus a fait pour les païens : Gentes autem ... (vers. 9). La construction de la phrase est imparfaite. Dans la Vulgate elle se rattache au verbe « dico » du vers. 8. - Super misericordia... Plutôt « propter misericordiam », d'après le texte grec. Par le seul fait de leur conversion, les païens rendent témoignage à la miséricorde du Seigneur à leur égard. - Sicut scriptum... Fidèle à sa méthode d'appuyer son enseignement sur des textes bibliques, saint Paul cite coup sur coup, vers. 9b-12, quatre passages de l'Ancien Testament, pour démontrer que les païens aussi devalent participer à la louange du Seigneur et procurer sa gloire. - Propterea confitebor ... Ce premier passage (vers. 9b) est extrait du Ps. xvii, 50, à peu près littéralement selon les LXX. David y annonce qu'après avoir triomphé de tous ses ennemis, il chantera les louanges de Jéhovah parmi les nations païennes, soumises à son sceptre. Paul voit le Christ, dont David était le type, réaliser plus merveilleusement encore ce beau texte; ce qui supposait la conversion des Gentils. - Et iterum... (vers. 10). Seconde citation, empruntée au Deut. xxxII, 43 10. Il est dit encore : Réjouissez-vous, nations, avec son peuple.

11. Et encore : Louez le Seigneur, vous, toutes les nations ; célébrez-le,

vous, tous les peuples.

12. Isaïe dit aussi : Il paraîtra, le rejeton de Jessé, celui qui s'élèvera pour régner sur les nations; les nations espéreront en lui.

- 13. Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de paix dans la foi, afin que vous abondiez dans l'espérance et dans la force de l'Esprit-Saint.
- 14. Pour moi, mes frères, je suis certain, en ce qui vous concerne, que vous êtes pleins de charité, remplis de toute science, et qu'ainsi vous pouvez vous avertir les uns les autres.
- 15. Cependant je vous ai écrit, mes frères, avec quelque hardiesse à certains égards, comme pour raviver vos souvenirs, selon la grâce que Dieu m'a donnée,

- 10. Et iterum dicit: Lætamini, gentes, cum plebe ejus.
- 11. Et iterum: Laudate, omnes gentes, Dominum; et magnificate eum, omnes populi.
- 12. Et rursus Isaias ait : Erit radix Jesse, et qui exurget regere gentes; in eum gentes sperabunt.
- 13. Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo, ut abundetis in spe et virtute Spiritus sancti.
- 14. Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.
- 15. Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos reducens, propter gratiam quæ data est mihi a Deo,

encore d'après la version d'Alexandrie. Moïse a la parole, et il invite tout le monde païen à partager la sainte allégresse et par conséquent les bénédictions d'Israël (læta mint... cum plebe...). Et iterum... (vers. 11). Troisième texte, tiré du plus petit des psaumes, le cxvie, d'après les LXX. Les païens sont directement exhortes à louer Jéhovah, dont ils sont devenus les adorateurs. - Et rursus... (vers. 12). Quatrième citation, qui provient d'Isaïe, x1, 10, d'après la traduction des LXX. Le prophète prédit la fondation du royaume messianique, qui succédera à la théocratie juive et dont les païens euxmêmes feront partie. Le rejeton de Jessé (Vulgate, radix Jesse), c'est le Christ, qui devait descendre de ce personnage, père de David. Deus autem... (vers. 13). Formule de bénédiction qui termine cette partie de l'épitre. Le nom Deus spei a été manifestement suggéré par les derniers mots du texte d'Isaïe : Les païens espéreront en lui. - Gaudio et pace. Il semblerait d'abord que ces mots désignent comme plus haut, xiv, 17, la paix entre les chrétiens et la joie qui résulte de cette paix; mais l'addition du trait in credendo montre qu'il est plutôt question ici de la paix et de la joie individuelles dont la foi est le fondement. - Ut... in spe. De nouveau l'espérance chrétienne (comp. le vers. 4b), dont saint Paul souhaite une grande surabondance à ses lecteurs, par la force toutepuissante de l'Esprit-Saint (d'après le grec, il faut lire a in virtute », au lien de et virtute).

Section II. — Communications personnelles DE L'Apôtre. XV, 14-XVI, 27.

L'epître proprement dite est maintenant achevée; l'auteur n'a plus qu'à conclure, et il

le fait par quelques explications d'ordre personnel, qui forment une sorte d'épilogue.

§ I. — Une excuse et une demande. XV, 14-33.

1º L'excuse : c'est parce qu'il est l'apôtre des Gentils que Paul a écrit aux Romains avec une si grande liberté. XV, 14-21.

14-16. Explication au sujet de l'envoi de cette lettre. - Rien de plus courtois et de plus modeste que l'entrée en matière : Certus sum... Quoiqu'il eût parlé aux chrétiens de Rome avec une si grande vigueur, spécialement dans les dernières pages, l'apôtre connaissait aussi bienque personne (et ego ipse) leurs excellentes qualités morales. Il signale entre autres leur charité (pleni... dilectione), ou plutôt, d'après la leçon la mieux garantie du grec, leur bonté (ἀγαθωσύνης), dans le sens le plus large de ce mot : la bonté morale par opposition au vice; par conséquent, la perfection. Il mentionne également leur science complète des choses de la foi (repleti... scientia). - Ita ut... Résultat naturel des qualités qui viennent d'être citées. Les fidèles de Rome n'ont pas besoin d'exhortations venues du dehors et de maîtres étrangers.. - Audacius... (vers. 15). La particule autem a la signification de néanmoins. Les mots ex parte ne retombent pas sur le seul adverbe « audacius », de manière à en adoucir la force (Je vous ai écrit un peu trop librement), mais sur la proposition « Audacius scripsi », qu'ils réduisent à sa juste portée : Cà et là dans ma lettre j'ai usé d'un peu de liberté. Voyez sons ce rapport vi, 12 et ss.; viii, 9; xi, 17 et ss.; XII, 3; XIII, 3 et ss., 13 et ss.; XIV, 1 et ss., etc. Tanquam in memoriam... Expression très délicate aussi. Paul ne prétend pas apprendre

- 16. ut sim minister Christi Jesu in gentibus, sanctificans evangelium Dei, ut flat oblatio gentium accepta, et sanctificata in Spiritu sancto.
- 17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.
- 18. Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis,
- 19. in virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti; ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim evangelium Christi.
  - 20. Sic autem prædicavi evangelium

16. pour être le ministre du Christ Jésus parmi les païens, exerçant la sacrificature de l'évangile de Dieu, afin que l'oblation des païens lui soit agréable, étant sanctifiée par l'Esprit-Saint.

17. J'ai donc sujet de me glorifier dans le Christ Jésus, auprès de Dieu.

18. Car je n'oserais parler de choses que le Christ n'aurait pas faites par moi pour *amener* les païens à l'obéissance, par la parole et par les œuvres,

19. par la puissance des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint; de sorte que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'à l'Illyrie, j'ai annoncé partout l'évangile du Christ.

20. Mais j'ai eu soin de prêcher cet

aux Romains des choses nouvelles; il a voulu seulement leur rafraîchir la mémoire sur des points déjà connus d'eux. Cela, en vertu du mandat spécial qu'il avait reçu du ciel : propter gratiam... Cf. 1, 5; x11, 3, etc. — Le vers. 16 décrit la nature de cette grâce : ut sim... L'équivalent grec de minister est λειτουργός, mot qui désigne un ministre sacré (notes de xn1, 6). L'apôtre envisage donc la prédication de l'évangile comme une fonction toute sainte, qu'il accomplit lui-même « pour les païens », comme dit le grec (et non pas in gentibus). - Sanctificans... Le verbe [ερουργούντα est aussi une expression technique, qui marque l'accomplissement d'une fonction liturgique, en particulier l'offrande d'un sacrifice. Il suit de là qu'annoncer l'évangile, c'est vraiment exécuter un ¶ opus sacrificale ». — Ut flat... Le but de cette sacrificature mystique de Paul, c'est de transformer les païens en une victime toute sainte et agréable à Dieu. - Sanctificata in Spiritu ... : par opposition à la pureté simplement extérieure des victimes de l'ancienne Alliance.

17-21. Pour achever de se justifier. Paul jette un coup d'œil rétrospectif sur son ministère. -Habeo... gloriam. Le substantif καύχησιν signifle plutôt : « gloriationem, » lieu de me glorifier. Cf. III, 27; I Cor. xv, 31; II Cor. x, 13, 17. — Les mots in Christo... attenuent ce qui pouvait paraître trop humain dans cette glorification personnelle. - Ad Deum. D'après le grec : en ce qui concerne les choses de Dieu. - Non enim audeo... (vers. 18). L'apôtre, qui s'accusait plus haut (cf. vers. 15) d'avoir été trop audacieux, devient à présent timide, parce qu'il doit parler du succès de son ministère. Succès extraordinaire, soit pour ce qui regarde la nature même du travail, vers. 18-19a, soit sous le rapport des résultats obtenus, vers. 19b. - Eorum quæ per me... Christus. Formule d'une grande modestie. Paul s'est montré très actif sans doute; mais il n'a été que l'instrument du Christ, auquel est dû tout le succès. - But

de sa grande activité : in obedientiam... C.-à-d. pour que les païens obéissent à la foi acceptent l'évangile. Cf. 1, 5. - Verbo et opere. C'étaient les moyens ordinaires employés par les prédicateurs chrétiens. - Divin concours apporté par Notre-Seigneur Jésus-Christ : in virtute signorum et... Sur la combinaison des substantifs σημεία et τέρατα, voyez Jonn. IV, 48; Act. 11, 22, etc. La seconde partie du livre des Actes raconte un certain nombre de miracles opérés par saint Paul. - In virtute Spiritus... : la puissance dont l'apôtre était rempli par l'Esprit-Saint. - Ita ut... Saint Paul décrit maintenant en gros le vaste champ de son apostolat, qui s'étendait de Jérusalem, comme limite extrême à l'est, jusqu'en Illyrie, comme limite extrême à l'ouest. La locution per circuitum (dans le grec : καὶ κύκλω, « et in circuitu ») est interprétée de deux manières. Tantôt on la rattache à Jérusalem, comme si l'auteur voulait dire qu'il avait évangélisé soit la capitale juive, soit les provinces d'alentour (la Judée, la Phénicie, la Syrie; cf. Act. xxvi, 20, etc.). Tantôt, à la suite de saint Jean Chrysostome et des autres anciens interprètes grecs. on la rattache au verbe « repleverim »; elle exprime alors ce fait que Paul ne s'était pas contenté de parcourir en ligne droite les régions situées entre Jérusalem et l'Illyrie, mais qu'il avait décrit « comme une vaste ellipse » dans la direction indiquée, prêchant à travers toute l'Asie Mineure, la Thrace, la Grèce, etc. Ce second sentiment a nos préférences. - Illyricum. Province située au nord-ouest de la Macédoine, le long de l'Adriatique (Atl. géogr., pl. xvII). Le texte ne dit pas d'une manière formelle si saint Paul alla seulement jusqu'aux limites de l'Illyrie, ou s'il pénétra dans l'intérieur du pays. Nous ne savons rien de certain à ce sujet. - Repleverim evangelium... Formule très expressive. Selon les uns : annoncer complètement l'évangile. Mieux peut-être ici, selon d'autres : porter l'évangile en tous lieux.

évangile dans les lieux où le Christ n'avait pas encore été nommé, afin de ne point bâtir sur le fondement d'autrui; mais, comme il est écrit :

21. Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront; et ceux qui n'avaient pas entendu parler de lui comprendront.

22. C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous, et je ne l'ai pas pu jusqu'à présent.

23. Mais maintenant n'ayant plus rien à faire dans ces contrées, et éprouvant depuis plusieurs années le désir d'aller

vers vous.

24. lorsque je partirai pour l'Espagne, j'espère vous voir en passant, et y être conduit par vous, après avoir d'abord un peu joui de vous.

25. Mais maintenant je vais à Jéru-

salem pour servir les saints.

hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed sicut scriptum est :

21. Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt; et qui non audierunt, intelligent.

22. Propter quod et impediebar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum

usque adhuc.

23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis.

24. cum in Hispaniam proficisci coepero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis pri-

mum ex parte fruitus fuero.

 Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.

- Sic autem... Les vers. 20 et 21 contiennent une restriction délicate, et indiquent en même temps une règle de conduite que saint Paul s'était imposée pour l'exercice de son apostolat. Dans le cercle géographique qu'il vient de déterminer, il v avait des régions où il n'avait pas prêché ; c'étaient celles qui avaient été déjà évangélisées par d'autres missionnaires du Christ. - Sic... prædicavi... Dans le grec : Je mets mon honneur à évangéliser... - Ubi nominatus... C.-à-d., où le nom du Christ est prononcé avec des sentiments de foi et d'adoration (cf. II Tim. 11, 19); par conséquent, là où le christianisme a été déjà établi. — Ne super alienum... Comp. I Cor. 111, 10, où saint Paul représente aussi son œuvre d'apôtre sous la figure d'un fondement à poser. Il ne voulait pas s'ingérer sans raison dans la sphère d'autorité des autres prédicateurs de l'évangile. Voyez II Cor. x, où il développera ce sage et généreux principe. - Sed sicut... De nouveau (comp. le vers. 3) il achève sa phrase et sa pensée par un texte sacré, qu'il emprunte cette fois à Isaïe, LII, 15, d'après les LXX. Dans ce passage, il est dit que les rois païens viendront offrir leurs hommages au serviteur de Jéhovah, au Messie (de eo), qu'ils avaient ignoré jusqu'alors.

2º La demande. Sur le point d'entreprendre de grands voyages apostoliques, saint Paul se recommande aux prières des chrétiens de Rome. XV, 22-33.

22-29. Les plans ultérieurs de Paul. - Propter quod : à cause de ses travaux considérables, qu'ont brièvement décrits les vers. 18 et 19. C'est à tort qu'on rattache parfois ces mots aux vers. 20 et 21, comme si l'apôtre voulait dire : Parce que je craignais de bâtir sur les fondements d'autrui en venant chez vous. Cet enchaînement est condamné par le vers. 23. -Plurimum a le sens de « plerumque », la plupart du temps. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, τὰ πολλά (au lieu de πολλάκις, sou-

vent). - Venire ad vos. Dès le début de la lettre, 1, 13 et ss., saint Paul a parle de son désir de visiter la chrétienté de Rome; il annonce maintenant qu'il espère le réaliser bientôt. La proposition et prohibitus sum... manque dans le grec, dans les autres versions et même en de nombreux manuscrits de la Vuigate. — Nunc... ulterius locum... (vers. 23). L'apôtre jugeait sa tâche suffisamment accomplie dans les régions situées entre Jérusalem et l'Illyrie. Comp. le vers. 19b. — Cupiditatem. Le mot grec ἐπιποθίαν ne se trouve nulle part ailleurs; il désigne un désir ardent. -- Cum in Hispaniam ... (vers. 24). Paul tournait donc maintenant ses regards jusque vers l'extrême Occident, où le nom de Jésus-Christ n'avait pas été porté. Sur la réalisation probable de ce projet de voyage en Espagne, voyez l'Introd., p. 6. Le témoignage le plus frappant est celui du pape saint Clément, contemporain de saint Paul, qui, dans sa première épître aux Corinthiens, v, atteste comme un fait connu de tous, qu' ⊄ avant de quitter ce monde... Paul alla à l'extrémité de l'Occident », Voyez aussi le Canon de Muratori ( Man. bibl., t. I, n. 41), qui signale « profectionem Pauli ab Urbe ad Spaniam proficiscentis ». --Præteriens. L'apôtre ne voulait donc voir les Romains qu'en passant, sans doute à cause du principe énoncé au vers. 20. Il ne se doutait guère qu'il y demeurerait plus tard deux années entières, à titre de prisonnier. Cf. Act. xxviii. 30. - A vobis deducar. Cette expression indique que saint Paul nourrissait l'espoir d'être accompagné jusqu'en Espagne par quelques chrétiens de Rome. Mais, avant de partir, il se proposait de jouir, autant qu'il le pourrait, de ses chers Romains : si vobis... fruitus fuero. A la lettre dans le texte original : Lorsque j'aurai été rempli (c.-à-d., rassasié) de vous. Mais Paul ajoute : ex parte, sachant bien que sa joie sera incomplète sous ce rapport. Tout cela est encore d'une exquise délicatesse. - Nunc igitur... (vers.

- 26. Car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon de faire une collecte pour les pauvres d'entre les saints qui sont à Jérusalem.
- 27. Cela leur a plu, et, en effet, elles leur sont redevables. Car si les païens ont participé à leurs biens spirituels, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.
- 28. Lors donc que j'aurai achevé cette affaire, et que je leur aurai remis ce fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne, en passant par chez vous.

29. Or je sais qu'en venant à vous, je viendrai avec une abondante béné-

diction de l'évangile du Christ.

- 30. Je vous conjure donc, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ, et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi,
- 31. afin que je sois délivré des incrédules qui sont en Judée, et que l'offrande que je suis honoré de porter à Jérusalem soit bien reçue des saints.

- 26. Probaverunt enim Macedonia et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum qui sunt in Jerusalem.
- 27. Placuit enim eis, et debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.
- 28. Hoc igitur cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam.
- 29. Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis evangelii Christi veniam.
- 30. Obsecro ergo vos, fratres, per Dominum nostrum Jesum Christum, et per caritatem sancti Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum,
- 31. ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis;

25). Avant de se mettre en route pour Rome et pour l'Espagne, il lui reste a remplir un ministère de charité, qui le conduira pour quelque temps dans une direction tout opposée, in Jerusalem. - L'expression ministrare sanctis est expliquée à la ligne suivante. Collationem (vers. 26). Dans le grec : une communication; c.- à-d., une contribution. Comp. I Cor. xvi, 1 et ss.; II Cor. viii, 1 et ss., où il est également question de cette collecte. - Pauperes sanctorum. C .- a - d., les pauvres qui faisaient partie de la communauté chrétienne de Jérusalem. — Placuit... eis (vers. 27). Dans le grec : ηὐδόχησαν, ils ont trouvé bon. Au vers. 26, ce même verbe a été traduit par « probaverunt ». Cette répétition met en relief la générosité des chrétiens de la Macédoine et de l'Achaïe. - D'autre part, l'apôtre dit qu'en réalité ce n'était là que le payement d'une dette : debitores sunt... Après Dieu, c'est à l'Églisemère de Jérusalem que les chrétientés établies parmi les païens devaient leur fondation, puisque de là étaient venus leurs prédicateurs. Il était juste qu'elles fissent à leur tour quelque chose pour la métropole. Encore ne pouvaient-elles acquitter qu'imparfaitement leurs dettes : ce qu'elles avaient reçu consistait en biens spirituels d'une valeur inappréciable (spiritualium, τοίς πνευματικοίς); ce qu'elles donnaient en échange n'était que matériel (in carnalibus, έν τοῖς σαρχιχοῖς). Sur ces termes tout pauliniens, voyez vII, 14; I Cor. II, 13 et III, 2, etc. Hoc igitur... (vers. 28). Ce ministère de charité une fois accompli, Paul sera libre d'exécuter son projet. - Fructum hunc : ladite collecte, présentée métaphoriquement comme un des résul-

tats produits chez les Gentils par la foi chrétienne. — Scio autem... (vers. 29). La pensée de l'apôtre est tout à fait rassurée, lorsqu'il la dirige sur l'Église de Rome. Il a la confiance intime que sa visite sera pour elle l'occasion de bénédictions spéciales très nombreusos. Cf. 1, 11-12. Le mot evangelit est omis par la plupart des manuscrits grecs et des versions.

30-33. La demande de prières. — Obsecro ergo... La mention de son prochain départ pour Jérusalem rappelle à l'apôtre les périls et les souffrances dont ce voyage ne pouvait manquer d'être l'occasion pour lui; aussi se recommandet-il instamment à la pieuse intercession des Romains. - Per Dominum... et per... Ces formules rendent l'appel encore plus pressant. Jésus-Christ était le lien commun de Paul et des chrétiens; l'Esprit divin avait formé entre eux le nœud d'une sainte charité. Cf. Gal. v, 22. - Ut adjuvetis ... Le grec est beaucoup plus expressif : συναγωνίσασθαι, lutter avec. L'apôtre conjure donc les Romains de prendre part, en priant pour lui, à la lutte qu'il aura bientôt à soutenir contre ses ennemis et ceux de l'évangile. - Ut liberer... (vers. 31). C'est la première grace qu'il désirait obtenir. Il avait tout à redouter des Juifs de Jérusalem demeurés incrédules (ab infidelibus qui...). Cf. Act. xx, 3, 22; xxi, 11, etc. - Seconde grâce : et obsequii... oblatio... Simplement dans le grec, d'après la meilleure leçon : mon ministère. Suivant la variante qu'a suivie la Vulgate : l'offrande que je porte. — Accepta sit. On voit, par ce trait, que saint Paul n'était pas même sûr d'être bien accueilli à Jérusalem par les Juis convertis au christianisme. Un grand nombre d'entre eux étaient imbus de pré-

- 32. ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, refrigerer vobiscum.
- 33. Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.
- 32. en sorte que j'arrive chez vous avec joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je me repose avec vous.
- 33. Que le Dieu de paix soit avec vous tous! Amen.

## CHAPITRE XVI

- 1. Commendo autem vobis Phœben, sororem nostram, quæ est in ministerio ecclesiæ quæ est in Cenchris,
- 2. ut eam suscipiatis in Domino digne sanctis, et assistatis ei in quocumque negotio vestri indiguerit; etenim ipsaquoque astitit multis, et mihi ipsi.
- 3. Salutate Priscam et Aquilam, adjutores meos in Christo Jesu
- 1. Je vous recommande Phœbé, notre sœur, diaconesse de l'église de Cenchrées,
- 2. afin que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous; car elle en a elle-même assisté beaucoup, et moi en particulier.
- 3. Saluez Prisca et Aquila, mes collaborateurs en Jésus-Christ,

jugés contre lui. Cf. Act. xxi, 20 et 21. — Troisième grâce à implorer : ut ventam... (vers. 32). Les mots per voluntatem Det marquent tout ensemble l'esprit de foi de saint Paul et son entier abandon entre les mains de Dieu. — Refrigerer... Le verbe συναναπαύσωμαι exprime plutôt l'idée de repos. — Deus autem... (vers. 33). L'apôtre fait lui-même une fervente prière pour les Romains. C'est visiblement la pensée de ses prochains combats (comp. le vers. 31°) qui a donné à sa demande ce tour particulier.

§ II. — Recommandations et salutations diverses. XVI, 1-27.

1º Paul recommande aux Romains la diaconesse Phœbé. XVI, 1-2.

CHAP. XVI. — 1-2. Phoebé. — Son nom grec, latinisé par la Vulgate, était Φοίθη. On ne la connaît que par ce passage. On suppose com-



Cenchrées sur une monnaie antique.

munément qu'elle avait porté elle-même cette lettre à Rome, comme le pensaient déjà les anciens commentateurs grecs. — Sororem: une sœur dans le Christ, une chrétienne. — Quæ est in ministerio. Dans le grec: qui est diaconesse

(διάχονον). Il s'agit certainement ici d'un titre officiel et d'une fonction ecclésiastique; mais on ne sait qu'imparfaitement en quoi consistait le rôle des diaconesses dans l'Église primitive. Il est probable qu'elles étaient chargées du soin des pauvres et des malades, peut-être aussi de catechiser les femmes. Comp. I Tim. III, 11 et v, 9-11, où il est sans doute question d'elles, bien qu'elles ne soient pas mentionnées sous le nom de diaconesses. — Cenchris. La petite ville de Kevypaî ou Cenchrées était le port oriental de Corinthe, sur la mer Égée. - Objet spécial de la recommandation : ut eam suscipiatis... (vers. 2). Cet accueil favorable devra être fait in Domino, digne sanctis: c.-à-d., d'une manière toute chrétienne, avec le sentiment d'une foi vive. Ce n'est donc pas une simple hospitalité matérielle que saint Paul demande pour Phœbé, mais des témoignages d'affection chré-

tienne et la participation à tous les biensspirituels de l'Église de Rome. — Etentm ipsa... Éloge qui appuie chaudement la recommandation. Phœbé s'était donc fait remarquer par son grand esprit de charité et de bienfaisance. — Le trait final, et mihi..., n'était pas celui qui devait le moins toucher les lecteurs.

2º Salutations adressées par l'apôtre à divers membres de la chrétienté de Rome. XVI, 3-16.

3-16. Intéressante liste de vingt-quatre noms, dont beaucoup demeurent malheureusement inconnus pour nous. — Le mot salutate est répété quinze fois. Il s'adresse

à toute la communauté romaine, chargée de transmettre les messages de Paul à ceux qu'il nomme tour à tour. — Priscam et Aquilam. Sur ces saints époux, voyez Act. xviii, 2, 18 et 26. L'apôtre signale deux autres fois dans ses épitres 4. (qui pro anima mea suas cervices supposuerunt, quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ ecclesiæ gentium),

5. et domesticam ecclesiam eorum. Salutate Epænetum, dilectum mihi, qui

est primitivus Asiæ in Christo.

6. Salutate Mariam, quæ multum labo-

ravit in vobis.

- 7. Salutate Andronicum et Juniam, cognatos et concaptivos meos, qui sunt nobiles in apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.
- 8. Salutate Ampliatum, dilectissimum mihi in Domino.
- 9. Salutate Urbanum, adjutorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyn, dilectum meum.
- 10. Salutate Apellen, probum in Christo.
  - 11. Salutate eos qui sunt ex Aristo-

- 4. qui, pour me sauver la vie, ont exposé leur tête, et à qui je ne suis pas seul à rendre grâces, mais aussi toutes les Églises des païens.
- 5. Saluez aussi l'Église qui est dans leur maison. Saluez Epénète, qui m'est cher et qui a été les prémices de l'Asie dans le Christ.
- 6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous.
- 7. Saluez Andronicus et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui sont illustres parmi les apôtres, et qui même ont été au Christ avant moi.
- 8. Saluez Ampliatus, qui m'est très cher dans le Seigneur.
- 9. Saluez Urbain, notre collaborateur dans le Christ Jésus, et Stachys, qui m'est cher.
- 10. Saluez Apellès, qui est fidèle dans le Christ.
  - 11. Saluez ceux de la maison d'Aris-

ces amis de vieille date. D'Éphèse ils étaient revenus à Rome, leur ancien séjour. - Adjutores meos. Plutôt : mes coopérateurs (συνεργούς). Paul avait d'abord partagé leur travail tout matériel de fabricants d'étoffe pour les tentes (Act. xvIII, 3); puis ils l'avaient eux-mêmes aidé dans son ministère évangélique (in Christo...). - Qui pro anima... (vers. 4). On ignore à quel incident spécial l'apôtre fait allusion ; du moins, il est clair qu'Aquila et sa femme avaient exposé leur vie pour sauver celle de leur ami. L'expression cervices supposuerunt est métaphorique. A la lettre, présenter son cou au bourreau; par conséquent, se mettre en péril de mort. -- Cunctæ ecclesiæ... Fixés successivement à Corinthe. à Éphèse et à Rome, Prisca et Aquila avaient eu l'occasion de rendre service à de nombreuses Églises. - Domesticam ecclesiam ... (vers. 5). Pendant longtemps, les chrétiens n'eurent pas d'édifices spécialement construits pour leur culte, qu'ils célébraient dans des maisons particulières. Cf. Act. xII, 12; I Cor. xvI, 19; Col. IV, 15; Philem. 2. A Rome, plusieurs des Églises des plus anciennes ont été bâties sur l'emplacement de maisons qui contenaient des chapelles domestiques. - Epænetum. Celui qui portait ce nom grec reçoit en outre le titre de primitivus (ἀπαρχή) Asiæ...; c.-à-d., les premices, ou l'un des premiers païens convertis dans l'Asie proconsulaire. Quelques manuscrits grecs ont à tort : de l'Achaïe. — Mariam. Probablement une Juive d'origine. Elle reçoit aussi un court éloge : quæ multum... Au lieu de ἐν ὑμῖν, in vobis, il faut lire : εἰς ὑμᾶς, « propter vos, » dans votre interêt. - Andronicum et Juniam (vers. 7). Un nom grec et un nom latin. Ce dernier peut désigner aussi bien un homme, Junias (Origène, etc.), qu'une femme, Junia (saint Jean

Chrys.). Dans la seconde hypothèse, Junia est été la femme ou la sœur d'Andronicus. -Cognatos a vraisemblablement la signification de compatriote, comme plus haut, IX, 3, et plus bas, vers. 11 et 21. Il est difficile, en effet, que saint Paul ait eu des membres de sa famille à Rome et en Macédoine (cf. Act. xvii, 5 et ss.; xx, 4). - Il n'est pas nécessaire d'interpréter littéralement le mot concaptivos, comme si ceux auxquels il s'applique avaient partagé la prison de saint Paul; il peut signifier simplement que ces deux chrétiens avaient été emprisonnés eux aussi pour le Christ. - L'expression qui suit, nobiles (ἐπίσημοι, illustres) in apostolis, peut recevoir aussi deux interprétations : distingués en tant qu'apôtres, c.-à-d., en tant que prédicateurs de l'évangile, ou, blen connus des apôtres. Nous préférons le premier sentiment, qui est celui des plus anciens commentateurs. - Qui et ante... Ils s'étaient donc convertis avant saint Paul. - Ampliatum, dilectissimum... (vers. 8). Il fallait posséder de grands mérites surnaturels pour être l'ami personnel de Paul. — Urbanum... et Stachyn (vers. 9). Deux autres inconnus, dont le premier portait un nom latin, le second un nom grec. - Adjutorem nostrum. Plusieurs fois, dans cette liste, l'apôtre écrit : Mes coopérateurs, mon coopérateur. Comp. les vers. 3 et 21. Cette nouvelle formule donne à croire qu'Urbain n'avait pas travaillé directement avec saint Paul. - Probum (τὸν δόκιμον)...; qui a fait ses preuves comme chrétien. - Qui... ex Aristoboli... (vers. 11). C.-à-d., les serviteurs de la maison d'Aristobule. Ce détail serait particulièrement intéressant, s'il était vrai, comme on l'a souvent conjecturé de nos jours, que cet Aristobule fût identique au petit-fils d'Hérode le Grand

mentionné par Josèphe (Ant., xx, 1, 2 et Bell.

tobule. Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse

qui sont au Seigneur.

12. Saluez Triphéna et Tryphosa, qui travaillent pour le Seigneur. Saluez la très chère Perside, qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur.

13. Saluez Rufus, l'élu du Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne.

- 14. Saluez Asyncritus, Phlégon, Hermas, Patrobe, Hermès, et les frères qui sont avec eux.
- 15. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.
- 16. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les églises du Christ vous saluent.
- 17. Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions

boli domo. Salutate Herodionem, cognatum meum. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.

12. Salutate Tryphænam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem carissimam, quæ multum laboravit in Domino.

13. Salutate Rufum, electum in Domino; et matrem ejus, et meam.

14. Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, et qui cum eis sunt fratres.

15. Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes qui cum eis sunt sanctos.

Salutate invicem in osculo sancto.
 Salutant vos omnes ecclesiæ Christi.

17. Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula,

jud., 11, 11, 6). Mais il est probable qu'il était mort à cette époque. Il vécut et mourut à Rome, et fut ami de l'empereur Claude. - Herodionem. Encore un Juif converti (cognatum...). Il est possible, d'après son nom, qu'il ait été un serviteur de la famille d'Hérode. - Qui... ex Narcissi... Ce Narcisse peut ne pas différer du fameux et tout-puissant affranchi de Claude (voyez Tacite, Ann., xI, 29 et ss.). Il avait été mis à mort par ordre d'Agrippine, mère de Néron, et ses esclaves étaient devenus ceux de l'empereur. Si plusieurs d'entre eux étaient chrétiens, la religion de Jésus avait franchi avec eux les portes du palais impérial. - Tryphænam et Tryphosam (vers. 12). Deux sœurs, pense-t-on; car très souvent alors on donnait, dans une même famille, des noms à peu près semblables aux enfants. Elles s'étaient consacrées généreusement l'une et l'autre au service du Christ : quæ laborant ... - Persidem. Il est dit d'elle au temps passé, comme de Marie (cf. vers. 6); multum laboravit...; ce qui a fait supposer qu'elles étaient toutes deux avancées en âge. - Rufum (vers. 13). Saint Marc, xv, 21, parlant de Simon le Cyrénéen, raconte qu'il avait deux fils, Alexandre et Rufus. Les interprètes identifient ordinairement ce dernier avec le chrétien nommé ici même par saint Paul. La famille de Simon aurait donc émigré à Rome. Le second évangile avant été composé dans cette ville, et tout d'abord pour l'Église qui s'y était fondée, il n'est pas surprenant que ce détail y ait été inséré, car il avait un intérêt particulier pour les Romains. -L'épithète electum in... n'est pas simplement synonyme de chrétien, comme on l'a parfois affirmé; elle marque une distinction particulière sous le rapport de la piété, ou des fonctions. Cf. I Petr. II, 6; II Joan. 1. - Matrem ejus et meam. Expression très délicate. La mère de Rufus avait eu l'occasion de témoigner un dévouement tout maternel à l'apôtre, et celui-ci avait en retour pour elle l'affection d'un fils.

Hermam (vers. 14). L'opinion d'Origène, d'après laquelle ce chrétien serait l'auteur du célèbre ouvrage intitulé « Le Pasteur », quoique très goûtée dans l'antiquité, n'est plus guère soutenable, car il est moralement certain que ce livre n'a été composé qu'au milieu du second siècle. - Et qui cum... Nous retrouverons cette formule au verset suivant. Elle paraît indiquer que les chrétiens auxquels elle se rapporte formaient, avec ceux qui sont cités nommément, une petite communauté à part. - Philologum et Juliam (vers. 15). Le mari et la femme peut-être, ou le frère et la sœur. - Salutate invicem (vers. 16). Ayant achevé l'énumération de ceux auxquels il désirait envoyer un souvenir particulier, l'apôtre veut donner à tous les membres de l'Église romaine une marque d'affection, et il les prie de se saluer mutuellement en son nom. Cf. I Cor. xvi, 20; II Cor. xiii, 12; I Thess. v, 26, etc. - In osculo... Chez les Juifs, le baiser faisait partie de la salutation (cf. Matth. xxvi, 48; Luc. vii, 45 et xxii, 48, etc.). Cette coutume passa chez les premiers chrétiens; elle devint même un rite sacré, qui subsiste encore aux messes solennelles. Voyez saint Justin, Apol., 1, 65; les Constit. apost., II, 57; Tertullien, de Orat., 18, etc. - Salutant vos... Saint Paul offre maintenant aux Romains les compliments de toutes les Églises qu'il avait visitées naguère. Il avait sans doute parlé à celles-ci de son projet d'écrire à Rome, et elles avaient tenu à adresser un salut fraternel à leur illustre sœur.

3° Avertissement contre les faux docteurs. XVI, 17-20.

Il dut se présenter d'une manière très abrupte à la pensée de Paul, qui ne craignit pas de s'interrompre, pour insérer cette recommandation pressante.

17-20. L'exhortation est d'abord toute générale au vers. 17: Rogo... Dans le grec : Je vous exhorte. Voyez xv, 30, etc. -- Discen-

præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis.

- 18. Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri; et per dulces sermones, et benedictiones, seducunt corda innocentium.
- 19. Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis; sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.
- 20. Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.
- 21. Salutat vos Timotheus, adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.

22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi

epistolam, in Domino.

23. Salutat vos Caius, hospes meus,

et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et à vous éloigner d'eux.

18. Car ces hommes-la ne servent point le Christ notre Seigneur, mais leur ventre; et par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples.

19. En effet, votre obéissance s'est fait connaître en tout lieu. Je me réjouis donc à votre sujet; mais je désire que vous soyez sages pour le bien, et simples en ce qui concerne le mal.

20. Que le Dieu de paix écrase bientôt Satan sous vos pieds! Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec

vous

21. Timothée, mon collaborateur, vous salue; comme aussi Lucius, Jason et Sosipater, mes parents.

22. Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre.

23. Caïus, mon hôte, et toute l'Église

siones et... L'emploi de l'article dans le texte original suppose des faits connus de tous. Ceux qui semaient partout sur leurs pas la division et la ruine morale sont faciles à reconnaître, quoique Paul ne les nomme pas : c'étaient les judaïsants, alors si actifs en maint endroit. Il ne semble pas qu'ils se fussent montrés à Rome: mais il était bon de prémunir les Romains contre leurs agissements pervers. - Declinate ... C'était le meilleur moyen de s'en garantir, car ils étaient insinuants et perfides. - Hujuscemodi... (vers. 18). Le pronom est plein de mépris. Saint Paul décrit brièvement, mais énergiquement, la conduite de ces hérétiques. - Christo... non serviunt. Et pourtant, des prédicateurs de l'Évangile n'auraient pas dû penser à autre chose qu'aux intérêts de Jésus Christ. - Sed suo ventri. Antithèse d'une force extraordinaire. « Le ministère évangélique était pour ces gens un moyen de gain, et le gain un moyen de satisfaire leurs passions grossières. > Cf. II Cor. xi, 20-21; Phil. III, 2, 19, etc. - Per dulces ... seducunt ... Le triste résultat et la manière dont il ětait obtenu. Cf. II Cor. xt, 3, etc. - Benedictiones. C.-a.d., des éloges, des flatteries. -Innocentium (ακάκων): des hommes sans malice, qui ne soupçonnent pas le mal et se laissent plus facilement séduire. - Vestra enim ... (verset 19). Raison pour laquelle l'apôtre donne cet avertissement aux chrétiens de Rome. Ils ont partout la réputation très légitime d'être obéissants et fidèles, et il serait fâcheux qu'ils vinssent à changer. - Sed volo... Remarquez encore la délicatesse avec laquelle l'avis est donné. - Sapientes ... simplices ... Dans le grec : Sages à l'égard du bien, simples à l'égard du mal. Comp. Matth. xt, 16, où Jésus recommande aussi à ses disciples de se conduire tout en-

semble avec prudence et simplicité. Ce que Paul demande aux Romains, c'est de se mettre en garde contre la fausse sagesse et de demeurer saints en face du mal; en un mot, de conserver leur foi intacte. — Leus autem... (vers. 20). Prière servant de transition, comme celles de xv, 5-6 et 33. Elle témoigne, par la vigueur de ses termes, de l'émotion que le souvenir des judaisants excitait dans l'âme de Paul. — Satamam: le prince des démons, dont ces hommes néfastes étaient les suppôts et comme la personnification. Cf. II Cor. x1, 14. — Gratia Domini... Souhait plein de plété, pour conclure cet avertissement. Quelques manuscrits grecs l'ont supprimé à tort.

4º Autres salutations. XVI, 21-23.

21-23. Elles sont adressées au nom de quelques-uns des amis ou collaborateurs de l'apôtre. Le premier, Timothée, nous est bien connu par les livres des Actes et les autres épitres pauliniennes. D'après quelques auteurs, Lucius serait identique à Lucius de Cyrène, dont il est parlé Act. xIII, 1. Jason est probablement celui qui donna une hospitalité courageuse à saint Paul durant son séjour à Thessalonique. Cf. Act. xvII, 5 et ss. Sosipater ne diffère peut-être pas de Sopater de Bérée. Cf. Act. xx, 4. - Saluto vos (vers. 22). On sait par divers passages (cf. I Cor. XVI, 20; Gal. VI, 11, etc.) que saint Paul dictait habituellement ses lettres. Tertius, qui lui servait de secrétaire dans cette occasion (qui scripsi...), salue à son tour discrètement l'Église de Rome. Les mots in Domino retombent sur le verbe « saluto » : Je vous salue comme chrétien. — Caius (Gaïus d'après le grec). Le Nouveau Testament cite trois personnages de ce nom qui furent en relations avec saint Paul : un Corinthien baptisé par l'apôtre (Act. xix, 29 et I Cor. I, 14); un habivous saluent. Éraste, trésorier de la ville, vous salue, ainsi que notre frère Quartus.

24. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

25. A celui qui est puissant pour vous affermir dans mon évangile et dans la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère caché durant de longs siècles

26. (mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, pour qu'on obéisse à la foi), et connu de toutes les nations, et universa ecclesia. Salutat vos Erastus, arcarius civitatis, et Quartus, frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Ei autem qui potens est vos confirmare juxta evangelium meum, et prædicationem Jesu Christi, secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti

26. (quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum, secundum præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei), in cunctis gentibus cogniti;

tant de Derbé, qui l'accompagna à Jérusalem (Act. xx, 4); un Macédonien qui se trouvait à Éphèse en même temps que lui (Act. xix, 29). Il est très vraisemblable qu'il est question ici du premier, puisque cette lettre fut écrite à Corinthe. Saint Paul logeait alors chez lui: hospes meus. - Et universa ecclesia. Au génitif dans le grec : Et (l'hôte) de toute l'Église. Ce qui peut signifier que les chrétiens de Corinthe tenaient chez lui leurs réunions religieuses, ou mieux, selon divers commentateurs, qu'il offrait généreusement l'hospitalité à tous les chrétiens étrangers qui séjournaient dans la ville. - Erastus. On ne pense pas qu'il soit identique au personnage (ou aux personnages) du même nom que mentionnent les Actes, XIX, 22 et I Tim. IV, 20. - Arcarius civitatis. Fonction importante, qui consistait à administrer les finances de la grande et riche cité. -Quartus est un nom latin, comme celui de Tertius (cf. vers. 22).

5º Doxologie finale. XVI, 24-27.

24-27. Cette conclusion de l'épître est très solennelle, comme le prologue; un peu obscure cà et là, surtout dans notre traduction latine. Nous y trouvons groupées, d'une manière incidente, les pensées principales de l'épître. -Gratia Domini... Souhait tout semblable à celui du vers. 20b; mais il n'est probablement pas authentique, car les plus anciens manuscrits l'omettent, ainsi que l'Itala, le copte, etc. — Ei autem... (vers. 25). Saint Paul emploie parfois dans ses lettres des formules de louange analogues à celle-ci. Cf. xr, 36; Gal. 1, 5; Eph. III, 21; Phil. IV, 20; I Tim. I, 17; Hebr. XIII, 20-21. - Potens ... confirmare. Cf. xiv, 4; Eph. III, 20. L'apôtre a dit, i, 11, qu'il espérait, durant sa visite aux Romains, réussir à les fortifier dans la foi; mais il sait que Dieu seul est capable d'opérer ce résultat. C'est une prière tacite qu'il lui adresse ici. — Juxta evangelium... Ces mots dépendent probablement encore du verbe « confirmare »: vous fortifier dans les vérités contenues dans mon évangile. L'évangile de Paul (sur cette expression, voyez II, 16 et le commentaire) ne différait pas de celui que prêchaient les autres apôtres : mais il l'expliquait et le complétait sur certains points. Ses traits caractéristiques étaient « la gratuité parfaite et, comme conséquence, l'universalité absolue du salut », ainsi qu'il ressort de toute cette épitre. - Et prædicationem ... Le génitif Jesu Christi équivant sans doute à « de Jesu Christo », et marque le thème général de la prédication évangélique. - Secundum revelationem... Règle d'après laquelle Paul annonçait la doctrine chrétienne. Il se conformait toujours à la révélation qu'il avait reçue du plan divin en ce qui concerne le salut de l'humanité. Cf. I Cor. 11, 6-7, 10; Eph. 111, 5-6; Tit. 1, 2-3, etc. Dans ses desseins éternels, Dieu a décidé de sauver l'humanité de telle ou telle manière. Pendánt longtemps (temporibus æternis: d'abord jusqu'à la création du monde, puis jusqu'à ce que le grand secret fût manifesté) son projet est demeuré caché, n'étant connu que de lui seul (mysterii... taciti). Enfin un jour est venu où il l'a révélé au monde, tout d'abord aux Juifs par l'intermédiaire de ses prophètes, et ensuite au reste de l'humanité. — L'adverbe nunc, très accentué, contraste avec les longs siècles du silence divin. Aucune parenthèse n'est nécessaire dans le grec; il en faut une dans la Vulgate, parce qu'elle n'a pas rigoureusement suivi la construction du texte original. — Patefactum est. Cette manifestation complète a eu lieu par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la prédication de l'évangile dans le monde entier. - Per Scripturas... Comp. 1, 1-2; III, 21, etc., où saint Paul a démontré que l'Ancien Testament a rendu témoignage au Messie et à son règne. Dans le grec, ces mots et les suivants dépendent du participe cogniti (γνωρισθέντος, divulgué, notifié). — Secundum præceptum... Cette notification a été faite en vertu d'un ordre spécial du Seigneur, au temps voulu par lui. L'allusion ne porte plus sur les prophètes, mais sur les apôtres, qui recurent d'en haut l'ordre formel d'aller prêcher partout la bonne nouvelle. Cf. 1, 1-5; x, 15 et ss.; Matth. xxviii, 18, etc. — But de la notification du mystere : ad obeditionem fidei. Sur cette expression, voyez I, 5, et les notes. — In cunctis... Toute l'épitre a retenti de cette pensée : le salut par la foi est destiné à tous les peuples sans exception. - Soli sapienti ... (vers. 27). La plus grande partie de la doxologie a célébre la puis27. soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

27. à Dieu, seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ dans les siècles des siècles. Amen.

sance de Dieu, manifestée dans la prédication de l'évangile; cette dernière ligne vante sa sagesse, qui s'est révélée d'une manière si admilable dans la conception et dans l'exécution du dessein relatif à notre salut. — Per Jesum Christum. C. à d., au Dieu dont la sagesse s'est manifestée dans la personne et dans l'œuvre de Jésus-Christ. — Le pronom cui se rapporte à Dieu le Père, auquel s'adresse la doxologie dans son ensemble. Saint Paul ne pouvait pas donner à sa lettre une conclusion plus éloquente et plus digne d'un apôtre.

